

Connexions = transparence

Rogers Communications Inc.
Rapport annuel 2010



Rogers Communications Inc. est une société canadienne diversifiée dans les communications et les médias qui exerce ses activités dans trois principaux secteurs. Rogers **Sans-fil** est le principal fournisseur de services sans fil de transmission de la voix et de données au Canada et la seule entreprise de télécommunications nationale au pays à utiliser la plateforme technologique GSM, norme mondiale dans le domaine, et la plateforme technologique HSPA+. Rogers **Cable** est l'une des premières entreprises de câblodistribution en importance au Canada. Elle fournit des services de câble, de connectivité Internet haute vitesse et de téléphonie pour les clients résidentiels et commerciaux, et offre des services sans fil et de divertissement à domicile de marque Rogers par l'intermédiaire d'une chaîne de détaillants. Rogers **Media** réunit un groupe inégalé au Canada d'actifs de premier plan dans les domaines de la radiodiffusion, des chaînes spécialisées, de l'édition et du contenu média en ligne grâce à des entreprises qui exercent leurs activités dans la radiodiffusion et la télédiffusion, le téléachat, la publication de magazines et de revues spécialisées et le divertissement sportif.

Livrer des résultats en 2010

Croissance des flux de trésorerie disponibles avant impôts

Nous avons annoncé : une croissance d'environ 5 % de nos flux de trésorerie disponibles consolidés.

Nous avons livré : une croissance de 14 % sur 12 mois de nos flux de trésorerie disponibles avant impôts en 2010.

Majoration du dividende

Nous avons annoncé : l'augmentation de notre dividende de façon constante au fil du temps.

Nous avons livré : un dividende annualisé par action qui a augmenté de 10 %, passant de 1,16 \$ à 1,28 \$ en 2010.

Rachat d'actions

Nous avons annoncé : la remise de liquidités additionnelles aux actionnaires par le rachat d'actions de Rogers sur le marché libre.

Nous avons livré : le rachat de 37,1 millions d'actions de catégorie B de Rogers, au coût de 1,3 G\$.

Croissance du chiffre d'affaires

Nous avons annoncé : la mise à profit de nos réseaux, de nos canaux et de nos marques pour susciter une croissance constante de nos produits.

Nous avons livré : une croissance de 4 % de notre chiffre d'affaires consolidé et une hausse de 6 % de notre résultat opérationnel ajusté.

Effet de levier d'exploitation

Nous avons annoncé : la mise en œuvre d'initiatives de limitation des coûts pour réaliser des économies.

Nous avons livré : une augmentation de 80 points de base de la marge bénéficiaire d'exploitation ajustée consolidée, malgré les pressions économiques et concurrentielles.

Des réseaux rapides et fiables

Nous avons annoncé : le maintien du leadership de Rogers en technologie et innovation des réseaux.

Nous avons livré : le déploiement complet du réseau sans fil HSPA+ de 21 Mb/s à l'échelle nationale et du service Internet DOCSIS-3 à 50 Mb/s sur tout le territoire câblé.

Croissance des produits de la transmission de données sans fil

Nous avons annoncé : une solide croissance dans les deux chiffres des produits de la transmission de données sans fil pour soutenir notre leadership dans le domaine des PMPA.

Nous avons livré : une croissance de 34 % des produits tirés de la transmission de données sans fil, qui se traduit par une croissance exprimée en pourcentage des produits du réseau de 28 % par rapport à 22 % en 2009.

Acquisition d'abonnés au sans-fil plus rentables

Nous avons annoncé : une croissance rapide et soutenue des abonnements au téléphone intelligent afin d'alimenter les produits et les PMPA du sans-fil.

Nous avons livré : l'activation de près de 1,9 million de téléphones intelligents, contribuant ainsi à générer une pénétration de 41 % des abonnés aux services facturés.

Table des matières

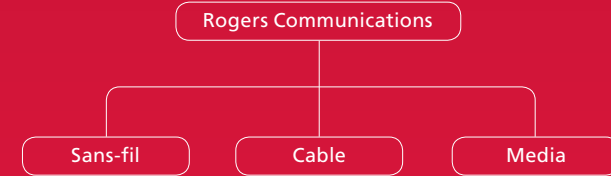
1	Message aux actionnaires	80	Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	84	États consolidés des flux de trésorerie
4	Définir et tracer la voie	80	Rapport des auditeurs indépendants	85	Notes afférentes aux états financiers consolidés
14	Pourquoi investir dans Rogers	81	États consolidés des résultats	120	Gouvernance
15	Faits saillants 2010	83	Bilans consolidés	122	Administrateurs et dirigeants
16	Faits saillants de nature financière 2010	84	États consolidés des capitaux propres	124	Renseignements concernant la Société et les actionnaires
18	Rapport de gestion	84	États consolidés du résultat étendu		

Rogers Communications Inc. en un coup d'œil



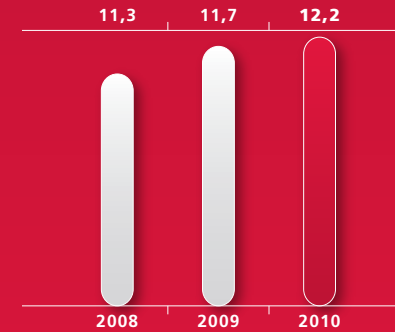
ROGERS COMMUNICATIONS

Rogers Communications (TSX : RCI; NYSE : RCI) est une société canadienne diversifiée dans les communications et les médias. Comme en font état les pages qui suivent, Rogers Communications exerce des activités dans trois principaux secteurs par l'intermédiaire de ses trois unités d'exploitation : Rogers Sans-fil, Rogers Cable et Rogers Media.



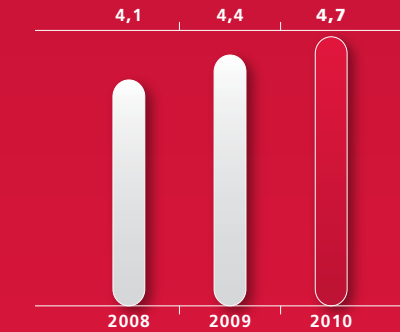
PRODUITS

(en milliards de dollars)



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ

(en milliards de dollars)



PRODUITS DE L'EXERCICE 2010 : 12,2 G\$

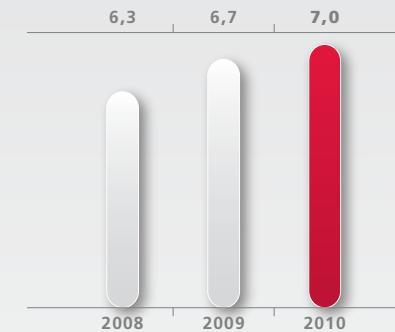


SANS-FIL

Rogers Sans-fil fournit des services de transmission de la voix et de données sans fil partout au Canada à environ 9 millions de clients sous les marques Rogers Sans-fil, Fido et chatr. Rogers Sans-fil est le premier fournisseur de sans-fil en importance au Canada et la seule entreprise nationale exploitant la plateforme technologique GSM, norme mondiale dans le domaine, et la plateforme technologique hautement avancée 3G HSPA+ (accès par paquets à haut débit). Rogers Sans-fil est le chef de file canadien dans les services sans fil novateurs de transmission de la voix et de données et fournit aux clients les meilleurs et les plus récents appareils et applications du sans-fil. En plus de fournir une couverture sans fil fluide partout aux États-Unis et dans près de 200 pays, Rogers Sans-fil procure également des services à large bande sans fil partout au Canada en employant le spectre sans fil fixe de 2,5 GHz.

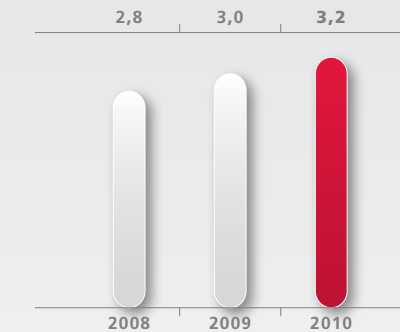
PRODUITS

(en milliards de dollars)

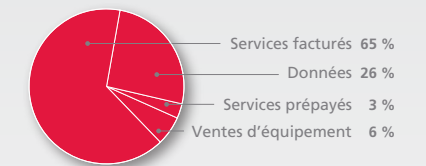


RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ

(en milliards de dollars)



PRODUITS DE L'EXERCICE 2010 : 7,0 G\$

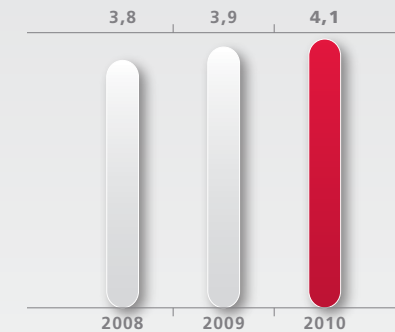


CABLE

Rogers Cable est un des principaux fournisseurs de services de câblodistribution au Canada, desservant un territoire d'environ 3,5 millions de foyers en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador, soit 62 % de la pénétration de base des foyers abonnés. Son réseau numérique bidirectionnel de fibre coaxiale hybride de pointe procure un choix de premier plan de programmation sur demande et à haute définition, notamment une programmation sportive et multiculturelle étendue. Rogers Cable a fait œuvre de pionnier dans la connectivité Internet haute vitesse, et désormais 73 % de ses clients câblés souscrivent à son service Internet haute vitesse. En outre, Rogers Cable dessert environ 1,2 million d'abonnés à la téléphonie résidentielle et commerciale. Rogers Cable compte également une chaîne de détaillants qui offre des produits et services câblés, sans fil et de divertissement à domicile de marque Rogers.

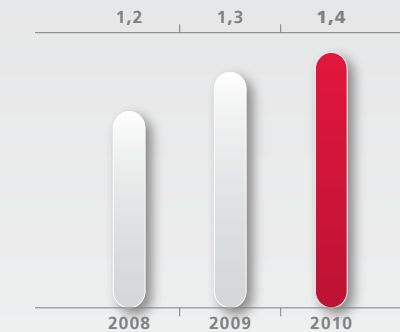
PRODUITS

(en milliards de dollars)

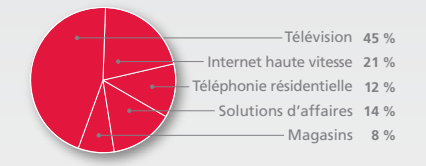


RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ

(en milliards de dollars)



PRODUITS DE L'EXERCICE 2010 : 4,1 G\$

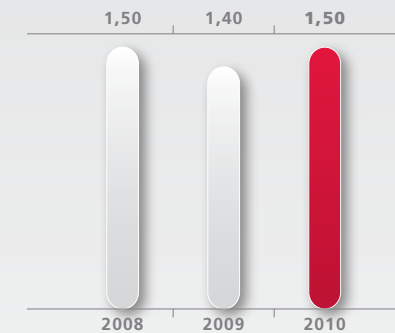


MEDIA

Rogers Media réunit un ensemble inégalé au Canada d'entreprises de premier choix dans leurs domaines respectifs, notamment ceux de la radiodiffusion et de la télédiffusion, de la publication, du divertissement sportif et du contenu en ligne. Son groupe Radio exploite 55 stations radiophoniques au Canada et ses entreprises télévisuelles comprennent le réseau de cinq stations Citytv, ses cinq stations de télévision multiculturelles OMNI, les services télévisuels spécialisés dans le domaine sportif Rogers Sportsnet et Sportsnet ONE, dont la licence permet d'offrir une programmation sportive partout au Canada, et The Shopping Channel, le seul service de téléachat national au Canada. Le groupe Édition de Media publie 55 magazines grand public bien connus et revues spécialisées ou professionnelles au Canada. Les actifs de divertissement sportif de Media comprennent l'équipe de baseball des Blue Jays de Toronto et le Rogers Centre, principal lieu de divertissement et de sports au Canada.

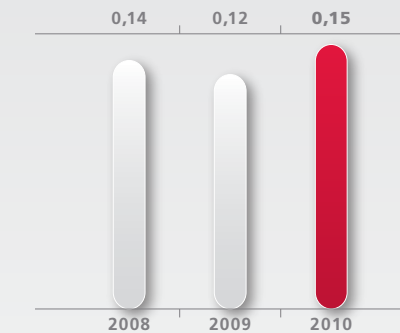
PRODUITS

(en milliards de dollars)

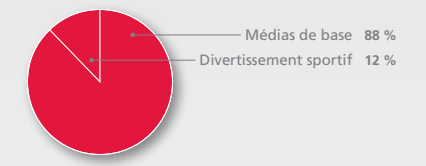


RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ

(en milliards de dollars)



PRODUITS DE L'EXERCICE 2010 : 1,5 G\$



Connexions =
transparence



Message aux actionnaires

Je suis ravi d'annoncer qu'en dépit d'un environnement hautement concurrentiel qui a modéré notre croissance, nous avons assumé, voire dépassé nos principaux engagements financiers en 2010, en plus d'avoir respecté nos priorités stratégiques.

Nous avons fait croître nos produits et notre résultat opérationnel ajusté à un rythme sain, tout en limitant considérablement les dépenses d'exploitation et les dépenses en immobilisations. Cette discipline sur le plan opérationnel nous a permis de générer une croissance à deux chiffres de nos flux de trésorerie disponibles par action ainsi que de verser des liquidités considérables aux actionnaires par une combinaison de dividendes et de rachats d'actions.

En fait, je crois que les liquidités que nous avons versées à nos actionnaires — exprimées en pourcentage de la capitalisation du marché boursier — sont supérieures à celles versées par tout autre câblodistributeur ou entreprise de télécommunications en Amérique du Nord. Nous avons parallèlement maintenu un solide bilan de première qualité, lequel comporte environ 2,4 G\$ de liquidités disponibles. Nous continuons d'investir dans la fidélisation de notre clientèle, dans l'amélioration de notre réseau et dans des initiatives de développement de produits.

Nous avons livré des résultats honorables au cours d'un exercice marqué par une nouvelle réalité concurrentielle et par une lente reprise à la suite de la récession économique. Nous n'avons, entre autres, jamais dévié de notre objectif consistant à hausser nos produits issus de la transmission de données sans fil et à accroître notre pénétration du marché des téléphones intelligents. Nous connaissons d'ailleurs un franc succès pour ce qui est d'attirer et de fidéliser des clients rentables qui contribuent à générer des produits moyens supérieurs et dont le taux de désabonnement est moindre. De même, notre environnement concurrentiel est caractérisé par plusieurs nouveaux venus du sans-fil qui ont aujourd'hui lancé leurs services. Il est également marqué par le fait que nos deux principaux concurrents sur le marché du sans-fil ont terminé leur transition vers les réseaux HSPA – accédant par le fait même à un éventail élargi d'appareils sans fil – ainsi que par le lancement, par la principale société de télécommunications sur notre territoire câblé, de services vidéo par télévision IP.

2011 s'annonce assurément dynamique, mais comportera aussi des défis. En tant que société, nous maintenons notre stratégie : perfectionner et faire évoluer nos activités principales, investir dans des plateformes de prochaine génération et créer de nouvelles sources de produits pour favoriser notre croissance à long terme.

Faire évoluer nos activités principales

Au dernier exercice, j'avais traité de la transformation qui s'opère dans les communications et les médias.

Aujourd'hui, nos clients se servent de leur téléphone intelligent pour regarder la télévision, de leur ordinateur portable pour parler au téléphone et de leur cellulaire comme carte d'embarquement. Sur leur télévision, qui fait aussi office de console de jeu, ils regardent les émissions qui leur plaisent au moment qui leur convient. En tant que société, nous avons continué de créer les **connexions transparentes** par lesquelles les Canadiens peuvent communiquer et consommer du contenu peu importe le moment, l'endroit et la façon dont ils veulent le faire. Ce principe revêt une importance prépondérante pour Rogers et constitue un thème porteur du présent rapport annuel, comme vous le constaterez dans les pages qui suivent.

Nous sommes déterminés à continuer de consolider nos activités principales en matière de service, de réseau et de contrôle des coûts.

Valoriser l'expérience du client – Valoriser continuellement l'expérience de nos clients et faire en sorte qu'il soit toujours plus facile pour eux de faire affaire avec nous constituent des priorités pour Rogers. Nous savons que, dans l'avenir, la croissance de nos produits émanera davantage de nos clients actuels que de nouveaux clients. Aussi, nous mettrons continuellement au point des moyens plus novateurs, plus perfectionnés et plus rapides de répondre aux besoins de notre clientèle.

En 2010, nous avons instauré un certain nombre d'initiatives pour bonifier l'expérience de nos clients. Nous avons lancé un programme de garantie de protection en vertu duquel les clients admissibles peuvent faire remplacer rapidement et à peu de frais un appareil sans fil perdu ou défectueux, initiative couronnée de succès. Nous avons également procédé au lancement d'aGENS de liaison, nouveau service de vente et d'assistance primé à l'intention de notre clientèle des PME. Ce service vise à mettre le client en contact direct avec un agent compétent plutôt que de le faire passer par un système de réponse vocale. Bien que nous ayons eu certains défis à relever en 2010 en ce qui a trait au service à la clientèle, nous avons, dans l'ensemble, atteint ou dépassé nos objectifs quant à nos paramètres de service.

À l'intention des consommateurs urbains axés sur la valeur, segment en pleine croissance, nous avons lancé un ensemble de services illimités et simplifiés de téléphonie et de messagerie texte sous une troisième marque Rogers Sans-fil, soit « chatr ». L'expérience télévisuelle de Rogers sur demande se retrouve désormais aussi sur Internet avec la création de Rogers sur demande en ligne, produit de vidéo à large bande permettant à nos clients de regarder la télé

partout. En outre, à l'occasion de la Coupe du monde de la FIFA 2010, nous avons mis sur pied une expérience multiplateforme unique visant à permettre aux Canadiens de visionner les matchs sur demande à la télévision, sur Internet et sur leur appareil sans fil.

Des réseaux inégalés – Nos réseaux sans fil et à large bande perfectionnés figurent parmi les meilleurs au monde, et nous offrons à leurs utilisateurs un service rapide, fiable et éprouvé. En 2010, nous avons continué de repousser nos limites en augmentant la vitesse de notre réseau sans fil national HSPA 3,5 G, et nous offrons aujourd'hui à plus de 90 % de la population canadienne une vitesse de transmission sans fil pouvant atteindre 21 Mb/s. Nous avons aussi élargi efficacement la zone de couverture de notre réseau sans fil à large bande dans les régions rurales du pays en établissant de nouvelles ententes de partage du réseau HSPA.

Nous avons déployé la vidéo commutée numérique à plus grande échelle et développé les fonctionnalités de notre réseau câblé en matière de contenu sur demande; nous sommes ainsi à même d'offrir des sélections de contenu à l'avant-garde de l'industrie en ce qui a trait à la télévision à haute définition et au contenu sur demande. Enfin, nous avons mené à bien le déploiement de la technologie DOCSIS 3.0 sur la totalité de notre réseau câblé, initiative qui nous a permis d'accroître de façon considérable la vitesse de nos services d'accès Internet à large bande.

Une structure de coûts concurrentielle – À mesure que notre entreprise évoluera et que la concurrence s'intensifiera dans l'industrie, la croissance de nos produits poursuivra son ralentissement et nos marges subiront la pression liée à cette conjoncture. Par conséquent, nous nous concentrerons de plus en plus sur la croissance des flux de trésorerie plutôt que sur l'augmentation du nombre d'abonnés. De même, le contrôle des coûts et l'efficacité opérationnelle auront une importance de plus en plus marquée. Nous avons réalisé des progrès remarquables quant à la maîtrise des coûts en 2010 : nous avons essentiellement maintenu nos charges d'exploitation au niveau où elles se trouvaient en 2009, exception faite des coûts associés aux ventes de matériel sans fil. Cette façon de faire nous a permis d'investir de façon notable dans notre clientèle, nos réseaux et nos produits tout en versant des liquidités considérables à nos actionnaires.

Investir dans des plateformes de prochaine génération

Tout en faisant évoluer continuellement nos activités principales, nous maintenons le cap sur l'investissement dans des plateformes technologiques de prochaine génération pour veiller à ce que nous demeurions la figure d'innovation de premier plan au Canada.

Je suis convaincu que nous avons les actifs et la réputation nécessaires pour prendre part à la transformation technologique qui s'opère actuellement, voire pour la diriger. La large bande et le sans-fil continuent de converger vers la création de plateformes IP de plus en plus intégrées, tandis que le contenu et la distribution deviennent inextricablement liés. Cette conjoncture ouvre la voie à une multitude de nouvelles façons d'interagir, de nouer des contacts et de consommer l'information, les communications et le divertissement, quel que soit le contenu, l'appareil, l'endroit ou le moment. Par le fait même, elle laisse présager des possibilités de croissance pour Rogers et de nouvelles expériences emballantes pour nos clients.

Pour tirer parti de ces possibilités, nous nous concentrons de plus en plus sur la mise au point de fonctionnalités multiplateformes. Nous investissons également dans de nouvelles plateformes qui contribueront au perfectionnement de nos réseaux sans fil et câblés et favoriseront la naissance d'une nouvelle génération de fonctionnalités et de services.

Nous avons amorcé nos essais à la fin de 2010, lesquels portaient sur une vraie technologie sans fil de quatrième génération nommée Évolution à long terme (LTE). Cette technologie laisse présager un débit de transmission à large bande encore plus rapide et une efficacité accrue. Les résultats des essais menés à ce jour, combinés aux progrès positifs réalisés par d'autres fournisseurs de services sans fil,

« Je suis ravi d'annoncer qu'en dépit d'un environnement hautement concurrentiel qui a modéré notre croissance, nous avons assumé, voire dépassé nos principaux engagements financiers en 2010, en plus d'avoir respecté nos priorités stratégiques. »



renforcent notre opinion selon laquelle la LTE est la technologie de prochaine génération sur laquelle se fonderont les fournisseurs utilisant la plateforme GSM, dont Rogers, pour poursuivre leur évolution. En 2011, nous commencerons à engager les investissements nécessaires et à jeter les bases du déploiement pluriannuel de la LTE au Canada.

Ayant récemment mené à bien le déploiement de la technologie DOCSIS 3.0, nous serons éventuellement en mesure de faire évoluer nos services de télévision par câble : au lieu d'une technologie de diffusion linéaire, nous offrirons un produit entièrement fondé sur le protocole IP qui se distinguera par sa souplesse et ses nouvelles fonctionnalités attrayantes. Cette évolution se déroulera sur plusieurs années. Cela dit, notre plan se précise rapidement : nous entendons commencer à engager des investissements de manière à amorcer la transition plus tard en 2011.

Créer de nouvelles sources de produits

Pour stimuler notre croissance future, nous avons fait progresser nos projets dans le domaine des données sans fil, du dialogue machine-machine, des médias numériques, de la surveillance de domicile ainsi qu'à l'échelle des segments du marché.

Pour nous aider à servir davantage de clients d'affaires dans le segment des PME par la prestation de services de réseau, nous avons acquis deux importants réseaux de données à fibres optiques situés à l'intérieur et à proximité de nos réseaux câblés auparavant détenus par des fournisseurs de services publics d'électricité. L'acquisition d'Atria Networks et de Blink Communications a favorisé la connexion par fibre optique de milliers d'édifices commerciaux, tout en nous permettant d'accueillir cette nouvelle clientèle et des groupes d'employés chevronnés.

Dans l'optique de renforcer sa présence déjà active dans les médias sportifs, Rogers Media a conclu des ententes de programmation décennales avec les deux équipes de la LNH établies en Alberta, soit les Oilers d'Edmonton et les Flames de Calgary. Elle a également acquis les droits de dénomination du domicile des Canucks, une autre équipe de la LNH : cet amphithéâtre de Vancouver est désormais désigné sous le nom de Rogers Arena. Nous avons en outre misé sur Sportsnet, notre franchise en télévision qui connaît un succès exceptionnel, en lançant un nouveau réseau sportif d'envergure nationale nommé Sportsnet ONE. Ce dernier présente une vaste programmation d'événements en direct, dont du hockey, du basketball, du soccer, du baseball et du tennis professionnels.

Livrer des résultats en 2011

En février 2011, nous avons annoncé une hausse de 11 % de notre dividende annuel et la mise sur pied d'un programme de rachat d'actions d'une valeur pouvant aller jusqu'à 1,5 G\$ pour 2011. Ces deux nouvelles témoignent de notre capacité éprouvée à générer constamment des flux de trésorerie disponibles et de notre confiance soutenue envers la solidité de la Société.

En 2011, nous comptons parvenir à un juste équilibre entre la poursuite de notre croissance financière et celle qui a trait au nombre de nos abonnés, d'une part, et le versement régulier de liquidités considérables à nos actionnaires par la croissance de nos flux de trésorerie disponibles, d'autre part. Cette démarche témoigne de la prudence de notre gestion dans un environnement qui se distingue par sa complexité et son caractère de plus en plus concurrentiel. Elle reflète l'importance que nous accordons à nos réseaux, à nos systèmes et aux plateformes de prestation de services qui permettent à nos clients de tirer parti de **connexions transparentes**. Elle témoigne par ailleurs des investissements raisonnables que nous engageons pour renforcer notre avantage concurrentiel et établir de nouvelles sources de produits.

Finalement, il est important de mentionner que nous investirons également dans notre marque et notre réputation. L'environnement dans lequel nous évoluons s'est transformé et complexifié, et nous entendons nous adapter à cette mouvance avec des programmes, des politiques et des investissements qui rendent compte de la diversité des besoins de nos parties prenantes. Nous valoriserons constamment la marque Rogers en insistant sur la grande valeur et le caractère éprouvé de la franchise, laquelle trouve un écho particulièrement favorable chez les Canadiens d'un océan à l'autre. Depuis longtemps, Rogers est une marque qui est synonyme d'innovation et de choix. Nos décisions et nos actions renforceront davantage ces éléments distinctifs, que ce soit parce que nous sommes les premiers à lancer une nouvelle technologie, parce que nous savons nous adapter à des marchés en transformation ou parce que nous nous montrons attentifs aux besoins en constante évolution de nos clients.

Je suis heureux des progrès réalisés par notre entreprise en 2010. J'aimerais adresser des remerciements particuliers à nos employés, qui travaillent sans relâche et font preuve d'un dévouement exceptionnel. Nous continuons d'attacher une importance primordiale à l'exécution et de mettre à profit avec ardeur les nombreuses possibilités qui s'offrent à nous. Nous sommes fins prêts à relever les nouveaux défis auxquels nous ferons certainement face en 2011.

Je vous remercie de votre investissement et de votre appui constants.

Nadir Mohamed
Président et chef de la direction
Rogers Communications Inc.



Tous les écrans

- REGARDEZ LA TÉLÉ SUR VOTRE ORDINATEUR PORTABLE
- VOYEZ QUI APPELLE SUR VOTRE ÉCRAN DE TÉLÉ
- EFFECTUEZ DES TRANSACTIONS SUR VOTRE CELLULAIRE
- RECEVEZ DES MESSAGES VOCAUX PAR COURRIEL
- PROGRAMMEZ VOTRE EVP SUR VOTRE TABLETTE
- ENVOYEZ DES TEXTOS À VOTRE TÉLÉPHONE RÉSIDENTIEL
- FAITES DES APPELS VIDÉO SUR VOTRE TÉLÉPHONE INTELLIGENT
- UTILISEZ LA MÊME LISTE DE CONTACTS SUR DIFFÉRENTS APPAREILS

Rogers a été l'un des premiers fournisseurs au monde à offrir quatre services de communication intégrés, en l'occurrence le sans-fil, la télévision, Internet et la téléphonie, sur ses propres réseaux. La Société propose à ses abonnés une expérience de communication transparente sur plusieurs écrans, et peu d'entreprises rivalisent avec son expérience et son succès sur ce plan.

Les abonnés de Rogers ne sont pas contraints d'utiliser chaque service sur un écran spécifique. Avec Rogers sur demande en ligne, nos clients peuvent regarder la télévision numérique par câble, des films à la carte et plus encore sur leur ordinateur ou leur tablette, qu'ils soient chez eux ou en déplacement. Comme ils sont en mesure de programmer leur enregistreur vidéo personnel (EVP) sur leur téléphone intelligent, d'écouter leurs

messages vocaux sur leur ordinateur portable ou leur tablette, de filtrer leurs appels à partir de leur téléviseur, voire de recevoir des textos parlants sur leur ligne téléphonique résidentielle, nos abonnés sont toujours branchés. De plus, comme tous ces services leur sont offerts dans un même forfait, il est facile pour eux de suivre l'utilisation qu'ils en font.

Pour les abonnés de Rogers, le futur se conjugue au présent. Grâce à nos services intégrés, ils peuvent visionner des événements aussi incontournables que la Coupe du monde de la FIFA ou les Jeux olympiques à la maison, au travail ou dans leurs déplacements. En outre, le même contenu leur est accessible par le truchement de leur téléviseur, de leur ordinateur, de leur tablette ou de leur téléphone intelligent.

Sur le plan des affaires, il va sans dire que la multiplicité des écrans favorise le rendement.

Avec Rogers, les professionnels d'aujourd'hui pourront accéder à leurs applications, à leurs contacts et à leurs calendriers sur leur téléphone intelligent, en temps réel. Ils apprécieront la commodité associée à une boîte vocale commune pour leurs lignes téléphoniques professionnelle et mobile. Ils collaboreront avec leurs collègues dans des réunions de travail virtuelles, sur leur tablette. Ils prendront part à des vidéoconférences avec leurs clients. Et ils régleront l'addition du lunch avec leur téléphone cellulaire.

Rogers propose aux Canadiens des connexions transparentes qui leur ouvrent la porte à de formidables expériences de communication, d'information et de divertissement à partir de divers appareils et écrans : téléphone mobile, téléviseur, ordinateur, tablette ou téléphone résidentiel.



Tout le temps

- REGARDEZ DES FILMS SUR DEMANDE
- COMMUNIQUEZ PAR TEXTO, PAR CLAVARDAGE OU PAR MESSAGERIE INSTANTANÉE
- SACHEZ OÙ SE TROUVE VOTRE ENFANT PAR GPS
- PARTAGEZ DES FICHIERS ET DES APPLICATIONS
- PROGRAMMEZ VOTRE TÉLÉ ET FAITES AVANCER OU RECULER UNE ÉMISSION
- COLLABOREZ À DES PROJETS AVEC VOS CLIENTS
- TRAVAILLEZ DANS DIFFÉRENTS FUSEAUX HORAIRES
- AUTOMATISEZ LE DIALOGUE MACHINE-MACHINE

Rogers procure aux Canadiens une commodité et une souplesse exceptionnelles en leur permettant de choisir le moment où ils accèdent au large éventail d'expériences que nous leur proposons en matière de communication, d'information et de divertissement. Pour certains clients, il est capital de pouvoir accéder en tout temps aux personnes, au contenu et aux choses dont ils ont besoin. D'autres apprécient tout simplement la commodité et l'aisance de pouvoir vivre leur vie comme ils l'entendent.

Dans le domaine du divertissement, Rogers diffuse la programmation sur demande la plus populaire de l'heure à la télévision numérique par câble et offre la plus grande sélection d'EVP au Canada. Avec des milliers d'heures de divertissement sur demande et la possibilité d'enregistrer facilement du contenu ou d'appliquer les fonctions de pause, de marche avant et de marche arrière, nos clients peuvent regarder ce qu'ils veulent, à n'importe quel moment. Avec Rogers sur demande en ligne, l'expérience de la télévision numérique s'amplifie et devient accessible par l'intermédiaire d'un ordinateur ou d'un téléphone intelligent. Cette formule permet au client de profiter au maximum de chaque instant en intégrant le divertissement à un emploi du temps chargé, et non le contraire.

Aujourd'hui, le monde des affaires est axé sur le savoir et évolue rapidement. Dans ce contexte, la capacité de communiquer de l'information en tout temps et d'y accéder à n'importe quel moment constitue un avantage concurrentiel. Rogers aide les gens d'affaires à se rendre disponibles pour leurs clients et collègues, et contribue à ce qu'ils aient un accès permanent à leurs fichiers et à leurs outils de travail. Nous les aidons à définir eux-mêmes quand et comment ils peuvent être joints, de sorte que les appels et les messages importants leur sont adressés à différents moments ou lieux. Rogers veille à ce que ses clients n'aient pas à se soucier du facteur temps, que ce soit quand ils font des heures supplémentaires tard dans la soirée ou quand ils organisent une conférence Web avec un client à neuf fuseaux horaires de distance.



Tout le contenu



Aujourd'hui, les consommateurs veulent pouvoir accéder à une vaste sélection du contenu qui les intéresse, et ils veulent pouvoir consulter ce contenu sur n'importe quel appareil. Ils souhaitent vivre partout la même expérience personnalisée, qu'ils soient chez eux, au travail ou en déplacement. Ils veulent en outre pouvoir partager facilement des photos, des vidéos, de la musique et des documents avec leurs amis, leurs collègues et les membres de leur famille.

Rogers est bien implantée dans le secteur des médias. Aujourd'hui, elle est fière d'être à même de proposer à ses clients ce qui se fait de mieux en divertissement et en information, notamment en matière de télévision, de films, de sports, d'actualité, de séries télévisées, de contenu multiculturel, de haute définition, d'achats, de réseautage social et de contenu Web. À cela s'ajoutent les quelque 15 000 heures de programmation locale produites chaque année par les 34 stations de télé par câble de Rogers.

Notre contenu diversifié est étayé par l'ensemble des entreprises canadiennes de Rogers Media, lesquelles jouent un rôle de chef de file dans leurs domaines respectifs : la radiodiffusion et la télédiffusion, le contenu spécialisé, la publication, les sports et le contenu en ligne.

Rogers Media compte 55 stations de radio, le réseau de cinq stations Citytv ainsi que cinq stations de télévision multiculturelles OMNI. Son portefeuille renferme également Rogers Sportsnet, services télévisuels spécialisés dans le domaine sportif, The Shopping Channel, seul service d'achats télévisés et en ligne au Canada, de même qu'un ensemble de 55 magazines grand public bien connus et revues spécialisées. En plus de posséder des droits de contenu considérables dans le domaine sportif, Rogers est propriétaire de l'équipe de baseball des Blue Jays de Toronto et du Rogers Centre, le principal lieu de divertissement et de sports au Canada.



Partout

- REGARDEZ LA TÉLÉ DANS LE TRAIN
- TRAVAILLEZ DANS UN BUREAU VIRTUEL
- ACCÉDEZ À DES FICHIERS ET À DES APPLICATIONS À DISTANCE
- SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE AVEC UN NUMÉRO ET UNE BOÎTE VOCALE UNIQUES
- PARTICIPEZ À UNE RÉUNION À DISTANCE PAR TÉLÉPRÉSENCE
- SURVEILLEZ VOTRE MAISON PAR INTERNET
- PROGRAMMEZ VOTRE EVP À DISTANCE
- RÉGLEZ VOS FACTURES SUR UN TERRAIN DE GOLF

Rogers sait qu'en gardant le contact avec leurs amis, les membres de leur famille et leurs collègues peu importe l'endroit où ils se trouvent, ses clients sont mieux branchés sur leur vie. Et être branché sur l'information et le divertissement qui nous passionnent le plus, ça rend la vie plus facile et plus agréable.

Avec Rogers, la distance devient une notion caduque. Aujourd'hui, les Canadiens peuvent communiquer, s'informer et se divertir pratiquement n'importe où, facilement et de façon transparente. Nous opérons un changement de paradigme selon lequel il devient monnaie courante de regarder la télévision dans un train, d'animer une réunion de travail virtuelle sur la plage, de désarmer un système d'alarme résidentiel avec un téléphone intelligent ou de répondre à un appel sur une ligne de résidence à 8 000 kilomètres de distance.

De même, les consommateurs ne sont plus confinés à leur sofa pour regarder leurs émissions préférées. Ils n'ont plus besoin de décrocher le téléphone pour consulter leur messagerie vocale. Ils peuvent écouter les nouvelles locales même s'ils ne se trouvent pas dans le coin. Pour surveiller leur maison en temps réel, nul besoin d'y être. La consultation de leurs courriels peut se faire ailleurs que sur leur ordinateur personnel. Et pour prendre un appel, ils n'ont pas à être à côté du téléphone.

Pour les entreprises, il n'est plus indispensable de travailler dans des bureaux conventionnels : Rogers les aide à créer rapidement des postes de travail virtuels pour leurs employés partout au pays, dans d'autres succursales ou à domicile. De plus, nous nous assurons que le bureau se trouve là où est l'employé. Nous veillons à ce que le personnel soit tout aussi productif dans ses déplacements qu'au

bureau : en faisant en sorte qu'il reste branché partout, en ville comme à l'étranger, nous lui permettons de garder le contact avec ses clients et collègues ainsi que d'accéder aux fichiers et applications d'affaires dont il a besoin.

Pour les clients de Rogers, il est particulièrement facile de vivre la même expérience personnalisée en matière d'information, de communication et de divertissement peu importe l'endroit, c'est-à-dire au travail, à la maison ou en voyage, le réseau de la Société couvrant environ 200 pays.



**De façon humaine
et durable**

- **GÉRANCE** ENVIRONNEMENTALE
- **SÉLECTION** RESPONSABLE DES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT
- **RECYCLAGE** DES APPAREILS SANS FIL
- **CODE** DE CONDUITE APPLICABLE AUX FOURNISSEURS
- **REFUGES** ET BANQUES ALIMENTAIRES LOCAUX
- **TÉLÉVISION** COMMUNAUTAIRE
- **JEUNESSE** SAINE ET ACTIVE
- **ARTS** ET DIVERTISSEMENT

Rogers soutient un large éventail de programmes de développement communautaire et durable et fait partie des entreprises généreuses d'Imagine Canada. Celles-ci s'engagent à verser chaque année au moins 1 % de leur bénéfice net avant impôts à des organismes caritatifs et sans but lucratif sous forme d'espèces ou de dons en nature. À titre d'employeur parmi les plus importants au Canada, Rogers juge capital de se préoccuper des collectivités où elle exerce ses activités et de les appuyer. Nous soutenons des programmes qui visent à garder les enfants et leurs familles bien nourris, en sécurité et actifs : les sports pour enfants, la recherche des enfants perdus, les banques alimentaires locales et la sécurité communautaire.

Nous commanditons également un éventail d'événements communautaires au bénéfice d'organismes tels que le Hospital for Sick Children, les Timbres de Pâques et bien d'autres.

Les 34 stations de télé par câble de Rogers produisent des milliers d'heures de programmation locale mettant à contribution plus de 29 000 groupes communautaires, assurent bénévolement la couverture d'activités de bienfaisance locales et font don de ressources publicitaires. En outre, Rogers parraine également diverses activités artistiques et culturelles qui mettent en valeur les talents de nos artistes canadiens en appuyant des musées, des galeries, des festivals cinématographiques et des prix littéraires.

Rogers étant un acheteur particulièrement important de produits électroniques et de papier, elle cherche

à réduire au minimum ses répercussions environnementales potentielles. Dans sa chaîne d'approvisionnement, Rogers collabore continuellement avec ses partenaires, par ses ententes, ses relations et son code de conduite, afin d'assurer le respect et la mise en valeur de normes avisées d'approvisionnement, de production et de recyclage.

Notre objectif est simple, mais crucial : assurer une utilisation responsable et efficiente des ressources naturelles tout en réduisant les effets sur l'environnement et en assurant la conformité réglementaire, partout où nos partenaires et nous exerçons nos activités. Nous mesurons également notre empreinte carbone et prenons des initiatives pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre dans la mesure du possible.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la section Responsabilité sociale d'entreprise à rogers.com.

Pourquoi investir dans Rogers

Rogers Communications, par l'intermédiaire de ses trois unités d'exploitation, occupe une excellente position dans des marchés en plein essor, ses marques sont fortes, son équipe de gestion possède des compétences reconnues, sa feuille de route est éloquent en matière de croissance soutenue et de valeur actionnariale, et elle a la vigueur financière nécessaire pour poursuivre sa croissance à long terme.

UN CHEF DE FILE DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DES COMMUNICATIONS

Principal fournisseur de services sans fil et de télévision par câble au Canada, Rogers offre aux consommateurs et aux entreprises quatre services intégrés : sans-fil, télévision par câble, Internet et téléphonie.

DES PRODUITS ET SERVICES INDISPENSABLES

Rogers est un fournisseur de premier plan de produits et services de communications et de divertissement de plus en plus indispensables dans le monde d'aujourd'hui.

DES ACTIFS MÉDIATIQUES EN TÊTE DE LEUR CATÉGORIE

Notre ensemble d'actifs distinctif et complémentaire réunit des stations de radio et de télévision, des chaînes spécialisées, des magazines et des actifs de sports et de divertissement.

UNE COMPOSITION DE L'ACTIF DE PREMIER ORDRE

La majorité des produits et des rentrées de fonds proviennent des services à large bande et sans fil, les segments de l'industrie des communications les plus robustes et dont la croissance est la plus dynamique.

DES MARQUES FORTES

Nos marques reconnues et respectées partout au Canada symbolisent l'innovation, l'esprit d'entreprise, le choix et la valeur.

UN VASTE RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE PRODUITS

Puissant et bien équilibré, notre réseau national de distribution de produits réunit plus de 2 900 détaillants et points de vente au détail sous la bannière Rogers.

UN LEADERSHIP ET UNE GESTION D'EXPLOITATION ÉPROUVÉS

Nos équipes de direction et d'exploitation chevronnées sont axées sur le rendement, connaissent l'industrie à fond, possèdent des compétences techniques étendues et offrent des prestations solides au sein de l'industrie.

UN BILAN SOLIDE

Une vigueur financière reposant sur un solide bilan de première qualité, un endettement prudent et d'importantes liquidités disponibles.

DE SAINES LIQUIDITÉS ET DES DIVIDENDES INTÉRESSANTS

Les actions ordinaires RCI s'échangent activement aux bourses de Toronto et de New York, avec un volume moyen quotidien de transactions dépassant les deux millions d'actions. Chaque action rapporte un dividende annualisé de 1,42 \$ par action en 2011.

UNE CRÉATION DE VALEUR ÉPROUVÉE

Ayant fait ses preuves sur le marché public depuis 30 ans, l'action de Rogers donne aux actionnaires une valeur qui dépasse constamment les indices à long terme.

Faits saillants 2010

Le tableau suivant représente un échantillon des faits saillants sur le rendement de Rogers Communications Inc. en 2010.

CROISSANCE CONSTANTE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La croissance des produits consolidés de la Société augmente de 4 %, chacune de ses trois unités d'exploitation ayant contribué à cette hausse.

LEVIER D'EXPLOITATION

La marge bénéficiaire d'exploitation ajustée augmente de 80 points de base, malgré les pressions économiques et concurrentielles.

CROISSANCE DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

Les flux de trésorerie disponibles consolidés avant impôts augmentent de 14 %, se chiffrant à 2,1 G\$.

CROISSANCE DES DIVIDENDES

Le dividende annualisé par action augmente de 10 % en 2010, passant de 1,16 \$ à 1,28 \$.

RACHAT D'ACTION

La Société rachète 37,1 millions d'actions de catégorie B de Rogers, au coût de 1,3 G\$.

FINANCEMENT DE LA DETTE

Rogers émet des billets à long terme de premier rang d'une valeur totale de 1,7 G\$ selon des modalités avantageuses, émission qui contribue à réduire le coût moyen de sa dette actuelle de 59 points de base.

BILAN ROBUSTE

Environ 2,4 G\$ de liquidités disponibles, aucune échéance de dette avant 2012 et un ratio dette nette sur résultat opérationnel ajusté de 2.

CROISSANCE DU SANS-FIL

Les produits associés au réseau sans fil augmentent de 5 % pour atteindre 6,6 G\$ et le nombre d'abonnés s'accroît de 466 000 pour s'établir à 9 millions.

DES RÉSEAUX DE POINTE

La Société procède au déploiement complet du réseau sans fil HSPA+ de 21 Mb/s à l'échelle nationale et au lancement du service Internet haute vitesse DOCSIS-3.0 à 50 Mb/s sur tout le territoire câblé.

LEADERSHIP DANS LE SECTEUR DU TÉLÉPHONE INTELLIGENT

Rogers détient une part d'environ 45 % sur le marché des téléphones intelligents au Canada, selon les estimations d'analystes.

CROISSANCE À DEUX CHIFFRES DE LA TRANSMISSION DE DONNÉES SANS FIL

Rogers accroît de 34 % ses produits tirés de la transmission de données sans fil, ce qui se traduit par une croissance exprimée en pourcentage des produits du réseau de 28 %.

ABONNÉS AU SANS-FIL PLUS RENTABLES

Rogers procède à l'activation de 1,9 million de téléphones intelligents, contribuant ainsi à générer une pénétration de 41 % des abonnés aux services facturés.

PÉNÉTRATION DES SERVICES INTERNET ET DE TÉLÉPHONIE

Rogers fait passer ses taux de pénétration d'Internet haute vitesse et de téléphonie par câble à 73 % et à 44 % des abonnés à la télévision, respectivement.

OUVERTURE DANS UN SEGMENT DU MARCHÉ

Rogers améliore sa position dans le marché des PME en procédant à l'acquisition de Blink et d'Atria, qui assurent la prestation de services de réseau axés sur les données au segment des moyennes entreprises.

PARTENARIATS À ROGERS MEDIA

Rogers Media conclut des partenariats stratégiques en matière de contenu avec les Canucks de Vancouver, les Oilers d'Edmonton et les Flames de Calgary et procède au lancement de Sportsnet ONE, dont la programmation est axée sur la présentation d'événements en direct.

Pour une description détaillée des données financières et d'exploitation et des résultats, veuillez vous reporter au rapport de gestion qui figure dans le présent rapport annuel.

Faits saillants de nature financière 2010

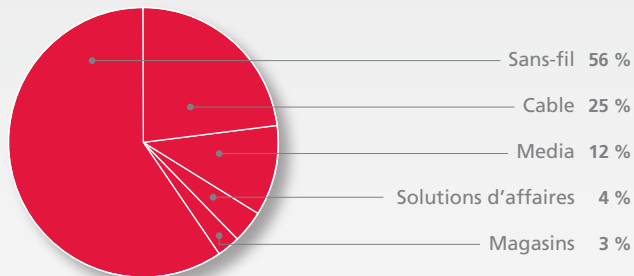
Faits saillants de nature financière

(en millions de dollars, sauf les données par action et le nombre d'employés)

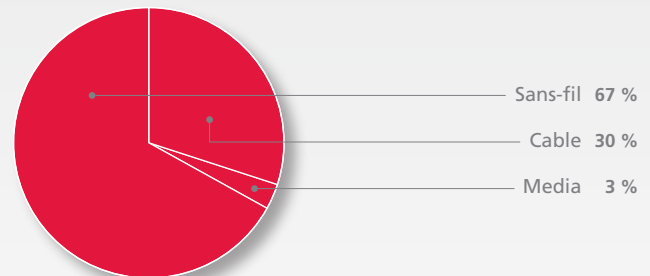
	2010	2009	2008	2007	2006
Produits	12 186 \$	11 731 \$	11 335 \$	10 123 \$	8 838 \$
Résultat opérationnel ajusté	4 653	4 388	4 060	3 703	2 942
Marge bénéficiaire d'exploitation ajustée	38 %	37 %	36 %	37 %	33 %
Bénéfice net après ajustement	1 707	1 556	1 260	1 066	684
Bénéfice net par action après ajustement	2,96	2,51	1,98	1,67	1,08
Taux de dividende annualisé à la fin de l'exercice	1,28	1,16	1,00	0,50	0,16
Total de l'actif	17 330	17 018	17 082	15 325	14 105
Dette à long terme (y compris la tranche à moins d'un an)	8 718	8 464	8 507	6 033	6 988
Capitaux propres	3 959	4 273	4 716	4 624	4 200
Nombre d'employés	27 971	28 985	29 200	27 900	25 700

Profil des produits et du résultat opérationnel consolidés 2010

Produits

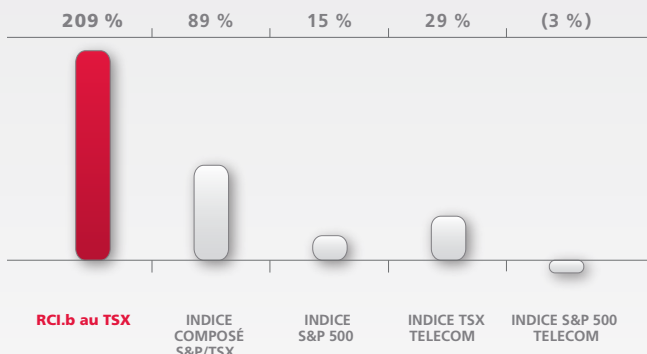


Résultat opérationnel ajusté

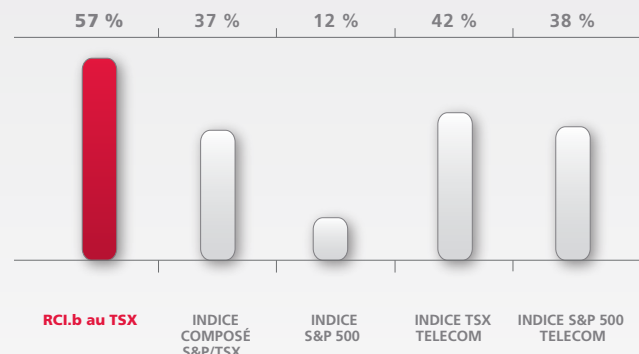


Gains totaux réalisés par les actionnaires

Gains totaux de 10 ans : de 2001 à 2010



Gains totaux de 5 ans : de 2006 à 2010



Pour une description détaillée des données financières et d'exploitation et des résultats, veuillez vous reporter au rapport de gestion qui figure dans le présent rapport annuel.

TABLE DES MATIÈRES DE LA SECTION FINANCIÈRE

18 RAPPORT DE GESTION

Survol

- 19 Activités
- 19 Stratégie
- 20 Résultats financiers et résultats d'exploitation consolidés
- 23 Objectifs financiers et opérationnels pour 2011

Revue des unités d'exploitation

- 23 Sans-fil
- 30 Cable
- 40 Media
- 43 Rapprochement du bénéfice net avec le résultat opérationnel

Liquidités et financement consolidés

- 46 Situation de trésorerie et sources de financement
- 49 Gestion des taux d'intérêt et des opérations de change
- 50 Données sur les actions ordinaires en circulation
- 50 Dividendes sur les titres de participation de RCI
- 52 Engagements et autres obligations contractuelles
- 52 Ententes hors bilan

Contexte d'exploitation

- 52 Réglementation gouvernementale et évolution de la réglementation
- 54 Réglementation gouvernementale et évolution de la réglementation – Sans-fil
- 55 Réglementation gouvernementale et évolution de la réglementation – Cable
- 56 Réglementation gouvernementale et évolution de la réglementation – Media
- 56 Concurrence dans les secteurs d'activité de la Société
- 57 Risques et incertitudes auxquels sont soumises RCI et ses filiales

Conventions comptables et mesures non conformes aux PCGR

- 62 Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR
- 63 Conventions comptables critiques
- 64 Estimations comptables critiques
- 66 Nouvelles normes comptables
- 66 Récentes prises de position en comptabilité au Canada
- 72 Différences avec les PCGR des États-Unis

Information financière additionnelle

- 72 Opérations entre apparentés
- 73 Sommaire quinquennal des résultats financiers consolidés
- 74 Sommaire des fluctuations saisonnières et des résultats trimestriels
- 77 Sommaire des résultats financiers des garants de la dette à long terme
- 77 Contrôles et procédures
- 78 Information complémentaire – Calculs non conformes aux PCGR

80 RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

80 RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

81 ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

82 BILANS CONSOLIDÉS

83 ÉTATS CONSOLIDÉS DES CAPITAUX PROPRES

83 ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

84 ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

85 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

- 85 Note 1 : Nature de l'entreprise
- 85 Note 2 : Principales conventions comptables
- 89 Note 3 : Informations sectorielles
- 92 Note 4 : Regroupements d'entreprises
- 94 Note 5 : Placements dans des coentreprises
- 94 Note 6 : Frais d'intégration et de restructuration
- 95 Note 7 : Impôts sur le bénéfice
- 96 Note 8 : Bénéfice net par action
- 96 Note 9 : Autres actifs à court terme
- 97 Note 10 : Immobilisations corporelles
- 97 Note 11 : Écarts d'acquisition et actifs incorporels
- 99 Note 12 : Placements
- 99 Note 13 : Autres actifs à long terme
- 100 Note 14 : Dette à long terme
- 102 Note 15 : Gestion du risque financier et instruments financiers
- 107 Note 16 : Autres passifs à long terme
- 107 Note 17 : Régimes de retraite
- 110 Note 18 : Capitaux propres
- 111 Note 19 : Rémunération à base d'actions
- 113 Note 20 : États consolidés des flux de trésorerie et renseignements supplémentaires
- 113 Note 21 : Gestion du risque de capital
- 114 Note 22 : Opérations entre apparentés
- 114 Note 23 : Engagements
- 115 Note 24 : Passifs éventuels
- 116 Note 25 : Différences entre les conventions comptables canadiennes et américaines
- 119 Note 26 : Événements postérieurs à la date du bilan

120 GOUVERNANCE

122 ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

124 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET LES ACTIONNAIRES

Le présent rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Société et les notes y afférentes pour l'exercice 2010. La présente information financière a été préparée en fonction des principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada et elle est libellée en dollars CA, à moins d'indication

contraire. Il y a lieu de se reporter à la note 25 afférente aux états financiers consolidés audités de 2010 pour un résumé des différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis. Le présent rapport de gestion est daté du 28 février 2011 et est divisé en six parties.

1 SURVOL

- 19 Activités
- 19 Stratégie
- 20 Résultats financiers et résultats d'exploitation consolidés
- 23 Objectifs financiers et opérationnels pour 2011

2 REVUE DES UNITÉS D'EXPLOITATION ET RAPPROCHEMENT DU BÉNÉFICE NET

- 23 Sans-fil
- 30 Cable
- 40 Media
- 43 Rapprochement du bénéfice net avec le résultat opérationnel
- 46 Acquisitions d'immobilisations corporelles

3 LIQUIDITÉS ET FINANCEMENT CONSOLIDÉS

- 46 Situation de trésorerie et sources de financement
- 49 Gestion des taux d'intérêt et des opérations de change
- 50 Données sur les actions ordinaires en circulation
- 50 Dividendes sur les titres de participation de RCI
- 52 Engagements et autres obligations contractuelles
- 52 Ententes hors bilan

4 CONTEXTE D'EXPLOITATION

- 52 Réglementation gouvernementale et évolution de la réglementation
- 54 Réglementation gouvernementale et évolution de la réglementation – Sans-fil
- 55 Réglementation gouvernementale et évolution de la réglementation – Cable
- 56 Réglementation gouvernementale et évolution de la réglementation – Media
- 56 Concurrence dans les secteurs d'activité de la Société
- 57 Risques et incertitudes auxquels sont soumises RCI et ses filiales

5 CONVENTIONS COMPTABLES ET MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

- 62 Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR
- 63 Conventions comptables critiques
- 64 Estimations comptables critiques
- 66 Nouvelles normes comptables
- 66 Récentes prises de position en comptabilité au Canada
- 72 Différences avec les PCGR des États-Unis

6 INFORMATION FINANCIÈRE ADDITIONNELLE

- 72 Opérations entre apparentés
- 73 Sommaire quinquennal des résultats financiers consolidés
- 74 Sommaire des fluctuations saisonnières et des résultats trimestriels
- 77 Sommaire des résultats financiers des garants de la dette à long terme
- 77 Contrôles et procédures
- 78 Information complémentaire – Calculs non conformes aux PCGR

Dans le présent rapport de gestion, les termes « nous », « notre », « nos », « Rogers » et « la Société » désignent Rogers Communications Inc. et ses filiales, dont les résultats ont été présentés selon les unités d'exploitation suivantes pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

- « Sans-fil », qui s'entend des activités de communications sans fil de la Société réalisées par Rogers Communications Partnership (« RCP »), anciennement Rogers Wireless Partnership (« RWP »), et Fido Solutions Inc. (« Fido »).
- « Cable », qui s'entend des activités de communications par câble de la Société réalisées par Rogers Communications Partnership, anciennement Rogers Cable Communications Inc. (« RCCI ») et sa filiale, Rogers Cable Partnership.
- « Media », qui s'entend de notre filiale en propriété exclusive de Rogers Media Inc. et de ses filiales, notamment Rogers Broadcasting, laquelle possède un groupe de 55 stations de radio, les réseaux de télévision Citytv, Rogers Sportsnet, Sportsnet ONE et The Shopping Channel, les stations de télévision OMNI et des chaînes spécialisées canadiennes, notamment The Biography Channel Canada, G4 Canada et Outdoor Life Network; Rogers Publishing, qui publie des magazines grand public et des revues spécialisées; Rogers Sports Entertainment, qui possède le club de baseball des Blue Jays de Toronto (les « Blue Jays ») et le Centre Rogers. En outre, Media

détient des participations dans des entités actives dans des domaines tels le contenu de télévision spécialisée, la production télévisuelle et la vente de services de diffusion.

Le terme « RCI » s'entend de l'entité juridique Rogers Communications Inc., à l'exclusion de ses filiales.

Le 1^{er} juillet 2010, les services partagés de la Société et la quasi-totalité des activités de Cable et de Sans-fil ont été consolidés dans Rogers Communications Partnership. Il y a lieu de se reporter à la section « Liquidités et financement consolidés » du présent rapport.

La Société exerce ses activités essentiellement au Canada.

Dans le présent rapport de gestion, les variations en pourcentage sont calculées en fonction de nombres arrondis à la décimale indiquée. Veuillez noter que les graphiques et les diagrammes qui suivent ont été intégrés pour faciliter la lecture et à titre indicatif seulement, et ils ne font pas partie du rapport de gestion.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS, LES RISQUES ET LES HYPOTHÈSES

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs et des hypothèses concernant les activités, l'exploitation ainsi que la performance et la situation financières de la Société, qui ont été approuvés par la direction à la date du présent rapport de gestion. Ces

énoncés prospectifs et hypothèses comprennent, notamment, des énoncés sur les objectifs de la Société et ses stratégies pour les atteindre ainsi que des énoncés sur ses opinions, plans, attentes, prévisions, estimations ou intentions, y compris des lignes directrices et des prévisions relatives aux produits, au résultat opérationnel ajusté, aux dépenses en immobilisations corporelles, aux flux de trésorerie disponibles, aux paiements de dividendes, à la croissance prévue des nombres d'abonnés et des services auxquels ils s'abonnent, aux coûts d'acquisition de nouveaux abonnés et au lancement de nouveaux services et aux incidences financières estimatives à l'heure actuelle du passage aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») ainsi que tous les autres énoncés qui ne sont pas fondés sur des événements historiques. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les objectifs, stratégies, attentes et hypothèses actuels, dont la plupart sont de nature confidentielle et exclusive, que la Société juge raisonnables actuellement, y compris, notamment, les taux de croissance du secteur et de l'économie en général, les taux de change, les niveaux de prix des produits et l'intensité de la concurrence, la croissance des nombres d'abonnés et les taux d'utilisation, la modification de la réglementation gouvernementale, le déploiement de la technologie, la disponibilité des appareils, le moment du lancement de nouveaux produits, les coûts de contenu et de matériel, l'intégration des entreprises acquises, la structure et la stabilité de l'industrie de même que les directives en vigueur des organismes de normalisation comptable relativement à la transition aux IFRS.

À moins d'indication contraire, le présent rapport de gestion et les énoncés prospectifs de la Société ne tiennent pas compte de l'incidence éventuelle d'éléments non récurrents ou exceptionnels ni des cessions, monétisations, fusions, acquisitions, regroupements d'entreprises ou autres opérations qui pourraient être envisagés ou annoncés ou qui pourraient survenir après la date de l'information financière figurant aux présentes.

La Société met en garde le lecteur du fait que, de par sa nature même, tout énoncé prospectif, y compris en ce qui a trait aux intentions actuelles de la Société, peut changer et est incertain et que les résultats réels peuvent différer considérablement des hypothèses, des estimations ou des attentes contenues dans les énoncés prospectifs. Les résultats réels pourraient différer considérablement des prévisions mentionnées dans les énoncés prospectifs en raison d'un certain nombre de facteurs qui pourraient aussi amener une modification des objectifs et stratégies de la Société, notamment les nouvelles interprétations des organismes de normalisation comptable, la conjoncture économique, l'évolution technologique, l'intégration des entreprises acquises, les variations imprévues des coûts de matériel ou de contenu, l'évolution de la conjoncture dans les secteurs du divertissement, de l'information et des communications, la modification de la réglementation, les litiges, les questions fiscales, l'intensité de la concurrence ainsi que l'émergence de nouvelles occasions d'affaires, dont un grand nombre est indépendant du contrôle et des attentes ou connaissances actuelles de la Société. Par conséquent, si ces risques se concrétisaient en partie ou en totalité, si nos objectifs ou nos stratégies changeaient ou si les hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs se révélaient incorrectes, les résultats réels et nos plans pourraient différer considérablement des prévisions courantes. Aussi, les investisseurs doivent faire preuve de prudence à l'égard des énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport et il serait déraisonnable de leur part de se fier indûment à ces énoncés en croyant qu'ils leur confèrent quelque droit juridique que ce soit en ce qui concerne nos résultats ou nos plans futurs. La Société n'est nullement tenue (et rejette expressément une telle obligation) de mettre à jour ou de modifier les énoncés prospectifs et les hypothèses, que ce soit en raison de renseignements nouveaux, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige.

Avant de prendre toute décision d'investissement et pour en savoir davantage sur les risques, les incertitudes et le contexte lié aux activités de la Société, il y a lieu de se reporter aux rubriques « Risques et incertitudes auxquels sont soumises RCI et ses filiales » et « Réglementation gouvernementale et évolution de la réglementation » du présent rapport de gestion. Les rapports annuels et trimestriels de la Société sont disponibles en ligne sur rogers.com, sedar.com et sec.gov ou directement auprès de Rogers.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

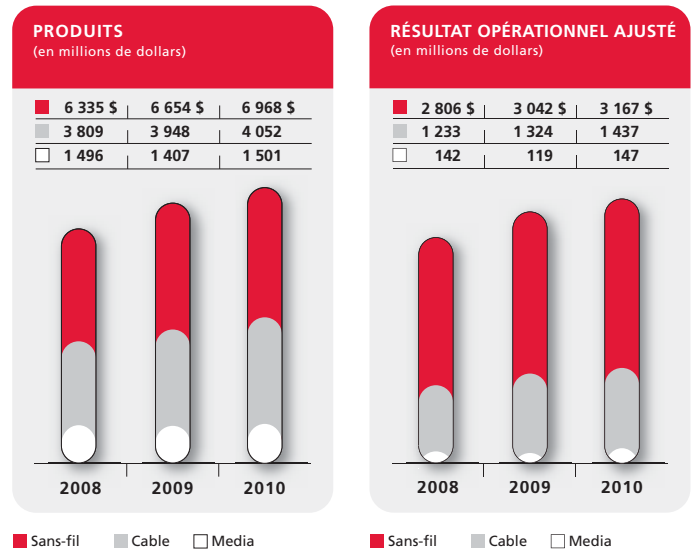
De l'information complémentaire sur Rogers, notamment sa notice annuelle, des analyses de ses résultats trimestriels de 2010 ainsi qu'un glossaire des termes utilisés dans les secteurs des communications et des médias, est disponible en ligne sur sedar.com, sec.gov ou rogers.com. L'information obtenue sur ces sites Web ou liée à ceux-ci ne fait pas partie du présent rapport de gestion et n'y est pas intégrée.

1. SURVOL

ACTIVITÉS

Rogers est une société canadienne diversifiée dans les communications et les médias; elle exerce la quasi-totalité de ses activités et génère la quasi-totalité de ses produits au Canada. Elle offre des services sans fil de transmission de la voix et des données, par l'intermédiaire de Sans-fil, le plus important fournisseur de services sans fil au Canada. Par l'entremise de Cable, la Société est l'un des plus importants fournisseurs canadiens de services de télévision par câble, d'accès Internet haute vitesse, de téléphonie et de vente au détail de produits et services de communication et de divertissement au foyer. Par l'intermédiaire de Media, la Société œuvre dans le secteur de la radiodiffusion, de la télédiffusion, du téléachat, des magazines et des publications spécialisées, du divertissement sportif et des médias numériques. La Société est inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (« TSX » : RCI.a et RCI.b) et de la New York Stock Exchange (« NYSE » : RCI).

Il y a lieu de se reporter aux rubriques sectorielles suivantes pour en savoir davantage sur les activités de Sans-fil, de Cable et de Media.



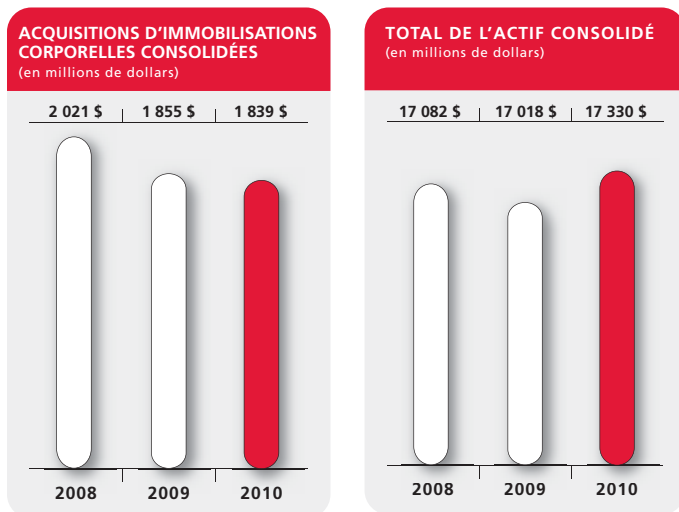
STRATÉGIE

La stratégie d'entreprise de la Société consiste à maximiser les nombres d'abonnés, les produits, le résultat opérationnel et le rendement du capital investi en améliorant sa position en tant que l'une des sociétés prédominantes et diversifiées dans les secteurs des télécommunications et des médias au Canada. Ses objectifs consistent à devenir le fournisseur privilégié des Canadiens en matière de services de communication, de divertissement et d'information. Elle cherche à tirer avantage de ses réseaux de pointe, de son infrastructure, de ses canaux de vente, de ses marques et de ses ressources en commercialisation à l'échelle des sociétés du groupe Rogers au moyen de programmes de vente croisée, de vente et de distribution conjointes ainsi que de réduction des coûts grâce au partage de l'infrastructure, en vue de créer de la valeur pour ses clients et ses actionnaires.

La Société cherche à profiter des occasions pour Sans-fil, Cable et Media afin de créer des offres groupées de produits et de services à des prix attrayants et de favoriser la commercialisation et la promotion croisées de produits et de services pour accroître les ventes et fidéliser les

abonnés. Elle s'efforce également de cerner et de saisir des occasions en vue d'obtenir des gains d'efficacité en partageant son infrastructure, ses services généraux et ses canaux de distribution. Elle continue d'accroître la notoriété de la marque Rogers et de la promouvoir en tant que symbole de qualité et d'innovation.

En septembre 2009, la Société a annoncé la poursuite de l'intégration de ses unités Cable et Sans-fil avec la création d'un organisme de services de communications. Cette structure organisationnelle plus simple vise à accélérer la mise en marché, à offrir une expérience client de meilleure qualité et plus uniforme ainsi qu'à améliorer en général l'efficacité et l'efficacité des activités de Sans-fil et de Cable. Cette approche d'exploitation plus intégrée reflète également la convergence soutenue de certains aspects des services et réseaux filaires et sans fil. En juillet 2010, les services partagés de la Société et la quasi-totalité des activités de Cable et de Sans-fil ont été consolidés dans Rogers Communications Partnership (« RCP »). Cable et Sans-fil demeurent des unités d'exploitation distinctes pour la présentation de l'information sectorielle. (Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Réorganisation de la Société le 1^{er} juillet 2010 ».)



RÉSULTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS

Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Conventions comptables critiques », « Estimations comptables critiques » et « Nouvelles normes comptables » du présent rapport de gestion ainsi qu'aux notes afférentes aux états financiers consolidés audités de 2010 pour obtenir de l'information sur les incidences de ces nouvelles conventions et estimations comptables critiques sur les résultats financiers et les résultats d'exploitation de la Société.

Nous mesurons le succès de nos stratégies en recourant à un certain nombre d'indicateurs clés de performance soulignés dans la rubrique « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR ». Ces indicateurs clés de performance ne constituent pas des mesures conformes aux PCGR du Canada ni des États-Unis et ne devraient pas être considérés comme des substituts au bénéfice net ni à toute autre mesure de la performance conforme aux PCGR du Canada ou des États-Unis. Les mesures non conformes aux PCGR fournies dans le présent rapport de gestion incluent, notamment, le résultat opérationnel, le résultat opérationnel ajusté, la marge bénéficiaire d'exploitation ajustée, le bénéfice net ajusté, le bénéfice net ajusté par action de base et dilué et les flux de trésorerie disponibles. La Société est d'avis que les mesures financières non conformes aux PCGR présentées, lesquelles excluent i) la charge (le recouvrement) au titre de la rémunération à base d'actions, ii) les frais d'intégration et de restructuration, iii) les frais de résiliation de contrats, iv) un ajustement concernant les droits de licence de la Partie II du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») relativement à des périodes antérieures, v) le règlement des obligations au titre des régimes de retraite, vi) les autres éléments (montant net) et vii) les coûts d'émission des titres d'emprunt, la perte liée aux remboursements sur la dette à long terme et les pertes de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs à long terme relativement au bénéfice net et au bénéfice net par action, ainsi que l'incidence fiscale des montants susmentionnés, permettent une analyse plus efficace de son rendement d'exploitation. Pour en savoir davantage, il y a lieu de se reporter aux rubriques « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR » et « Information complémentaire – Calculs non conformes aux PCGR ».

Le degré accru de l'intensité de la concurrence a influé défavorablement sur les résultats des unités Sans-fil et Cable en 2010. Cela inclut l'augmentation du taux d'attrition des abonnés et la baisse des produits moyens par abonné (« PMPA ») de Sans-fil ainsi qu'un ralentissement des ajouts d'abonnés et une hausse des activités de promotion et de fidélisation de Cable. En 2010, Media a profité d'une reprise du marché de la publicité. En raison de l'intensité de la concurrence et de la conjoncture économique, la Société a restructuré son organisation et son effectif pour améliorer son efficacité organisationnelle et sa structure de coûts, ce qui lui a permis de réaliser des gains d'efficacité sur le plan des coûts en 2010.

La Société est d'avis qu'elle demeure en bonne position en matière d'endettement et de liquidité, avec un ratio de la dette sur le résultat opérationnel ajusté de 2,1. De plus, elle n'avait prélevé aucune avance sur sa facilité de crédit bancaire pluriannuelle confirmée de 2,4 milliards de dollars au 31 décembre 2010 et aucun titre d'emprunt ne vient à échéance avant mai 2012.

Faits saillants de l'exploitation et faits nouveaux significatifs en 2010

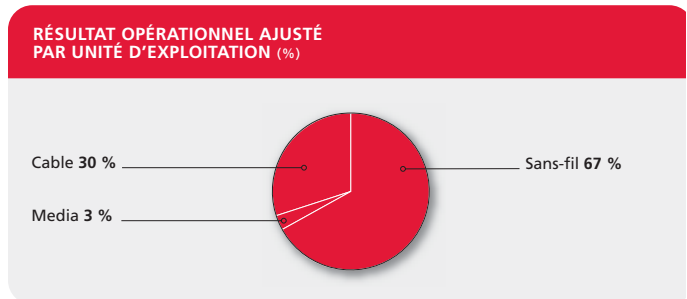
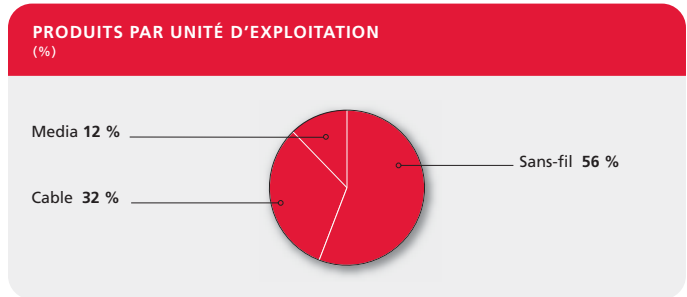
- La croissance des produits tirés des réseaux de Sans-fil, d'Activités de Cable et de Media a atteint, respectivement, 5 %, 4 % et 7 % et la croissance des produits annuels consolidés s'est élevée à 4 %. Le résultat opérationnel ajusté s'est accru de 6 % pour s'établir à 4 653 millions de dollars et la marge bénéficiaire d'exploitation ajustée a grimpé de 80 points de base à 38,2 %.
- En février 2010, la Société a renouvelé son offre publique dans le cours normal des activités, en vue de racheter 1,5 milliard de dollars ou le prix de rachat de 43,6 millions d'actions de catégorie B sans droit de vote, selon le moins élevé des deux, pendant la période de douze mois se terminant le 21 février 2011, dans le cadre de laquelle elle a racheté en 2010, aux fins d'annulation, 37,1 millions d'actions de catégorie B sans droit de vote pour 1,3 milliard de dollars.
- En février 2010, la Société a annoncé une augmentation du dividende annualisé, qui est passé de 1,16 \$ à 1,28 \$ par action de catégorie A avec droit de vote et action de catégorie B sans droit de vote, et elle a payé des dividendes de 734 millions de dollars aux actionnaires pendant l'exercice.
- Pendant l'exercice, la Société a réalisé des placements de titres d'emprunt de première qualité pour un montant en capital totalisant 1,7 milliard de dollars, comprenant 800 millions de dollars de billets de premier rang à 6,11 % échéant en 2040 et 900 millions de dollars de billets de premier rang à 4,70 % échéant en 2020. Le produit tiré des placements a servi, notamment, à rembourser la dette bancaire ainsi qu'à racheter les titres d'emprunt publics échéant en 2011. Elle a racheté la totalité de ses trois séries de titres d'emprunt publics échéant en 2011, soit les billets de premier rang à 9,625 % de 490 millions de dollars US, les billets de premier rang à 7,625 % de 460 millions de dollars et les billets de premier rang à 7,25 % de 175 millions de dollars. Au total, la Société a réduit son coût d'emprunt moyen pondéré, qui est passé de 7,27 % au 31 décembre 2009 à 6,68 % au 31 décembre 2010.
- La Société a accru sa participation dans Cogeco Cable Inc. et Cogeco Inc., à des fins de placement, en achetant 892 250 actions à droit de vote subalterne de Cogeco Cable Inc. et 946 090 actions à droit de vote subalterne de Cogeco Inc.
- Les flux de trésorerie disponibles, qui s'entendent du résultat opérationnel ajusté moins les dépenses en immobilisations corporelles et les intérêts sur la dette à long terme, se sont accrus de 14 % depuis 2009 pour atteindre 2,1 milliards de dollars. Les flux de trésorerie disponibles par action ont affiché une hausse de 23 %, traduisant ainsi l'augmentation des flux de trésorerie sous-jacents disponibles et l'incidence liée à nos rachats d'actions, lesquels ont eu pour effet de réduire le nombre d'actions en circulation.
- Au 31 décembre 2010, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de crédit bancaire confirmée de 2,4 milliards de dollars échéant en juillet 2013. Cette excellente situation de trésorerie est également renforcée par le fait que l'échéance la plus rapprochée de la dette de la Société est prévue en mai 2012, de sorte que la Société dispose à la fois de liquidités importantes et d'une grande flexibilité.
- Après la fin de 2010, soit le 15 février 2011, la Société a annoncé que son conseil d'administration avait approuvé une augmentation immédiate de 11% de son dividende annuel, pour le porter à 1,42 \$ par action, et qu'il avait approuvé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat d'actions de Rogers jusqu'à concurrence de 1,5 milliard de dollars sur le marché libre au cours des douze prochains mois.

- Également après le fin de l'exercice, le 18 février 2011, la Société a annoncé qu'elle avait publié des avis en vue du remboursement, le 21 mars 2011, de la totalité de ses billets de premier rang à 7,875 % d'un montant en capital de 350 millions de dollars US échéant en 2012 et de la totalité de ses billets de premier rang à 7,25 % d'un montant en capital de 470 millions de dollars US échéant en 2012, dans les deux cas, au prix de remboursement applicable, majoré des intérêts courus à la date du remboursement, tel qu'il est prévu dans les actes de fiducie pertinents.

Comparaison des exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, Sans-fil, Cable et Media ont rapporté, respectivement, 57 %, 34 % et 12 % des produits consolidés (57 %, 34 % et 12 % en 2009), ce qui a été contrebalancé par les éléments du siège social et les éliminations selon un pourcentage de 3 %. Sans-fil, Cable et Media ont aussi généré, respectivement, 68 %, 31 % et 3 % du résultat opérationnel ajusté consolidé (69 %, 30 % et 3 % en 2009), ce qui a été contrebalancé par les éléments du siège social et les éliminations pour un pourcentage de 2 % (2 % en 2009).

Il y a lieu de se reporter aux rubriques sectorielles figurant plus loin pour en savoir davantage sur les résultats de Sans-fil, de Cable et de Media.



Sommaire des résultats financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf les montants par action)	2010	2009	Variation en %
Produits d'exploitation			
Sans-fil	6 968 \$	6 654 \$	5
Cable			
Activités de Cable	3 185	3 074	4
Solutions d'affaires Rogers (« SAR »)	560	503	11
Magasins Rogers	355	399	(11)
Éléments relevant du siège social et éliminations	(48)	(28)	71
	4 052	3 948	3
Media	1 501	1 407	7
Éléments relevant du siège social et éliminations	(335)	(278)	21
Total	12 186	11 731	4
Résultat opérationnel ajusté ¹⁾			
Sans-fil	3 167	3 042	4
Cable			
Activités de Cable	1 424	1 298	10
SAR	40	35	14
Magasins Rogers	(27)	(9)	200
	1 437	1 324	9
Media	147	119	24
Éléments relevant du siège social et éliminations	(98)	(97)	1
Résultat opérationnel ajusté ¹⁾	4 653	4 388	6
Recouvrement (charge) au titre de la rémunération à base d'actions ³⁾	(47)	33	n.s.
Règlement des obligations au titre des régimes de retraite ⁴⁾	–	(30)	n.s.
Frais d'intégration et de restructuration ⁵⁾	(40)	(117)	(66)
Autres éléments, montant net ⁶⁾	(14)	–	n.s.
Frais de résiliation de contrats ⁷⁾	–	(19)	n.s.
Ajustement au titre des droits de licence de la Partie II du CRTC ⁸⁾	–	61	n.s.
Résultat opérationnel ¹⁾	4 552	4 316	5
Autres produits et charges, montant net ⁹⁾	3 024	2 838	7
Bénéfice net	1 528 \$	1 478 \$	3
Bénéfice net par action, de base et dilué	2,65 \$	2,38 \$	11
Après ajustement ²⁾			
Bénéfice net	1 707 \$	1 556 \$	10
Bénéfice net par action de base et dilué	2,96 \$	2,51 \$	18
Acquisitions d'immobilisations corporelles ¹⁾			
Sans-fil	937 \$	865 \$	8
Cable			
Activités de Cable	611	642	(5)
SAR	38	37	3
Magasins Rogers	13	14	(7)
	662	693	(4)
Media	46	62	(26)
Siège social	194	235	(17)
Total	1 839 \$	1 855 \$	(1)

- 1) Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Information complémentaire – Calculs non conformes aux PCGR » et « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR ». Le résultat opérationnel ne doit pas être considéré comme une mesure susceptible de remplacer le bénéfice d'exploitation ni le bénéfice net établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Rapprochement du bénéfice net avec le résultat opérationnel et le résultat opérationnel ajusté de la période » pour un rapprochement du résultat opérationnel et du résultat opérationnel ajusté avec le bénéfice d'exploitation et le bénéfice net établis conformément aux PCGR du Canada ainsi qu'à la rubrique « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR ».
 - 2) Pour en savoir davantage sur la façon dont sont déterminés les montants « après ajustement », qui sont des mesures non conformes aux PCGR, il y a lieu de se reporter aux rubriques « Information complémentaire – Calculs non conformes aux PCGR » et « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR ». Les montants « après ajustement » présentés ci-dessus sont revus périodiquement par la direction et par le conseil d'administration pour évaluer la performance de la Société et prendre des décisions au sujet des activités courantes de la Société et de sa capacité à générer des flux de trésorerie. Les montants « après ajustement » ne tiennent pas compte des éléments suivants : i) la charge (le recouvrement) au titre de la rémunération à base d'actions, ii) les frais d'intégration et de restructuration, iii) les frais de résiliation de contrats, iv) un ajustement concernant les droits de licence de la Partie II du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») relativement à des périodes antérieures, v) le règlement des obligations au titre des régimes de retraite, vi) les autres éléments (montant net) et vii) les coûts d'émission des titres d'emprunt, la perte liée aux remboursements sur la dette à long terme et les pertes de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs à long terme relativement au bénéfice net et au bénéfice net par action, ainsi que l'incidence fiscale des montants susmentionnés.
 - 3) Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Rémunération à base d'actions ».
 - 4) Ce montant découle du règlement des obligations au titre des régimes de retraite concernant tous les salariés participant aux régimes de retraite qui ont pris leur retraite en date du 1^{er} janvier 2009 et pour lesquels les régimes de retraite ont acheté des rentes.
 - 5) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, les coûts engagés sont liés : i) aux indemnités de départ découlant de la restructuration ciblée de l'effectif, ii) aux frais de restructuration découlant de l'impartition de certaines fonctions de technologie de l'information, iii) aux coûts de transaction engagés pour les acquisitions ainsi qu'aux frais d'intégration des entreprises acquises et iv) aux frais de fermeture de certains magasins de Magasins Rogers. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, les coûts engagés étaient liés : i) aux indemnités de départ découlant de la restructuration ciblée de l'effectif, en vue de regrouper les opérations de Cable et de Sans-fil, pour former un organisme de services de communications, et d'améliorer la structure de coûts de la Société, étant donné la concurrence et la conjoncture économique, ii) aux indemnités de départ ainsi qu'aux frais de restructuration découlant de l'impartition de certaines fonctions de technologie de l'information, iii) aux frais d'intégration des entreprises acquises et iv) aux frais de fermeture de certains magasins de Magasins Rogers.
 - 6) Ces montants découlent du règlement d'obligations et de charges constatées relativement à des périodes antérieures.
 - 7) Ces montants découlent de la résiliation de contrats avec certains joueurs des Blue Jays avant l'échéance contractuelle.
 - 8) Il s'agit d'un ajustement concernant les droits de licence de la Partie II du CRTC relativement à des périodes antérieures. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Réglementation gouvernementale et évolution de la réglementation ».
 - 9) Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Rapprochement du bénéfice net avec le résultat opérationnel et le résultat opérationnel ajusté de la période ».
- n.s. : non significatif.

Les produits consolidés ont augmenté de 455 millions de dollars d'un exercice à l'autre. Les parts de cette augmentation attribuables à Sans-fil, à Cable et à Media ont été, respectivement, de 314 millions de dollars, 104 millions de dollars et 94 millions de dollars, contrebalancées par une augmentation de 57 millions de dollars des éléments du siège social et des éliminations.

Le résultat opérationnel ajusté consolidé s'est accru de 265 millions de dollars d'un exercice à l'autre. Les parts de cette croissance attribuables à Sans-fil, à Cable et à Media ont été, respectivement, de 125 millions de dollars, 113 millions de dollars et 28 millions de dollars, contrebalancées par une hausse de 1 million de dollars des éléments du siège social et des éliminations.

Il y a lieu de se reporter aux rubriques sectorielles figurant plus loin pour en savoir davantage sur les produits, les charges d'exploitation, le résultat opérationnel et les acquisitions d'immobilisations corporelles de Sans-fil, de Cable et de Media.

Performance de 2010 par rapport aux objectifs

Le tableau qui suit présente les fourchettes prévisionnelles fournies par la Société concernant certains résultats financiers et résultats d'exploitation pour 2010, comparativement aux résultats réels obtenus. La performance de la Société a été conforme à chacun des objectifs financiers établis pour 2010.

(en millions de dollars)	Chiffres réels 2009	Fourchettes prévisionnelles pour 2010 (%) (au 17 février 2010)	Fourchettes prévisionnelles pour 2010 (\$) (au 17 février 2010)	Chiffres réels 2010
Chiffres consolidés				
Résultat opérationnel ajusté ¹⁾	4 388 \$	Hausse de 2 % à 7 %	4 476 \$ à 4 695 \$	4 653 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles ²⁾	1 855 \$	Stable – à 5 %	1 855 \$ à 1 948 \$	1 839 \$
Flux de trésorerie disponibles ³⁾	1 886 \$	Hausse de 3 % à 8 %	1 943 \$ à 2 037 \$	2 145 \$
Charge d'impôts en trésorerie				
Hypothèses sur le moment et le montant des paiements d'impôts en trésorerie ⁴⁾	8 \$	~150 \$	~150 \$	152 \$

- 1) Compte non tenu de la charge (du recouvrement) au titre de la rémunération à base d'actions, des frais d'intégration et de restructuration et d'autres éléments (montant net).
- 2) En plus des dépenses en immobilisations corporelles de Sans-fil, d'Activités de Cable et de Media, les acquisitions d'immobilisations corporelles consolidées incluent celles de SAR, de Magasins Rogers et du siège social.
- 3) Les flux de trésorerie disponibles avant les impôts s'entendent du résultat opérationnel ajusté moins les dépenses en immobilisations corporelles et les intérêts débiteurs; ce terme n'est pas défini selon les PCGR du Canada.
- 4) La direction prévoit actuellement que les flux de trésorerie disponibles seront entièrement imposables en 2012.

OBJECTIFS FINANCIERS ET OPÉRATIONNELS POUR 2011

Le tableau qui suit présente les fourchettes prévisionnelles et les hypothèses pour certaines mesures financières en 2011. Ces informations sont prospectives et devraient être lues de concert avec la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs, les

risques et les hypothèses » et avec les informations connexes concernant les hypothèses et facteurs économiques, concurrentiels et réglementaires qui pourraient faire en sorte que les résultats financiers et les résultats d'exploitation futurs réels diffèrent de ceux prévus à l'heure actuelle.

Résultats prévisionnels de 2011

(en millions de dollars)	Résultats réels en PCGR 2010	Résultats réels en IFRS 2010	Prévisions en IFRS pour 2011
Chiffres consolidés			
Résultat opérationnel ajusté ¹⁾	4 653 \$	4 635 \$	4 600 \$ à 4 765 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles ²⁾	1 839 \$	1 842 \$	1 950 \$ à 2 050 \$
Flux de trésorerie disponibles après impôts ³⁾	1 993 \$	1 972 \$	1 850 \$ à 1 975 \$

- 1) Compte non tenu de la charge (du recouvrement) au titre de la rémunération à base d'actions, des frais d'intégration et de restructuration et d'autres éléments (montant net).
- 2) En plus des dépenses en immobilisations corporelles de Sans-fil, d'Activités de Cable et de Media, les acquisitions d'immobilisations corporelles consolidées incluent celles de SAR, de Magasins Rogers et du siège social.
- 3) Les flux de trésorerie disponibles après les impôts s'entendent du résultat opérationnel ajusté moins les dépenses en immobilisations corporelles, les intérêts débiteurs et les impôts en trésorerie; ce terme n'est pas défini selon les PCGR du Canada ni les IFRS. Les impôts en trésorerie devraient atteindre environ 90 millions de dollars en 2011.

2. REVUE DES UNITÉS D'EXPLOITATION

SANS-FIL

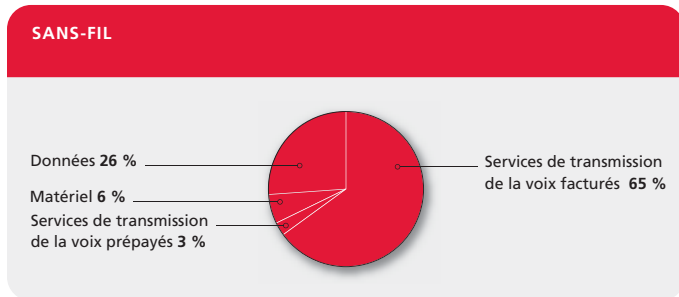
ACTIVITÉS DE SANS-FIL

Sans-fil est le plus important fournisseur de services de communications sans fil au Canada et comptait au 31 décembre 2010 environ 9,0 millions d'abonnés aux services de transmission de la voix et des données, représentant environ 36 % des abonnés aux services sans fil au Canada. Sans-fil exploite des plateformes de réseau sans fil compatibles avec les technologies mondiales de communication avec les mobiles et d'accès par paquets à haut débit (« GSM-HSPA »). Son réseau sous-jacent GSM à service général de paquets radio et à taux de données améliorées pour l'évolution globale (« GSM-GPRS-EDGE ») couvre environ 95 % de la

population canadienne. Ce réseau GSM est superposé par la technologie sans fil de transmission des données de nouvelle génération selon les normes de système universel de télécommunication mobile et HSPA avancée (« UMTS-HSPA+ ») qui permet d'offrir des services sans fil de transmission des données à une vitesse pouvant atteindre 21 mégabits par seconde (« Mbps ») à environ 88 % de la population.

Les abonnés de Sans-fil ont accès à leurs services à peu près partout dans le monde grâce à des ententes d'itinérance avec divers exploitants de réseaux sans fil GSM et HSPA. Rogers exploite l'un des plus grands territoires d'itinérance et offre à ses clients l'un des nombres les plus élevés de destinations au monde pour l'utilisation de services sans fil. Pour chaque entente d'itinérance, Rogers a établi des liens directs avec l'exploitant plutôt que d'offrir des services de tiers.

En général, Sans-fil a négocié des ententes de couverture des services sans fil avec de multiples exploitants pour la plupart de ses destinations d'itinérance, afin d'éliminer le risques que ses clients voyagent dans une région où ils n'auraient pas de service. L'ampleur de cette couverture permet également aux clients de Sans-fil d'utiliser le meilleur réseau disponible dans une région donnée.



Produits et services de Sans-fil

Sans-fil offre des services sans fil de transmission de la voix et des données et de messagerie, y compris les téléphones et appareils connexes, à l'échelle du Canada. Les services de Sans-fil sont généralement tous prépayés ou facturés. Les réseaux de Sans-fil permettent d'offrir des services sans fil évolués de transmission des données à haute vitesse, y compris l'accès à Internet au moyen d'un réseau sans fil, le courriel sans fil, la transmission de photos et de vidéos numériques, la vidéo mobile, le téléchargement de musique et d'applications, la messagerie vidéo et les services bidirectionnels de messages courts (« SMS » ou « messagerie texte »).

Réseau de distribution de Sans-fil

Le réseau national de distribution de Sans-fil inclut un réseau de détaillants indépendants, les magasins de Rogers Sans-fil, Fido et chatr, qui sont gérés par Magasins Rogers, les grandes chaînes de vente au détail et les dépanneurs. Sans-fil commercialise ses produits et services sous les marques Rogers Sans-fil, Fido et chatr par l'intermédiaire d'un vaste réseau national de distribution à l'échelle du Canada constitué d'environ 2 900 détaillants et points de vente au détail indépendants et de près de 400 emplacements exploités par Magasins Rogers (qui est un secteur de Cable). Le réseau de distribution vend des forfaits de services et des appareils et des milliers d'autres emplacements offrent des services prépayés. Sans-fil offre également un grand nombre de ses produits et services par télémarketing ainsi qu'à partir des sites Web d'affaires électroniques rogers.com, fido.ca et chatrwireless.com.

Réseaux et spectre de Sans-fil

Sans-fil est une entreprise de télécommunications exploitant ses réseaux sans fil dans une vaste zone de couverture nationale dont la grande partie est interconnectée à partir de ses propres installations de transmission par fibres optiques et par micro-ondes. La couverture continue assurée par ces réseaux intégrés permet aux abonnés de faire et de recevoir des appels et d'utiliser les fonctions de réseau dans la zone de couverture de Sans-fil et dans les zones de couverture de ses partenaires d'itinérance aussi facilement que dans leur zone d'attache.

Sans-fil détient des licences d'utilisation du spectre pour 25 MHz de fréquences contiguës dans la bande de fréquences de 850 MHz et pour 60 MHz dans la bande de fréquences de 1 900 MHz à l'échelle du pays, à l'exception du sud-ouest de l'Ontario, du nord du Québec, du Yukon, des T.N.-O. et du Nunavut, où ses licences visent 50 MHz dans la bande de fréquences de 1 900 MHz.

Sans-fil a participé aux enchères du spectre pour les services sans fil évolués (« SSFE ») au Canada qui se sont terminées le 21 juillet 2008. Sans-fil a fait l'acquisition de 20 MHz du spectre des SSFE, qui utilisent la bande de fréquences de 1 700/2 100 MHz, dans l'ensemble des 10 provinces et 3 territoires. La Société a remporté les enchères pour un total d'environ 1,0 milliard de dollars, soit environ 1,67 \$ par MHz/point de présence.

Sans-fil détient également des licences d'utilisation du spectre sans fil fixe à large bande dans les bandes de fréquences de 2 300 MHz, 2 500 MHz et 3 500 MHz avec Bell Canada aux termes de la coentreprise à parts égales Inukshuk. Les deux sociétés ont contribué leurs avoirs en

fréquences du spectre pour des services sans fil fixes ainsi que leurs réseaux existants de stations cellulaires et d'installations de liaison terrestre. Chacun des coentrepreneurs commercialise, vend, soutient et facture lui-même ses services sans fil fixes fournis à l'aide du réseau, ce dernier jouant ainsi le rôle d'un fournisseur grossiste. En 2010, Inukshuk a fait l'acquisition de licences d'utilisation du spectre pour environ 61 MHz dans les bandes de fréquences de 2 500 MHz et 2 690 MHz en Colombie-Britannique et au Manitoba auprès de Craig Wireless, en contrepartie de 80 millions de dollars, et de licences d'utilisation pour 61 MHz du même spectre en Saskatchewan auprès de YourLink Inc., en contrepartie de 14 millions de dollars. De plus, Inukshuk a converti ses licences d'utilisation du spectre dans les bandes de fréquences de 2 500 MHz et 2 690 MHz en licences de services mobiles pour le service radio à large bande (« SRLB ») et, conformément à la politique gouvernementale, environ un tiers du spectre a été retourné à Industrie Canada. En 2009, Inukshuk avait aussi fait l'acquisition de licences d'utilisation du spectre pour 92 MHz dans les bandes de fréquences de 2 500 MHz et 2 690 MHz en Ontario et au Québec auprès de Look Communications Inc., en contrepartie de 80 millions de dollars, et converti ses licences d'utilisation du spectre en licences de services mobiles SRLB. Conformément à la politique gouvernementale, un tiers du spectre avait été retourné à Industrie Canada.

Au troisième trimestre de 2009, Rogers a annoncé qu'elle avait conclu une entente de partage de réseau avec Manitoba Telecom Services (« MTS ») en vue de construire un réseau sans fil HSPA+ 3,5G partagé au Manitoba. Ce réseau conjoint, dont la construction a été achevée en 2010, sera lancé pendant le premier trimestre de 2011 et couvrira environ 96 % de la population du Manitoba. De plus, Rogers a conclu une entente de partage de réseau avec TBayTel en 2010 afin de permettre aux clients des deux sociétés dans le nord-ouest de l'Ontario d'obtenir des services sans fil HSPA+ 3,5G sous une marque commune (TBayTel avec Rogers) ainsi qu'aux clients de Rogers dans le reste du Canada d'obtenir ces services à l'intérieur de la zone de couverture de Thunder Bay dans le nord-ouest de l'Ontario.

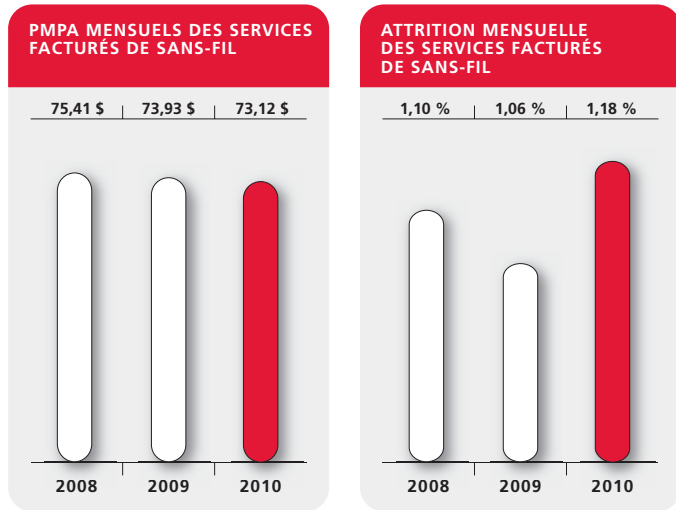
En 2010, la Société a annoncé le début des essais techniques de la technologie de réseau sans fil Évolution à long terme (*Long Term Evolution* ou « LTE ») pour diverses bandes de fréquences dans la région d'Ottawa pour mieux comprendre et évaluer les vitesses de transmission des données et la qualité de la performance de la technologie LTE ainsi que l'interopérabilité de cette technologie avec son réseau HSPA+ existant.

STRATÉGIE DE SANS-FIL

Sans-fil vise une croissance rentable dans le secteur canadien des services sans fil et sa stratégie est conçue pour maximiser ses parts de marché, ses flux de trésorerie et son rendement du capital investi. Les principaux éléments de sa stratégie sont les suivants :

- accroître continuellement sa taille et sa compétitivité dans le secteur canadien des services sans fil;
- mettre l'accent sur la prestation de services sans fil innovateurs de transmission de la voix et des données à l'intention des jeunes, des familles et des petites et moyennes entreprises et, plus particulièrement, d'accroître la pénétration des téléphones intelligents et d'autres appareils sans fil perfectionnés;
- améliorer l'expérience client en mettant l'accent de manière soutenue principalement sur les appareils sans fil, la qualité des réseaux et le service à la clientèle, afin d'augmenter les produits tirés des services et de réduire le nombre de mises hors service d'abonnés, soit le taux d'attrition;
- accroître les produits tirés des clients existants au moyen de la vente croisée et de la vente de gamme supérieure de services sans fil de transmission des données et d'autres services améliorés et convergents aux clients abonnés aux services sans fil de transmission de la voix;
- améliorer et élargir ses canaux de vente et de distribution possédés ou indépendants pour la vente de produits et de services et le soutien à la clientèle;
- maintenir le réseau sans fil le plus technologiquement avancé et de la plus haute qualité à l'échelle nationale, avec une couverture mondiale assurée par les technologies de réseau les plus courantes;

- tirer avantage des relations établies avec les autres sociétés du groupe Rogers pour faire des offres groupées de produits et services à des tarifs intéressants aux clients communs, en plus de la vente croisée, de la distribution conjointe, de la valorisation de la marque et des projets de partage de l'infrastructure.



TENDANCES RÉCENTES DANS LE SECTEUR DE SANS-FIL

Fidélisation des abonnés

La pénétration actuelle du marché canadien des communications sans fil est estimée à 74 % de la population, contre environ 96 % aux États-Unis et approximativement 121 % au Royaume-Uni. Sans-fil s'attend à ce que ce taux de pénétration augmente de près de 4 à 5 points de pourcentage chaque année au Canada au cours des prochaines années. Cette plus grande pénétration explique pourquoi il faut mettre davantage l'accent sur la satisfaction de la clientèle, sur la promotion de nouveaux services de transmission de la voix et des données et sur la fidélisation des abonnés.

Demande d'applications de données avancées

L'évolution constante des technologies sans fil de transmission des données a permis aux fabricants d'appareils sans fil, comme les téléphones et d'autres appareils portatifs, de concevoir des téléphones et d'autres appareils intelligents plus perfectionnés offrant davantage de fonctions avancées, comme l'accès au courriel et à d'autres plateformes de technologie de l'information des entreprises, aux actualités, aux actualités sportives, aux renseignements et services financiers, aux achats en ligne, aux photos, à la musique, aux applications, aux vidéoclips en diffusion en mode continu, à la télévision mobile et plus encore. Sans-fil est d'avis que le lancement de nouveaux appareils et de nouvelles applications contribuera à la croissance soutenue des services sans fil de transmission des données. La pénétration accrue des téléphones intelligents entraîne également l'augmentation des coûts au titre des subventions de matériel.

Concurrence accrue des autres fournisseurs de services sans fil

Tel qu'il est décrit plus en détail à la rubrique « Concurrence dans les secteurs d'activité de la Société », Sans-fil fait face à l'augmentation de la concurrence provenant des fournisseurs actuels de services sans fil ainsi que des nouveaux venus. Quelques nouveaux venus ont lancé des services illimités, ce qui a entraîné des ajustements tarifaires à la baisse et une diminution des PMPA.

Conversion aux technologies sans fil de prochaine génération

L'évolution constante des technologies sans fil de transmission des données et la demande croissante de services sans fil évolués, plus particulièrement en matière de transmission des données, ont incité les fournisseurs de services sans fil à se convertir aux réseaux numériques de prochaine génération pour la transmission sans fil de la voix et des données à large bande, comme HSPA+ et LTE. Ces réseaux visent à donner aux services sans fil la qualité de son des services filaires conventionnels, des capacités de transmission des données à des

vitesse beaucoup plus grandes et d'une efficacité accrue et des capacités améliorées de diffusion de contenu vidéo en mode continu. Ces réseaux soutiennent diverses applications de plus en plus avancées axées sur les données, comme l'accès Internet à large bande, les services multimédias et l'accès en continu aux systèmes informatiques des entreprises, notamment les ordinateurs de bureau et les applications client-serveur qui peuvent être accessibles sur une base locale, nationale ou internationale. Sans fil a fait des progrès en effectuant des essais techniques de la technologie LTE de prochaine génération dans la région d'Ottawa. L'intensité des dépenses en immobilisations devrait s'accroître en raison des investissements soutenus dans les réseaux.

Développement de nouvelles technologies

Outre les deux grands courants technologiques dans le secteur des services sans fil mobile et à large bande, soit les technologies GSM-HSPA et d'accès multiple par répartition en code/évolution-données optimisées (« CDMA-EVDO »), trois autres importantes technologies sans fil à large bande sont en cours de développement : WiFi, WiMAX et LTE. Ces technologies peuvent accélérer l'adoption massive de réseaux numériques sans fil de transmission de la voix et des données à large bande.

La technologie WiFi (la norme IEEE 802.11) permet aux utilisateurs de certains appareils, comme les ordinateurs portatifs et les assistants numériques personnels, de se connecter à un point d'accès sans fil à l'intérieur d'une zone locale. Ces points d'accès utilisent un spectre non muni de licences et la connexion sans fil n'est efficace que dans un rayon d'une zone locale d'environ 50 à 100 mètres du point d'accès et assure une vitesse similaire à celle obtenue au sein d'un réseau local filaire (plus récemment, la version désignée 802.11n). Étant donné que la technologie est conçue principalement pour un accès sans fil dans un immeuble, un grand nombre de points d'accès doivent être déployés afin de couvrir la zone géographique locale sélectionnée et doivent être également interconnectés avec un réseau à large bande pour assurer la connexion à Internet. Les améliorations à venir concernant le prolongement du rayon des services WiFi et la mise en réseau de points d'accès WiFi peuvent fournir des occasions supplémentaires aux exploitants de services sans fil ou aux exploitants de réseaux WiFi municipaux, chacun offrant la capacité et la couverture appropriées selon les circonstances.

La technologie LTE, qui représente l'évolution de la technologie sans fil à large bande de quatrième génération (« 4G ») pour les développeurs de la technologie GSM à l'échelle mondiale, est en cours d'introduction dans certaines régions du monde. La LTE est une technologie sans fil de transmission des données entièrement fondée sur le protocole Internet (« IP ») qui repose sur une nouvelle forme de modulation, soit le multiplexage par répartition orthogonale de la fréquence, précisément conçue pour améliorer l'efficacité, réduire les coûts, améliorer et élargir la gamme des services de transmission de la voix et des données disponibles sur les réseaux sans fil à large bande mobiles, mettre à profit les nouveaux octrois de licences d'utilisation du spectre et mieux s'intégrer à d'autres normes technologiques ouvertes. En tant que technologie 4G, la LTE est conçue pour accroître et améliorer les capacités inhérentes à la technologie UMTS-HSPA, qui représente la norme mondiale en matière de services sans fil à large bande mobiles et la norme selon laquelle Sans-fil exerce ses activités. La LTE est entièrement rétrocompatible avec l'UMTS-HSPA et est conçue pour offrir des capacités de transmission de la voix et des données à large bande à couverture continue à des vitesses de plus de 100 Mbps (selon le spectre disponible). Sans-fil effectue actuellement des essais techniques de la LTE.

La technologie WiMAX (la norme IEEE 802.16) est une technologie 4G relativement nouvelle mais pas courante qui est en cours de développement pour assurer des services sans fil à large bande dans une zone étendue à un coût permettant son adoption sur le marché de masse. Contrairement à la technologie WiFi, la WiMAX est une technologie analogue à la technologie cellulaire, qui fonctionne dans des bandes de fréquences définies et autorisées et n'est donc pas ralentie par l'interférence d'autres applications et services utilisant les mêmes fréquences. Cette technologie offre une couverture et des capacités similaires à celles des réseaux cellulaires classiques (selon la largeur du spectre alloué et disponible). À l'heure actuelle, la WiMAX donne lieu à deux grandes applications : les applications fixes (de point à point) pour les liaisons terrestres et les services aux particuliers et aux

petites entreprises ainsi que l'accès à large bande mobile point à multipoint. WiMAX demeure une technologie naissante, axée sur les données, dont les capacités n'égalent pas encore celles des technologies cellulaires existantes.

RÉSULTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE SANS-FIL
Aux fins du présent rapport de gestion, les produits de l'unité d'exploitation Sans-fil ont été répartis entre les catégories suivantes :

- les produits tirés des réseaux, qui sont composés de ce qui suit :
 - les services facturés (transmission de la voix et des données), composés principalement des frais mensuels et des frais d'utilisation du temps d'antenne, de transmission des données, des appels interurbains, des services optionnels, d'accès au réseau et de récupération des coûts gouvernementaux et réglementaires ainsi que d'itinérance;
 - les services prépayés (transmission de la voix et des données), composés principalement des frais d'utilisation du temps d'antenne, de transmission des données et accessoires comme les frais des appels interurbains et d'itinérance.
- les produits tirés des ventes de matériel, composés des ventes, généralement au prix coûtant ou moins, d'appareils et d'accessoires aux détaillants indépendants, aux agents et aux points de vente au détail ainsi que directement aux abonnés, par l'intermédiaire des

groupes de service à la clientèle de Sans-fil, de ses sites Web et de la télévente, déduction faite des subventions.

Pour évaluer la performance, les charges d'exploitation de Sans-fil sont réparties entre les catégories suivantes :

- le coût des ventes de matériel, soit les coûts liés aux produits tirés des ventes de matériel;
- les frais de vente et de commercialisation, soit les coûts d'acquisition de nouveaux abonnés et de fidélisation des abonnés existants, comme la publicité, les commissions versées à des tiers pour la mise en service des abonnés, la rémunération et les avantages sociaux du personnel de vente et de commercialisation ainsi que les frais généraux directement liés à ces activités;
- les charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration, soit essentiellement les charges d'exploitation des réseaux, les charges du service à la clientèle, les charges de fidélisation des abonnés, notamment les commissions résiduelles versées aux canaux de distribution, les coûts des licences octroyées par Industrie Canada pour l'utilisation du spectre, les paiements aux autres fournisseurs pour les services d'itinérance et d'appels interurbains, la cotisation au CRTC et toutes les autres charges engagées pour exercer les activités sur une base quotidienne.

Sommaire des résultats financiers de Sans-fil

Exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars, sauf les marges)

	2010 ¹⁾	2009	Variation en %
Produits d'exploitation			
Services facturés	6 272 \$	5 948 \$	5
Services prépayés	297	297	–
Produits tirés des réseaux	6 569	6 245	5
Ventes de matériel	399	409	(2)
Total des produits d'exploitation	6 968	6 654	5
Charges d'exploitation avant les éléments suivants :			
Coût des ventes de matériel	1 225	1 059	16
Frais de vente et de commercialisation	628	630	–
Charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration	1 948	1 923	1
	3 801	3 612	5
Résultat opérationnel ajusté ^{2), 3)}	3 167	3 042	4
Charge au titre de la rémunération à base d'actions ⁴⁾	(11)	–	n.s.
Règlement d'obligations au titre des régimes de retraite ⁵⁾	–	(3)	n.s.
Frais d'intégration et de restructuration ⁶⁾	(5)	(33)	(85)
Autres éléments ⁷⁾	(5)	–	n.s.
Résultat opérationnel²⁾	3 146 \$	3,006 \$	5
Marge bénéficiaire d'exploitation ajustée en % des produits tirés des réseaux²⁾	48,2 %	48,7 %	
Acquisitions d'immobilisations corporelles²⁾	937 \$	865 \$	8

1) Les résultats d'exploitation de Cityfone Telecommunications Inc. (« Cityfone ») sont inclus dans les résultats d'exploitation de Sans-fil depuis la date d'acquisition, soit le 9 juillet 2010.
 2) Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR » et « Information complémentaire – Calculs non conformes aux PCGR ».
 3) Le résultat opérationnel ajusté comprend des pertes de 11 millions de dollars et de 13 millions de dollars relativement au projet de services sans fil à large bande Inukshuk pour les exercices, respectivement, 2010 et 2009.
 4) Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Rémunération à base d'actions ».
 5) Ce montant découle du règlement des obligations au titre des régimes de retraite concernant tous les salariés participant aux régimes de retraite qui ont pris leur retraite en date du 1^{er} janvier 2009 et pour lesquels les régimes de retraite ont acheté des rentes.
 6) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, les coûts engagés sont liés : i) aux indemnités de départ découlant de la restructuration ciblée de l'effectif, ii) aux frais de restructuration découlant de l'impartition de certaines fonctions de technologie de l'information et iii) aux coûts de transaction engagés pour les acquisitions ainsi qu'aux frais d'intégration des entreprises acquises. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, les coûts engagés étaient liés : i) aux indemnités de départ découlant de la restructuration ciblée de l'effectif, en vue de regrouper les opérations de Cable et de Sans-fil, pour former un organisme de services de communications et ii) aux indemnités de départ ainsi qu'aux frais de restructuration découlant de l'impartition de certaines fonctions de technologie de l'information.
 7) Ces montants découlent du règlement d'obligations et de charges constatées relativement à des périodes antérieures.

Faits saillants de l'exploitation de Sans-fil pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

- Les produits tirés des réseaux ont augmenté de 5 % depuis 2009 et le résultat opérationnel ajusté s'est accru de 4 % pendant la même période, de sorte que la marge bénéficiaire a atteint 48,2 % pour l'exercice.
- La croissance des nombres d'abonnés s'est poursuivie en 2010 avec un ajout net de 466 000 abonnés, dont environ 68 % aux services facturés.

- Le taux d'attrition des abonnés aux services facturés a été de 1,18 % en 2010, contre 1,06 % en 2009.
- Les PMPA mensuels des services facturés ont été relativement stables par rapport à ceux de 2009 et se sont établis à 73,12 \$, en raison de l'intensité de la concurrence et des baisses des produits d'itinérance et d'utilisation hors du forfait, ce qui a contrebalancé la forte croissance des produits tirés des services sans fil de transmission des données.

- Les produits tirés des services sans fil de transmission des données ont grimpé d'environ 34 % d'un exercice à l'autre pour atteindre 1 834 millions de dollars en 2010, contre 1 366 millions de dollars en 2009, soit environ 28 % des produits tirés des réseaux, comparativement à 22 % en 2009.
- Sans-fil a mis en service environ 1,9 million de téléphones intelligents pendant l'exercice, principalement des iPhone, des BlackBerry et des Android. À peu près 33 % de ces mises en service étaient liées à de nouveaux abonnés de Sans-fil, alors que 67 % d'entre elles concernaient des clients existants de Sans-fil ayant choisi des téléphones intelligents et conclu généralement de nouveaux contrats à terme. Les utilisateurs de téléphones intelligents constituent maintenant environ 41 % de l'ensemble des abonnés aux services facturés, en hausse par rapport à 31 % durant l'exercice précédent, et génèrent des PMPA près du double de ceux provenant des abonnés aux services de transmission de la voix seulement.
- Sans-fil a annoncé l'établissement de relations d'affaires stratégiques avec TBayTel afin d'élargir son réseau HSPA+ dans le nord de l'Ontario et d'offrir ainsi aux abonnés de Rogers et de TBayTel une couverture 3,5G considérablement plus étendue touchant les collectivités et les corridors desservant les autoroutes principales sur une superficie de près de 300 000 kilomètres carrés.
- Sans-fil, par l'intermédiaire de la société Inukshuk Wireless Partnership qu'elle détient à 50 %, a conclu une entente avec Craig Wireless visant l'acquisition de licences d'utilisation du spectre de service radio à large bande pour environ 61 MHz dans les bandes de fréquences de 2 500 à 2 690 MHz en Colombie-Britannique et au Manitoba, ainsi que diverses licences d'utilisation du spectre dans des bandes de fréquences se situant entre 6 et 24 MHz pour certains marchés du Manitoba.
- Sans-fil a dévoilé le programme de Rogers pour la garantie de protection de l'appareil à l'intention de ses abonnés. Premier programme du genre offert par un fournisseur de services sans fil au Canada, le programme propose un service de remplacement simple et économique pour les appareils perdus, volés ou endommagés.
- Sans-fil a lancé le service Messagerie texte Extrême, une première en Amérique du Nord, qui offre la possibilité à ses abonnés de personnaliser la messagerie en leur permettant d'ajouter des signatures, de créer des listes de distribution et de bloquer ou transférer des messages, rendant ainsi la messagerie texte aussi facile et diversifiée que la messagerie par courriel.
- Sans-fil a annoncé le lancement de chatr, une nouvelle marque de services sans fil, qui offre des services de transmission de la voix et de messagerie texte illimités prépayés à l'intérieur de zones urbaines définies.
- Sans-fil a lancé le nouveau iPhone 4 de Apple qui inclut de nouvelles caractéristiques comme les appels vidéo, l'affichage à haute résolution, le fonctionnement multitâche et l'enregistrement vidéo en HD et elle a aussi commencé à proposer des forfaits de services sans fil pour la tablette iPad de Apple à l'intention des clients qui désirent emporter des films, des émissions télévisées, de la musique, des jeux et de la lecture.
- Sans-Fil a entamé des essais techniques de la technologie de réseau sans fil LTE dans la région d'Ottawa. LTE est une technologie sans fil de 4G qui permet au réseau de fonctionner à des débits pouvant atteindre 150 Mbps. Ces essais permettront de valider comment se comporte la technologie LTE dans diverses fréquences de spectre en milieu urbain, suburbain et rural, ainsi que de vérifier la vitesse de débit réelle, la performance ainsi que son interopérabilité avec notre réseau existant HSPA+.

Sommaire des résultats d'abonnement de Sans-fil

(en milliers pour les données sur les abonnés, sauf les PMPA, les taux d'attrition et l'utilisation)

	2010	2009	Variation en %
Services facturés			
Ajouts bruts d'abonnés	1 330	1 377	(47)
Ajouts nets d'abonnés ^{1), 2)}	319	528	(209)
Total des abonnés de détail aux services facturés	7 325	6 979	346
Produits mensuels moyens par abonné (« PMPA ») ³⁾	73,12 \$	73,93 \$	(0,81) \$
Utilisation mensuelle moyenne (en minutes)	559	585	(26)
Attrition mensuelle	1,18 %	1,06 %	0,12 %
Services prépayés			
Ajouts bruts d'abonnés	731	582	149
Ajouts nets d'abonnés ²⁾	147	24	123
Total des abonnés de détail aux services prépayés	1 652	1 515	137
PMPA ³⁾	16,10 \$	16,73 \$	(0,63) \$
Utilisation mensuelle moyenne (en minutes)	115	121	(6)
Attrition mensuelle	3,18 %	3,15 %	0,03 %
Services facturés et prépayés			
Ajouts bruts d'abonnés	2 061	1 959	102
Ajouts nets d'abonnés	466	552	(86)
Total des abonnés de détail aux services facturés et prépayés	8 977	8 494	483
Attrition mensuelle	1,53 %	1,44 %	0,09 %
PMPA mixtes ³⁾			
	63,03 \$	63,59 \$	(0,56) \$
Utilisation mensuelle moyenne mixte (en minutes)	478	500	(22)

1) La Société a acquis 44 000 abonnés aux services facturés de Cityfone le 9 juillet 2010. Ces abonnés n'ont pas été inclus dans les ajouts nets pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

2) En 2010, 17 000 abonnés aux services facturés et 10 000 abonnés aux services prépayés ont été transférés à TBayTel. Ces abonnés n'ont pas été inclus dans les ajouts nets pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et n'ont pas été pris en considération pour déterminer les taux d'attrition mensuelle des abonnés aux services facturés ou prépayés.

3) Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR ». Selon les calculs présentés à la rubrique « Information complémentaire – Calculs non conformes aux PCGR ».

Abonnés et produits tirés des réseaux de Sans-fil

La baisse d'un exercice à l'autre des ajouts nets d'abonnés pendant l'exercice à l'étude reflète principalement une augmentation du taux d'attrition des abonnés aux services facturés découlant de l'intensité plus forte de la concurrence, partiellement contrebalancée par l'augmentation des ajouts bruts d'abonnés aux services prépayés.

Les ajouts d'abonnés aux services facturés incluent un nombre record de nouveaux utilisateurs de téléphones intelligents. L'augmentation des ajouts d'abonnés aux services prépayés a été attribuable au lancement, par Sans-fil, de ses services de transmission de la voix et de messagerie texte illimités en zone urbaine sous la marque chatr ainsi que, depuis l'été dernier, des forfaits de services sans fil prépayés pour la tablette iPad de Apple. De plus, Sans-fil a lancé des forfaits de services prépayés sans fil de transmission des données au moyen d'une clé Internet, lesquels offrent la même vitesse et la même fiabilité que les forfaits de services facturés existants mais qui sont conçus pour les clients qui recherchent la commodité de la mise en service en ligne de services prépayés par carte de crédit sans avoir à signer de contrats à terme.

En 2010, la Société a acquis le revendeur de services sans fil Cityfone de Colombie-Britannique, un client en gros de Sans-fil. Les clients de Cityfone, soit environ 44 000 abonnés, ont été ajoutés aux abonnés aux services facturés de Sans-fil au moyen d'un ajustement pendant l'exercice. De plus, la Société a établi des relations d'affaires stratégiques avec TBayTel afin d'élargir son réseau HSPA+ dans le nord de l'Ontario et elle a transféré 17 000 abonnés aux services facturés et 10 000 abonnés aux services prépayés à TBayTel.

La hausse des produits tirés des réseaux en 2010, comparativement à 2009, s'explique surtout par la croissance soutenue du nombre d'abonnés aux services facturés de Sans-fil et l'adoption continue des services sans fil de transmission des données. D'un exercice à l'autre, les PMPA mixtes ont diminué de 0,9 %, ce qui reflète les baisses des produits d'itinérance et d'utilisation hors du forfait et des frais d'accès au réseau, contrebalancées par les hausses des produits tirés des services sans fil de transmission des données et d'autres services accessoires. Ces baisses reflètent une combinaison de facteurs, notamment la mise en place au cours de l'exercice précédent de forfaits de services de transmission de la voix et des données en itinérance destinés aux abonnés qui voyagent fréquemment et l'intensité générale de la concurrence.

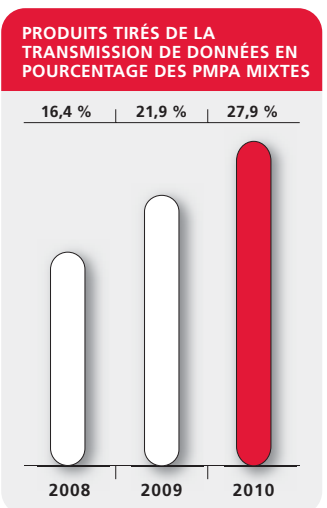
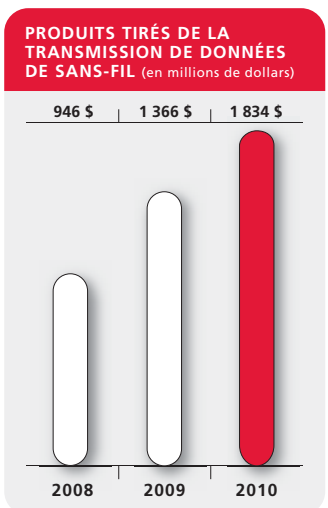
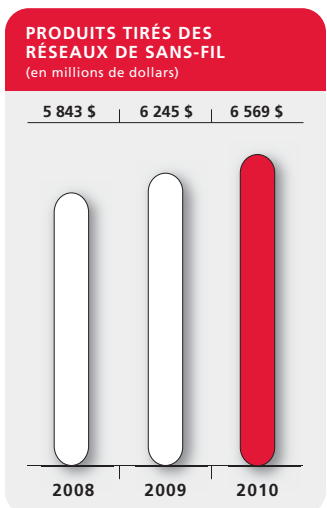
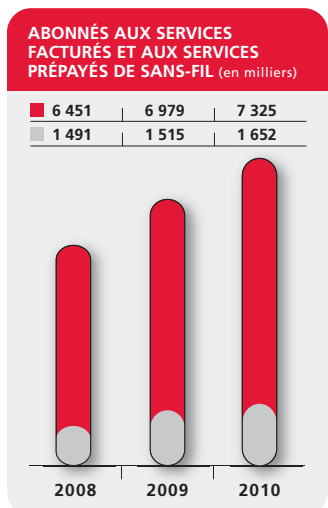
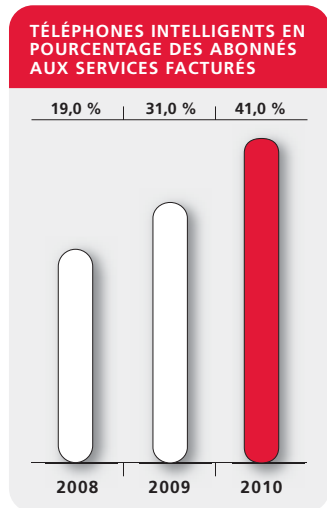
En 2010, les produits tirés des services sans fil de transmission des données ont progressé d'environ 34 % par rapport à 2009 pour atteindre 1 834 millions de dollars. Cette augmentation des produits

tirés des services sans fil de transmission des données tient à la croissance soutenue de la pénétration et de l'utilisation des téléphones intelligents et des cartes sans fil de transmission des données sur portables, ce qui favorise l'utilisation accrue du courriel, de l'accès Internet sans fil, de la messagerie texte ainsi que d'autres services sans fil de transmission des données. En 2010, les produits tirés des services de transmission des données représentaient environ 28 % du total des produits tirés des réseaux, contre 22 % en 2009.

En 2010, Sans-fil a mis en service ou à niveau approximativement 1,9 million de téléphones intelligents, comparativement à environ 1,5 million en 2009. Ces téléphones intelligents étaient principalement des iPhone, des BlackBerry et des Android dont à peu près 33 % étaient destinés à de nouveaux abonnés de Sans-fil. Les utilisateurs de téléphones intelligents constituent maintenant 41 % de l'ensemble des abonnés aux services facturés au 31 décembre 2010, comparativement à 31 % au 31 décembre 2009. Ces abonnés concluent généralement de nouveaux contrats à terme pluriannuels et rapportent habituellement des PMPA qui sont presque le double de ceux provenant des abonnés aux services de transmission de la voix seulement. Il s'agit des nombres les plus élevés de mises en service et d'ajouts de nouveaux utilisateurs de téléphones intelligents rapportés par Sans-fil jusqu'à ce jour.

Ventes de matériel de Sans-fil

La baisse d'un exercice à l'autre des produits tirés des ventes de matériel en 2010, compte tenu des frais de mise en service et déduction faite des subventions pour le matériel, reflète la part plus élevée des téléphones intelligents pour lesquels les subventions sont plus importantes, ce qui a contrebalancé l'augmentation du nombre de mises en service de téléphones intelligents.



■ Services facturés ■ Services prépayés

Charges d'exploitation de Sans-fil

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2010	2009	Variation en %
Charges d'exploitation			
Coût des ventes de matériel	1 225 \$	1 059 \$	16
Frais de vente et de commercialisation	628	630	–
Charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration	1 948	1 923	1
Charges d'exploitation avant les éléments suivants :	3 801	3 612	5
Charge au titre de la rémunération à base d'actions ¹⁾	11	–	n.s.
Règlement d'obligations au titre des régimes de retraite ²⁾	–	3	n.s.
Frais d'intégration et de restructuration ³⁾	5	33	(85)
Autres éléments, montant net ⁴⁾	5	–	n.s.
Total des charges d'exploitation	3 822 \$	3 648 \$	5

- 1) Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Rémunération à base d'actions ».
- 2) Ce montant découle du règlement des obligations au titre des régimes de retraite concernant tous les salariés participant aux régimes de retraite qui ont pris leur retraite en date du 1^{er} janvier 2009 et pour lesquels les régimes de retraite ont acheté des rentes.
- 3) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, les coûts engagés sont liés : i) aux indemnités de départ découlant de la restructuration ciblée de l'effectif, ii) aux frais de restructuration découlant de l'impartition de certaines fonctions de technologie de l'information et iii) aux frais de fermeture de certains magasins de Magasins Rogers. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, les coûts engagés étaient liés : i) aux indemnités de départ découlant de la restructuration ciblée de l'effectif, en vue de regrouper les opérations de Cable et de Sans-fil, pour former un organisme de services de communications et ii) aux indemnités de départ ainsi qu'aux frais de restructuration découlant de l'impartition de certaines fonctions de technologie de l'information.
- 4) Ces montants découlent du règlement d'obligations et de charges constatées relativement à des périodes antérieures.

La hausse de 166 millions de dollars du coût des ventes de matériel en 2010, comparativement à 2009, découle essentiellement d'une augmentation des mises à niveau de matériel, par rapport à la période antérieure, et d'une croissance soutenue du nombre de téléphones intelligents pour les abonnés nouveaux ou existants. Un nombre élevé d'abonnés existants utilisant un iPhone ou un BlackBerry sont devenus admissibles à une mise à niveau du matériel pendant la deuxième moitié de 2010, ce qui a donné lieu à une hausse de 57 % du nombre de mises à niveau vers des téléphones intelligents comparativement à l'exercice clos le 31 décembre 2009. Il s'agit du principal facteur explicatif de la croissance des charges d'un exercice à l'autre et Sans-fil est d'avis que ces coûts constituent un investissement à valeur actualisée nette positive pour acquérir ou fidéliser des clients signant des contrats à terme et pour lesquels les PMPA sont plus élevés et les taux d'attrition sont plus faibles.

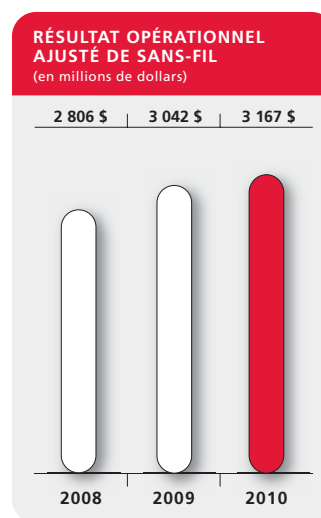
Les frais de vente et de commercialisation ont été stables en 2010, comparativement à 2009, puisque la hausse des frais de publicité et de promotion pour les nouvelles campagnes de commercialisation, l'augmentation des mises en service pour les services de transmission des données et la croissance de la rémunération versée aux détaillants relativement aux volumes et à la composition des ventes ont été contrebalancées par les économies réalisées au moyen des mesures de réduction des coûts.

L'accroissement d'un exercice à l'autre des charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration en 2010, comparativement à 2009, compte non tenu des charges engagées pour fidéliser la clientèle dont il est question ci-dessous, a découlé de l'augmentation du nombre d'abonnés de Sans-fil, contrebalancée par les économies attribuables aux gains d'efficacité opérationnelle ainsi qu'aux économies d'échelle concernant diverses fonctions. De plus, les hausses des coûts de la technologie de l'information et du service à la clientèle, en raison de la complexité du soutien technique nécessaire pour des services et appareils plus évolués, ont été principalement contrebalancées par les économies attribuables aux gains d'efficacité opérationnelle ainsi qu'aux économies d'échelle concernant diverses fonctions.

Les charges de fidélisation totales, y compris les subventions aux mises à niveau des appareils, ont atteint 815 millions de dollars en 2010, contre 588 millions de dollars en 2009. Cette augmentation considérable a découlé d'un volume plus élevé de mises à niveau de matériel par les abonnés existants, tel qu'il a été mentionné, et d'un pourcentage accru de téléphones intelligents, par rapport à 2009.

Résultat opérationnel ajusté de Sans-fil

La hausse de 4 % d'un exercice à l'autre du résultat opérationnel ajusté et la marge bénéficiaire d'exploitation ajustée sur les produits tirés des réseaux (compte non tenu des produits tirés des ventes de matériel) de 48,2 % en 2010 reflètent principalement l'augmentation du total des charges d'exploitation, tel qu'il a été mentionné, laquelle s'explique surtout par le niveau record des mises en service ou à niveau de téléphones intelligents et la croissance connexe des subventions, partiellement contrebalancée par la hausse des produits tirés des réseaux.



ACQUISITION DE SANS-FIL

Acquisition de Cityfone Telecommunications Inc.

Le 9 juillet 2010, la Société a acquis les actifs de Cityfone en contrepartie de 26 millions de dollars en espèces. Cityfone est un exploitant de réseau mobile virtuel canadien qui offre, par l'intermédiaire de marques maison de grandes entreprises canadiennes, des services sans fil facturés de transmission de la voix et des données à environ

44 000 abonnés. L'opération a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et les résultats d'exploitation de Cityfone sont consolidés avec ceux de la Société depuis le 9 juillet 2010.

Acquisitions d'immobilisations corporelles de Sans-fil

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de Sans-fil se classent dans les catégories suivantes :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2010	2009	Variation en %
Acquisitions d'immobilisations corporelles			
Capacité	446 \$	498 \$	(10)
Qualité	284	199	43
Réseaux – Autres	61	39	56
Technologie de l'information et autres	146	129	13
Total des acquisitions d'immobilisations corporelles	937 \$	865 \$	8

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de Sans-fil en 2010 reflètent les dépenses engagées pour accroître la capacité des réseaux, comme l'ajout de voies radioélectriques, les améliorations de base des réseaux et les fonctions d'amélioration des réseaux, notamment pour l'installation en cours du réseau HSPA+. Les acquisitions d'immobilisations corporelles liées à la qualité concernent les mises à niveau des réseaux pour permettre des vitesses de traitement plus grandes, en plus des activités connexes pour améliorer l'accès aux réseaux comme la construction de sites et la sectorisation des cellules. De plus, les acquisitions liées à la qualité incluent le matériel de test et de surveillance et les activités liées au système de soutien de l'exploitation. Les autres dépenses pour les réseaux se rapportent aux programmes de fiabilité et de renouvellement des réseaux, aux mises à niveau de l'infrastructure et aux nouvelles plateformes de produits. Des acquisitions liées à la technologie de l'information ainsi qu'à d'autres initiatives particulières aux services sans fil ont porté sur des mises à niveau des systèmes de facturation et d'administration ainsi que sur d'autres installations et pièces de matériel.

L'augmentation des acquisitions d'immobilisations corporelles de Sans-fil en 2010 a découlé surtout de l'installation de sites cellulaires additionnels pour accroître la qualité, tandis que la hausse des autres dépenses pour les réseaux visait à faciliter la compatibilité multiplateforme. La croissance des acquisitions liées à la technologie de l'information et à d'autres initiatives s'explique essentiellement par la réalisation d'un projet d'entrepôt de données d'entreprise et le lancement de la marque chatr pendant l'exercice. Ces augmentations ont été partiellement contrebalancées par la baisse des dépenses engagées pour accroître la capacité des réseaux à la suite de la mise en service du réseau HSPA à 21 Mbps en 2010.

En 2010, la Société a annoncé le début des essais techniques de la technologie de réseau sans fil LTE de prochaine génération pour diverses bandes de fréquences dans la région d'Ottawa afin de mieux comprendre et d'évaluer les vitesses de transmission des données et la qualité de la performance de la technologie LTE ainsi que l'interopérabilité de cette technologie avec son réseau HSPA+ existant.

CABLE

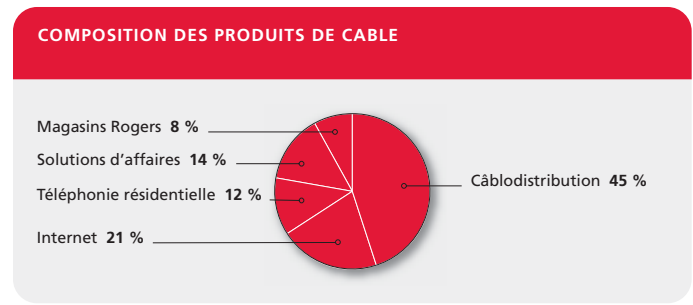
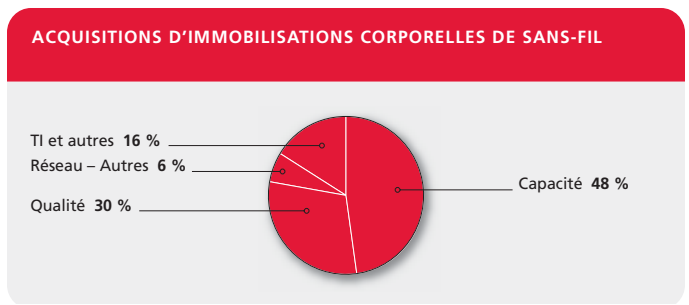
ACTIVITÉS DE CABLE

Cable est l'un des plus importants fournisseurs canadiens de services de télévision par câble, d'accès Internet à haute vitesse et de téléphonie par câble. Comme l'unité possède ses propres installations, elle constitue une solution de rechange en matière de télécommunications aux sociétés de téléphonie traditionnelle. Ses activités se divisent entre les trois unités qui suivent :

L'unité *Activités de Cable* comptait 2,3 millions d'abonnés aux services de télévision au 31 décembre 2010, soit environ 29 % des abonnés aux services de télévision au Canada. Au 31 décembre 2010, elle fournissait des services de câble numérique à environ 1,7 million de ses abonnés aux services de télévision et des services d'accès Internet à haute vitesse à environ 1,7 million d'abonnés résidentiels. Sous la marque Téléphonie résidentielle de Rogers, l'unité fournit aux clients résidentiels des services de téléphonie locaux et interurbains assurés par des technologies à circuit commuté et par câble et elle desservait plus de un million de lignes d'abonnés au 31 décembre 2010.

L'unité *Solutions d'affaires de Rogers* (« SAR ») de Cable offre des services de téléphonie locaux et interurbains, des services de transmission améliorée de la voix et des données et des solutions d'accès IP aux moyennes et grandes entreprises ainsi qu'aux organismes gouvernementaux canadiens; elle offre aussi certains de ses services de gros à d'autres entreprises de télécommunications et dans le périmètre de RCI. Au 31 décembre 2010, elle desservait 146 000 lignes locales équivalentes et 42 000 circuits de données à large bande. De plus en plus, Cable et SAR axent leurs efforts de vente sur le marché des entreprises dans la zone de couverture traditionnelle de câblodistribution, où il est possible de fournir des services de transmission de la voix et des données à partir de l'infrastructure de Cable.

L'unité *Magasins Rogers* exploite une chaîne de distribution au détail avec environ 400 magasins au 31 décembre 2010, dont un grand nombre offre aux clients la possibilité d'acheter les principaux services de Rogers (services de télévision par câble, d'accès Internet, de téléphonie par câble et sans fil), de régler leurs factures de Rogers et d'obtenir ou de retourner du matériel numérique et Internet de Rogers. L'unité offre également la possibilité d'acheter ou de louer des disques numériques (DVD), et des jeux vidéo.



Produits et services de Cable

Cable dispose de réseaux de câblodistribution à large bande technologiquement avancés et fortement groupés en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador. Ses réseaux en Ontario, qui desservent environ 90 % de ses 2,3 millions d'abonnés aux services de télévision, sont concentrés dans trois régions clés : i) la région du Grand Toronto, soit le plus important centre métropolitain du Canada, ii) Ottawa, la capitale nationale du Canada et iii) le corridor allant de Guelph à London, dans le sud-ouest de l'Ontario. Les autres réseaux et abonnés se trouvent au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador, dans le Canada atlantique.

Grâce à ses réseaux à large bande technologiquement avancés, Cable offre une gamme variée de services, notamment les services de télévision analogique et numérique, d'accès Internet ainsi que de téléphonie par câble.

Au 31 décembre 2010, les réseaux de Cable dans leur ensemble ont été mis à niveau sur environ plus de 89 % de leur étendue, notamment plus de 99 % en Ontario, en vue de transmettre sur une bande passante de 860 MHz. Avec des réseaux adaptés aux services de câble numérique sur environ 99 % de leur étendue, Cable peut offrir des produits et services vidéo riches en fonctions et très concurrentiels, comme la télévision à haute définition (« TVHD »), la programmation sur demande, que ce soit pour les films, les séries télévisées ou les événements, offerts par achat et parfois par abonnement, les enregistreurs vidéo personnels (« EVP »), les déplacements d'horaires ainsi qu'un nombre important de services de télévision numérique spécialisée, d'émissions multiculturelles et d'émissions de sports.

En 2009, Cable a lancé le portail Rogers On-Demand Online, le site en ligne de référence au Canada pour la programmation télévisée aux heures de grande écoute et de programmation spécialisée, les films, les émissions de sports et le contenu disponible seulement sur le Web. Ce portail constitue une solide valeur ajoutée pour tous les clients de Rogers à l'échelle du Canada et les clients de Cable ont accès à davantage de contenu spécialisé en fonction de leurs forfaits de services. À l'automne de 2010, une section transactionnelle a été ajoutée au portail, laquelle permet aux utilisateurs de louer et de regarder en continu les films qui viennent de sortir ainsi que les titres en librairie. Le portail est actuellement accessible sur les ordinateurs portatifs ou de bureau et l'élargissement de l'accès à d'autres appareils est prévu dans un avenir rapproché.

Cable offre des volets multiples de services d'accès Internet, qui se différencient principalement par la largeur de bande et les plafonds d'utilisation mensuelle.

Cable a lancé ses services de téléphonie par câble en juillet 2005 et le nombre d'abonnés ainsi que la zone de couverture desservie n'ont cessé de croître. Cable offre divers forfaits de services de téléphonie résidentielle incluant des ensembles de fonctions et forfaits d'appels interurbains concurrentiels.

Cable offre des forfaits de produits et de services groupés à des tarifs réduits qui permettent au client de choisir parmi la gamme de produits et services de télévision, d'accès Internet et de téléphonie par câble et sans fil de Rogers, sous réserve d'un achat minimal et d'un engagement à terme dans la plupart des cas.

L'unité SAR de Cable offre des services de téléphonie locaux et interurbains, des services de transmission améliorée de la voix et des données et des solutions d'accès IP aux entreprises, aux organismes gouvernementaux et aux grossistes en télécommunications sur de nombreux marchés au Canada tant sur ses réseaux qu'aux fins de revente. Cable recentre de plus en plus ses activités de vente et de commercialisation pour se concentrer davantage sur l'élaboration de services fournis à partir de ses propres installations à l'intérieur de sa zone de couverture traditionnelle de câblodistribution.

Cable assure la vente et l'entretien de ses produits et de ceux de Sans-fil de marque Rogers et offre également la possibilité d'acheter ou de louer des DVD et des jeux vidéo par l'intermédiaire de Magasins Rogers.

Réseau de distribution de Cable

En plus d'utiliser les magasins de Magasins Rogers, Cable commercialise ses services par l'intermédiaire d'un vaste réseau de points de vente au détail détenus par des tiers et répartis dans sa zone de couverture.

Magasins Rogers est pour les clients un canal direct de vente au détail offrant tous les produits et services de télévision et sans fil de Rogers. Outre ses propres points de vente au détail et ceux détenus par des tiers, Cable commercialise ses produits et services grâce à divers autres canaux, notamment les centres d'appels, le télémarketing, les agents sur le terrain, le marketing direct, la publicité télévisée, ses propres équipes de vente directe, des agents exclusifs et non exclusifs ainsi que des associations de gens d'affaires. Cable offre également des produits et des services ainsi que le service à la clientèle à partir du site Web de Rogers, à www.rogers.com.

Réseaux de Cable

Les réseaux de câblodistribution de Cable en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador, à quelques exceptions près, sont interconnectés à des têtes de réseau régionales, où des séries de canaux analogiques et numériques sont rassemblés en vue de la distribution aux clients et où le trafic Internet est regroupé puis acheminé aux clients au moyen d'anneaux de fibres optiques interurbains. L'interconnexion des fibres optiques permet à la majorité des réseaux de Cable de fonctionner comme un seul réseau. Les deux têtes de réseau régionales de Cable à Toronto (Ontario) et à Moncton (Nouveau-Brunswick) sont la source de la plupart des signaux de télévision utilisés par les réseaux de Cable.

L'architecture technologique de Cable est fondée sur une structure à trois niveaux composée de stations pivots primaires, de nœuds optiques et de câbles coaxiaux. Les stations pivots primaires, situées dans chacune des zones desservies, sont raccordées l'une à l'autre par un réseau interurbain de fibres optiques transportant le trafic lié à la télévision, à Internet, au contrôle et à la surveillance des réseaux et à l'administration. Le réseau de fibres optiques est habituellement configuré en anneaux permettant aux signaux de circuler entre chacune des stations pivots primaires ou têtes de réseau sur deux voies, ce qui assure une protection contre la rupture des fibres ou d'autres interruptions. Ces réseaux de fibres optiques à haute capacité assurent un degré élevé de performance et de fiabilité et présentent généralement un potentiel de croissance grâce à des fibres noires et des longueurs d'ondes lumineuses inutilisées. Environ 99 % des foyers branchés aux réseaux de Cable sont alimentés par des stations pivots primaires ou des têtes de réseau, qui desservent chacune en moyenne 90 000 foyers. Les quelque 1 % de foyers restants sont connectés à des réseaux ruraux plus petits, principalement au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador, et desservis par des stations pivots primaires plus petites et non liées aux réseaux de fibres.

Les fibres optiques permettent de raccorder une station pivot primaire aux nœuds optiques dans les installations de câblodistribution. La distribution finale aux foyers des abonnés à partir des nœuds optiques se fait par des câbles coaxiaux à large bande passante équipés d'amplificateurs bidirectionnels permettant de soutenir la télévision sur demande et les services d'accès Internet. La capacité des câbles coaxiaux a augmenté sans cesse grâce à l'adoption de technologies d'amplification perfectionnées. Le câble coaxial constitue le moyen le plus économique à large bande passante et le plus utilisé pour transporter la télévision numérique bidirectionnelle et les services de téléphonie et d'accès Internet à large bande aux abonnés résidentiels.

Chaque nœud optique dessert en moyenne 430 foyers au moyen d'une architecture de câbles de fibres optiques à ligne d'alimentation (« FTTF »). Les installations FTTF offrent une bande passante de 860 MHz en général, y compris une largeur de bande de 37 MHz utilisée pour la transmission en amont, entre le matériel des abonnés et les stations pivots primaires. Lorsqu'il devient nécessaire d'accroître la capacité en amont ou en aval, le nombre de foyers desservis par chaque nœud optique est réduit au moyen d'une méthode d'ingénierie appelée le fractionnement des nœuds. Des câbles de fibres optiques ont été installés afin de pouvoir réduire de manière continue la taille moyenne du nœud, grâce à l'installation de modules émetteurs-récepteurs optiques, de transmetteurs optiques et de récepteurs de retour additionnels dans les têtes de réseau et les stations pivots primaires.

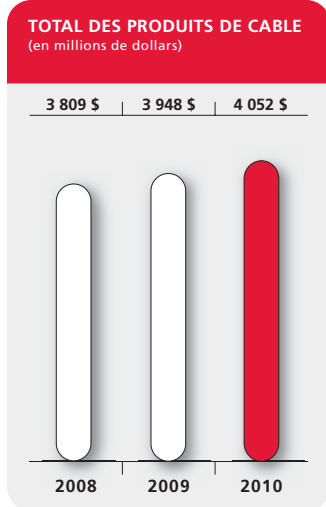
Cable estime que l'architecture FTTF à 860 MHz procure une bande passante suffisante pour assurer des services de télévision, de transmission des données, de téléphonie et d'autres services à venir, une image de haute qualité, une capacité bidirectionnelle avancée et une fiabilité du réseau. Cette architecture permet également l'émergence de technologies d'optimisation de la largeur de bande

telles que la vidéo commutée numérique et MPEG4 et offre la capacité de continuer d'étendre les offres de services sur l'infrastructure existante. La vidéo commutée numérique a été déployée avec succès dans la plupart des têtes de réseau. De plus, le regroupement des réseaux de Cable desservis par les têtes de réseau régionales accroît la capacité de Cable à proposer rapidement de nouveaux services dans des zones étendues d'abonnés au même moment. Dans les nouveaux immeubles construits dans les principales zones urbaines, Cable installe maintenant une architecture de câblodistribution de type fibre optique au point de concentration (« FTTC »). Cette architecture assure une fiabilité accrue et exige un entretien moindre parce qu'elle nécessite l'installation d'un nombre inférieur de périphériques de réseau actifs.

Les services de téléphonie par câble de Cable sont fournis à partir d'un réseau multimédias évolué à large bande IP qui a été déployé à l'échelle des zones desservies par Cable. Cette plateforme technologique permet d'offrir des services de téléphonie par câble numérique, évolutifs et de haute qualité sur ligne principale selon les normes de transmission par paquets sur câble (*Packet Cable*) et DOCSIS (*Data Over Cable Service Interface Specification*), y compris le dédoublement du réseau et l'alimentation de secours de matériel privé d'abonné et du réseau pendant de nombreuses heures.

Cable exploite, au nom de Sans-fil et de SAR (compte tenu de l'acquisition récente de Atria Networks LP), un réseau de fibres optiques transcontinental nord-américain qui s'étend sur plus de 38 000 kilomètres, ce qui l'assure d'une importante couverture géographique en Amérique du Nord permettant de lier les plus grands marchés du Canada tout en atteignant les principaux marchés des États-Unis pour l'échange du trafic de la transmission des données et de la voix (autrement dit l'appariage). Au Canada, le réseau s'étend de Vancouver, dans l'ouest, à St. John, dans l'est. Ces actifs comprennent des fibres locales et régionales, des systèmes et circuits de transmission, des stations pivots, des points de présence et l'infrastructure de commutation. Le réseau de Cable s'étend aux États-Unis, à partir de Vancouver, vers le sud, jusqu'à Seattle, vers l'ouest, de la frontière du Manitoba et du Minnesota, jusqu'à Minneapolis, Milwaukee et Chicago, dans le centre-ouest, et de Toronto vers Buffalo ainsi que de Montréal vers Albany jusqu'à New York, dans l'est. De plus, Cable a établi une connexion entre son réseau nord-américain et l'Europe au moyen d'une passerelle internationale à New York.

Lorsque Cable ne dispose pas d'installations locales directement connectées aux locaux d'un client, les services locaux sont fournis aux termes d'une entente de services de gros avec un tiers.



STRATÉGIE DE CABLE

Cable cherche à maximiser ses nombres d'abonnés, ses produits, son résultat opérationnel et son rendement du capital investi en misant sur ses réseaux technologiquement avancés ainsi que ses produits et services innovateurs afin de satisfaire aux besoins d'information, de divertissement et de communication des clients de ses services résidentiels et services aux PME. Les principaux éléments de la stratégie de Cable sont les suivants :

- maintenir des réseaux technologiquement avancés, groupés et interconnectés dans les zones métropolitaines et autour de celles-ci;
- offrir une vaste gamme de produits et de services, avancés et innovateurs, d'information, de divertissement et de communication sur ses réseaux à large bande, comme l'expansion en cours des

services de TVHD, spécialisés et de vidéo sur demande, l'accroissement soutenu des vitesses de réseau à large bande pour l'accès Internet et les nouvelles fonctions de surveillance et de contrôle pour la domotique;

- continuer à mettre l'accent sur l'amélioration de l'expérience client en misant sur la qualité et la fiabilité des produits et services innovateurs et des programmes de soutien à la clientèle;
- axer l'élaboration des produits et du contenu sur l'évolution démographique des clients dans les zones desservies, comme les produits destinés aux communautés multiculturelles et aux petites entreprises;
- continuer d'orienter l'élaboration et l'accroissement du contenu en ligne et de l'expérience de divertissement avec l'expansion soutenue du portail à large bande Rogers On-Demand Online qui a été couronné de succès;
- continuer d'augmenter la pénétration des produits et services de base fournis à un nombre croissant de foyers, comme les services clés d'accès Internet à large bande, de vidéo et de téléphonie;
- mettre l'accent sur la pénétration plus grande des services de transmission de la voix et des données à partir des réseaux de Cable à l'intention des petites et moyennes entreprises à l'intérieur de la zone de couverture de câblodistribution et autour.

TENDANCES RÉCENTES DANS LE SECTEUR DE LA CÂBLODISTRIBUTION

Investissements dans les réseaux améliorés de câblodistribution et offres de services élargies

Au cours des dernières années, les câblodistributeurs nord-américains ont investi énormément dans l'installation de fibres optiques, notamment la connexion à fibres optiques pour les abonnés résidentiels ou commerciaux, et de circuits électroniques pour leurs réseaux ainsi que dans l'élaboration de services d'accès Internet, de câble numérique et de téléphonie par câble. Ces investissements leur ont permis d'offrir des forfaits élargis de produits et services de câble numérique, comme la VSD et la VSDA, les forfaits de services de télévision payante, les EVP, la TVHD et les volets multiples de services d'accès Internet de plus en plus rapides et de téléphonie. Ces investissements leur ont aussi permis d'accroître la vitesse et la qualité des services pour les forfaits élargis de produits et services de câble numérique, les EVP, la TVHD et les volets multiples de services d'accès Internet de plus en plus rapides et de téléphonie.

Accroissement de la concurrence d'autres entreprises de distribution de radiodiffusion

Tel qu'il est décrit plus en détail à la rubrique « Concurrence dans les secteurs d'activité de la Société », les câblodistributeurs canadiens font habituellement face à une concurrence légale ou illicite de la part de plusieurs autres entreprises de distribution de radiodiffusion à canaux multiples.

Croissance des services IP sur Internet

Les fournisseurs de services de téléphonie sur Internet sont devenus des concurrents directs des câblodistributeurs canadiens. Les services de téléphonie locaux fondés sur le protocole de la transmission de la voix sur IP (« VoIP ») sont offerts par des fournisseurs n'exploitant pas leurs propres installations, comme Vonage, qui commercialisent leurs services locaux VoIP auprès des abonnés des ESLT, des câblodistributeurs et des autres fournisseurs de services d'accès Internet haute vitesse. De plus, tel qu'il est exposé ci-dessous, les émissions télévisées et les films sont de plus en plus disponibles sur Internet. L'écoute de la télévision traditionnelle s'opposera à la vaste gamme d'options offertes aux consommateurs, notamment les terminaux numériques (comme Apple TV), la vidéo en ligne (comme Netflix) et la télévision mobile.

Dans le cas des entreprises, la tendance se maintient concernant la transition soutenue vers les services IP, plus particulièrement à partir du mode de transfert asynchrone et du relais de trames (deux types fréquents de technologie de réseau de la transmission des données) vers le réseau IP offert au moyen de services de réseaux privés virtuels. Cette transition entraîne une réduction des coûts tant pour les utilisateurs que pour les fournisseurs.

Augmentation de l'accès en ligne au contenu de télévision par câble

Les fournisseurs de services de télévision par câble et de contenu au Canada et aux États-Unis continuent à créer des plateformes et des portails offrant un accès en ligne à une partie du contenu de télévision au moyen d'une connexion Internet à large bande plutôt qu'avec les services de télévision par câble traditionnels. Ces plateformes, y compris le portail Rogers On-Demand Online lancé par Cable à la fin de 2009, incluent généralement des fonctions qui contrôlent et limitent l'accès au contenu conformément à l'abonnement des clients résidentiels. Le lancement et le développement de ces plateformes de contenu en ligne n'en sont qu'à leurs débuts et font l'objet de discussions entre les fournisseurs de contenu et les fournisseurs de services de télévision par câble pour déterminer comment l'accès au contenu de télévision et sur demande peut être octroyé, contrôlé et monétisé. Il n'est pas possible de prévoir si ces plateformes s'ajouteront ou feront concurrence aux activités de Cable au fil du temps.

Concurrence de fournisseurs de services de téléphonie exploitant leurs propres installations

La concurrence est vigoureuse depuis un certain nombre d'années sur les marchés des services interurbains, le tarif moyen à la minute continuant à diminuer d'année en année. La concurrence sur les marchés des services locaux demeure intense entre Cable, les ESLT et divers fournisseurs de services VoIP.

RÉSULTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE CABLE

Aux fins du présent rapport de gestion, les produits ont été répartis entre les catégories suivantes :

- Cable, qui comprend les produits tirés de ce qui suit :
 - les services de télévision par câble analogique, composés des frais de télévision, de télévision étendue (volets) et d'accès imposés à des tiers ou apparentés pour l'utilisation des réseaux;
 - les services de câble numérique, composés des frais des canaux numériques, y compris les frais d'abonnement aux services supérieurs et spécialisés, de la programmation à la carte et liés à la VSD ainsi que les produits de la location et de la vente de terminaux numériques.
- Internet, qui comprend les produits tirés des services d'accès Internet aux consommateurs et aux petites entreprises selon un abonnement mensuel et l'utilisation en sus ainsi que de la location et de la vente de modems;
- Téléphonie résidentielle de Rogers, qui comprend les produits tirés des services de téléphonie locaux aux consommateurs et aux petites entreprises, des fonctions supplémentaires, comme la messagerie vocale et l'appel en attente, et des services interurbains;
- SAR, qui comprend les produits tirés des services locaux et interurbains, des services de transmission améliorée de la voix et des données fournis aux entreprises et aux organismes gouvernementaux, de même que la vente de ces services à des tarifs de gros aux autres entreprises de télécommunications et dans le périmètre de RCI;
- Magasins Rogers, qui comprend les commissions gagnées en qualité de représentant des ventes des autres services de Rogers, comme les services sans fil, d'accès Internet, de câblodistribution numérique et de téléphonie par câble, ainsi que la vente et la location de DVD et de jeux vidéo.

Pour évaluer la performance, les charges d'exploitation sont réparties selon les catégories suivantes :

- les frais de vente et de commercialisation, composés des frais de vente, des frais liés à la publicité de fidélisation et aux communications avec les abonnés, de même que d'autres coûts d'acquisition des clients, comme le soutien des ventes et les commissions, ainsi que les charges d'exploitation, de publicité et de promotion de la chaîne Magasins Rogers;
- les charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration, composés de toutes les autres charges engagées pour exercer les activités quotidiennes et maintenir les relations avec les abonnés, notamment les suivantes :
 - les paiements contractuels mensuels relatifs à l'acquisition de la programmation payés directement aux fournisseurs ainsi qu'aux sociétés de gestion des droits d'auteur et aux fonds de production d'émissions canadiennes;
 - les charges d'interconnexion à Internet et d'utilisation et les charges d'exploitation des services d'accès Internet de Cable;
 - les paiements à d'autres fournisseurs pour les interconnexions aux réseaux locaux et interurbains relativement aux services de téléphonie à circuit commuté et par câble;
 - les charges liées aux services techniques, soit les charges d'exploitation et d'entretien des réseaux de Cable ainsi que de certaines autres activités de service à la clientèle allant de l'installation à la réparation;
 - les charges du service à la clientèle, soit les charges liées à la prise des commandes des clients et aux demandes de renseignements sur la facturation;
 - les charges liées à la télévision communautaire, soit les charges d'exploitation des stations de télévision communautaires locales selon les exigences réglementaires dans les zones de réseaux autorisés de Cable;
 - les charges liées à la gestion des magasins de Magasins Rogers;
 - les autres frais généraux et frais d'administration.
- le coût des ventes de Magasins Rogers, composé du coût des marchandises vendues et de l'amortissement lié à l'acquisition de DVD et aux actifs de location de jeux.

Dans le secteur de la câblodistribution au Canada, la demande de services, concernant plus particulièrement l'accès Internet, la télévision numérique et la téléphonie par câble, continue à s'accroître et les coûts variables liés à cette croissance, tels que les commissions pour la mise en service des abonnés et les coûts fixes liés à l'acquisition de nouveaux abonnés, sont importants. Par conséquent, les fluctuations des mises en service des abonnés d'une période à l'autre feront varier les frais de vente et de commercialisation, le coût des ventes ainsi que les frais des activités sur le terrain.

Sommaire des résultats financiers de Cable

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf les marges)	2010 ¹⁾	2009	Variation en %
Produits d'exploitation			
Activités de Cable ²⁾	3 185 \$	3 074 \$	4
SAR	560	503	11
Magasins Rogers	355	399	(11)
Éliminations intersociétés	(48)	(28)	71
Total des produits d'exploitation	4 052	3 948	3
Résultat opérationnel avant les éléments suivants :			
Activités de Cable ²⁾	1 424	1 298	10
SAR	40	35	14
Magasins Rogers	(27)	(9)	200
Résultat opérationnel ajusté³⁾	1 437	1 324	9
Recouvrement (charge) au titre de la rémunération à base d'actions ⁴⁾	(7)	12	n.s.
Règlement d'obligations au titre des régimes de retraite ⁵⁾	–	(11)	n.s.
Frais d'intégration et de restructuration ⁶⁾	(23)	(46)	(50)
Autres éléments, montant net ⁷⁾	(5)	–	n.s.
Ajustement au titre des droits de licence de la Partie II du CRTC ⁸⁾	–	46	n.s.
Résultat opérationnel³⁾	1 402 \$	1 325 \$	6
Marge bénéficiaire d'exploitation ajustée³⁾			
Activités de Cable ²⁾	44,7 %	42,2 %	
SAR	7,1 %	7,0 %	
Magasins Rogers	(7,6 %)	(2,3 %)	
Acquisitions d'immobilisations corporelles³⁾			
Activités de Cable ²⁾	611 \$	642 \$	(5)
SAR	38	37	3
Magasins Rogers	13	14	(7)
Total des acquisitions d'immobilisations corporelles	662 \$	693 \$	(4)

1) Les résultats d'exploitation de Blink Communications Inc. (« Blink ») sont inclus dans les résultats d'exploitation de SAR depuis la date d'acquisition, soit le 29 janvier 2010, et les résultats d'exploitation de Kincardine Cable T.V. Ltd. (« Kincardine ») sont inclus dans les résultats d'exploitation de Cable depuis la date d'acquisition, soit le 30 juillet 2010.

2) L'unité Activités de Cable inclut les services de télévision, les services d'accès Internet et Téléphonie résidentielle de Rogers.

3) Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR » et « Information complémentaire – Calculs non conformes aux PCGR ».

4) Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Rémunération à base d'actions ».

5) Ce montant découle du règlement des obligations au titre des régimes de retraite concernant tous les salariés participant aux régimes de retraite qui ont pris leur retraite en date du 1^{er} janvier 2009 et pour lesquels les régimes de retraite ont acheté des rentes.

6) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, les coûts engagés sont liés : i) aux indemnités de départ découlant de la restructuration ciblée de l'effectif, en vue d'améliorer la structure de coûts de la Société, ii) aux frais de restructuration découlant de l'impartition de certaines fonctions de technologie de l'information, iii) aux coûts de transaction engagés pour les acquisitions ainsi qu'aux frais d'intégration des entreprises acquises et iv) aux frais de fermeture de certains magasins de Magasins Rogers. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, les coûts engagés étaient liés : i) aux indemnités de départ découlant de la restructuration ciblée de l'effectif, en vue de regrouper les opérations de Cable et de Sans-fil, pour former un organisme de services de communications, ii) aux indemnités de départ ainsi qu'aux frais de restructuration découlant de l'impartition de certaines fonctions de technologie de l'information, iii) aux frais d'intégration des entreprises acquises et iv) aux frais de fermeture de certains magasins de Magasins Rogers.

7) Ces montants découlent du règlement d'obligations et de charges constatées relativement à des périodes antérieures.

8) Il s'agit d'un ajustement concernant les droits de licence de la Partie II du CRTC relativement à des périodes antérieures. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Réglementation gouvernementale et évolution de la réglementation ».

FAITS SAILLANTS DE L'EXPLOITATION DE CABLE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

- Pendant l'exercice, Cable a augmenté de 67 000 le nombre de ses abonnés aux services d'accès Internet à haute vitesse, de 66 000 le nombre de ses abonnés aux services de téléphonie par câble, de 69 000 le nombre de ses abonnés aux services de câble numérique et de 9 000 le nombre d'abonnés aux services de télévision.
- Le nombre d'abonnés aux services d'accès Internet de Cable a continué à s'accroître pendant l'exercice et la pénétration de ces services a atteint environ 45 % des foyers branchés aux réseaux de Cable et 73 % des abonnés aux services de télévision. De plus, la pénétration des services numériques représente approximativement 75 % des abonnés aux services de télévision.
- Le nombre d'abonnés aux services numériques de TVHD a augmenté de 19 % entre les 31 décembre 2009 et 2010 pour s'établir à 850 000.
- Le nombre d'abonnés aux services de téléphonie résidentiels par câble a continué à s'accroître et s'établissait à tout juste plus de 1 million à la fin de l'exercice, ce qui a porté le taux de pénétration de ces services à 44 % des abonnés aux services de télévision au 31 décembre 2010, en hausse par rapport à 41 % à la fin de l'exercice précédent.
- Cable a terminé l'installation de son service d'accès Internet à haute vitesse selon la norme DOCSIS 3.0 dans l'ensemble de sa zone de couverture.
- Cable a continué d'améliorer sa position sur le marché des petites entreprises avec des services commerciaux de communications

innovateurs, conçus précisément à l'intention du secteur canadien des petites et moyennes entreprises, en offrant aux petites entreprises utilisant des systèmes multilignes une gamme de solutions de téléphonie de pointe, y compris la recherche de lignes libres et la sonnerie simultanée.

- Cable a augmenté les services vidéo à large bande offerts sur son portail Rogers On-Demand Online, dont le contenu a dépassé 10 000 heures et le nombre d'utilisateurs enregistrés s'est établi à environ 300 000. Cela inclut le lancement d'une section transactionnelle permettant aux consommateurs de louer les films qui viennent de sortir ainsi que les titres en librairie, l'ajout de deux canaux diffusés en continu ainsi que la diffusion multiplateforme de la Coupe du monde de la FIFA 2010, y compris la diffusion en continu et sur demande de plus de 60 matchs en 4 langues.
- Cable a cédé certains actifs liés aux activités résiduelles de services de téléphonie à circuit commuté, notamment les locaux partagés et le matériel connexe. De plus, le reste des lignes de téléphonie résidentielle à circuit commuté d'Activités de Cable est en voie d'être transféré à un tiers revendeur. En vertu d'une entente distincte de services de gros, la partie des lignes des clients d'affaires de SAR fonctionnant à partir de ces installations partagées de téléphonie à circuit commuté continuera d'être prise en charge par SAR.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique suivante pour en savoir davantage sur les résultats d'exploitation.

ACTIVITÉS DE CABLE

Sommaire des résultats financiers

Exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars, sauf les marges)

	2010 ¹⁾	2009	Variation en %
Produits d'exploitation			
Services de télévision	1 830 \$	1 780 \$	3
Services Internet	848	781	9
Téléphonie résidentielle de Rogers	507	513	(1)
Total des produits d'exploitation tirés d'Activités de Cable	3 185	3 074	4
Charges d'exploitation avant les éléments suivants :			
Frais de vente et de commercialisation	222	243	(9)
Charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration	1 539	1 533	-
	1 761	1 776	(1)
Résultat opérationnel ajusté²⁾	1 424	1 298	10
(Charge) recouvrement au titre de la rémunération à base d'actions ³⁾	(7)	12	n.s.
Règlement d'obligations au titre des régimes de retraite ⁴⁾	-	(10)	n.s.
Frais d'intégration et de restructuration ⁵⁾	(3)	(31)	(90)
Autres éléments, montant net ⁶⁾	(7)	-	n.s.
Ajustement au titre des droits de licence de la Partie II du CRTC ⁷⁾	-	46	n.s.
Résultat opérationnel²⁾	1 407 \$	1 315 \$	7
Marge bénéficiaire d'exploitation ajustée²⁾	44,7 %	42,2 %	

1) Les résultats d'exploitation de Kincardine sont inclus dans les résultats d'exploitation d'Activités de Cable depuis la date d'acquisition, soit le 30 juillet 2010.

2) Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR » et « Information complémentaire – Calculs non conformes aux PCGR ».

3) Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Rémunération à base d'actions ».

4) Le montant découle du règlement des obligations au titre des régimes de retraite concernant tous les salariés participant aux régimes de retraite qui ont pris leur retraite en date du 1^{er} janvier 2009 et pour lesquels les régimes de retraite ont acheté des rentes.

5) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, les coûts engagés sont liés aux frais de restructuration découlant de l'impartition de certaines fonctions de technologie de l'information. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, les coûts engagés étaient liés : i) aux indemnités de départ découlant de la restructuration ciblée de l'effectif, en vue de regrouper les opérations de Cable et de Sans-fil, pour former un organisme de services de communications, ii) aux indemnités de départ ainsi qu'aux frais de restructuration découlant de l'impartition de certaines fonctions de technologie de l'information et iii) aux frais d'intégration des entreprises acquises.

6) Ces montants découlent du règlement d'obligations et de charges constatées relativement à des périodes antérieures.

7) Il s'agit d'un ajustement concernant les droits de licence de la Partie II du CRTC relativement à des périodes antérieures. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Règlementation gouvernementale et évolution de la réglementation ».

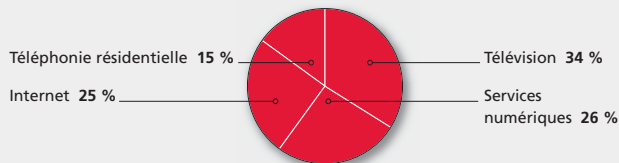
Sommaire des résultats d'abonnement

Exercices clos les 31 décembre
(en milliers pour les données sur les abonnés)

	2010	2009	Variation
Foyers branchés	3 708	3 635	73
Services de télévision			
Ajouts nets (réductions nettes)	4	(24)	28
Nombre total d'abonnés aux services de télévision ¹⁾	2 305	2 296	9
Services de câble numérique			
Foyers, ajouts nets	67	114	(47)
Total des foyers ¹⁾	1 733	1 664	69
Services Internet à haute vitesse par câble			
Ajouts nets ²⁾	64	48	16
Nombre total d'abonnés aux services Internet à haute vitesse par câble ^{1), 2)}	1 686	1 619	67
Services de téléphonie par câble			
Ajouts nets et conversions ³⁾	66	97	(31)
Nombre total d'abonnés aux services de téléphonie par câble	1 003	937	66
Unités génératrices de produits (« UGP ») ⁴⁾			
Ajouts nets	134	121	13
Nombre total d'UGP	4 994	4 852	142
Services de téléphonie à circuit commuté			
Réductions nettes et conversions ³⁾	(48)	(91)	43
Nombre total d'abonnés aux services de téléphonie à circuit commuté ⁵⁾	46	124	(78)

- 1) Le 30 juillet 2010, la Société a acquis 6 000 abonnés aux services de télévision, 2 000 foyers abonnés aux services de câble numérique et 3 000 abonnés aux services d'accès Internet à haute vitesse auprès de Kincardine. Ces abonnés ne sont pas compris dans les ajouts nets de 2010.
- 2) Le nombre d'abonnés aux services d'accès Internet à haute vitesse de Cable exclut 2 000 et 5 000 abonnés aux services ADSL aux 31 décembre, respectivement, 2010 et 2009. De plus, les ajouts nets excluent des pertes de 3 000 et 6 000 abonnés aux services ADSL aux 31 décembre, respectivement, 2010 et 2009.
- 3) Ces chiffres incluent environ 8 000 et 17 000 abonnés qui sont passés des services de téléphonie à circuit commuté aux services de téléphonie par câble pour les exercices clos les 31 décembre, respectivement, 2010 et 2009.
- 4) Les unités génératrices de produits de Cable comprennent les abonnés aux services de télévision, d'accès Internet à haute vitesse et de téléphonie par câble.
- 5) Environ 30 000 abonnés aux services de téléphonie à circuit commuté ont été cédés en 2010 à un tiers revendeur dans le cadre d'une entente concernant la vente des activités résiduelles de services de téléphonie à circuit commuté. Ces conversions ne sont pas incluses dans les réductions nettes et conversions pour 2010.

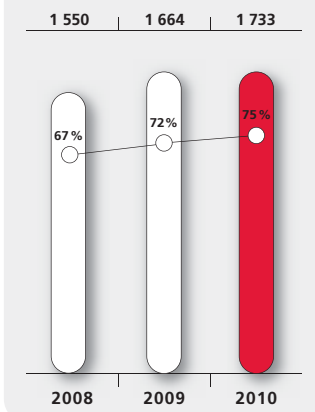
RÉPARTITION DES ABONNÉS DE CABLE



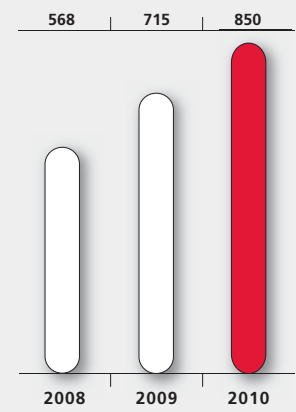
Produits tirés des services de télévision de Cable

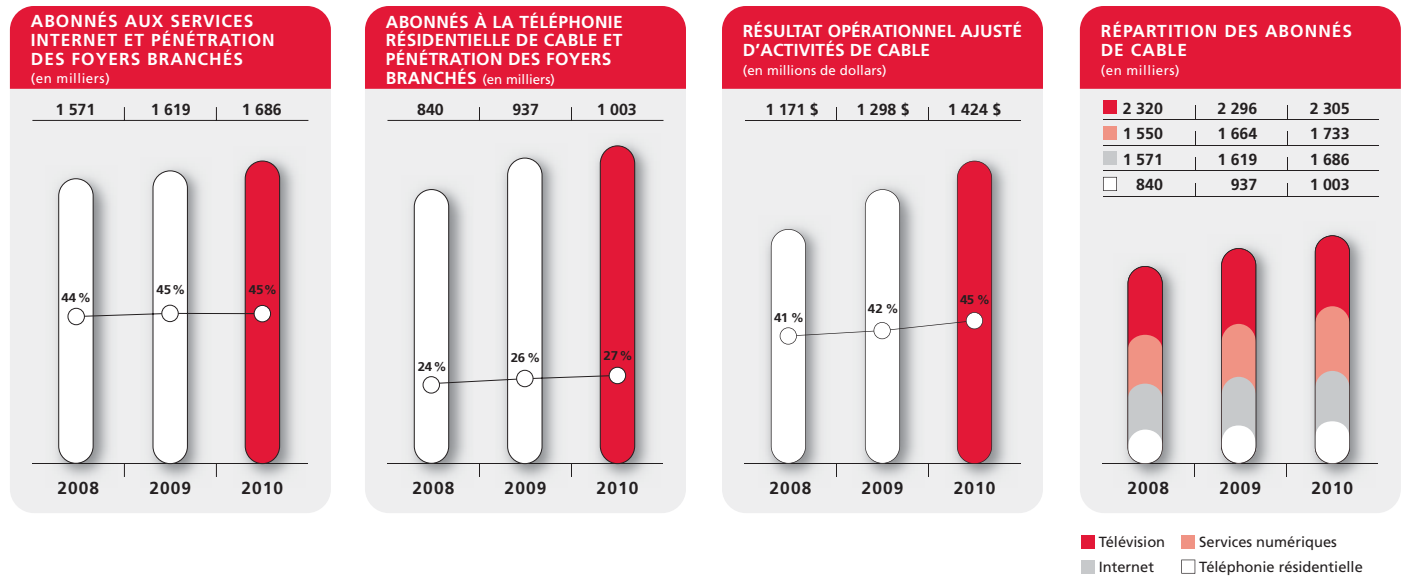
La hausse des produits tirés des services de télévision de Cable en 2010, comparativement à 2009, reflète la croissance soutenue de la pénétration des services de télévision par câble numérique et les modifications tarifaires. Le ralentissement du taux de croissance d'un exercice à l'autre des produits tirés des services de télévision, de 2009 à 2010, reflète en partie le calendrier des modifications tarifaires annuelles, qui ont été apportées en mars 2009 et juillet 2010, ainsi que l'incidence cumulative des programmes de regroupement de services et de fidélisation conçus pour encourager les abonnés à conclure des contrats à terme et la diminution du nombre de terminaux numériques subventionnés vendus.

FOYERS ABONNÉS AUX SERVICES DE CÂBLE NUMÉRIQUE ET PÉNÉTRATION DES ABONNÉS AUX SERVICES DE TÉLÉVISION (en milliers)



FOYERS ABONNÉS À LA HAUTE DÉFINITION (en milliers)





Cable continue d'occuper la première place dans le secteur canadien de la câblodistribution sur le plan de la pénétration des services de télévision par câble numérique. Le nombre d'abonnés aux services de télévision par câble numérique s'est accru de 4 % et représentait 75 % des foyers branchés aux réseaux de Cable au 31 décembre 2010, contre 72 % au 31 décembre 2009. La demande accrue des abonnés pour un choix plus large en ce qui concerne le contenu numérique, la vidéo sur demande, la TVHD et les EVP continue à soutenir la croissance du nombre d'abonnés aux services de télévision par câble numérique et l'augmentation des produits tirés des services de télévision par câble.

Produits tirés des services d'accès Internet de Cable

La croissance d'un exercice à l'autre des produits tirés des services d'accès Internet en 2010 reflète principalement l'augmentation du nombre d'abonnés aux services d'accès Internet ainsi que certaines hausses tarifaires pour ces services en 2010, de même que le calendrier et la nature des programmes de promotion.

Maintenant que les abonnés aux services d'accès Internet haute vitesse sont au nombre d'environ 1,7 million, la pénétration des services d'accès Internet a atteint environ 45 % des foyers branchés aux réseaux de Cable et 73 % des abonnés aux services de télévision au 31 décembre 2010.

Produits tirés des services de Téléphonie résidentielle de Rogers

Les produits tirés des services de Téléphonie résidentielle de Rogers en 2010 reflètent la croissance d'un exercice à l'autre du nombre d'abonnés aux services de téléphonie par câble, avec une augmentation correspondante des produits d'environ 8 % en 2010, contrebalancée par la diminution continue du nombre d'abonnés aux services de téléphonie à circuit commuté. Cette diminution du nombre d'abonnés aux services de téléphonie à circuit commuté inclut approximativement 30 000 abonnés qui ont été transférés à un tiers revendeur pendant la deuxième moitié de 2010, conformément à une entente de vente conclue au cours de l'exercice, tel qu'il est décrit ci-dessous. La baisse des ajouts nets d'abonnés aux services de téléphonie par câble en 2010, comparativement à 2009, a découlé de la réduction du volume des ventes, puisque les campagnes ont été moins importantes pendant l'exercice à l'étude.

Entre les 31 décembre 2009 et 2010, le nombre d'abonnés aux services de téléphonie par câble s'est accru de 7 %. Au 31 décembre 2010, le nombre d'abonnés aux services de téléphonie par câble atteignait 27 % des foyers branchés aux réseaux de Cable et 44 % des abonnés aux services de télévision.

Cable continue à mettre l'accent principalement sur la croissance des services de téléphonie par câble sur ses réseaux. Par conséquent, elle maintient sa stratégie de réduire les activités de services de téléphonie à circuit commuté hors réseau, lorsque les services ne peuvent être fournis en totalité à partir des installations de réseaux de Rogers. Pendant le troisième trimestre de 2010, Cable a annoncé le désinvestissement de la plupart des actifs liés aux activités résiduelles de services de téléphonie à circuit commuté. En vertu de l'entente conclue, la plupart des locaux partagés et le matériel connexe ont été vendus. De plus, la vente incluait les services résidentiels de téléphonie à circuit commuté, dont les abonnés ont commencé à être transférés d'Activités de Cable à un tiers revendeur vers la fin du troisième trimestre de 2010, transfert qui devrait se terminer dans les premiers mois de 2011. En 2010, environ 30 000 abonnés ont été transférés, ce qui entraînera le transfert de près de 46 000 lignes au début de 2011. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, les produits d'Activités de Cable tirés des services résidentiels de téléphonie à circuit commuté qui ont été cédés ont totalisé à peu près 61 millions de dollars.

Compte non tenu de l'incidence de la réduction du nombre d'abonnés aux services de téléphonie à circuit commuté dont le transfert est en cours, la croissance d'un exercice à l'autre des produits tirés des services de Téléphonie résidentielle de Rogers et d'Activités de Cable se serait établie, respectivement, à 8 % et 5 % en 2010.

Charges d'exploitation d'Activités de Cable

La diminution des charges d'exploitation d'Activités de Cable en 2010, comparativement à 2009, est principalement attribuable à la réduction des coûts et à la réalisation de gains d'efficacité concernant diverses fonctions. Le groupe Activités de Cable a continué à mettre l'accent sur la mise en œuvre d'un programme de mesures permanentes de réduction des coûts et d'amélioration de l'efficacité pour contrôler la croissance de l'ensemble des charges d'exploitation.

Résultat opérationnel ajusté d'Activités de Cable

La croissance d'un exercice à l'autre du résultat opérationnel ajusté s'explique essentiellement par l'accroissement des produits et la variation des coûts décrits ci-dessus. Ainsi, la marge bénéficiaire d'exploitation ajustée d'Activités de Cable a atteint 44,7 % en 2010, contre 42,2 % en 2009.

SOLUTIONS D'AFFAIRES DE ROGERS

Sommaire des résultats financiers

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf les marges)	2010 ¹⁾	2009	Variation en %
Produits d'exploitation de SAR	560 \$	503 \$	11
Charges d'exploitation avant les éléments suivants :			
Frais de vente et de commercialisation	40	26	54
Charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration	480	442	9
	520	468	11
Résultat opérationnel ajusté ²⁾	40	35	14
Charge au titre de la rémunération à base d'actions ³⁾	–	(1)	n.s.
Frais d'intégration et de restructuration ⁴⁾	(13)	(3)	n.s.
Résultat opérationnel ²⁾	27 \$	31 \$	(13)
Marge bénéficiaire d'exploitation ajustée ²⁾	7,1 %	7,0 %	

- 1) Les résultats d'exploitation de Blink sont inclus dans les résultats d'exploitation de SAR depuis la date d'acquisition, soit le 29 janvier 2010.
- 2) Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR » et « Information complémentaire – Calculs non conformes aux PCGR ».
- 3) Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Rémunération à base d'actions ».
- 4) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, les coûts engagés sont liés : i) aux indemnités de départ découlant de la restructuration ciblée de l'effectif et ii) aux coûts de transaction engagés pour les acquisitions ainsi qu'aux frais d'intégration des entreprises acquises. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, les coûts engagés étaient liés : i) aux indemnités de départ découlant de la restructuration ciblée de l'effectif, en vue de regrouper les opérations de Cable et de Sans-fil, pour former un organisme de services de communications et ii) aux frais d'intégration des entreprises acquises.

Sommaire des résultats d'abonnement

Exercices clos les 31 décembre (en milliers pour les données sur les abonnés)	2010	2009	Variation
Lignes d'accès équivalentes ¹⁾			
Nombre total de lignes d'accès équivalentes	146	169	(23)
Circuits de données à large bande ^{2), 3)}			
Nombre total de circuits de données à large bande	42	36	6

- 1) Les lignes d'accès équivalentes comprennent les lignes d'accès vocal individuelles et les interfaces à débit primaire (*Primary Rate Interfaces*) selon un ratio de 23 lignes chacune.
- 2) Les circuits de données à large bande correspondent aux emplacements des clients auxquels ces derniers accèdent au moyen de technologies de réseau de données, notamment DOCSIS, DSL, E10/100/1000, OC 3/12 et DS 1/3.
- 3) Le 29 janvier 2010, SAR a obtenu 2 000 circuits de données à large bande aux termes de l'acquisition de Blink, lesquels sont inclus dans le tableau ci-dessus.

Produits tirés de SAR

La hausse des produits tirés de SAR reflète la croissance des produits tirés des services interurbains, y compris l'augmentation des volumes tant des clients internes que ceux d'autres entreprises de télécommunications, et l'acquisition de Blink, partiellement contrebalancées par le ralentissement soutenu des anciens services. L'unité SAR vise à tirer avantage des occasions de générer des produits à partir des réseaux existants de Cable ainsi qu'à conserver sa clientèle actuelle de moyennes entreprises. Compte non tenu de l'acquisition de Blink, les produits auraient augmenté de 7 % en 2010, au lieu de 11 % tel qu'il a été présenté, comparativement à 2009. De plus, en excluant les clients internes du groupe de sociétés Rogers, les produits auraient baissé de 3 % en 2010, par rapport à 2009. En 2010, les produits tirés des services interurbains ont augmenté de 50 millions de dollars et ceux de transmission des données et d'accès Internet se sont accrus de 21 millions de dollars, ce qui a été contrebalancé par une baisse de 14 millions de dollars des produits tirés des services locaux, comparativement à 2009.

Charges d'exploitation de SAR

Les frais de vente et de commercialisation se sont accrus en 2010, comparativement à 2009, en raison des activités de commercialisation plus importantes auprès des moyennes et grandes entreprises et des entreprises de télécommunications dans le cadre du lancement d'une nouvelle gamme de services Ethernet de SAR.

Les charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration ont augmenté en 2010, comparativement à 2009. Une hausse du coût des services interurbains, en raison des volumes d'appels plus élevés et de la composition des pays appelés, et l'inclusion des charges d'exploitation de Blink expliquent cette augmentation.

Résultat opérationnel ajusté de SAR

La croissance d'un exercice à l'autre du résultat opérationnel ajusté est attribuable en partie à l'acquisition de Blink ainsi qu'à l'augmentation des produits. Ainsi, la marge bénéficiaire d'exploitation ajustée de SAR a atteint 7,1 % en 2010, contre 7,0 % en 2009. Compte non tenu de l'acquisition de Blink, le résultat opérationnel ajusté aurait été d'environ 30 millions de dollars en 2010, au lieu de 40 millions de dollars tel qu'il a été rapporté. SAR met l'accent sur la croissance des flux des produits tirés de la prestation des services IP sur les réseaux de Cable, de sorte que l'unité engage des charges d'exploitation supplémentaires pour soutenir cette croissance, ce qui contrebalance la baisse des coûts de ses anciennes activités. (Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Acquisition de Blink Communications Inc. » et « Acquisition de Atria Networks LP ».)

MAGASINS ROGERS

Sommaire des résultats financiers

Exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars, sauf les marges)

	2010	2009	Variation en %
Produits d'exploitation			
Ventes des services de Sans-fil et de Cable	212 \$	192 \$	10
Location et vente de vidéos	143	207	(31)
Total des produits d'exploitation tirés de Magasins Rogers	355	399	(11)
Charges d'exploitation avant les éléments suivants :	382	408	(6)
Perte opérationnelle ajustée ¹⁾	(27)	(9)	200
Recouvrement au titre de la rémunération à base d'actions ²⁾	-	1	n.s.
Règlement des obligations au titre des régimes de retraite ³⁾	-	(1)	n.s.
Frais d'intégration et de restructuration ⁴⁾	(7)	(12)	(42)
Autres éléments, montant net ⁵⁾	2	-	n.s.
Perte opérationnelle ¹⁾	(32) \$	(21) \$	52
Marge déficitaire d'exploitation ajustée ¹⁾	(7,6 %)	(2,3 %)	

- 1) Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR » et « Information complémentaire – Calculs non conformes aux PCGR ».
- 2) Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Rémunération à base d'actions ».
- 3) Ce montant découle du règlement des obligations au titre des régimes de retraite concernant tous les salariés participant aux régimes de retraite qui ont pris leur retraite en date du 1^{er} janvier 2009 et pour lesquels les régimes de retraite ont acheté des rentes.
- 4) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, les coûts engagés sont liés : i) aux indemnités de départ découlant de la restructuration ciblée de l'effectif et ii) aux frais de fermeture de certains magasins de Magasins Rogers. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, les coûts engagés étaient liés : i) aux indemnités de départ découlant de la restructuration ciblée de l'effectif, en vue de regrouper les opérations de Cable et de Sans-fil, pour former un organisme de services de communications et ii) aux frais de fermeture de certains magasins de Magasins Rogers.
- 5) Ce montant découle du règlement de charges à payer relativement à des périodes antérieures.

Produits tirés de Magasins Rogers

La baisse des produits tirés de Magasins Rogers en 2010, comparativement à 2009, découle de la diminution continue des produits tirés de la location et de la vente de vidéos. Ce résultat a été partiellement contrebalancé par la croissance soutenue des activités de vente et de service à l'intention des clients de Cable et de Sans-fil.

Au début de 2010, Rogers a entrepris d'intégrer davantage ses canaux de distribution des services sans fil, de câble et de location de vidéos pour mieux répondre à l'évolution des besoins et des préférences des consommateurs. En raison de cette intégration, des installations et des magasins affectés principalement aux activités de location de vidéos de Magasins Rogers ont été fermés et d'autres le seront.

Perte opérationnelle ajustée de Magasins Rogers

La perte opérationnelle ajustée de Magasins Rogers s'est accrue en 2010, comparativement à 2009, ce qui reflète les modifications et tendances susmentionnées.

ACQUISITIONS DE CABLE

Acquisition de Blink Communications Inc.

Le 29 janvier 2010, Cable a acquis la totalité des actions ordinaires en circulation de Blink, filiale en propriété exclusive de Oakville Hydro Corporation, en contrepartie de 131 millions de dollars en espèces. Blink est un fournisseur de services exploitant ses propres installations qui assure la prestation de services de prochaine génération et de pointe aux petites et moyennes entreprises, y compris les municipalités, les universités, les écoles et les hôpitaux, dans les régions d'Oakville, de Milton et de Mississauga, en Ontario. L'opération a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et les résultats d'exploitation sont consolidés avec ceux de la Société depuis le 29 janvier 2010.

Acquisition de Kincardine Cable T.V. Ltd.

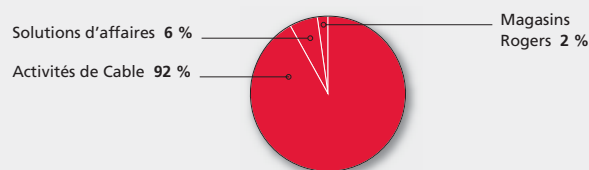
Le 30 juillet 2010, Cable a acquis les actifs de Kincardine en contrepartie de 20 millions de dollars en espèces. Kincardine fournit des services de télévision par câble et d'accès Internet à Kincardine et dans les régions avoisinantes, en Ontario. L'opération a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et les résultats d'exploitation sont consolidés avec ceux de la Société depuis le 30 juillet 2010.

Acquisition de Atria Networks LP

Après la fin de 2010, soit le 4 janvier 2011, Cable a acquis Atria Networks LP (« Atria ») en contrepartie de 425 millions de dollars en espèces. Atria est établie à Kitchener, en Ontario, où elle possède et exploite l'un des plus grands réseaux de fibres optiques en Ontario et fournit des services de transmission des données sur ses réseaux à des clients commerciaux dans environ 3 700 immeubles à l'intérieur de la zone de couverture de câblodistribution et autour de celle-ci.

Acquisitions d'immobilisations corporelles de Cable

ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE CABLE



Acquisitions d'immobilisations corporelles de Cable

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de Cable se classent dans les catégories suivantes :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2010	2009	Variation en %
Acquisitions d'immobilisations corporelles			
Matériel des abonnés	234 \$	185 \$	26
Infrastructure évolutive	201	259	(22)
Accroissement des réseaux	43	40	8
Mise à niveau et remise en état	20	20	-
Capital de soutien	113	138	(18)
Total d'Activités de Cable	611	642	(5)
SAR	38	37	3
Magasins Rogers	13	14	(7)
	662 \$	693 \$	(4)

Pour l'unité Activités de Cable, les dépenses en immobilisations corporelles sont réparties selon un ensemble normalisé de secteurs isolables qui ont été mis au point et approuvés par le secteur de la câblodistribution des États-Unis et qui facilitent la comparaison des acquisitions d'immobilisations corporelles des différents câblodistributeurs. Suivant les définitions élaborées par le secteur, les acquisitions d'immobilisations corporelles d'Activités de Cable se répartissent dans les cinq catégories suivantes :

- le matériel des abonnés, soit les terminaux numériques, les modems pour l'accès Internet et les frais d'installation connexes;
- l'infrastructure évolutive, soit les frais autres que ceux liés au matériel des abonnés qui sont engagés pour répondre à la croissance des activités et améliorer les services, notamment une grande partie des coûts engagés jusqu'à présent pour les services de téléphonie par câble;
- l'accroissement des réseaux, soit les coûts engagés pour étendre la zone de couverture;
- la mise à niveau et la remise en état, notamment les coûts de modification ou de remplacement des réseaux existants de câbles coaxiaux, de fibres optiques et de circuits électroniques;
- le capital de soutien, soit les coûts associés à l'achat, au remplacement ou à l'amélioration des actifs hors réseaux.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de Cable incluent des investissements soutenus dans les réseaux de câblodistribution pour continuer d'améliorer l'expérience client, en augmentant la vitesse et la performance des services d'accès Internet ainsi qu'en améliorant la capacité des réseaux numériques pour accroître les services en HD et ajouter des services sur demande.

La baisse des acquisitions d'immobilisations corporelles d'Activités de Cable en 2010, comparativement à 2009, découle essentiellement de la diminution des dépenses affectées à l'infrastructure évolutive, en raison de l'achèvement de certains projets concernant la plateforme de services d'accès Internet et les investissements dans l'infrastructure de la Société.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de SAR en 2010 reflètent le calendrier des dépenses affectées aux réseaux et au capital de soutien, tandis que l'augmentation des acquisitions d'immobilisations corporelles pour Magasins Rogers est liée aux améliorations apportées à certains magasins.

MEDIA

ACTIVITÉS DE MEDIA

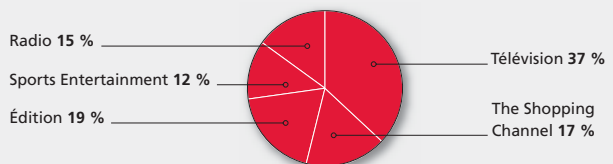
Media exerce les activités de radiodiffusion et de télédiffusion ainsi que de télévision spécialisée, les activités d'édition de publications d'intérêt général et spécialisées, le service de téléachat national et les activités liées au groupe de divertissement sportif Sports Entertainment de la Société. En plus de ses plateformes traditionnelles de diffusion et de presse écrite, Media a fait des investissements considérables dans l'infrastructure, les ressources humaines et les processus pour accroître ses capacités à fournir du contenu numérique, vendre de la publicité au nom d'autres fournisseurs de contenu numérique et faire du commerce électronique sur Internet.

Le groupe de la diffusion (« Diffusion ») de Media comprend 55 stations de radio dans l'ensemble du Canada, les stations de télévision par ondes hertziennes multiculturelles OMNI, les cinq stations de télévision par ondes hertziennes du réseau Citytv, des services de télévision spécialisée dans les sports dont Rogers Sportsnet, Rogers Sportsnet ONE et Setanta Sports Canada, d'autres services spécialisés comme Outdoor Life Network, The Biography Channel Canada et G4 Canada et The Shopping Channel, le seul service de téléachat à l'échelle nationale au Canada. Media possède également une participation de 50 % dans Dome Productions, une coentreprise de services mobiles de production et de distribution d'émissions sportives et d'événements qui est un chef de file en TVHD au Canada.

Le groupe de l'édition (« Édition ») de Media publie des magazines grand public, des revues spécialisées ou professionnelles et des annuaires au Canada.

L'unité Sports Entertainment, de Media possède le club de baseball des Blue Jays de Toronto de la Major League Baseball (« MLB ») ainsi que le Centre Rogers, lieu de divertissement et d'événements sportifs.

COMPOSITION DES PRODUITS DE MEDIA



STRATÉGIE DE MEDIA

Media vise à maximiser ses produits, son résultat opérationnel et son rendement du capital investi pour l'ensemble de son portefeuille d'activités. Pour atteindre cet objectif, Media applique les stratégies suivantes :

- continuer à tirer avantage de la forte notoriété de ses marques et de son contenu sur ses multiples plateformes médiatiques pour offrir aux acheteurs de publicité des solutions en matière de développement de l'auditoire et d'élargissement de la portée;
- accroître la part des recettes en améliorant continuellement les cotes d'écoute, c.-à-d. en élaborant un contenu unique et irrésistible ou en obtenant les droits de diffusion connexes;
- travailler en étroite collaboration avec Sans-fil et Cable pour offrir une expérience unique aux clients en matière de contenu vidéo, en ligne ou sans fil sur les plateformes avancées de distribution sur les réseaux ainsi qu'en association avec la marque « Rogers »;
- mettre l'accent sur le développement de contenu et d'auditoires spécialisés au moyen de ses actifs de diffusion et de divertissement sportif ainsi que de son portefeuille croissant de chaînes thématiques et d'actifs en ligne;
- continuer d'investir dans la technologie et le contenu de manière à inciter l'auditoire à passer au Web, aux services sans fil et à d'autres plateformes numériques;
- accroître l'attrait de l'unité Sports Entertainment pour les amateurs en continuant d'investir afin d'améliorer les Blue Jays et de moderniser le Centre Rogers.

TENDANCES RÉCENTES DANS LE SECTEUR DE MEDIA

Migration vers les médias numériques

Le secteur des médias continue d'évoluer en fonction des pressions exercées par les principales forces suivantes sur les comportements des auditoires et des annonceurs :

- numérisation du contenu;
- disponibilité plus grande de réseaux à large bande à haute vitesse;
- accroissement de la fragmentation et du déplacement des auditoires;

- augmentation du contenu produit par les utilisateurs, gratuit ou piraté;
- recherche, par les spécialistes, des supports publicitaires favorisant le rendement du capital investi.

En raison des facteurs susmentionnés, les auditoires délaissent en partie les médias traditionnels comme la presse écrite ou parlée pour se tourner vers les médias en ligne et les autres médias numériques. Par conséquent, les annonceurs suivent cette tendance en déplaçant une partie de leurs dépenses vers les médias numériques.

Regroupement de concurrents au sein du secteur

Plusieurs acquisitions importantes réalisées par d'autres sociétés de médias et de télécommunications ont entraîné une concentration de la propriété des stations de radio et de télévision canadiennes. À la suite de ces acquisitions dans le secteur canadien des médias, le nombre de propriétaires a diminué, mais ceux-ci sont devenus des concurrents plus importants ayant davantage de ressources financières.

RÉSULTATS FINANCIERS ET D'EXPLOITATION DE MEDIA

Les produits d'exploitation de Media comprennent essentiellement ce qui suit :

- produits de publicité;
- produits de tirage;
- produits d'abonnement;
- ventes au détail;
- ventes de billets, partage des recettes de la MLB et recettes des concessions de Sports Entertainment.

Les charges d'exploitation de Media s'établissent comme suit :

- coût des ventes, soit principalement le coût des produits vendus au détail par The Shopping Channel;
- frais de vente et de commercialisation;
- charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration, qui comprennent les coûts de programmation, les charges de production, les charges de tirage, les salaires des joueurs des Blue Jays et les coûts des autres fonctions de soutien administratif.

Sommaire des résultats financiers de Media

Exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars, sauf les marges)

	2010 ¹⁾	2009	Variation en %
Produits d'exploitation	1 501 \$	1 407 \$	7
Charges d'exploitation avant les éléments suivants :	1 354	1 288	5
Résultat opérationnel ajusté ²⁾	147	119	24
(Charge) recouvrement au titre de la rémunération à base d'actions ³⁾	(9)	8	n.s.
Règlement des obligations au titre des régimes de retraite ⁴⁾	–	(15)	n.s.
Frais d'intégration et de restructuration ⁵⁾	(12)	(35)	(66)
Autres éléments, montant net ⁶⁾	(4)	–	n.s.
Frais de résiliation de contrats ⁷⁾	–	(19)	n.s.
Ajustement au titre des droits de licence de la Partie II du CRTC ⁸⁾	–	15	n.s.
Résultat opérationnel ²⁾	122 \$	73 \$	67
Marge bénéficiaire d'exploitation ajustée ²⁾	9,8 %	8,5 %	
Acquisitions d'immobilisations corporelles ²⁾	46 \$	62 \$	(26)

1) Les résultats d'exploitation de BV! Media Inc. (« BV! Media ») sont inclus dans les résultats d'exploitation de Media depuis la date d'acquisition, soit le 1^{er} octobre 2010.

2) Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR ».

3) Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Rémunération à base d'actions ».

4) Ce montant découle du règlement des obligations au titre des régimes de retraite concernant tous les salariés participant aux régimes de retraite qui ont pris leur retraite en date du 1^{er} janvier 2009 et pour lesquels les régimes de retraite ont acheté des rentes.

5) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, les coûts engagés sont liés : i) aux indemnités de départ découlant de la restructuration ciblée de l'effectif et ii) aux coûts de transaction engagés pour les acquisitions ainsi qu'aux frais d'intégration des entreprises acquises. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, les coûts engagés étaient liés aux indemnités de départ découlant de la restructuration ciblée de l'effectif.

6) Ces montants découlent du règlement d'obligations et de charges constatées relativement à des périodes antérieures.

7) Ces montants découlent de la résiliation de contrats avec certains joueurs des Blue Jays avant l'échéance contractuelle.

8) Il s'agit d'un ajustement concernant les droits de licence de la Partie II du CRTC relativement à des périodes antérieures.

Produits de Media

La croissance des produits de Media en 2010, comparativement à 2009, reflète l'amélioration soutenue du classement des émissions de télévision de Media aux heures de grande écoute, la hausse des produits d'abonnement ainsi que le rétablissement du marché de la publicité, qui, ensemble, ont influé favorablement sur les produits tirés des activités des unités de télévision et de radio, de Sportsnet et de The Shopping Channel. Les produits du groupe Édition ont été relativement comparables à ceux de 2009, tandis que le groupe Sports Entertainment a enregistré une baisse des produits liée à la variation des assistances aux matchs des Blue Jays et au partage des recettes de la Major League Baseball. Quant à Rogers Sportsnet ONE, le nouveau réseau national de sports de Media lancé à la fin de 2010, les produits ont été limités en 2010, mais devraient s'accroître pendant 2011.

Charges d'exploitation de Media

Les charges d'exploitation de Media ont légèrement augmenté en 2010, comparativement à 2009. Même si l'importance accordée à la gestion des coûts à l'échelle des groupes de Media pendant l'exercice à l'étude a permis de réduire les charges d'exploitation, ces économies ont été contrebalancées par certaines augmentations prévues des coûts de programmation, pour le réseau Sportsnet et les activités de télédiffusion, et par l'incidence des coûts du nouveau contenu pour le réseau Rogers Sportsnet ONE, qui devrait atteindre le seuil de rentabilité au premier trimestre de 2011. Compte non tenu du lancement de Rogers Sportsnet ONE, les charges d'exploitation auraient augmenté de 2 % en 2010, au lieu de 5 % tel qu'il a été présenté, comparativement à 2009.

Résultat opérationnel ajusté de Media

L'augmentation du résultat opérationnel ajusté de Media en 2010, comparativement à 2009, est principalement attribuable aux variations susmentionnées des produits et des charges. Compte non tenu du lancement de Rogers Sportsnet ONE, le résultat opérationnel ajusté aurait augmenté de 48 % en 2010, comparativement à 2009.

Faits nouveaux de Media

À la fin de 2010, Media a lancé Rogers Sportsnet ONE, un nouveau réseau national de sports qui offre une vaste programmation d'événements en direct, notamment du hockey, du basketball, du baseball et du soccer de niveau professionnel. Media a aussi annoncé la conclusion d'un partenariat de programmation de 10 ans avec les deux équipes de la LNH de l'Alberta, soit les Oilers d'Edmonton et les Flames de Calgary.

ACQUISITIONS DE MEDIA

Acquisition de BV! Media Inc.

Le 1^{er} octobre 2010, la Société a acquis la totalité des actions ordinaires en circulation de BV! Media Inc. en contrepartie de 24 millions de dollars en espèces. BV! Media est un réseau canadien de publicité sur Internet qui diffuse des nouvelles et exploite des portails d'information. L'opération a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et les résultats d'exploitation sont consolidés avec ceux de la Société depuis le 1^{er} octobre 2010.

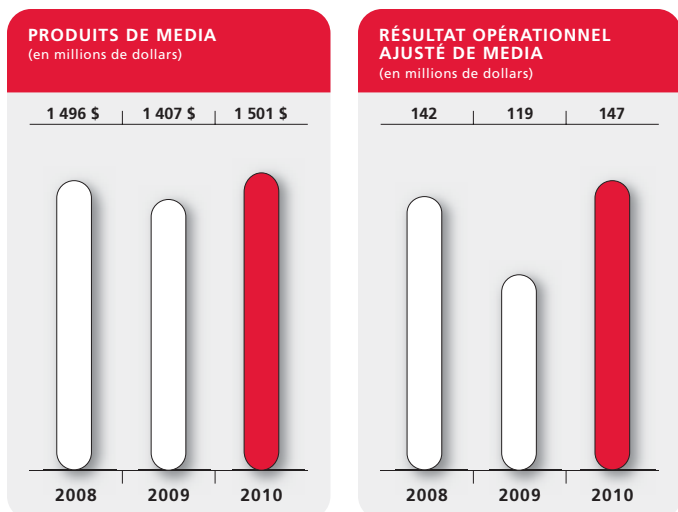
Acquisitions de stations de radio

Le 31 janvier 2011, la Société a acquis les actifs de la station de radio FM BOUNCE (CHBN-FM) d'Edmonton, en Alberta, pour renforcer sa présence sur ce marché.

Le 31 janvier 2011, la Société a acquis les actifs de la station de radio FM BOB-FM (CHST-FM) de London, en Ontario. L'acquisition de BOB-FM, continuellement l'un des chefs de file en matière de cotes d'écoute, est une première pour la Société sur ce marché.

Acquisitions d'immobilisations corporelles de Media

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de Media ont diminué en 2010, comparativement à 2009, principalement en raison de l'achèvement d'une installation de production pour les activités de télédiffusion en Ontario en 2009.



RAPPROCHEMENT DU BÉNÉFICE NET AVEC LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL ET LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ DE LA PÉRIODE

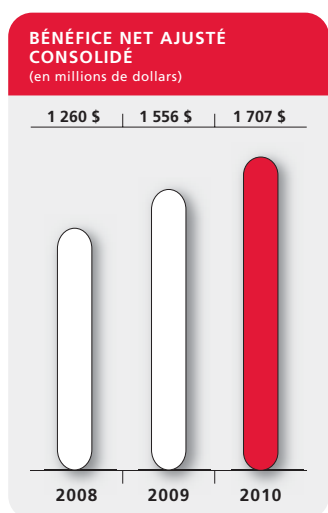
Les éléments énumérés ci-dessous représentent les montants consolidés des produits et des charges nécessaires pour rapprocher le bénéfice net selon les PCGR du Canada et les mesures non conformes aux PCGR que sont le résultat opérationnel et le résultat opérationnel

ajusté de l'exercice. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Information complémentaire – Calculs non conformes aux PCGR » pour obtenir un rapprochement complet avec le résultat opérationnel ajusté, le bénéfice net ajusté et le bénéfice net par action ajusté. Pour en savoir davantage sur les montants sectoriels et sur les éliminations intersectorielles au moment de la consolidation, la présente rubrique doit être lue conjointement avec la note 3 afférente aux états financiers consolidés audités de 2010, « Informations sectorielles ».

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2010	2009	Variation en %
Bénéfice net	1 528 \$	1 478 \$	3
Charge d'impôts	610	502	22
Autres charges (produits)	1	(6)	n.s.
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	16	65	(75)
Perte liée aux remboursements sur la dette à long terme	87	7	n.s.
Gain de change	(20)	(136)	(85)
Frais d'émission de titres d'emprunt	10	11	(9)
Intérêts sur la dette à long terme	669	647	3
Bénéfice d'exploitation	2 901	2 568	13
Perte de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs à long terme	6	18	(67)
Amortissement	1 645	1 730	(5)
Résultat opérationnel	4 552	4 316	5
Charge (recouvrement) au titre de la rémunération à base d'actions	47	(33)	n.s.
Règlement des obligations au titre des régimes de retraite	–	30	n.s.
Frais d'intégration et de restructuration	40	117	(66)
Autres éléments, montant net	14	–	n.s.
Frais de résiliation de contrats	–	19	n.s.
Ajustement au titre des droits de licence de la Partie II du CRTC	–	(61)	n.s.
Résultat opérationnel ajusté	4 653 \$	4 388 \$	6

Bénéfice net

L'augmentation de 50 millions de dollars du bénéfice net depuis l'exercice précédent est principalement attribuable à la croissance de 333 millions de dollars du bénéfice d'exploitation, essentiellement contrebalancée par une baisse de 116 millions de dollars des gains de change, une hausse de 80 millions de dollars de la perte liée aux remboursements sur la dette à long terme et une augmentation de 108 millions de dollars de la charge d'impôts.



Charge d'impôts

Le taux d'imposition effectif de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009 était, respectivement, de 28,5 % et 25,4 %. Le taux d'imposition effectif en 2010 est inférieur au taux prévu par la loi de 30,5 % principalement en raison d'un recouvrement de 69 millions de dollars attribuable aux variations du taux d'imposition, qui a été partiellement contrebalancé par une charge d'impôts de 35 millions de dollars en vue de réduire les actifs d'impôts futurs auparavant constatés pour les options sur actions (il y a lieu de se reporter à la rubrique « Rémunération à base d'actions »). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, les impôts payés ont été de 152 millions de dollars.

Le taux d'imposition effectif en 2009 était inférieur au taux d'imposition prévu par la loi de 32,3 % principalement en raison d'un recouvrement d'impôts de 58 millions de dollars attribuable à la réduction des taux d'imposition pratiquement en vigueur et d'une reprise de 64 millions de dollars sur la provision pour moins-value. La reprise sur la provision pour moins-value inclut 14 millions de dollars relativement à une baisse des actifs d'impôts futurs dans les territoires étrangers découlant des fluctuations du taux de change et 50 millions de dollars au titre des gains non réalisés sur les placements et les instruments financiers. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, les impôts payés ont été de 8 millions de dollars.

La charge d'impôts diffère des montants qui auraient été obtenus en appliquant le taux d'imposition prévu par la loi au bénéfice avant les impôts sur le bénéfice pour les raisons suivantes :

Exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2010	2009
Taux d'imposition prévu par la loi	30,5 %	32,3 %
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice	2 138 \$	1 980 \$
Charge d'impôts sur le bénéfice calculée	652	640
Augmentation (diminution) des impôts découlant de ce qui suit :		
Variation de la provision pour moins-value	(5)	(64)
Incidence des modifications des taux d'imposition	(69)	(58)
Rémunération à base d'actions	35	-
Autres éléments	(3)	(16)
Charge d'impôts	610 \$	502 \$
Taux d'imposition effectif	28,5 %	25,4 %

Autres charges (produits)

Les autres charges de 1 million de dollars en 2010 découlent essentiellement du revenu de placements et des charges engagées à l'égard de certains placements, comparativement aux autres produits de 6 millions de dollars en 2009.

Variation de la juste valeur des instruments dérivés

En 2010, la variation de la juste valeur des instruments dérivés a découlé essentiellement de la variation hors caisse de 16 millions de dollars (65 millions de dollars en 2009) de la juste valeur des swaps de devises (les « swaps ») servant à couvrir les billets de premier rang de 350 millions de dollars US échéant en 2038 de la Société, qui n'ont pas été désignés comme des couvertures à des fins comptables. Cette variation de la juste valeur des swaps a été principalement attribuable à l'appréciation de 5,6 cents du dollar CA en 2010 (17,4 cents en 2009) par rapport au dollar US. La Société a comptabilisé ses swaps selon leur évaluation à la valeur de marché estimative et ajustée en fonction de la qualité du crédit. L'incidence d'une telle évaluation est expliquée à la rubrique « Évaluation des swaps à la valeur de marché ».

Perte liée aux remboursements sur la dette à long terme

En 2010, la Société a enregistré une perte de 87 millions de dollars liée aux remboursements sur la dette à long terme, laquelle était composée des primes de 79 millions de dollars liées au remboursement de trois séries de titres d'emprunt publics et d'une perte de 16 millions de dollars sur la résiliation des swaps connexes, partiellement contrebalancées par un gain de 8 millions de dollars lié à la réduction hors caisse de l'augmentation de la dette à long terme liée à la juste valeur. (Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Remboursements sur la dette et résiliation des swaps »).

Gain de change

En 2010, le dollar CA s'est apprécié de 5,6 cents par rapport au dollar US, ce qui s'est traduit par un gain de change de 20 millions de dollars, principalement lié aux billets de premier rang de 350 millions de dollars US échéant en 2038 pour lesquels les swaps connexes n'ont pas été désignés comme des couvertures à des fins comptables. En 2009, le dollar canadien s'était apprécié de 17,4 cents par rapport au dollar US, ce qui s'était traduit par un gain de change de 136 millions de dollars, principalement lié à la dette à long terme de 750 millions de dollars US qui n'était pas couverte à des fins comptables, laquelle comprenait des billets subordonnés de 400 millions de dollars US non couverts et remboursés échéant en 2012 rachetés en décembre 2009 ainsi que les billets de premier rang de 350 millions de dollars US échéant en 2038.

Frais d'émission de titres d'emprunt

En 2010, la Société a comptabilisé des frais d'émission de titres d'emprunt de 10 millions de dollars à l'égard des coûts de transaction engagés relativement aux émissions de 1,7 milliard de dollars, incluant les billets de premier rang à 6,11 % de 800 millions de dollars échéant en 2040 et émis le 25 août 2010 ainsi que les billets de premier rang à 4,70 % de 900 millions de dollars échéant en 2020 et émis le 29 septembre 2010.

En 2009, la Société avait comptabilisé des frais d'émission de titres d'emprunt de 11 millions de dollars à l'égard des coûts de transaction engagés relativement aux émissions de 2,0 milliards de dollars, incluant les billets de premier rang à 5,80 % de 1,0 milliard de dollars échéant en 2016 et émis le 26 mai 2009 ainsi que les billets de premier rang à 5,38 % de 500 millions de dollars échéant en 2019 et les billets de premier rang à 6,68 % de 500 millions de dollars échéant en 2039 et émis le 4 novembre 2009.

Intérêts sur la dette à long terme

L'augmentation de 22 millions de dollars des intérêts débiteurs en 2010, comparativement à 2009, a découlé essentiellement de la croissance de la dette à long terme de la Société au 31 décembre 2010, comparativement au 31 décembre 2009, compte tenu de l'incidence des swaps, partiellement contrebalancée par la baisse du taux d'intérêt moyen pondéré sur la dette à long terme au 31 décembre 2010, par rapport au 31 décembre 2009, largement en raison des opérations de refinancement. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement ».

Bénéfice d'exploitation

L'augmentation du bénéfice d'exploitation depuis l'exercice précédent est attribuable à la croissance de 455 millions de dollars des produits, contrebalancée par la hausse de 122 millions de dollars des charges d'exploitation. Il y a lieu de se reporter à l'analyse des résultats sectoriels à la rubrique « Revue des unités d'exploitation » paraissant plus avant dans le présent document.

Pertes de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs à long terme

Au quatrième trimestre de 2010, la Société a déterminé que la juste valeur de la licence d'une station de radio était inférieure à sa valeur comptable, essentiellement en raison de la faiblesse des produits de publicité sur le marché local. Par conséquent, la Société a comptabilisé une perte de valeur hors caisse de 6 millions de dollars relativement à cette licence de station de radio. La Société avait constaté une perte de valeur hors caisse de 4 millions de dollars dans des circonstances semblables au quatrième trimestre de 2009.

De plus, au quatrième trimestre de 2009, la Société avait enregistré une perte de valeur de 14 millions de dollars à l'égard de son réseau de télévision OMNI, laquelle incluait 1 million de dollars pour les licences de diffusion et 13 millions de dollars pour d'autres actifs à long terme.

Charge d'amortissement

La diminution de la charge d'amortissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, par rapport à 2009, reflète principalement une baisse de l'amortissement des actifs incorporels, car certains de ces actifs ont maintenant été amortis en totalité, partiellement contrebalancée par les acquisitions d'immobilisations corporelles de 1,8 milliard de dollars en 2010.

Rémunération à base d'actions

Les régimes d'options sur actions des salariés de la Société incluent un mode de règlement en espèces des droits à la plus-value d'actions (« DPVA ») pour toutes les options antérieurement ou nouvellement attribuées. Le mode de règlement en espèces des DPVA permet au détenteur de l'option de choisir de recevoir un montant en espèces égal à la valeur intrinsèque, qui représente l'excédent du cours des actions de catégorie B sans droit de vote sur le prix d'exercice de l'option, plutôt que d'exercer l'option pour acquérir des actions de catégorie B sans droit de vote. Toutes les options sur actions en cours sont comptabilisées au passif à leur valeur intrinsèque, compte tenu de l'acquisition des droits, qui équivaut à la différence entre le cours de l'action et le prix d'exercice de l'option. La valeur intrinsèque du passif est évaluée à la valeur du marché à chaque période et elle est passée en charges au cours de la période pendant laquelle les services connexes sont rendus, qui correspond généralement à la période d'acquisition progressive des droits ou, le cas échéant, au cours de la période allant jusqu'à la date d'admissibilité du salarié à la retraite, selon la plus courte des deux.

La charge au titre de la rémunération à base d'actions s'est établie comme suit :

Exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars)

Sans-fil
Cable
Media
Siège social

Charge incluse (recouvrement inclus) au titre de la rémunération à base d'actions dans les charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration

	2010	2009
	11 \$	– \$
	7	(12)
	9	(8)
	20	(13)
	47 \$	(33) \$

Frais d'intégration et de restructuration

Pendant l'exercice clos le 31 décembre 2010, la Société a engagé des frais d'intégration et de restructuration de 40 millions de dollars, en vue d'améliorer sa structure de coûts, qui sont liés : i) aux indemnités de départ découlant de la restructuration ciblée de l'effectif (21 millions de dollars), ii) aux frais de restructuration découlant de l'impartition de certaines fonctions de technologie de l'information (9 millions de dollars), iii) aux coûts de transaction engagés pour les acquisitions, aux frais d'intégration des entreprises acquises ainsi qu'aux frais de restructuration connexes (5 millions de dollars) et iv) aux frais de fermeture de certains magasins de vente au détail (5 millions de dollars).

Pendant l'exercice clos le 31 décembre 2009, la Société avait engagé des frais d'intégration et de restructuration de 117 millions de dollars qui étaient liés : i) aux indemnités de départ découlant de la restructuration ciblée de l'effectif, en vue de regrouper les opérations de Cable et de Sans-fil, pour former un organisme de services de communications, et d'améliorer la structure de coûts de la Société, étant donné la conjoncture économique courante et l'état de la concurrence (87 millions de dollars), ii) aux indemnités de départ ainsi qu'aux frais de restructuration découlant de l'impartition de certaines fonctions de technologie de l'information (23 millions de dollars), iii) aux frais d'intégration des entreprises acquises ainsi qu'aux frais de restructuration connexes (3 millions de dollars) et iv) aux frais de fermeture de certains magasins de vente au détail (4 millions de dollars).

Autres éléments

Pendant l'exercice clos le 31 décembre 2010, la Société a comptabilisé des ajustements nets de 14 millions de dollars découlant du règlement d'obligations et de charges constatées relativement à des périodes antérieures.

Le passif découlant de la charge au titre de la rémunération à base d'actions est comptabilisé à la valeur intrinsèque des options, décrite ci-dessus, et la variation du cours des actions de catégorie B sans droit de vote influe sur cette charge pendant la durée de vie des options. Au 31 décembre 2010, la Société avait inscrit un passif de 162 millions de dollars (178 millions de dollars en 2009) découlant de la charge au titre de la rémunération à base d'actions comptabilisée à la valeur intrinsèque, y compris des options sur actions, des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions différées. Pendant l'exercice clos le 31 décembre 2010, un montant de 58 millions de dollars (63 millions de dollars en 2009) a été versé aux détenteurs d'options à l'exercice d'options sur actions, d'unités d'actions de négociation restreinte et d'unités d'actions différées conformément au mode de règlement en espèces des DPVA.

Le budget fédéral présenté en mars 2010 incluait des modifications influant sur la déductibilité des options sur actions réglées en espèces. Les modifications législatives ont été édictées en décembre 2010. Par conséquent, la Société a comptabilisé une charge d'impôts de 35 millions de dollars en vue de réduire les actifs d'impôts futurs auparavant constatés à l'égard du passif au titre de ses régimes d'options sur actions.

Résultat opérationnel ajusté

Tel qu'il a été mentionné, Sans-fil, Cable et Media ont contribué à la hausse du résultat opérationnel ajusté pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, comparativement à 2009.

Le résultat opérationnel ajusté consolidé a grimpé à 4 653 millions de dollars en 2010, en regard de 4 388 millions de dollars en 2009. Le résultat opérationnel ajusté en 2010 et 2009 exclut, respectivement : i) la charge (le recouvrement) au titre de la rémunération à base d'actions de 47 millions de dollars et de (33) millions de dollars, ii) les frais d'intégration et de restructuration de 40 millions de dollars et de 117 millions de dollars, iii) les autres éléments de 14 millions de dollars et d'un montant nul, iv) un ajustement concernant les droits de licence de la Partie II du CRTC relativement à des périodes antérieures d'un montant nul et de (61) millions de dollars, v) les frais de résiliation de contrats d'un montant nul et de 19 millions de dollars et vi) le règlement des obligations au titre des régimes de retraite d'un montant nul et de 30 millions de dollars.

Pour en savoir davantage sur le mode de détermination du résultat opérationnel ajusté, qui est une mesure non conforme aux PCGR, il y a lieu de se reporter aux rubriques « Information complémentaire – Calculs non conformes aux PCGR » et « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR ».

Salariés

La rémunération des salariés représente une part importante des charges de la Société. Au 31 décembre 2010, la Société comptait environ 25 100 employés équivalents temps plein (« ETP ») (25 900 en 2009) dans l'ensemble de ses groupes d'exploitation, y compris l'entreprise de services partagés et le siège social, soit une légère diminution depuis le 31 décembre 2009. Les réductions attribuables aux gains d'efficacité opérationnelle ainsi qu'à l'intégration de Cable et de Sans-fil et les réductions chez Media afin d'améliorer sa structure de coûts ont été partiellement contrebalancées par les augmentations de l'effectif des services partagés et des fonctions de relations avec la clientèle.

La rémunération totale versée aux employés (à temps plein et à temps partiel) a atteint approximativement 1 715 millions de dollars en 2010, soit le même montant qu'en 2009. Le montant au titre de la rémunération a diminué avec la baisse du nombre d'employés ETP, comparativement à 2009, mais il a été contrebalancé par une hausse de la charge au titre de la rémunération à base d'actions qui a atteint 47 millions de dollars, contre un recouvrement de 33 millions de dollars en 2009, en raison des variations du cours des actions de la Société.

ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Pour en savoir davantage sur les acquisitions d'immobilisations corporelles des unités d'exploitation Sans-fil, Cable et Media, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Revue des unités d'exploitation ».

Acquisitions d'immobilisations corporelles du siège social

Les acquisitions d'immobilisations corporelles du siège social incluent 133 millions de dollars et 151 millions de dollars pour les exercices clos les 31 décembre, respectivement, 2010 et 2009 relativement aux dépenses consacrées au système de facturation et de soutien opérationnel à l'échelle de l'entreprise.

3. LIQUIDITÉS ET FINANCEMENT CONSOLIDÉS

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Exploitation

En 2010, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation avant les variations des éléments d'exploitation hors caisse, que l'on calcule en supprimant du bénéfice net l'incidence de tous les éléments hors caisse, se sont accrus pour s'établir à 3 800 millions de dollars, en regard de 3 526 millions de dollars en 2009. L'accroissement de 274 millions de dollars inclut la hausse de 265 millions de dollars du résultat opérationnel ajusté.

Compte tenu des variations des éléments hors caisse du fonds de roulement en 2010, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont établis à 3 620 millions de dollars, en baisse de 170 millions de dollars par rapport à 3 790 millions de dollars en 2009. Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation de 3 620 millions de dollars et les éléments mentionnés ci-dessous ont donné lieu à des rentrées nettes de fonds totalisant environ 5 323 millions de dollars en 2010 :

- l'encaissement du produit brut total de 1 700 millions de dollars tiré des deux émissions de titres d'emprunt publics : les billets de premier rang à 6,11 % de 800 millions de dollars échéant en 2040 et émis en août 2010 et les billets de premier rang à 4,70 % de 900 millions de dollars échéant en 2020 et émis en septembre 2010;
- l'encaissement de 3 millions de dollars provenant de l'émission d'actions de catégorie B sans droit de vote dans le cadre de l'exercice d'options sur actions par les salariés.

Les sorties nettes de fonds ont totalisé approximativement 5 746 millions de dollars en 2010 et comprennent les éléments suivants :

- les acquisitions d'immobilisations corporelles de 1 713 millions de dollars, déduction faite de 126 millions de dollars au titre des variations connexes du fonds de roulement hors caisse;
- le paiement de 1 499 millions de dollars au total en août 2010 pour le remboursement de trois séries de titres d'emprunt publics échéant en 2011, soit le montant en capital totalisant 1 151 millions de dollars, les primes de remboursement anticipé totalisant 79 millions de dollars et le règlement net de 269 millions de dollars pour la résiliation des swaps connexes;

- le rachat de 37 080 906 actions de catégorie B sans droit de vote pour annulation à un prix totalisant 1 312 millions de dollars;
- le versement de dividendes trimestriels totalisant 734 millions de dollars sur les actions de catégorie A avec droit de vote et les actions de catégorie B sans droit de vote;
- l'acquisition de 892 250 actions ordinaires à droit de vote subalterne de Cogeco Cable Inc. et de 946 090 actions ordinaires à droit de vote subalterne de Cogeco Inc. à un prix totalisant 75 millions de dollars;
- les acquisitions et autres placements nets totalisant 242 millions de dollars, y compris 131 millions de dollars pour l'acquisition de Blink Communications Inc., 47 millions de dollars pour l'acquisition de licences d'utilisation du spectre par l'intermédiaire de Inukshuk, 26 millions de dollars pour l'acquisition de Cityfone Telecommunications Inc., 20 millions de dollars pour l'acquisition de Kincardine Cable T.V. Ltd. et 24 millions de dollars pour l'acquisition de BV! Media Inc.;
- l'acquisition de droits de diffusion de 170 millions de dollars;
- le remboursement de 1 million de dollars au titre de contrats de location-acquisition.

Compte tenu du solde d'ouverture de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 383 millions de dollars au début de l'exercice ainsi que des rentrées et sorties de fonds susmentionnées, l'insuffisance de trésorerie, découlant d'avances bancaires, s'est établie à 40 millions de dollars au 31 décembre 2010.

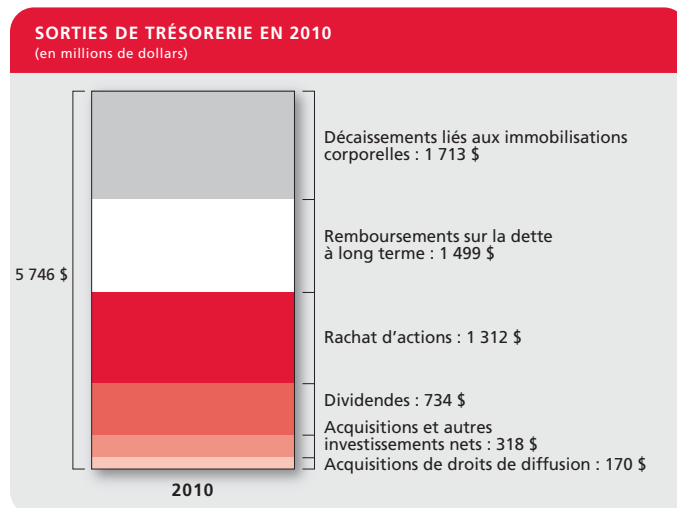
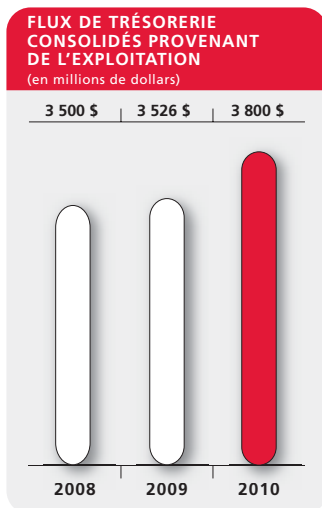
Financement

Les instruments d'emprunt à long terme de la Société sont décrits aux notes 14 et 15 afférentes aux états financiers consolidés audités de 2010. Les activités de financement suivantes ont eu lieu en 2010.

Émissions de titres d'emprunt

Le 25 août 2010, RCI a émis au Canada des billets de premier rang à 6,11 % pour un montant en capital totalisant 800 millions de dollars et échéant en 2040 (les « billets de 2040 »). Les billets de 2040 ont été émis à escompte à un taux de 99,904 % pour un taux effectif de 6,117 % par année s'ils sont détenus jusqu'à leur échéance. RCI a reçu un produit net de 794 millions de dollars aux termes de l'émission des billets de 2040, après déduction de l'escompte d'émission, de la rémunération des placeurs pour compte et d'autres frais connexes. Le produit net tiré de l'émission des billets de 2040, les liquidités et les avances prélevées sur la facilité de crédit bancaire de la Société ont été affectés au remboursement, en août 2010, de trois séries de titres d'emprunt publics échéant en 2011 ainsi qu'à la résiliation des swaps connexes, tel qu'il est décrit ci-dessous à la rubrique « Remboursements sur la dette et résiliation des swaps ».

Le 29 septembre 2010, RCI a émis au Canada des billets de premier rang à 4,70 % pour un montant en capital totalisant 900 millions de dollars

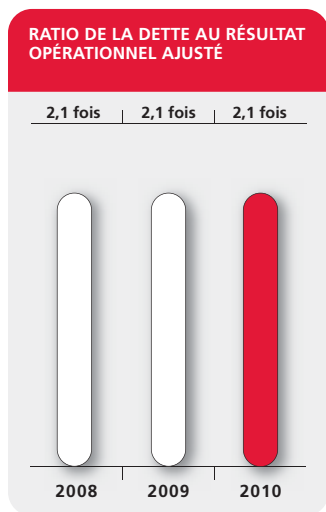


et échéant en 2020 (les « billets de 2020 »). Les billets de 2020 ont été émis à escompte à un taux de 99,945 % pour un taux effectif de 4,707 % par année s'ils sont détenus jusqu'à leur échéance. RCI a reçu un produit net de 895 millions de dollars aux termes de l'émission des billets de 2020, après déduction de l'escompte d'émission, de la rémunération des placeurs pour compte et d'autres frais connexes. Le produit net tiré de l'émission des billets de 2020 a été affecté au remboursement des avances prélevées sur la facilité de crédit bancaire de la Société, qui avaient servi à financer en partie les remboursements sur la dette et la résiliation des swaps connexes, ainsi qu'aux fins générales de la Société.

RCI a encaissé un produit net total de 1 689 millions de dollars des émissions des billets de 2040 et de 2020, après déduction des escomptes d'émission, de la rémunération des placeurs pour compte et d'autres frais connexes. La Société a enregistré des frais d'émission de titres d'emprunt de 10 millions de dollars en 2010 à l'égard des coûts d'opération engagés relativement aux émissions des billets de 2040 et de 2020. Tous les billets de 2040 et de 2020 sont garantis par RCP et ont égalité de rang avec l'ensemble des autres billets et débiteures de premier rang non garantis et la facilité de crédit bancaire de RCI. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Réorganisation de la Société le 1^{er} juillet 2010 ».

Remboursements sur la dette et résiliation des swaps

RCI a remboursé, le 27 août 2010, les billets de premier rang à 9,625 % d'un montant en capital de 490 millions de dollars US échéant en 2011 (les « billets à 9,625 % ») et, le 31 août 2010, les billets de premier rang à 7,625 % d'un montant en capital de 460 millions de dollars échéant en 2011 (les « billets à 7,625 % ») et les billets de premier rang à 7,25 % d'un montant en capital de 175 millions de dollars échéant en 2011 (les « billets à 7,25 % ») et, avec les billets à 9,625 % et les billets à 7,625 %, les « billets de 2011 ». RCI a payé au total environ 1 230 millions de dollars pour le remboursement des billets de 2011 (les « remboursements sur la dette »), soit environ 1 151 millions de dollars pour le montant en capital total des billets de 2011 et 79 millions de dollars pour les primes payables relativement aux remboursements sur la dette. En même temps que le remboursement des billets à 9,625 %, RCI a fait un paiement net d'environ 269 millions de dollars pour résilier les swaps connexes (la « résiliation des swaps »). Par conséquent, les décaissements liés aux remboursements sur la dette ainsi qu'à la résiliation des swaps ont totalisé 1 499 millions de dollars et RCI a constaté une perte de 87 millions de dollars liée aux remboursements sur la dette à long terme, composée de primes de remboursement de 79 millions de dollars et d'une perte nette de 16 millions de dollars sur la résiliation des swaps connexes, partiellement contrebalancées par un gain de 8 millions de dollars relativement à la réduction de valeur hors caisse de l'augmentation de la dette à long terme liée à la juste valeur.



Au 31 décembre 2010, la tranche disponible de la facilité de crédit bancaire de la Société est d'environ 2,4 milliards de dollars, compte non tenu de lettres de crédit de 94 millions de dollars. Cette situation de liquidité est également renforcée par le fait que l'échéance la plus rapprochée de la dette de la Société est prévue en mai 2012.

Le 18 février 2011, RCI a annoncé qu'elle avait publié des avis en vue du remboursement, le 21 mars 2011, de la totalité des billets de premier rang à 7,875 % d'un montant en capital de 350 millions de dollars US échéant en 2012 et de la totalité des billets de premier rang à 7,25 % d'un montant en capital de 470 millions de dollars US échéant en 2012, dans les deux cas, au prix de remboursement applicable, majoré des intérêts courus à la date du remboursement. Le prix de remboursement respectif comprendra une prime d'indemnisation établie en fonction de la valeur actualisée des paiements prévus restants, tel qu'il est prévu dans les actes de fiducie pertinents.

Prospectus préalables

En novembre 2009, la Société a déposé deux prospectus préalables auprès des autorités en valeurs mobilières afin de faire autoriser la vente des titres d'emprunt de RCI, soit l'un pour la vente d'au plus 4 milliards de dollars CA de titres d'emprunt au Canada et l'autre pour la vente d'au plus 4 milliards de dollars US de titres d'emprunt aux États-Unis et en Ontario. Ces prospectus arriveront à échéance en décembre 2011. Jusqu'à maintenant, la Société a émis des titres d'emprunt totalisant 1,7 milliard de dollars au Canada conformément au prospectus préalable de 4 milliards de dollars CA. L'information donnée dans le présent paragraphe ne constitue pas une offre de vente de quelque titre que ce soit.

Réorganisation de la Société le 1^{er} juillet 2010

Le 30 juin 2010, Rogers Wireless Partnership a modifié son nom pour devenir Rogers Communications Partnership (« RCP »). Le 1^{er} juillet 2010, la Société a mené à terme une réorganisation incluant le regroupement de RCI et de Rogers Cable Communications Inc. (« RCCI ») et d'une autre filiale en propriété exclusive de RCI, pour ainsi former une société unique, Rogers Communications Inc. Après ce regroupement, certains actifs et passifs d'exploitation de la société issue du regroupement et l'ensemble de son effectif ont été transférés à RCP, sous réserve de certaines exceptions. La société issue du regroupement n'a pas transféré ses intérêts ou obligations en regard de participations dans des filiales, de dette à long terme, d'instruments dérivés, d'actifs immobiliers et de billets intersociétés.

En raison de cette réorganisation, depuis le 1^{er} juillet 2010, RCP fournit la quasi-totalité des services partagés de la Société et exerce la quasi-totalité des activités de Cable et de Sans-fil. Cable et Sans-fil demeurent des unités d'exploitation distinctes en matière de présentation de l'information.

De plus, RCCI a cessé d'exister en tant que personne morale distincte le 1^{er} juillet 2010 en raison du regroupement et, depuis le 1^{er} juillet 2010, RCCI n'agit plus en qualité de garant ou de débiteur, selon le cas, de la facilité de crédit bancaire, des titres d'emprunt publics ou des instruments dérivés de la Société. RCI demeure le débiteur des éléments susmentionnés, tandis que RCP reste un codébiteur ou un garant, selon le cas, des titres d'emprunt publics et un garant de la facilité de crédit bancaire et des instruments dérivés. Les obligations respectives de la Société en regard de la facilité de crédit bancaire, des titres d'emprunt publics et des instruments dérivés de RCI continuent d'avoir égalité de rang et de ne pas être garanties.

La réorganisation n'a eu aucune incidence sur l'unité Media.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 17 février 2010, la Société a annoncé que la Bourse de Toronto avait approuvé l'avis déposé indiquant son intention de renouveler son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique ») pour une autre période de un an commençant le 22 février 2010 et se terminant le 21 février 2011, afin de pouvoir racheter à la TSX pendant cette période de un an un nombre maximal de 43,6 millions d'actions de catégorie B sans droit de vote ou le nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote pouvant être rachetées aux termes de l'offre publique à un prix total de 1,5 milliard de dollars, selon le moins élevé de deux. RCI déterminera le nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote devant être rachetées aux termes de l'offre publique ainsi que le moment de ces rachats en tenant compte de la conjoncture du marché, du cours des actions, de sa situation de trésorerie et d'autres facteurs.

En 2010, la Société a racheté 37 080 906 actions de catégorie B sans droit de vote à un prix totalisant 1 312 millions de dollars. De ce nombre, 14 480 000 actions ont été rachetées aux termes de conventions privées conclues entre RCI et des vendeurs indépendants pour un prix de rachat total de 482 millions de dollars. Chacun de ces rachats a été effectué aux termes d'une dispense octroyée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario relativement à l'offre publique et est pris en compte dans le calcul du nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote que RCI peut racheter aux termes de l'offre publique.

En 2009, la Société avait racheté 43 776 200 actions de catégorie B sans droit de vote à un prix totalisant 1 347 millions de dollars. Une tranche de 1 051 000 de ces actions représentant 34 millions de dollars du prix de rachat total a été rachetée et comptabilisée en décembre 2009, mais n'a été réglée qu'au début de janvier 2010. De plus, 10 280 000 actions

ont été rachetées aux termes de conventions privées conclues entre RCI et des vendeurs indépendants pour un prix de rachat total de 285 millions de dollars. Chacun de ces rachats a été effectué aux termes d'une dispense octroyée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario relativement à l'offre publique et est pris en compte dans le calcul du nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote que RCI peut racheter aux termes de l'offre publique.

En février 2011, la Société a annoncé que la Bourse de Toronto avait approuvé l'avis déposé indiquant son intention de renouveler l'offre publique de RCI visant les actions de catégorie B sans droit de vote pour une autre période de un an commençant le 22 février 2011 et se terminant le 21 février 2012, afin de pouvoir racheter à la TSX pendant cette période de un an un nombre maximal de 39,8 millions d'actions de catégorie B sans droit de vote ou le nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote pouvant être rachetées aux termes de l'offre publique à un prix total de 1,5 milliard de dollars, selon le moins élevé des deux. RCI déterminera le nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote devant être rachetées aux termes de l'offre publique ainsi que le moment de ces rachats en tenant compte de la conjoncture du marché, du cours des actions, de sa situation de trésorerie et d'autres facteurs.

Le 22 février 2011, la Société a acheté aux fins d'annulation, dans le cadre d'une convention de gré à gré conclue entre la Société et un tiers indépendant, 1,4 million d'actions pour un prix d'achat total de 45 millions de dollars. La transaction a été effectuée aux termes d'une dispense relative à une offre publique d'achat délivrée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et est comprise dans le calcul du nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote que la Société peut acheter dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Participation dans Cogeco Cable Inc. et Cogeco Inc.

En novembre 2010, la Société a acquis 892 250 actions à droit de vote subalterne de Cogeco Cable Inc. et 946 090 actions à droit de vote subalterne de Cogeco Inc. à un prix totalisant 75 millions de dollars. Ces achats ont été réalisés aux fins d'investissement.

Conformité aux clauses restrictives

La Société respecte actuellement l'ensemble des clauses restrictives applicables aux termes de ses titres d'emprunt et elle prévoit demeurer conforme à l'ensemble de ces clauses restrictives en 2011. Au 31 décembre 2010, aucune clause restrictive liée au ratio d'endettement n'était en vigueur hormis celles applicables à la facilité de crédit bancaire (il y a lieu de se reporter à la note 14 a) afférente aux états financiers consolidés audités de 2010). Selon les clauses les plus restrictives relatives au ratio d'endettement de la Société, celle-ci aurait pu emprunter environ 18,1 milliards de dollars de plus au titre de sa dette à long terme au 31 décembre 2010.

Besoins de financement en 2011

Sur une base consolidée, la Société prévoit dégager en 2011 un excédent de trésorerie net sur les flux de trésorerie provenant de l'exploitation. Elle prévoit disposer de ressources en capital suffisantes pour satisfaire à ses besoins de trésorerie en 2011, dont le financement des dividendes versés sur ses actions ordinaires, compte tenu de ses flux de trésorerie provenant de l'exploitation et des disponibilités aux termes de sa facilité de crédit bancaire de 2,4 milliards de dollars. Au 31 décembre 2010, aucune restriction n'était applicable aux mouvements de fonds entre les filiales ni entre RCI et l'une de ses filiales.

Si la Société devait avoir besoin de financement supplémentaire, elle estime qu'un tel besoin pourrait être comblé en contractant des emprunts supplémentaires, ce qui pourrait nécessiter la restructuration de sa facilité de crédit bancaire existante, l'émission de titres d'emprunt publics ou privés ou l'émission de titres de participation, selon la conjoncture du marché. De plus, la Société pourrait refinancer une partie de sa dette existante selon la conjoncture du marché et d'autres facteurs. Il n'y a pas de certitude qu'une telle opération sera ou pourra être réalisée.

Obligations au titre du remboursement du capital

Au 31 décembre 2010, les obligations de remboursement à l'égard de la totalité de la dette à long terme de la Société pour les cinq prochains exercices totalisaient 3 084 millions de dollars, soit des remboursements

du capital de 816 millions de dollars en 2012, 348 millions de dollars en 2013, 1 094 millions de dollars en 2014 et 826 millions de dollars en 2015. Les remboursements de capital requis en 2012 comprennent des montants de 468 millions de dollars (470 millions de dollars US) au titre des billets de premier rang à 7,25 % et de 348 millions de dollars (350 millions de dollars US) au titre des billets de premier rang à 7,875 %. Les remboursements de capital requis en 2013 comprennent un montant de 348 millions de dollars (350 millions de dollars US) au titre des billets de premier rang à 6,25 % et tout montant dû à l'échéance de la facilité de crédit bancaire, sur laquelle aucun montant n'avait été prélevé au 31 décembre 2010. Les remboursements de capital requis en 2014 comprennent des montants de 348 millions de dollars (350 millions de dollars US) au titre des billets de premier rang à 5,50 % et de 746 millions de dollars (750 millions de dollars US) au titre des billets de premier rang à 6,375 %. Les remboursements de capital requis en 2015 comprennent des montants de 279 millions de dollars (280 millions de dollars US) au titre des billets de premier rang à 6,75 % et de 547 millions de dollars (550 millions de dollars US) au titre des billets de premier rang à 7,50 %.

Certains swaps de la Société viennent à échéance en même temps que la dette à long terme libellée en dollars US et leur incidence n'est pas incluse dans les remboursements du capital susmentionnés. (Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Principales obligations en vertu d'ententes contractuelles fermes ».)

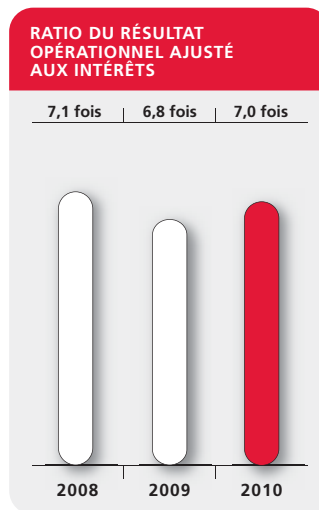
Cotes de crédit

En août et septembre 2010, Moody's Investors Service a confirmé la cote Baa2 attribuée à la dette de premier rang non garantie de RCI, avec des perspectives stables, et a également attribué la cote Baa2 aux billets de 2040 et de 2020.

En août et septembre 2010, Standard & Poor's Ratings Services a confirmé la cote d'entreprise BBB attribuée à RCI ainsi que la cote BBB attribuée à la dette de premier rang non garantie de RCI, avec des perspectives stables dans les deux cas, et a également attribué la cote BBB aux billets de 2040 et de 2020.

En août et septembre 2010, Fitch Ratings a confirmé la cote de risque financier BBB attribuée à RCI ainsi que la cote BBB attribuée à la dette de premier rang non garantie de RCI, avec des perspectives stables dans les deux cas, et a également attribué la cote BBB aux billets de 2040 et de 2020.

Les cotes de crédit visent à fournir aux investisseurs une évaluation indépendante de la qualité du crédit d'une émission de titres. Les cotes de crédit attribuées aux titres d'emprunt vont de AAA (Standard & Poor's et Fitch) ou Aaa (Moody's), pour les titres de la plus haute qualité, à D (Standard & Poor's), C (Moody's) ou risque important de défaut (Fitch), pour les titres de la plus faible qualité. Les cotes de crédit attribuées par les agences d'évaluation ne constituent pas des recommandations d'acheter, de conserver ou de vendre des titres cotés parce qu'elles ne sont pas un jugement sur le cours des titres ni sur leur convenance pour un investisseur particulier. Il n'y a pas de certitude qu'une cote de crédit sera maintenue pendant une période donnée ni qu'elle ne sera pas révisée ou retirée entièrement par une agence d'évaluation dans l'avenir si, selon cette dernière, les circonstances le justifient. Les cotes de BBB de Standard & Poor's et de Fitch et de Baa2 de Moody's attribuées aux titres d'emprunt de premier rang de Rogers signifient que ces titres sont de qualité.



Insuffisance de l'actif des régimes de retraite par rapport aux obligations au titre des prestations constituées

Tel qu'il est mentionné à la note 17 afférente aux états financiers consolidés audités de la Société pour 2010, l'insuffisance de l'actif des régimes de retraite par rapport aux obligations au titre des prestations constituées s'élevait à 152 millions de dollars et 8 millions de dollars à la date d'évaluation du 30 septembre pour les exercices clos les 31 décembre, respectivement, 2010 et 2009, relativement aux régimes par capitalisation, ainsi qu'à 37 millions de dollars et 31 millions de dollars à la date d'évaluation du 30 septembre pour les exercices clos les 31 décembre, respectivement, 2010 et 2009, relativement aux régimes sans capitalisation. Les régimes de retraite de la Société présentaient un déficit de solvabilité au 31 décembre 2009 et il était prévu qu'ils en présenteraient également un au 31 décembre 2010. Par conséquent, en plus de ses cotisations régulières, la Société a effectué certains paiements spéciaux mensuels en vue d'éliminer ce déficit de solvabilité. En 2010, ces paiements spéciaux, y compris les cotisations liées aux prestations versées aux termes des régimes, ont totalisé environ 33 millions de dollars. Les exigences de capitalisation annuelles estimatives, soit les cotisations régulières et les paiements spéciaux, devraient s'accroître et passer de 61 millions de dollars en 2010 à 70 millions de dollars en 2011, sous réserve d'ajustements annuels par la suite, en raison de l'incidence de divers facteurs de marché et compte tenu de l'hypothèse selon laquelle l'effectif de la Société restera relativement constant d'un exercice à l'autre. La capitalisation des régimes est fondée sur ces renseignements. Tel qu'il est mentionné à la rubrique « Estimations comptables critiques », les variations des facteurs comme le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération et le taux de rendement prévu de l'actif des régimes peuvent influencer sur les obligations au titre des prestations constituées, la charge de retraite et l'insuffisance de l'actif des régimes par rapport aux obligations au titre des prestations constituées à l'avenir.

En 2009, la Société avait versé une cotisation forfaitaire de 61 millions de dollars pour ses régimes de retraite, après quoi ceux-ci avaient acheté auprès de sociétés d'assurances des rentes de 172 millions de dollars pour tous les employés ayant pris leur retraite au 1^{er} janvier 2009. L'achat de ces rentes dégage la Société de sa responsabilité première à l'égard des obligations au titre des prestations constituées des employés à la retraite et élimine le risque important qui y est associé. La perte hors trésorerie découlant du règlement des obligations au titre des régimes de retraite a été de 30 millions de dollars et a été comptabilisée en 2009. La Société n'a versé aucune cotisation forfaitaire supplémentaire pour ses régimes de retraite pendant l'exercice clos le 31 décembre 2010.

GESTION DES TAUX D'INTÉRÊT ET DES OPÉRATIONS DE CHANGE

Analyse de la couverture économique

Aux fins de l'analyse de la tranche couverte de la dette à long terme, la Société utilise des mesures non conformes aux PCGR, à savoir qu'elle inclut la totalité des swaps, qu'ils soient ou non admissibles à titre de couvertures à des fins comptables, puisque ces swaps sont utilisés uniquement pour la gestion des risques et désignés comme des couvertures de titres d'emprunt précis à des fins économiques. Par conséquent, le montant équivalent en dollars CA de la dette à long terme libellée en dollars US reflète le taux de change contractuel de l'ensemble des swaps, peu importe leur admissibilité à la comptabilité de couverture.

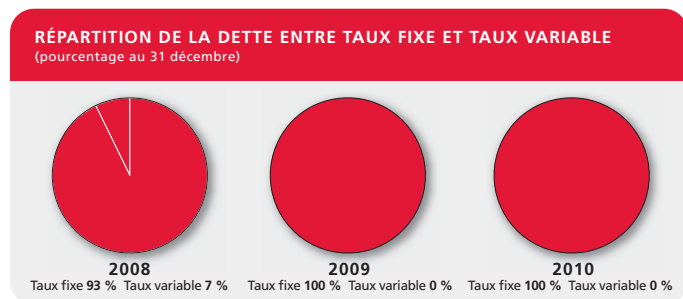
Tel qu'il a été mentionné à la rubrique « Remboursements sur la dette et résiliation des swaps », en août 2010, RCI a remboursé tous les billets de premier rang à 9,625 % de 490 millions de dollars US échéant en 2011 et a résilié les swaps connexes d'un montant nominal de référence de 500 millions de dollars US. Par conséquent, le 31 décembre 2010, la dette libellée en dollars US de la Société était couverte à 100 % à des fins économiques ainsi qu'à 93 % à des fins comptables. Les swaps couvrant les billets de premier rang à 7,50 % de 350 millions de dollars US échéant en 2038 ne sont pas admissibles à titre de couvertures à des fins comptables.

Position de couverture consolidée

(en millions de dollars, sauf les pourcentages)

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Dette à long terme libellée en dollars US	5 050 \$ US	5 540 \$ US
Tranche couverte au moyen de swaps	5 050 \$ US	5 540 \$ US
Taux de change couvert	1,1697	1,2043
Pourcentage de couverture ¹⁾	100,0 %	100,0 %
Tranche de la dette à long terme ²⁾ à taux fixe		
Total de la dette à long terme	9 607 \$ CA	9 307 \$ CA
Total de la dette à long terme à taux fixe	9 607 \$ CA	9 307 \$ CA
Pourcentage de la dette à long terme à taux fixe	100,0 %	100,0 %
Taux d'intérêt moyen pondéré sur la dette à long terme	6,68 %	7,27 %

1) Suivant les exigences relatives à la comptabilité de couverture aux termes du chapitre 3865, « Couvertures », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (« ICCA »), le 31 décembre 2010, Rogers a comptabilisé 93,1 % de ses swaps comme des couvertures à l'égard de la dette libellée en dollars US désignée. Par conséquent, 93,1 % de la dette libellée en dollars US de la Société est couverte à des fins comptables, contre 100 % à des fins économiques.
 2) La dette à long terme comprend l'incidence des swaps.



Évaluation des swaps à la valeur de marché

Conformément aux PCGR du Canada, la Société a comptabilisé ses swaps selon leur évaluation à la valeur de marché estimative ajustée en fonction de la qualité du crédit. Cette valeur a été déterminée en majorant les taux d'actualisation liés à la trésorerie utilisés dans l'évaluation à la valeur de marché estimative selon des taux sans risque d'un écart estimatif des obligations (l'« écart des obligations ») pour la durée et la contrepartie voulues dans le cas de chaque swap. Dans le cas des swaps comptabilisés dans l'actif (soit les swaps pour lesquels les contreparties doivent un montant à Rogers), l'écart des obligations pour la contrepartie bancaire a été ajouté au taux d'actualisation sans risque en vue de déterminer la valeur ajustée en fonction de la qualité du crédit estimative. Dans le cas des swaps comptabilisés dans le passif (soit les swaps pour lesquels Rogers doit un montant aux contreparties), l'écart des obligations pour Rogers a été ajouté au taux d'actualisation sans risque. La valeur estimative ajustée en fonction de la qualité du crédit des swaps peut changer selon la variation des écarts pour Rogers et ses contreparties.

Les conséquences de l'estimation de la juste valeur ajustée en fonction de la qualité du crédit des swaps au 31 décembre 2010, comparativement à l'évaluation à la valeur de marché sans risque non ajustée des swaps, sont indiquées dans le tableau qui suit. Au 31 décembre 2010, la

position nette créditrice estimative ajustée en fonction de la qualité du crédit du portefeuille de swaps de Rogers était de 900 millions de dollars, soit de 17 millions de dollars inférieure à la position nette créditrice à la valeur de marché sans risque non ajustée.

(en millions de dollars)	Position débitrice des swaps (A)	Position créditrice des swaps (B)	Position nette créditrice (A + B)
Évaluation à la valeur de marché – analyse sans risque	7 \$	(924) \$	(917) \$
Évaluation à la valeur de marché – estimation ajustée en fonction de la qualité du crédit (valeur comptable)	7 \$	(907) \$	(900) \$
Écart	– \$	17 \$	17 \$

Total de la dette à long terme et du passif net au titre des instruments dérivés

Le total de la dette à long terme et du passif net au titre des instruments dérivés de la Société, selon la valeur de marché déterminée au moyen de l'analyse sans risque (la « valeur analytique sans risque »), est utilisé

par la Société et de nombreux analystes pour présenter le plus fidèlement les obligations nettes découlant de la dette de la Société aux fins d'évaluation, tel qu'il est indiqué dans le tableau qui suit :

(en millions de dollars)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Dette à long terme ¹⁾	8 718 \$	8 464 \$
Passif net au titre des instruments dérivés selon la valeur analytique sans risque ¹⁾	917 \$	1 027 \$
Total	9 635 \$	9 491 \$

1) Y compris les tranches à court et à long terme.

La Société est d'avis que la mesure financière non conforme aux PCGR du total de la dette à long terme et du passif (de l'actif) net au titre des instruments dérivés, selon la valeur analytique sans risque, est la mesure la plus pertinente et pratique de l'encours de sa dette nette. Cette mesure non conforme aux PCGR est utilisée à l'interne pour faire des analyses axées sur la valeur et prendre des décisions relatives à la structure du capital et elle est révisée régulièrement par la direction. Elle est également utile aux investisseurs ainsi qu'aux analystes pour analyser la valeur globale et la valeur comptable de la Société et pour évaluer divers ratios d'endettement en tant que mesures de la performance. Cette mesure non conforme aux PCGR n'a pas de sens normalisé et doit être considérée comme un complément, et non un

substitut, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société présentés conformément aux PCGR du Canada et des États-Unis.

DONNÉES SUR LES ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION

Le tableau qui suit présente des données sur les actions ordinaires en circulation de RCI aux 31 décembre 2010 et 2009. Pendant l'exercice clos le 31 décembre 2010, la Société a racheté 37 080 906 actions de catégorie B sans droit de vote pour annulation, conformément à son offre publique, à un prix totalisant environ 1 312 millions de dollars. Pour en savoir davantage, il y a lieu de se reporter à la note 18 afférente aux états financiers consolidés audités de la Société pour 2010.

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Actions ordinaires ¹⁾		
De catégorie A avec droit de vote	112 462 014	112 462 014
De catégorie B sans droit de vote	443 072 044	479 948 041
Total des actions ordinaires	555 534 058	592 410 055
Options d'achat d'actions de catégorie B sans droit de vote		
Options en cours	11 841 680	13 467 096
Options en cours pouvant être exercées	6 415 933	8 149 361

1) Les porteurs des actions de catégorie B sans droit de vote de RCI ont le droit d'être convoqués à toute assemblée des actionnaires et d'y assister, mais, sauf dans la mesure prévue par la législation ou les règlements de marchés boursiers, ils n'ont pas de droit de vote lors d'une telle assemblée. Si une offre est déposée en vue d'acheter les actions de catégorie A avec droit de vote en circulation, aucune exigence en vertu de la législation applicable ou des actes constitutifs de RCI ne stipule qu'une offre doit être faite à l'égard des actions de catégorie B sans droit de vote en circulation et il n'y a aucune clause de protection à l'intention des actionnaires aux termes des actes constitutifs de RCI. Si une offre est déposée en vue d'acheter des actions de catégorie A avec droit de vote et des actions de catégorie B sans droit de vote, les modalités de l'offre peuvent être différentes pour les actions de catégorie A avec droit de vote et les actions de catégorie B sans droit de vote.

DIVIDENDES SUR LES TITRES DE PARTICIPATION DE RCI

Le conseil d'administration de RCI (« le conseil d'administration ») révisé périodiquement la politique de dividende de la Société. La déclaration et le paiement d'un dividende sont laissés à la discrétion du conseil d'administration et dépendent, notamment, de la situation financière de la Société, de la conjoncture générale du marché, des restrictions juridiques concernant le paiement de dividendes par la Société, dont certaines sont décrites ci-après, et d'autres facteurs que le conseil d'administration peut juger pertinents à un moment donné. En tant que société de portefeuille sans activités directes, la Société compte sur

les dividendes en espèces et d'autres montants qui lui sont remis par ses filiales ainsi que sur sa trésorerie et sa dette pour verser un dividende à ses actionnaires. La capacité des filiales à remettre les montants prévus à la Société est assujettie aux divers risques énoncés dans le présent rapport de gestion.

La Société a déclaré et versé des dividendes sur ses actions de catégorie A avec droit de vote et ses actions de catégorie B sans droit de vote en circulation comme suit :

Date de déclaration	Date de clôture des registres	Date de versement	Dividende par action	Dividendes versés (en millions)
21 février 2008	6 mars 2008	1 ^{er} avril 2008	0,25 \$	160 \$
29 avril 2008	13 mai 2008	2 juillet 2008	0,25 \$	160 \$
19 août 2008	3 septembre 2008	1 ^{er} octobre 2008	0,25 \$	159 \$
28 octobre 2008	25 novembre 2008	2 janvier 2009	0,25 \$	159 \$
17 février 2009	6 mars 2009	1 ^{er} avril 2009	0,29 \$	184 \$
29 avril 2009	15 mai 2009	2 juillet 2009	0,29 \$	184 \$
20 août 2009	9 septembre 2009	1 ^{er} octobre 2009	0,29 \$	177 \$
27 octobre 2009	20 novembre 2009	2 janvier 2010	0,29 \$	175 \$
16 février 2010	5 mars 2010	1 ^{er} avril 2010	0,32 \$	188 \$
29 avril 2010	14 mai 2010	2 juillet 2010	0,32 \$	187 \$
18 août 2010	9 septembre 2010	1 ^{er} octobre 2010	0,32 \$	184 \$
26 octobre 2010	18 novembre 2010	4 janvier 2011	0,32 \$	179 \$

En février 2011, le conseil d'administration a adopté une politique selon laquelle le dividende annualisé est passé de 1,28 \$ à 1,42 \$ par action de catégorie A avec droit de vote et action de catégorie B sans droit de vote, augmentation qui est entrée en vigueur immédiatement, et sera payé sous forme de versements trimestriels de 0,355 \$ par action. Ce dividende trimestriel ne sera payable qu'après avoir été déclaré par le conseil d'administration et au moment choisi par lui et rien ne donne droit à un dividende avant qu'il ne soit déclaré.

De plus, le 15 février 2011, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel total de 0,355 \$ par action sur chacune de ses actions de catégorie A avec droit de vote et de catégorie B sans droit de vote en circulation, le dividende étant payable le 1^{er} avril 2011 aux actionnaires inscrits le 18 mars 2011; il s'agira du premier dividende trimestriel conforme à l'augmentation récente ayant fait passer le dividende annuel à 1,42 \$ par action.

En février 2010, le conseil d'administration a adopté une politique selon laquelle le dividende annualisé est passé de 1,16 \$ à 1,28 \$ par action de catégorie A avec droit de vote et de catégorie B sans droit de vote à compter du dividende trimestriel suivant.

En février 2009, le conseil d'administration a adopté une politique selon laquelle le dividende annualisé est passé de 1,00 \$ à 1,16 \$ par action de catégorie A avec droit de vote et de catégorie B sans droit de vote à compter du dividende trimestriel suivant.

En janvier 2008, le conseil d'administration a approuvé une augmentation du dividende annualisé pour le faire passer de 0,50 \$ à 1,00 \$ par action de catégorie A avec droit de vote et de catégorie B sans droit de vote à compter du dividende trimestriel suivant.

Régime de réinvestissement des dividendes (« RRD »)

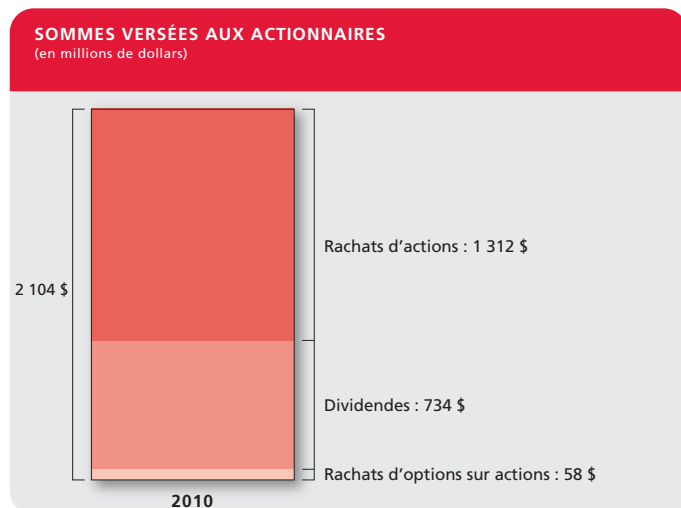
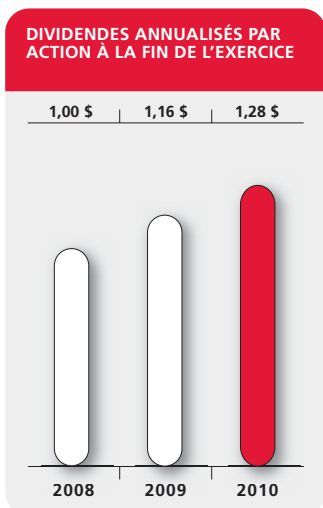
Le 26 octobre 2010, le conseil d'administration de Rogers a approuvé l'établissement d'un régime de réinvestissement des dividendes (le « RRD ») à compter du 1^{er} novembre 2010. Le RRD permet aux actionnaires admissibles d'investir automatiquement une partie ou la totalité de leurs dividendes trimestriels en espèces pour obtenir d'autres actions de catégorie B sans droit de vote de Rogers. Les participants au RRD ne paient pas de commissions, de frais de service ni de frais de courtage à l'égard des actions acquises dans le cadre du RRD.

Les actionnaires qui décident de participer au RRD peuvent investir une partie ou la totalité de leurs dividendes trimestriels pour obtenir d'autres actions de catégorie B sans droit de vote de Rogers au cours moyen du marché, tel qu'il est décrit dans les documents du RRD, à la date applicable du versement des dividendes.

La Société de fiducie Computershare du Canada est l'agent du régime et agit au nom des participants aux fins d'investissement des dividendes admissibles. Les actionnaires inscrits de Rogers qui souhaitent participer au RRD peuvent obtenir le texte intégral des documents du RRD ainsi que les formulaires d'inscription sur le Web, à www.computershare.com/rogers. Les actionnaires véritables non inscrits devraient communiquer avec leurs courtiers en valeurs mobilières, leurs conseillers en matière d'investissement ou d'autres intermédiaires financiers pour savoir comment participer au RRD.

Même si Rogers peut, à sa discrétion, répondre aux exigences du RRD chaque trimestre au moyen d'actions de catégorie B sans droit de vote acquises sur le marché libre au Canada ou nouvellement émises, elle vise actuellement, pour un avenir prévisible, à ce que l'agent du RRD acquiert ces actions sur le marché libre au Canada.

Les dividendes trimestriels sont payables seulement après avoir été déclarés par le conseil d'administration de Rogers et aucun droit à ces dividendes n'existe avant leur déclaration. Avant de s'inscrire au régime, les actionnaires devraient lire le texte intégral des documents du RRD et consulter leurs conseillers financiers relativement à leur profil d'investisseur ainsi qu'à leur situation fiscale. Seuls les résidents du Canada ou des États-Unis peuvent participer au RRD.



ENGAGEMENTS ET AUTRES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Obligations contractuelles

Les principales obligations en vertu d'ententes contractuelles fermes au 31 décembre 2010 sont résumées ci-dessous. Il y a lieu de se reporter

également aux notes 14, 15 et 23 afférentes aux états financiers consolidés audités de 2010.

Principales obligations en vertu d'ententes contractuelles fermes

(en millions de dollars)	Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Après 5 ans	Total
Dettes à long terme ¹⁾	– \$	1 164 \$	1 920 \$	5 639 \$	8 723 \$
Instruments dérivés ²⁾	–	406	418	60	884
Contrats de location-exploitation	130	158	73	43	404
Contrats avec des joueurs	53	34	19	9	115
Obligations d'achat ³⁾	572	532	338	240	1 682
Obligation au titre des régimes de retraite ⁴⁾	70	–	–	–	70
Autres passifs à long terme	–	65	20	39	124
Total	825 \$	2 359 \$	2 788 \$	6 030 \$	12 002 \$

1) Les montants reflètent les montants en capital exigibles à l'échéance.

2) Les montants reflètent les décaissements nets exigibles à l'échéance.

3) Les obligations d'achat sont formées de conventions d'achat de biens et de services qui sont exécutoires et juridiquement contraignantes et qui précisent toutes les conditions importantes, y compris les quantités fixes ou minimales devant être achetées, les prix et le moment de l'opération. De plus, la Société engage des dépenses au titre d'autres éléments en fonction des volumes.

4) Ces chiffres représentent les cotisations prévues de la Société aux régimes de retraite en 2011. Les cotisations pour l'exercice devant se clore le 31 décembre 2012 et les exercices suivants ne peuvent être raisonnablement estimées, car elles dépendent de la conjoncture économique au moment opportun et peuvent être visées par des lois futures.

ENTENTES HORS BILAN

Garanties

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des ententes prévoyant des indemnités et des garanties à l'intention des contreparties à des opérations concernant des ventes et regroupements d'entreprises, la vente de services ainsi que l'achat et la mise en valeur d'actifs. En raison de la nature de ces indemnités, la Société est incapable de faire une estimation raisonnable du montant éventuel maximal qu'elle peut être tenue de verser aux contreparties. Dans le passé, la Société n'a jamais fait de paiements importants aux termes de ces indemnités ou garanties. Il y a lieu de se reporter à la note 15 e) ii) afférente aux états financiers consolidés audités de 2010.

Instruments dérivés

Tel qu'il a été mentionné, la Société utilise des instruments dérivés pour gérer ses risques découlant des fluctuations des taux de change et d'intérêt. Elle n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Contrats de location-exploitation

La Société a conclu des contrats de location-exploitation de locaux, d'installations de distribution, de matériel et de pylônes hertziens et d'autres contrats. La résiliation de l'un ou l'autre de ces contrats n'aurait pas d'incidence défavorable sur la Société dans son ensemble. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Obligations contractuelles » ci-dessus ainsi qu'à la note 23 afférente aux états financiers consolidés audités de 2010.

4. CONTEXTE D'EXPLOITATION

La réglementation gouvernementale et l'évolution de la réglementation concernant plus précisément les unités d'exploitation Sans-fil, Cable et Media sont analysées ci-dessous.

RÉGLEMENTATION GOUVERNEMENTALE ET ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION

La quasi-totalité des activités commerciales de la Société, à l'exception des activités de l'unité Magasins Rogers de Cable et des activités autres que de diffusion de Media, sont réglementées par l'un ou plusieurs des organismes suivants : le ministère fédéral canadien de l'Industrie, au nom du ministre de l'Industrie du Canada (collectivement, « Industrie Canada »), et le CRTC, en vertu de la *Loi sur les télécommunications* du Canada (la « *Loi sur les télécommunications* ») et de la *Loi sur la radiodiffusion* du Canada (la « *Loi sur la radiodiffusion* »); par conséquent, les résultats d'exploitation sont touchés par les modifications apportées aux règlements et par les décisions de ces organismes de réglementation.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Au Canada, les activités de diffusion, notamment les services de télévision par câble, les stations de radio et de télévision et les services spécialisés de la Société, sont autorisées sous licence (ou exercées en vertu d'un décret d'exception) et réglementées par le CRTC conformément à la *Loi sur la radiodiffusion*. En vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*, le CRTC est responsable de la réglementation et de la surveillance de tous les aspects du système canadien de radiodiffusion en vue de mettre en œuvre certains objectifs de la politique de la radiodiffusion prévus dans la Loi.

Le CRTC est aussi responsable, en vertu de la *Loi sur les télécommunications*, de la réglementation des entreprises de télécommunications, y compris des activités de transmission de la voix et des données de Sans-fil et des services d'accès Internet et de téléphonie de Cable. De plus, en vertu de la *Loi sur les télécommunications*, le CRTC peut s'abstenir de réglementer un service ou un groupe de services fournis par une entreprise de télécommunications. Si le CRTC juge que la concurrence est suffisamment forte pour protéger les intérêts des utilisateurs relativement à la prestation d'un service ou d'un groupe de services par une entreprise de télécommunications, le CRTC doit s'abstenir de réglementer ces services sauf si cela peut vraisemblablement nuire indûment à l'établissement ou au maintien d'un marché concurrentiel pour les services concernés. L'ensemble des services au détail de Cable et de télécommunications de la Société ont été déréglementés et ne sont pas soumis à la réglementation des prix. En revanche, la réglementation peut viser, et vise effectivement, les conditions dans lesquelles la Société offre ces services. Par conséquent, toute modification d'une politique, des règlements ou des interprétations peut influencer défavorablement sur les activités, la situation financière ou les résultats d'exploitation de Cable.

Commission du droit d'auteur du Canada

La Commission du droit d'auteur du Canada (la « Commission du droit d'auteur »), organisme de réglementation établi en vertu de la *Loi sur le droit d'auteur* du Canada (la « *Loi sur le droit d'auteur* »), surveille l'administration collective des droits d'auteur au Canada et établit les droits payables pour l'utilisation de certaines œuvres couvertes par des droits d'auteur. La Commission du droit d'auteur est responsable de l'examen et de l'approbation des droits d'auteur à payer aux organismes de perception des droits d'auteur par les entreprises de diffusion canadiennes, notamment les services de télévision par câble, de radiodiffusion, de télédiffusion et spécialisés.

Industrie Canada

Les aspects techniques de l'exploitation des stations de radio et de télévision, les questions liées aux fréquences des réseaux de télévision par câble ainsi que l'octroi et la surveillance réglementaire des licences

d'utilisation du spectre pour les services cellulaires et de messagerie et d'autres systèmes de radiotélécommunications au Canada sont assujettis aux prescriptions de licences et à la surveillance d'Industrie Canada. Industrie Canada est habilitée à établir les normes techniques en matière de télécommunications en application de la *Loi sur la radiocommunication* du Canada (la « *Loi sur la radiocommunication* ») et de la *Loi sur les télécommunications*.

Restrictions relatives à la propriété et au contrôle par des non-Canadiens

Les non-Canadiens sont autorisés à détenir et contrôler de manière directe ou indirecte jusqu'à 33,3 % des actions avec droit de vote et 33,3 % des voix d'une société de portefeuille ayant une filiale dont les activités font l'objet d'une licence octroyée en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*. De plus, jusqu'à 20 % des actions avec droit de vote et 20 % des voix de la société titulaire de la licence d'exploitation peuvent être détenues et contrôlées de manière directe ou indirecte par des non-Canadiens. Le chef de la direction et 80 % des membres du conseil d'administration de la société titulaire de la licence d'exploitation doivent être des résidents du Canada. Il n'y a aucune restriction quant au nombre d'actions sans droit de vote pouvant être détenues par des non-Canadiens dans la société de portefeuille ou la société titulaire de la licence d'exploitation. Ni un fournisseur de services canadiens ni sa société mère ne peuvent, par ailleurs, être contrôlés de fait par des non-Canadiens. Sauf en cas d'appel auprès du Cabinet fédéral, le CRTC est habilité à déterminer, comme question de fait, si une société titulaire de la licence d'exploitation est contrôlée par des non-Canadiens.

En vertu de la *Loi sur les télécommunications* et des règlements connexes, les mêmes règles s'appliquent aux entreprises de télécommunications canadiennes comme Sans-fil, sauf qu'il n'est pas requis que le chef de la direction soit un résident canadien. Les mêmes restrictions sont prévues dans la *Loi sur la radiocommunication* et les règlements connexes.

Dans son budget de mars 2010, le gouvernement fédéral a fait part de son intention d'éliminer les restrictions en vigueur sur la propriété étrangère des satellites canadiens (et la loi a été édictée à l'automne 2010). Il a également déclaré qu'il examinerait les restrictions relatives à la propriété étrangère qui s'appliquent actuellement aux sociétés de télécommunications. En juin 2010, Industrie Canada a publié son document de consultation, pour commentaires au plus tard à la fin de juillet 2010, sur les trois options suivantes :

1. augmenter à 49 % la limite des investissements directs étrangers dans les entreprises de distribution de radiodiffusion et de télécommunications;
2. exempter les entreprises de télécommunications détenant une part de marché de 10 % ou moins en revenus;
3. supprimer complètement les restrictions visant les télécommunications.

Rogers a transmis ses commentaires en juillet 2010 et soutenu que, parmi les trois options, seule la première était acceptable puisque les deux autres ne reflétaient pas la convergence des services de communications au Canada. Les deuxième et troisième options limitent les réformes aux réseaux de télécommunications pures, ce qui n'est pas conforme à la situation réelle des marchés à large bande et est incohérent avec l'intention du gouvernement de mettre en œuvre une stratégie de l'économie numérique au Canada.

En novembre 2010, Industrie Canada a annoncé que les délibérations du gouvernement au sujet des modifications éventuelles des restrictions relatives à la propriété étrangère seraient coordonnées avec les consultations prévues au printemps de 2011 sur la structure appropriée des enchères du spectre de 700 MHz.

Instructions au CRTC en matière de politique sur les télécommunications

En décembre 2006, le ministre de l'Industrie a émis, à l'intention du CRTC, en vertu de la *Loi sur les télécommunications*, des instructions en matière de politique sur les télécommunications. Ces instructions donnent au CRTC la consigne de miser sur le libre jeu du marché autant que possible en vertu de la *Loi sur les télécommunications* et d'adopter des règlements, dans le cas où cela est encore nécessaire, d'une manière qui gêne le moins possible les forces du marché.

Projets de loi en 2010

Le projet de loi C-28, *Loi visant à promouvoir l'efficacité et la capacité d'adaptation de l'économie canadienne par la réglementation de certaines pratiques qui découragent l'exercice des activités commerciales par voie électronique et modifiant la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la concurrence, la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et la Loi sur les télécommunications* (la « *Loi anti-pourriel* »), a été édicté le 15 décembre 2010.

La Loi anti-pourriel régit les courriels commerciaux non sollicités (pourriels) en interdisant l'envoi de messages électroniques commerciaux sans le consentement du destinataire. Elle interdit les pratiques nuisibles au commerce électronique, protège l'intégrité des données de transmission et interdit l'installation non autorisée de programmes d'ordinateur dans le cadre d'activités commerciales. De plus, elle interdit les déclarations fausses ou trompeuses de nature commerciale en ligne ainsi que la collecte de renseignements personnels au moyen d'un accès illégal à des systèmes informatiques ainsi que la compilation ou la transmission non autorisée de listes d'adresses électroniques. Elle confère aussi un droit privé d'action aux entreprises et consommateurs en vertu de la responsabilité étendue. Elle permet au CRTC et au Tribunal de la concurrence du Canada d'imposer des sanctions administratives pécuniaires aux contrevenants aux lois applicables et autorise le partage de l'information et de la preuve à l'échelle internationale afin de poursuivre les polluposteurs à l'extérieur du Canada en collaboration avec nos partenaires à l'échelle du monde.

Des modifications de la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec adoptées en décembre 2009 prévoient de nouvelles dispositions concernant les contrats de service à exécution successive à distance, notamment les contrats de services sans fil, filaires et d'accès Internet. Ces modifications incluent de nouvelles règles sur le contenu de ces contrats, la détermination des frais de résiliation par anticipation pouvant être facturés aux clients, la perception de dépôts de garantie ainsi que les droits de résiliation et de renouvellement des consommateurs. Les modifications stipulent aussi de nouvelles dispositions sur la vente de cartes d'appel prépayées et la communication d'informations sur les coûts des produits et services annoncés. Les modifications sont entrées en vigueur le 30 juin 2010.

Nouveaux projets de loi

Le projet de loi C-22, *Loi concernant la déclaration obligatoire de la pornographie juvénile sur Internet par les personnes qui fournissent des services Internet*, a été déposé à la Chambre des communes en mai 2010. Le projet de loi C-22 vise à combattre la pornographie juvénile sur Internet en imposant aux fournisseurs de services Internet (« FSI ») et aux autres personnes qui fournissent des services Internet (p. ex., Facebook, Google et Hotmail) l'obligation de rapporter tout incident de pornographie juvénile. En vertu de cette exigence, si une personne qui fournit des services Internet est avisée d'une adresse Internet où se trouverait de la pornographie juvénile, elle devra communiquer cette adresse à l'organisme qui sera désigné par règlement. Si une personne a des motifs raisonnables de croire que de la pornographie juvénile est transmise en utilisant ses services Internet, elle devra aviser la police et préserver les données informatiques pertinentes. La Chambre des communes a adopté le projet de loi C-22, mais ce dernier n'a pas encore été édicté.

Le projet de loi C-32, *Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur (Loi sur la modernisation du droit d'auteur)*, a été déposé à la Chambre des communes en juin 2010 et il est actuellement à l'étude par le comité législatif concerné. Le projet de loi C-32 vise à mettre à jour les droits et les mesures de protection dont bénéficient les titulaires du droit d'auteur afin de mieux tenir compte des défis et des possibilités créés par Internet. Il clarifierait la responsabilité des fournisseurs de services Internet et obligerait les FSI à respecter un régime d'avis, selon lequel des avis de violation du droit d'auteur seraient envoyés aux FSI qui les réachemineraient à leurs clients. Il prévoit le recouvrement des coûts pour le régime d'avis. En vertu du projet de loi, les sites Internet conçus pour faciliter le partage illégal de fichiers violeraient le droit d'auteur. De plus, le projet de loi légaliserait la copie d'émissions télévisées décalées effectuée par les clients de Cable au moyen des EVP et permettrait aux câblodistributeurs d'offrir à leurs clients des services technologiques de réseau pour les EVP. Il supprimerait l'obligation actuelle imposée aux diffuseurs de payer les copies faites aux fins de diffusion.

Le projet de loi C-51, *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la concurrence et la Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle (Loi sur les pouvoirs d'enquête au 21^e siècle)*, a été déposé à la Chambre des communes en novembre 2010. Le projet de loi modifie le Code criminel afin d'ajouter de nouveaux pouvoirs d'enquête liés aux délits informatiques et à l'utilisation de nouvelles technologies pour perpétrer des infractions. Il prévoit notamment le pouvoir de donner un ordre de préservation et de rendre une ordonnance au même effet qui rendront obligatoire la préservation de la preuve électronique ainsi que de nouvelles ordonnances de communication qui rendront obligatoire la communication de données concernant la transmission de communications et le lieu d'opérations, de personnes physiques ou de choses.

Le projet de loi C-52, *Loi régissant les installations de télécommunication aux fins de soutien aux enquêtes*, a été déposé en novembre 2010. Il exige des fournisseurs de services de télécommunications qu'ils disposent des moyens nécessaires pour faciliter l'interception licite de l'information transmise par télécommunication et qu'ils fournissent des renseignements de base sur leurs abonnés à la Gendarmerie royale du Canada, au Service canadien du renseignement de sécurité, au commissaire de la concurrence ou à tout service de police constitué sous le régime d'une loi provinciale.

RÉGLEMENTATION GOUVERNEMENTALE ET ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION – SANS-FIL

Consultation sur le renouvellement de licences d'utilisation du spectre pour services cellulaires et services de communications personnelles (« SCP »)

En mars 2009, Industrie Canada a entrepris une consultation publique sur le renouvellement de licences de services cellulaires et de SCP octroyées selon un processus concurrentiel. La plupart des licences de services cellulaires de Rogers viennent à échéance le 31 mars 2011 et les enchères des SCP se terminent en juin 2011. Les décisions prises à la suite de cette consultation s'appliqueront aux licences de services cellulaires et de SCP octroyées selon un processus concurrentiel, y compris des enchères. Industrie Canada a reçu de nombreux commentaires sur sa proposition concernant le renouvellement des licences et de leurs modalités qui s'appliqueraient aux licences de services cellulaires et de SCP nouvelles ou renouvelées, y compris au sujet de la période de validité des licences, du renouvellement, de l'étendue du déploiement et des activités de recherche et de développement. Aucune politique n'a été communiquée jusqu'à maintenant.

Industrie Canada a également annoncé en mars 2009 qu'il entreprendra une étude formelle en vue d'évaluer la valeur marchande des licences d'utilisation du spectre susmentionnées et lancera une consultation distincte pour obtenir des commentaires sur les droits proposés. L'étude n'a pas été publiée et la consultation n'a pas eu lieu. Cet examen exclut les licences d'utilisation du spectre acquises en 2008 lors des enchères du spectre pour les services sans fil évolués (« SSFE »). En revanche, en novembre 2010, le ministre de l'Industrie a annoncé que Industrie Canada gèlerait les droits de licence d'utilisation du spectre à leur niveau actuel dans le cas des licences de services cellulaires et de SCP qui doivent être renouvelées en mars 2011. La durée de ce gel n'est pas connue. De plus, on ne sait pas à l'heure actuelle si Industrie Canada exigera des droits de licence d'utilisation du spectre pour les licences qui ont été octroyées lors des enchères du spectre pour les SCP en 2001 et qui viennent à échéance en juin 2011 ou s'il maintiendra le statu quo. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Les droits de licence d'utilisation du spectre pourraient augmenter lors du renouvellement des licences de services cellulaires et de SCP ».

En novembre 2010, avec la publication de son document de consultation, Industrie Canada a lancé une consultation sur un cadre stratégique et technique pour les enchères du spectre pour la bande de 700 MHz. Industrie Canada veut obtenir des commentaires sur des considérations générales relativement à l'utilisation commerciale du spectre à large bande mobile, la concurrence et l'utilisation de la bande de 700 MHz pour des services mobiles commerciaux. De plus, il veut recevoir des commentaires sur l'utilisation du spectre pour des applications à large bande aux fins de la sécurité publique. Industrie Canada a ajouté que les enchères du spectre pour la bande de 700 MHz devraient avoir lieu à la fin de 2012.

En précisant dans le document susmentionné qu'il se penchera sur l'octroi de licences pour les bandes de 2 500 MHz et 2 690 MHz lors d'une consultation distincte, le ministère a indiqué qu'il cherche aussi à savoir si des mesures gouvernementales sont requises pour favoriser la concurrence dans le contexte de l'utilisation du spectre dans les deux bandes.

Consultation sur la transition à un service radio à large bande (« SRLB ») fonctionnant dans les bandes de 2 500 MHz et 2 690 MHz

En juin 2010, Industrie Canada a publié sa décision sur la transition à un SRLB dans les bandes de 2 500 MHz et 2 690 MHz et a lancé une consultation sur les modifications relatives au plan d'attribution des bandes. Aux termes de la décision, une date ferme a été fixée pour la transition aux licences de SRLB, soit le 31 mars 2011. De plus, les critères d'admissibilité applicables à l'octroi des licences de SRLB et les zones de couverture en vertu de ces licences de SRLB ont été établis. Certaines modalités des licences ont aussi été exposées. Les questions relatives au plan d'attribution des bandes à élaborer pour les SRLB, au mappage des titulaires de licence en fonction du nouveau plan d'attribution des bandes ainsi qu'au calendrier du passage des titulaires de licence au nouveau plan d'attribution des bandes ont été abordées dans le cadre de la consultation. Lors de la consultation à venir, on prendra également en considération le cadre stratégique et le cadre d'octroi de licences aux fins des enchères du spectre pour ces bandes.

Politique relative aux enchères du spectre pour les services sans fil évolués, à l'itinérance ainsi qu'aux pylônes et aux emplacements d'antennes

En novembre 2007, Industrie Canada a publié sa politique-cadre aux fins des enchères du spectre pour les services sans fil évolués (« SSFE ») dans un document intitulé *Cadre pour la délivrance de licences de spectre par enchères relatives aux services sans fil évolués et autres bandes de fréquences dans la gamme de 2 GHz*. Sur les 90 MHz du spectre disponible pour les SSFE, 40 MHz ont été réservés aux nouveaux venus.

La politique stipule aussi que tous les fournisseurs de services seront autorisés à accéder, en contrepartie de tarifs commerciaux, aux réseaux d'autres télécommunicateurs à l'extérieur de leurs territoires sous licence. Les nouveaux venus sont autorisés à accéder, en contrepartie de tarifs commerciaux, aux réseaux des fournisseurs de services titulaires pendant une période de cinq ans à l'intérieur de leurs territoires sous licence et de dix ans à l'échelle nationale. Les nouveaux titulaires de licence à l'échelle nationale auront droit à cinq ans d'itinérance et à cinq ans de plus s'ils se conforment à certaines directives précises relatives au déploiement. Les privilèges d'itinérance permettent aux nouveaux venus d'entrer sur le marché plus rapidement et à plus grande échelle sur le plan géographique.

Les nouveaux venus s'entendent des fournisseurs de services qui touchent moins de 10 % des produits tirés des services sans fil au Canada. L'itinérance doit être offerte à des tarifs commerciaux. Si les parties ne s'entendent pas, les tarifs et les autres modalités seront établis par un arbitre. Industrie Canada prévoit que l'itinérance sera offerte à des tarifs commerciaux raisonnablement comparables aux tarifs actuels imposés à d'autres pour un accès similaire. Rogers a conclu des ententes d'itinérance avec certains nouveaux venus à des tarifs commerciaux négociés. Industrie Canada a également rendu obligatoire le partage des pylônes et des emplacements d'antennes pour tous les titulaires de licence d'utilisation du spectre, de licences radio et de certificats de radiodiffusion. Toutes ces entités doivent partager les pylônes et les emplacements d'antenne lorsque c'est techniquement faisable, en contrepartie de tarifs commerciaux. Si les parties ne s'entendent pas sur les modalités, celles-ci seront établies par un arbitre. Il est prévu que les ententes de partage des emplacements seront offertes à des tarifs commerciaux raisonnablement comparables aux tarifs actuels imposés à d'autres pour un accès similaire. Rogers a conclu des ententes commerciales visant le partage de pylônes et d'emplacements d'antennes avec plusieurs nouveaux venus.

En février 2008, Industrie Canada a publié les *Réponses aux demandes d'éclaircissement au sujet des documents suivants : Politique-cadre relative aux SSFE et Cadre pour la délivrance de licences SSFE*, afin de répondre aux questions soulevées concernant les enchères du spectre pour les SSFE ainsi que le partage des pylônes et les obligations d'itinérance des titulaires de licence. Toujours en février 2008, de nouvelles modalités des licences qui imposaient ces obligations aux fournisseurs de services

sans fil ont été communiquées. Les documents ont servi à préciser que les services d'itinérance doivent permettre la connexion des services numériques de transmission de la voix et des données, peu importe la bande de fréquences ou la technologie sous-jacente utilisée. Selon la politique, l'exploitant du réseau hôte n'a pas à fournir aux utilisateurs itinérants des services qu'il n'offre pas à ses propres abonnés ni à leur fournir un service ou un niveau de service que le réseau de rattachement des utilisateurs itinérants n'offre pas. Elle n'exige pas non plus le transfert ininterrompu des communications en cours lors du transfert entre le réseau de rattachement et le réseau hôte.

Globalive Communications Corp. (« Globalive ») a déposé une plainte auprès du CRTC en octobre 2010 contre Rogers et la marque chatr, en alléguant que Rogers s'accordait un avantage indu en offrant le transfert automatique intercellulaire pour sa marque chatr à des fins d'itinérance. Ce type d'itinérance n'était pas requis selon les modalités de la licence octroyée par Industrie Canada. L'instance s'est terminée à la fin de novembre 2010 et le CRTC a déclaré qu'il annoncerait une décision provisoire ou finale à cet égard dans un délai de quatre mois.

Instance visant à revoir l'accès aux services de télécommunication de base et autres questions

En janvier 2010, selon l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2010-43*, le CRTC a entrepris une instance pour examiner de nouveau le bien-fondé du cadre actuel d'abstention de la réglementation applicable aux services mobiles sans fil de transmission des données ainsi que les questions relatives aux services filaires décrites ci-dessous à la rubrique « Réglementation gouvernementale et évolution de la réglementation – Cable – Instance visant à revoir l'accès aux services de télécommunication de base et autres questions ». Les questions concernant les services sans fil ont été séparées de celles relatives aux services filaires et, dans une décision rendue en juin 2010, le CRTC a annoncé qu'il appliquerait dorénavant les articles et paragraphes 24, 27(2), 27(3) et 27(4) de la *Loi sur les télécommunications* aux services mobiles sans fil de transmission des données. De plus, ces services sont maintenant assujettis au régime des pratiques de gestion du trafic Internet (« PGTI ») établi l'année dernière par le CRTC.

Décision de la Cour fédérale infirmant le décret du gouverneur en conseil en vertu duquel Globalive peut exercer ses activités au Canada

Le 4 février 2011, la Cour fédérale a infirmé le décret C.P. 2009-2008 en vertu duquel le gouverneur en conseil avait modifié la décision du CRTC, à savoir que Globalive était effectivement contrôlée par un non-Canadien et ne pouvait donc agir en qualité d'entreprise de télécommunications, en déterminant le contraire, à savoir que Globalive n'était pas effectivement contrôlée par un non-Canadien et pouvait donc agir en qualité d'entreprise de télécommunications. La Cour fédérale a déterminé que la décision du gouverneur en conseil était fondée sur des erreurs de droit et devait être annulée. La Cour a suspendu sa décision pour une période de 45 jours afin de permettre à Globalive d'interjeter appel ou d'intenter d'autres recours judiciaires. Le 15 février 2011, le ministre canadien de l'Industrie, Tony Clement, a annoncé l'intention du gouvernement fédéral de porter la décision de la Cour en appel. Le 17 février 2011, Globalive a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale ainsi qu'une demande de prolongation de la période de suspension de 45 jours accordée par la Cour fédérale.

RÉGLEMENTATION GOUVERNEMENTALE ET ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION – CABLE

Droits de licence de la Partie II

Le CRTC perçoit deux types de droits auprès des titulaires de licence de diffusion, notamment Cable et Media, qu'on appelle les droits de licence de la Partie I et les droits de licence de la Partie II. En octobre 2009, le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles a annoncé qu'un règlement avait été conclu entre le gouvernement du Canada et les membres du secteur de la diffusion. Selon les modalités du règlement, le gouvernement a convenu de renoncer aux montants qui lui auraient autrement été dus par le secteur aux termes du régime de la Partie II en novembre 2007, 2008 et 2009. Pour l'avenir, le gouvernement du Canada a convenu de recommander au CRTC de modifier la réglementation relative aux droits de licence de la Partie II afin de plafonner les droits à 100 millions de dollars par année (avec indexation annuelle fondée sur l'évolution de l'IPC) à compter de novembre 2010. Chaque titulaire de licence de diffusion

paiera sa quote-part des droits plafonnés en fonction de son pourcentage des produits de l'ensemble des titulaires de licence de diffusion. Le nouveau taux est à peu près égal aux deux tiers de l'ancien taux. Dans la *Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2010-476* publiée en juillet 2010, le CRTC a annoncé, avec l'approbation du Conseil du Trésor, qu'il avait modifié le *Règlement de 1997 sur les droits de licence de radiodiffusion* relativement aux droits de licence de la Partie II de la manière proposée selon la recommandation gouvernementale susmentionnée. La nouvelle réglementation s'appliquera aux droits de licence de la Partie II pour 2010.

Par conséquent, au quatrième trimestre de 2009, Cable et Media ont comptabilisé des recouvrements des charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration d'environ, respectivement, 60 millions de dollars et 19 millions de dollars relativement aux droits de licence de la Partie II du CRTC pour la période du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2009. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, Cable et Media ont comptabilisé des recouvrements des charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration d'environ, respectivement, 46 millions de dollars et 15 millions de dollars relativement à la contrepassation des droits de licence de la Partie II du CRTC pour la période du 1^{er} septembre 2006 au 31 décembre 2008. Le solde de 18 millions de dollars se rapporte à la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 août 2009 et a été constaté comme un crédit pour le calcul du résultat opérationnel ajusté.

Suivi de l'instance relative aux nouveaux médias

En juin 2009, le CRTC a rendu sa décision faisant suite à l'instance relative aux nouveaux médias. Dans cette décision, le CRTC a rejeté l'idée d'imposer une taxe sur les produits des FSI pour financer des webisodes canadiens. En raison des avis juridiques divergents exprimés pendant l'instance, le CRTC a ensuite demandé à la Cour d'appel fédérale si un FSI, lorsqu'il fait de la distribution de radiodiffusion, est assujéti à la *Loi sur la radiodiffusion*. Dans sa décision rendue en juillet 2010, la Cour a déclaré que les FSI n'agissaient pas en qualité de diffuseurs en offrant l'accès à des sites Web diffusant des émissions télévisées et des films. Par conséquent, la Cour a conclu que les FSI ne peuvent pas être réglementés en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*.

Révision des règlements relatifs à la radiodiffusion y compris le tarif de distribution et les frais pour les signaux éloignés

En mars 2010, dans la *Décision de radiodiffusion 2010-167*, le CRTC a décidé de mettre en place un régime de compensation pour la valeur des signaux (« CVS ») semblable au *Retransmission Consent Regime* des États-Unis. Puisque le CRTC a reçu des avis juridiques divergents à savoir s'il avait le pouvoir de mettre en place un tel régime, il a demandé à la Cour d'appel fédérale de rendre une décision à cet égard selon un processus accéléré. La Cour d'appel fédérale a entendu les plaidoyers des deux parties à la mi-septembre et sa décision est en attente. La mise en place du régime a été suspendue sous réserve de cette décision.

Aux termes du régime CVS, les négociations axées sur le marché proposées concerneront seulement les titulaires de licence de stations privées de télévision locale, ce qui exclut Radio-Canada. Les diffuseurs choisiront, pour chaque station, 1) de négocier la valeur de leurs signaux avec les entreprises de distribution de radiodiffusion (les « EDR ») ou 2) de maintenir le cadre de réglementation existant. Ce choix sera valide pour une durée fixe de trois ans. Les diffuseurs qui choisissent de négocier renonceront i) à la distribution obligatoire, ii) à l'attribution des canaux en priorité et iii) à la substitution de signaux identiques. En revanche, si les négociations n'aboutissent pas avant l'échéance fixée par le CRTC, les diffuseurs pourront demander à un distributeur de bloquer leurs signaux ainsi que les émissions pour lesquelles ils ont acheté les droits et qui sont diffusées aux États-Unis (p. ex., sur les réseaux NBC, CBS, FOX et ABC) ou par d'autres services canadiens. La compensation négociée pourra être sous forme d'un montant en espèces ou d'une combinaison d'un montant en espèces et d'une autre contrepartie (p. ex., l'attribution des canaux, la promotion, la commercialisation). Le CRTC ne jouera le rôle de médiateur que si les deux parties le demandent.

En mars 2010, le CRTC a aussi publié son rapport donnant suite au décret du gouvernement du Canada publié à l'automne 2009, par l'intermédiaire du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, sur l'incidence de la mise en place d'un régime CVS pour la télévision locale, communément appelé le tarif de distribution.

Le rapport incluait les conclusions et la politique exposées dans la *Décision de radiodiffusion 2010-167* concernant les incidences d'un régime CVS sur les diverses parties prenantes du secteur des communications.

Dans son rapport, le CRTC a recommandé au gouvernement de modifier la *Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes* pour préciser s'il avait le pouvoir de fixer les frais provisoires et définitifs et les frais accessoires des participants représentant les consommateurs dans le cadre des instances de radiodiffusion. Il a également recommandé au gouvernement de publier un décret l'autorisant à demander aux EDR d'établir un organisme d'autoréglementation indépendant qui serait chargé d'examiner les plaintes concernant les services de distribution de radiodiffusion et qui collaborerait avec le Commissaire aux plaintes relatives aux services de télécommunications, afin d'offrir un guichet unique aux consommateurs pour le dépôt d'une plainte. Enfin, le CRTC a fait un certain nombre de recommandations au sujet du versement de subventions gouvernementales aux consommateurs, pour l'achat de terminaux numériques, et de la réalisation d'une campagne d'information sur le passage à la télévision numérique. L'application de ces recommandations est incertaine.

Accès des tiers FSI aux installations de câblodistribution

En août 2010, le CRTC a publié la *Décision 2010-632* concernant les services d'accès Internet de gros fournis par les ESLT et les câblodistributeurs, ce qui a conclu l'instance entreprise aux termes de l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2009-261*. Le CRTC a rejeté la demande des FSI à savoir que les câblodistributeurs devraient être tenus d'élargir leurs services d'accès Internet aux tiers réglementés en vue de réserver des canaux pour les fournisseurs tiers. Selon cette décision, les règles et accords d'accès réglementés en vigueur depuis 2000 ont été généralement maintenus.

Examen par le CRTC de la tarification des services d'accès Internet de gros et de la facturation à l'utilisation

En février 2011, le CRTC a entrepris une instance pour examiner ses décisions antérieures sur la tarification des services d'accès Internet de gros, à savoir que les FSI revendeurs devraient payer des frais supplémentaires lorsque leurs clients dépassent leurs allocations de bande passante. Les commentaires doivent lui être transmis au plus tard le 29 avril 2011, après quoi une décision sera prise sur l'organisation éventuelle d'une consultation en ligne ou d'une audience publique avant de prendre d'autres décisions à cet égard.

Instance visant à revoir l'accès aux services de télécommunication de base et autres questions

En janvier 2010, selon l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2010-43*, le CRTC a entrepris une instance visant à revoir les questions liées à l'accès aux services de télécommunication de base, incluant l'obligation de servir, l'objectif du service de base et le régime de subvention du service local. Dans le cadre de cette instance, le CRTC a aussi examiné les cadres relatifs à la concurrence locale ainsi qu'à la transférabilité des numéros de services sans fil sur les territoires d'exploitation des petites ESLT. L'instance incluait l'organisation d'une consultation publique qui a lieu à l'automne. Une décision est attendue pendant la première moitié de 2011.

RÉGLEMENTATION GOUVERNEMENTALE ET ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION – MEDIA

Droits d'auteur relatifs aux stations de radio commerciales

En juillet 2010, la Commission du droit d'auteur a rendu sa décision sur le tarif consolidé pour les droits d'auteur relatifs aux stations de radio commerciales. La Commission a établi un tarif unique pour les stations de radio commerciale évalué à 8,95 % des produits. Cela représente une augmentation de 1,65 point de base par rapport à l'ancien taux marginal de 7,3 % des produits.

Demandes de renouvellement de licences

En décembre 2010, le CRTC a annoncé une instance pour examiner les demandes de renouvellement de licences (services conventionnels et services spécialisés discrétionnaires) selon une approche par groupe pour les grandes sociétés du secteur des médias, y compris Rogers Media. Ce sera la première fois que le CRTC imposera des engagements en matière de programmation et de diffusion par groupe au Canada. Le groupe de Rogers inclura les stations de télévision conventionnelles OMNI et Citytv ainsi que les services spécialisés G4 Canada, Outdoor Life Network et The Biography Channel Canada. L'audience aura lieu en avril 2011.

CONCURRENCE DANS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

À l'heure actuelle, la Société fait face à une vive concurrence dans chacun des principaux secteurs d'activité de ses unités d'exploitation Sans-fil, Cable et Media de la part d'entités fournissant des services essentiellement semblables. Chacune de ces unités d'exploitation livre également concurrence à des entités qui ont recours à d'autres technologies de communication et de transmission et pourrait devoir concurrencer d'autres technologies en cours de développement ou qui le seront à l'avenir. La concurrence concernant plus précisément Sans-fil, Cable et Media est analysée ci-dessous.

Concurrence – Sans-fil

Au 31 décembre 2010, le secteur canadien très concurrentiel des services sans fil comptait environ 25 millions d'abonnés. La concurrence pour les abonnés se fonde sur les tarifs, la qualité des services, la gamme de services, la zone de couverture, le raffinement de la technologie sans fil, l'ampleur du réseau de distribution, le choix offert en matière de matériel, la marque et la commercialisation. Sans-fil est également en concurrence avec d'autres fournisseurs sur le plan des détaillants et des points de vente au détail.

Sur le marché des services sans fil de transmission de la voix et des données, Sans-fil fait principalement concurrence à deux autres fournisseurs nationaux, aux nouveaux venus tel qu'il est décrit ci-dessous, à deux importants fournisseurs régionaux, à des revendeurs comme Primus ainsi qu'à d'autres fournisseurs émergents utilisant d'autres technologies sans fil, comme les points d'accès WiFi. Les services de messagerie (ou de téléappel unidirectionnel) de Sans-fil sont également en concurrence avec ceux d'un certain nombre de fournisseurs locaux et nationaux et les utilisateurs éventuels de services sans fil de transmission de la voix et des données pourraient répondre à leurs besoins de communications au moyen d'autres technologies existantes ou en développement, comme les points d'accès WiFi ou les réseaux radio maillés qui possèdent la capacité technique de traiter les appels téléphoniques mobiles.

Dans le cadre des enchères de 2008, six nouveaux venus ont acquis une partie importante du spectre pour les SSFE à l'échelle régionale et plusieurs autres entreprises de moindre envergure ont acquis de petites tranches du spectre dans des régions généralement rurales. Globalive Wireless Management Corp., sous la marque WIND, a lancé ses services en décembre 2009 à Toronto et Calgary et annoncé son expansion à Vancouver, Ottawa, Edmonton et Hamilton au début de 2010. Quebecor Media Inc. a lancé ses services au Québec en août 2010. Public Mobile Canada Inc. a lancé ses services dans le corridor Montréal-Toronto au début de 2010 en Ontario et au Québec. DAVE Wireless Inc., sous la marque Mobilicity, a lancé ses services à Toronto au printemps de 2010 ainsi qu'à Vancouver, Ottawa et Edmonton plus tard en 2010. En janvier 2011, Shaw Communications Inc. a annoncé le lancement de ses services sans fil dans l'ouest du Canada au début de 2012. Bragg Communications Inc. n'a pas fait part de ses intentions. Les nouveaux venus pourraient aussi s'associer entre eux ou avec d'autres concurrents, livrant ainsi une concurrence plus forte à Sans-fil dans plus d'une région ou à l'échelle nationale.

En novembre 2009, Bell Canada et TELUS ont toutes deux lancé leurs services sur leurs réseaux HSPA conjoints, superposés sur leurs réseaux sans fil CDMA-EVDO. Auparavant, Sans-fil était le seul fournisseur canadien exploitant la plateforme technologique GSM-GPRS-EDGE-HSPA, qui est la norme mondiale. Le lancement des réseaux HSPA de Bell et TELUS permet à celles-ci d'offrir un choix plus grand d'appareils sans fil et de livrer concurrence pour l'obtention de produits d'itinérance découlant de la technologie HSPA, qui devraient s'accroître à mesure que cette technologie sera déployée plus largement dans le monde; ces deux éventualités intensifieront la concurrence pour Sans-fil.

Concurrence – Cable

Les câblodistributeurs canadiens font généralement face à la concurrence provenant de plusieurs autres EDR canadiennes à canaux multiples (y compris les services par satellite Bell TV (auparavant Bell ExpressVu) et Star Choice et les services de télévision IP des sociétés de téléphonie), des fournisseurs de services de télévision à antenne collective par satellite de même qu'à la concurrence que représente la réception directe par antenne de signaux de télédiffusion par ondes hertziennes locaux ou régionaux. Ils font aussi face à la concurrence provenant de la réception illégale de services de diffusion directe par

satellite des États-Unis. De plus, il importe de noter que la disponibilité d'émissions télévisées et de films accessibles en diffusion continue sur Internet est devenue une forme de concurrence directe avec le contenu des réseaux canadiens de câblodistribution.

Pour les services d'accès Internet, Cable livre généralement concurrence à un certain nombre d'autres FSI offrant des services commerciaux et résidentiels d'accès Internet commutés ou à haute vitesse. Selon leur disponibilité, les services d'accès Internet à haute vitesse de Rogers font directement concurrence aux services d'accès Internet DSL de Bell en Ontario et de Bell Aliant au Nouveau-Brunswick ainsi qu'à Terre-Neuve-et-Labrador, de même qu'à divers revendeurs de services d'accès Internet DSL sur les marchés locaux.

Les services de téléphonie résidentielle de Cable font concurrence aux services filaires de Bell en Ontario et de Bell Aliant au Nouveau-Brunswick ainsi qu'à Terre-Neuve-et-Labrador. De plus, Téléphonie résidentielle de Rogers livre concurrence aux revendeurs de boucles locales des ESLT (comme Primus) ainsi qu'aux fournisseurs de services VoIP (comme Vonage et Primus) utilisant les réseaux des FSI.

Magasins Rogers livre concurrence à d'autres détaillants de services sans fil et chaînes de magasins de vente et de location de DVD et de jeux vidéo de même qu'à des points de vente et de location exploités par des particuliers et, depuis peu, à des services de location en ligne par abonnement, au contenu téléchargé illégalement ainsi qu'aux distributeurs de DVD piratés. La concurrence se joue principalement sur les emplacements, les tarifs et le choix des titres.

L'un des plus puissants moteurs de changement dans le secteur des télécommunications réside dans la menace que représente le remplacement des services filaires traditionnels de vidéo et de transmission de la voix et des données par les nouvelles technologies. Les services d'accès Internet représentent de plus en plus une menace aux services de transmission de la voix et de vidéo. Les jeunes se tournent de plus en plus vers Internet pour remplacer les services de téléphonie et de télévision filaires traditionnels. La popularité des téléphones sans fil auprès des jeunes s'est traduite par un certain abandon des services de téléphonie filaires. Les ménages utilisant seulement des services sans fil sont de plus en plus nombreux, même si la grande majorité des foyers utilisent encore aujourd'hui les services filaires résidentiels. De plus, les services d'accès Internet sans fil sont de plus en plus populaires.

Concurrence – Media

Les stations de radio de Rogers sont en concurrence avec d'autres stations diffusant sur leurs marchés respectifs ainsi qu'avec d'autres médias comme les journaux, les magazines, la télévision, la publicité extérieure et Internet. La concurrence au sein du secteur de la radiodiffusion se situe principalement dans les zones de marché individuelles, entre les stations diffusant sur chaque marché. À l'échelle nationale, le groupe de la radiodiffusion fait face, de manière générale, à la concurrence d'autres grands radiodiffuseurs qui possèdent et exploitent des groupes de stations de radio partout au Canada. De nouvelles technologies, comme les services d'information en ligne, le téléchargement de musique, les lecteurs MP3 et les services en ligne de musique en diffusion continue, livrent concurrence aux stations de radio pour des parts de l'auditoire.

The Shopping Channel livre concurrence à divers magasins de vente au détail, détaillants par catalogue, détaillants Internet et détaillants recourant au publipostage pour la vente de ses marchandises. Sur le plan de la diffusion, The Shopping Channel est en concurrence avec d'autres stations de télévision pour l'alignement de canaux et la conquête et la fidélisation des spectateurs, plus particulièrement les publireportages diffusés à la télévision.

Le secteur canadien des magazines est très concurrentiel sur le plan tant des lecteurs que des annonceurs. Cette concurrence provient d'autres magazines canadiens et de titres étrangers, principalement américains, dont les ventes sont fortes au Canada. Les sites Web d'information et de divertissement en ligne livrent concurrence aux éditeurs de magazines canadiens pour ce qui est du lectorat et des produits d'exploitation.

Les stations de télévision conventionnelle et les services spécialisés de Rogers concurrencent principalement, pour les téléspectateurs et les

annonceurs, les autres stations de télévision canadiennes diffusant sur leurs marchés locaux respectifs, les chaînes spécialisées et, de plus en plus, d'autres stations canadiennes et américaines situées près de la frontière en raison de la capacité de déplacement d'horaires dont profitent les abonnés aux services de télévision numérique. Les sites Web d'information et de divertissement en ligne et les sites de téléchargement vidéo livrent également concurrence sur le plan de l'auditoire.

L'unité Sports Entertainment fait principalement face, dans sa recherche de téléspectateurs, à la concurrence d'autres équipes de la MLB et d'autres sports professionnels, alors que le Centre Rogers est en concurrence avec d'autres salles qui accueillent des événements sportifs ou autres à l'échelle locale.

RISQUES ET INCERTITUDES INFLUANT SUR LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Les activités de la Société comportent des risques et des incertitudes qui peuvent influencer défavorablement sur ses résultats financiers et ses résultats d'exploitation. Les stratégies appliquées pour atténuer les risques relèvent de la responsabilité de plusieurs niveaux organisationnels de sorte que la recherche de nouvelles occasions et la nécessité de gérer les risques s'équilibrent. La culture et les politiques de la Société appuient cette nécessité de gérer les risques.

Le conseil d'administration, dans son rôle de gouvernance, est chargé de superviser la direction lorsqu'elle détermine les principaux risques influant sur les activités de la Société et veille à la mise en place de systèmes d'évaluation appropriés pour gérer ces risques. Le comité d'audit appuie le conseil d'administration en discutant avec ce dernier des politiques concernant l'évaluation et la gestion des risques. De plus, il est chargé d'aider le conseil d'administration à assurer la conformité aux lois et règlements. En collaboration avec la haute direction, le comité d'audit examine aussi l'adéquation des contrôles internes adoptés par la Société pour protéger les actifs contre la perte et l'utilisation non autorisée, pour prévenir, décourager et détecter la fraude, pour vérifier l'exactitude des registres financiers et pour examiner les procédés d'audit spéciaux appliqués lorsque des faiblesses ou des lacunes importantes sont décelées.

Le groupe de gestion des risques d'entreprise de la Société aide le comité d'audit et le conseil d'administration à s'acquitter de leur responsabilité à l'égard des risques en facilitant des évaluations stratégiques des risques. De plus, le groupe d'audit interne de la Société réalise une évaluation des risques de fraude pour déterminer les secteurs dans lesquels l'éventualité d'une fraude dans les états financiers est élevée et s'assurer que tout risque de fraude détecté est atténué au moyen de contrôles documentés et audités. Même si l'application d'une méthodologie de gestion des risques d'entreprise favorise une approche cohérente et mesurable pour la gestion des risques, Rogers compte aussi sur l'expertise de sa direction et de son personnel pour détecter les risques et les occasions ainsi que pour appliquer des stratégies d'atténuation au besoin.

Une analyse des risques et incertitudes auxquels sont soumises la Société et ses filiales et une analyse des risques et incertitudes propres à chacune des unités d'exploitation sont présentées ci-dessous.

RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS SONT SOUMISES RCI ET SES FILIALES

La Société fait face à une forte concurrence.

La concurrence à laquelle font face les secteurs d'activité est décrite à la rubrique « Concurrence dans les secteurs d'activité de la Société » du présent rapport de gestion. Rien ne garantit que les concurrents actuels ou futurs de la Société ne fourniront pas des services supérieurs à ceux de celle-ci ou à des tarifs inférieurs, ne s'adapteront pas plus rapidement à l'évolution des tendances sectorielles ou des exigences du marché, ne pénétreront pas les marchés de la Société ou ne lanceront pas des services concurrents. N'importe lequel de ces facteurs pourrait réduire les parts de marché ou les produits d'exploitation de la Société ou accroître les taux d'attrition de ses abonnés. Sans-fil s'attend à devoir modifier sa tarification courante à l'intention des abonnés existants, à mesure que les tarifs réduits proposés aux nouveaux clients sont offerts aux abonnés existants ou exigés par ceux-ci. À mesure que la pénétration des services sans fil s'accroît auprès de la population, les nouveaux clients pourraient générer des PMPA inférieurs à ceux des abonnés existants, ce qui pourrait ralentir la croissance des produits.

De plus, en vertu du *Règlement sur la distribution de radiodiffusion du CRTC*, Cable ou ses concurrents ne peuvent obtenir de contrats d'exclusivité dans des immeubles où il est techniquement possible d'installer plusieurs systèmes.

La Société est contrôlée par un seul actionnaire.

Avant son décès en décembre 2008, Edward S. « Ted » Rogers contrôlait RCI par les actions avec droit de vote qu'il détenait dans une société de portefeuille privée. Conformément aux dispositions testamentaires de M. Rogers, ces actions avec droit de vote et, par conséquent, le contrôle des voix de RCI et de ses filiales a été légué à Rogers Control Trust, fiducie dont le fiduciaire est une société de fiducie filiale d'une banque à charte canadienne dont les membres de la famille de M. Rogers sont les bénéficiaires. Au 31 décembre 2010, les sociétés de portefeuille privées de la famille Rogers sous le contrôle de Rogers Control Trust détiennent, ensemble, environ 90,9 % des actions de catégorie A avec droit de vote de RCI en circulation, laquelle est la seule catégorie d'actions émises assorties du droit de vote en toutes circonstances, et environ 9,0 % des actions de catégorie B sans droit de vote de RCI. Par conséquent, Rogers Control Trust est en position de nommer tous les membres du conseil d'administration de RCI et de contrôler les voix sur toutes les questions soumises au vote des actionnaires. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Actions en circulation et principaux actionnaires » de la circulaire de sollicitation de procurations de RCI.

Rogers Control Trust détient le contrôle des voix du groupe de sociétés Rogers en faveur des générations successives de la famille Rogers et collabore avec RCI à l'égard de la stratégie à long terme et de l'orientation de la Société.

Rogers Control Trust satisfait aux exigences en matière de propriété et de contrôle par des Canadiens qui s'appliquent à RCI et à ses filiales réglementées et RCI a déposé tous les documents nécessaires relatifs à la fiducie auprès des autorités de réglementation canadiennes concernées en mars 2010.

La structure de société de portefeuille de la Société pourrait limiter sa capacité à respecter ses obligations financières.

La capacité de la Société, en tant que société de portefeuille, à respecter ses obligations financières dépend principalement de l'encaissement des intérêts et du capital sur les avances intersociétés, des paiements de location, des dividendes en espèces et des autres paiements qu'elle reçoit de ses filiales, de même que du produit tiré de l'émission de titres de participation ou d'emprunt et de la vente d'actifs.

La quasi-totalité des activités de la Société sont exercées par ses filiales. Toutes les filiales sont des entités juridiques distinctes et n'ont nulle obligation, conditionnelle ou autre, de faire des paiements à la Société, que ce soit au moyen de dividendes, d'intérêts, de prêts, d'avances ou d'autres paiements, sous réserve des modalités de paiement des avances intersociétés. De plus, le paiement des dividendes, l'octroi des prêts et des avances ainsi que le versement des autres paiements faits à la Société par les filiales sont assujettis à des restrictions réglementaires ou contractuelles, conditionnels aux bénéfices des filiales et assujettis à diverses questions d'affaires et autres.

Les modifications réglementaires pourraient influencer défavorablement sur les résultats d'exploitation de Sans-fil, Cable et Media.

Comme il a été mentionné à la rubrique « Réglementation gouvernementale et évolution de la réglementation » du présent rapport de gestion, la quasi-totalité des activités de la Société sont réglementées par Industrie Canada ou le CRTC et, par conséquent, les résultats d'exploitation consolidés pourraient être défavorablement touchés par les modifications réglementaires et les décisions des organismes de réglementation. La réglementation concerne notamment l'octroi de licences, la concurrence, les services de programmation de télévision par câble que la Société doit distribuer, les conventions d'interconnexion filaires et sans fil, les tarifs exigés pour l'accès aux réseaux par des tiers, la revente des réseaux et l'itinérance sur les réseaux, l'exploitation et la propriété des systèmes de communications ainsi que la capacité d'acquiescer des participations dans d'autres systèmes de communications. Par ailleurs, le coût de la prestation des services pourrait augmenter de temps à autre en raison de l'observation des mesures sectorielles ou législatives prises en réponse à des préoccupations en matière de protection des consommateurs ou de questions liées à Internet comme l'atteinte au

droit d'auteur, les courriels commerciaux non sollicités, le cybercrime et l'accès autorisé. Les licences pour les services de télévision par câble, services sans fil et services de diffusion ne peuvent généralement pas être cédées sans l'approbation des organismes de réglementation.

En général, les licences octroyées à la Société le sont pour une durée déterminée et sous réserve de modalités relatives au maintien de ces licences. Les organismes de réglementation peuvent modifier ces modalités en tout temps. Ils pourraient décider de ne pas renouveler une licence à son échéance et tout défaut par la Société de se conformer aux modalités de maintien d'une licence pourrait entraîner une révocation ou une déchéance de n'importe laquelle de ses licences ou l'imposition d'amendes.

Les licences contiennent des modalités stipulant que la Société doit se conformer aux restrictions sur la propriété canadienne en vertu des lois applicables. La Société respecte actuellement toutes les exigences en matière de propriété et de contrôle par des Canadiens. En revanche, si ces exigences n'étaient pas respectées, la Société pourrait être assujettie à diverses pénalités, notamment, dans le pire des cas, la perte d'une licence.

La Société pourrait entreprendre des acquisitions ou des désinvestissements infructueux.

L'acquisition d'activités et de technologies complémentaires, la conclusion d'alliances stratégiques et le désinvestissement de certaines activités font partie de la stratégie générale d'entreprise. Les services, les technologies, le personnel clé et les activités des entreprises acquises pourraient ne pas être intégrés de manière efficace aux activités ou services de la Société et les alliances pourraient s'avérer infructueuses. La Société pourrait être incapable de mener à terme un désinvestissement ou de le mener de manière satisfaisante. Les désinvestissements pourraient entraîner une diminution des produits et du bénéfice net de la Société.

La dette de la Société est élevée et les paiements au titre des intérêts pourraient restreindre ses activités futures et limiter sa capacité à remplir ses obligations.

La dette élevée de la Société pourrait avoir des répercussions importantes, notamment les suivantes :

- rendre plus difficile pour la Société l'acquittement de ses obligations financières;
- obliger la Société à consacrer une part importante des flux de trésorerie provenant de l'exploitation au paiement des intérêts et du capital exigibles sur sa dette, ce qui réduirait les fonds disponibles à d'autres fins;
- accroître la vulnérabilité de la Société lorsque la conjoncture de l'économie ou du secteur est défavorable;
- restreindre la capacité de la Société à prévoir les changements survenant au sein de ses activités ou de son secteur ou à s'y adapter;
- désavantager la Société par rapport à certains concurrents dont le ratio d'endettement est moins élevé;
- restreindre la capacité de la Société d'obtenir le financement supplémentaire nécessaire pour son fonds de roulement, ses dépenses en immobilisations et d'autres fins générales.

La capacité de la Société à s'acquiescer de ses obligations dépend de ses résultats d'exploitation futurs ainsi que de facteurs économiques, financiers, concurrentiels et autres dont un grand nombre sont indépendants de sa volonté. Ses activités pourraient ne pas produire des flux de trésorerie suffisants et les opérations de financement futures pourraient ne pas générer un produit net suffisant pour que la Société puisse faire face à ses obligations ou exécuter avec succès sa stratégie d'entreprise.

La Société est exposée aux différents risques liés à des technologies concurrentes.

Plusieurs technologies pourraient entraîner des changements fondamentaux dans la prestation des services de la Société. Ces technologies comprennent les services de transmission de la voix et des données et de la vidéo à large bande IP, le déploiement à grande échelle de technologies de fibre optique aux marchés résidentiels et d'affaires, le déploiement de l'accès sans fil à large bande ainsi que les services

sans fil sur un spectre de fréquences radio auquel la Société pourrait n'avoir qu'un accès limité. Ces technologies pourraient nécessiter des structures de coûts considérablement différentes pour leurs utilisateurs et pourraient donc influencer sur la viabilité à long terme de certaines des technologies actuellement déployées par la Société. Certaines de ces nouvelles technologies pourraient permettre à des concurrents de pénétrer les marchés de la Société et d'offrir des produits ou des services comparables avec des structures de coûts moins élevés. Certains de ces concurrents pourraient avoir une taille supérieure à celle de la Société ou disposer de ressources financières plus importantes.

La Société pourrait ne pas réussir à réaliser la croissance prévue des produits tirés des services nouveaux et évolués.

La Société prévoit qu'une partie importante de la croissance future de ses produits proviendra des services nouveaux et évolués. Par conséquent, elle a investi et continuera d'investir d'importants capitaux dans le développement de ses réseaux afin d'offrir ces services. Toutefois, la demande des consommateurs pourrait ne pas être suffisante pour ces services nouveaux et évolués. Par ailleurs, la Société pourrait ne pas réussir à prévoir ou à satisfaire la demande de certains produits et services ou elle pourrait ne pas être en mesure d'offrir ou de commercialiser ces nouveaux produits et services auprès des abonnés. Si la Société ne pouvait inciter ses abonnés à adopter de nouveaux produits et services ou ne pouvait suivre l'évolution des préférences des consommateurs relativement aux produits et services, cela pourrait ralentir la croissance des produits, accroître les taux d'attrition et influencer défavorablement sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

La Société dépend fortement de ses systèmes de technologie de l'information et l'incapacité d'améliorer ses systèmes ou de prévenir une atteinte à la sécurité (de ses données ou systèmes) ou une catastrophe pourrait influencer défavorablement sur ses résultats financiers ou ses activités.

L'exploitation quotidienne des activités de la Société est fortement dépendante des systèmes de technologie de l'information. L'incapacité de la Société d'améliorer ces systèmes en fonction de la croissance des nombres d'abonnés et de manière à soutenir les nouveaux produits et services pourrait influencer défavorablement sur sa capacité d'acquiescer de nouveaux abonnés, de gérer les taux d'attrition des abonnés, de produire des factures exactes au moment opportun, d'accroître les produits et de gérer les charges d'exploitation, ce qui pourrait influencer défavorablement sur les résultats financiers ou la situation financière de la Société.

De plus, la Société applique les pratiques normalisées au sein du secteur en matière de sécurité des réseaux et de la technologie de l'information, de survivance et de reprise. Son succès continu dépend en partie de la protection de ses données commerciales confidentielles, y compris les renseignements personnels qu'elle détient sur ses clients et ses employés. Cette information constitue une propriété intellectuelle de la Société et elle doit être protégée contre l'accès non autorisé et la compromission et la Société compte sur ses politiques et procédures ainsi que ses systèmes de technologie de l'information pour y parvenir. Le défaut de protéger ses données et la confidentialité des renseignements sur ses clients pourrait entraîner une non-conformité de la Société aux normes réglementaires, de la publicité défavorable, des litiges, des dommages à sa réputation, ce qui dans chaque cas pourrait se traduire par la perte de clients, des pertes financières ou l'effritement de la confiance du public.

Une partie de l'effectif de la Société ainsi que certains éléments critiques de son infrastructure de réseaux et de ses systèmes de technologie de l'information se trouvent à ses bureaux de Toronto et de Brampton, en Ontario, ainsi que dans son installation de Markham, en Ontario. Si la Société ne pouvait avoir accès à ses installations en raison d'une catastrophe naturelle, d'un désastre fait par l'homme ou d'un autre motif, cela pourrait influencer considérablement sur ses activités et donner lieu à une situation dans laquelle la Société est incapable de reprendre ses activités sans subir une importante interruption des services et des pertes proportionnelles de produits et d'abonnés.

La Société dépend des ententes d'impartition qu'elle a conclues avec des fournisseurs de services externes.

Aux termes d'ententes d'impartition, des fournisseurs externes sont chargés de certaines composantes essentielles des activités de la Société pour les employés et les clients, notamment la paie, le soutien des centres d'appels, les techniciens affectés aux installations et au service, certaines fonctions de technologie de l'information et l'impression des factures. Des interruptions de ces services pourraient influencer défavorablement sur la capacité de la Société à fournir des services à ses clients.

La Société met fortement l'accent sur la convergence opérationnelle.

Dans le but de servir ses clients avec davantage d'efficacité, la Société met actuellement l'accent sur la convergence de ses services sans fil et de télévision par câble, y compris sa structure organisationnelle et ses plateformes de réseaux. Elle a aussi entrepris d'établir des systèmes de facturation et de soutien opérationnel à l'échelle de l'entreprise. Si la mise en œuvre de la convergence entraînait des problèmes opérationnels ou que des délais imprévus survenaient, les gains d'efficacité visés pourraient ne pas se concrétiser et les perturbations de la prestation des services pourraient entraîner des pertes de produits et de clients.

Les activités de la Société sont complexes.

Les activités, technologies, processus et systèmes de la Société sont complexes sur le plan opérationnel. Un défaut d'exécution pourrait nuire à l'expérience client et entraîner une hausse des taux d'attrition et une baisse des produits.

La Société est assujettie à la conjoncture générale.

Les activités de la Société sont touchées par la conjoncture économique générale ainsi que par le niveau de confiance et les dépenses des consommateurs. Des récessions, des ralentissements économiques ou l'incertitude économique réduisent généralement la confiance des consommateurs et des entreprises et peuvent nuire considérablement aux dépenses discrétionnaires des consommateurs. Toute réduction des dépenses discrétionnaires des consommateurs ou des entreprises ou toute faiblesse de l'économie pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société par suite d'une réduction de la demande à l'endroit de ses produits et services, y compris des baisses de la publicité, des produits d'exploitation et de la rentabilité et des hausses des taux d'attrition des abonnés et des créances douteuses.

Une mauvaise conjoncture économique risque aussi d'avoir une incidence sur les régimes de retraite de la Société, étant donné que rien ne garantit que ces régimes pourront obtenir les rendements prévus. Enfin, des modifications dictées par le marché pourraient se traduire par des variations des taux d'actualisation et d'autres variables qui pourraient obliger Rogers à verser des cotisations sensiblement différentes des cotisations et des hypothèses qui sous-tendent actuellement le processus d'évaluation actuarielle.

Les défaillances des réseaux pourraient réduire les produits et influencer défavorablement sur le service à la clientèle.

Les défaillances des réseaux ou de leurs principales composantes pourraient, dans certaines circonstances, entraîner une interruption des services aux clients pendant une durée indéterminée et avoir une incidence défavorable sur la situation et les résultats financiers de la Société. De plus, la Société compte sur ses partenaires pour l'acheminement de certains appels de ses clients. La défaillance de l'un de ces fournisseurs pourrait également entraîner une interruption des services, qui durerait jusqu'à ce que la Société puisse réacheminer le trafic vers un autre fournisseur.

La Société est et continuera d'être partie à des litiges.

En août 2008, une poursuite a été intentée en Ontario, en vertu de la *Loi de 1992 sur les Recours collectifs* de cette province, contre Cable et d'autres fournisseurs de services de communications au Canada. La poursuite concerne des allégations, notamment, de publicité mensongère, trompeuse ou fallacieuse relativement aux frais des services interurbains. Les demandeurs veulent obtenir 20 millions de dollars en dommages de droit et 5 millions de dollars en dommages punitifs. Les demandeurs tentent d'obtenir une ordonnance attestant que la poursuite constitue un recours collectif. Tout passif éventuel ne peut encore être déterminé.

En juin 2008, une poursuite a été intentée en Saskatchewan, en vertu de la *Class Actions Act* de cette province, contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada. La poursuite concerne des allégations, notamment, de rupture de contrat, de fausse déclaration et de publicité mensongère relativement aux frais du service 911 facturés par la Société et d'autres fournisseurs de services de communication sans fil au Canada. Les demandeurs exigent des dommages indéterminés et la restitution. Les demandeurs tentent d'obtenir une ordonnance attestant que la poursuite constitue un recours collectif en Saskatchewan. Tout passif éventuel ne peut encore être déterminé.

En août 2004, une poursuite en vertu de la *Class Actions Act* de la Saskatchewan a été entreprise contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada relativement aux frais d'accès au système perçus par les fournisseurs de services sans fil auprès de certains de leurs clients. En septembre 2007, la Cour de la Saskatchewan a accueilli la proposition des demandeurs afin que la poursuite soit autorisée à titre de recours collectif avec option d'adhésion à l'échelle nationale. Par la suite, cette option d'adhésion a été jugée conforme par la Cour d'appel de la Saskatchewan. Aux termes d'un tel recours collectif avec option d'adhésion, les clients concernés à l'extérieur de la Saskatchewan devraient suivre des étapes précises pour participer à la poursuite. En février 2008, la requête de la Société visant une suspension de la poursuite en vertu de la clause d'arbitrage incluse dans ses contrats de services sans fil a été acceptée et la Cour de la Saskatchewan a déclaré que son ordonnance visant l'autorisation de la poursuite exclurait du recours collectif les clients liés par une clause d'arbitrage.

En août 2009, les avocats des demandeurs ont entrepris une deuxième poursuite en vertu de la *Class Actions Act* de la Saskatchewan au motif des mêmes allégations que dans la poursuite initiale. En décembre 2009, la Cour a ordonné la suspension conditionnelle de la deuxième poursuite parce que celle-ci constituait un abus de procédure.

L'appel de la décision d'attestation de 2007 par la Société a été instruit en décembre 2010 et une décision est attendue. La Société n'a pas comptabilisé de passif éventuel puisque la probabilité et le montant de toute perte éventuelle ne peuvent être établis de manière raisonnable. Si la résolution ultime de cette poursuite s'écarte de l'évaluation et des hypothèses de la Société, cela pourrait entraîner un ajustement important de sa situation financière et de ses résultats d'exploitation.

La Société est d'avis qu'elle a comptabilisé correctement sa charge d'impôts, selon les renseignements dont elle dispose actuellement. Le calcul des impôts sur le bénéfice repose dans bien des cas sur l'interprétation judiciaire des lois et règlements fiscaux. Les déclarations de revenus de la Société sont susceptibles de faire l'objet de vérifications qui pourraient modifier considérablement les montants des actifs et passifs d'impôts exigibles et futurs et qui pourraient, dans certains cas, entraîner l'imputation d'intérêts et de pénalités.

Il existe certaines autres actions en justice, actuelles ou éventuelles, qui ne devraient pas avoir une incidence défavorable considérable sur la situation financière consolidée de la Société.

Une augmentation des droits pourrait influencer défavorablement sur les résultats d'exploitation.

Les pressions relatives aux droits d'auteur continuent d'influer sur les services de la Société. Une augmentation des droits pourrait influencer défavorablement sur les résultats d'exploitation de la Société.

RISQUES ET INCERTITUDES PROPRES À SANS-FIL

Les droits de licence d'utilisation du spectre pourraient augmenter lors du renouvellement des licences de services cellulaires et de SCP.

En novembre 2010, le ministre de l'Industrie a annoncé que l'Industrie Canada gèlerait les droits de licence d'utilisation du spectre à leur niveau actuel dans le cas des licences de services cellulaires et de SCP qui doivent être renouvelées en mars 2011. La durée de ce gel n'est pas connue. De plus, on ne sait pas à l'heure actuelle si l'Industrie Canada exigera des droits de licence d'utilisation du spectre pour les licences qui ont été octroyées lors des enchères du spectre pour les SCP en 2001 et qui viennent à échéance en juin 2011 ou s'il maintiendra le statu quo. Des modifications des droits de licence d'utilisation du spectre pourraient entraîner une augmentation considérable des paiements de Rogers et, par conséquent, réduire de beaucoup son résultat

opérationnel. Le calendrier des augmentations (s'il en est) n'est pas connu, mais des augmentations pourraient influencer sur les conventions comptables actuelles de la Société selon lesquelles les licences d'utilisation du spectre sont un actif incorporel à durée de vie indéfinie et ne sont pas amorties.

Rien ne garantit que les produits tirés des services sans fil excéderont les subventions accrues pour les téléphones.

Le modèle de gestion de l'unité Sans-fil, à l'instar de celui de la plupart des fournisseurs de services sans fil en Amérique du Nord, est essentiellement fondé sur la subvention du coût des téléphones vendus aux clients afin de réduire les barrières à l'entrée et, en contrepartie, les clients doivent signer des contrats à terme. En ce qui a trait à certains téléphones et appareils intelligents, Sans-fil s'engagera auprès du fournisseur à verser une subvention minimale. Les activités de Sans-fil pourraient subir des répercussions défavorables importantes si, en raison de la législation, de la réglementation ou de la réaction négative de la clientèle, Sans-fil n'était pas en mesure ou était considérablement limitée dans sa capacité d'exiger que ses clients signent des contrats à terme ou paient des frais de résiliation par anticipation ou si ses services ne généraient pas les produits prévus aux termes des contrats conclus avec les clients.

La politique nationale sur les pylônes risque d'accroître les coûts de Sans-fil ou de retarder l'expansion de ses réseaux.

En juin 2007, l'Industrie Canada a publié une nouvelle politique (CPC-2-0-03) sur les emplacements d'antennes qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Cette nouvelle politique s'applique à toutes les parties qui prévoient installer ou modifier un système d'antennes, y compris les fournisseurs de SCP, de services cellulaires et de services de radiodiffusion. Entre autres, la politique exige des promoteurs de systèmes d'antennes qu'ils étudient la possibilité d'utiliser les structures porteuses d'antennes en place avant de proposer de nouvelles structures et les propriétaires de systèmes d'antennes en place doivent accéder aux demandes de partage. Les promoteurs de systèmes d'antennes doivent aussi diffuser un avis public en appliquant un processus déterminé et doivent tenir compte des exigences et des préoccupations à l'échelle locale. Certains types d'installations d'antennes ne sont pas assujettis aux consultations obligatoires avec les autorités locales et le public.

Une modification législative en matière de propriété étrangère pourrait accroître la concurrence.

Sans-fil pourrait faire face à une concurrence accrue si les restrictions sur la propriété et le contrôle étrangers de licences de services sans fil étaient éliminées ou allégées, comme ce fut le cas récemment avec l'approbation de Globalive, malgré sa structure de propriété courante. Une mesure législative visant à éliminer ou à alléger ces restrictions pourrait faire en sorte que des entreprises de télécommunications étrangères pénètrent le marché canadien des communications sans fil en acquérant des licences ou des entreprises détenant des licences. L'entrée sur le marché de telles entreprises ayant des ressources en capital de loin supérieures à celles de Sans-fil pourrait entraîner à la baisse les parts de marché de Sans-fil et réduire les produits de cette dernière. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Réglementation gouvernementale et évolution de la réglementation – Restrictions relatives à la propriété et au contrôle par des non-Canadiens ».

Sans-fil dépend de certains fournisseurs clés d'infrastructure de réseaux et de téléphones, ce qui pourrait influencer sur la qualité de ses services ou nuire à l'aménagement et à l'expansion de ses réseaux.

Sans-fil entretient des relations avec un petit nombre de fournisseurs clés d'infrastructure de réseaux et de téléphones et n'a aucun contrôle opérationnel ou financier sur ces fournisseurs et n'exerce qu'une influence diffuse sur la manière dont ceux-ci gèrent leurs relations avec elle. La défaillance de l'un des fournisseurs d'infrastructure de réseaux de la Société pourrait entraîner des retards dans l'expansion de la capacité des réseaux ou dans l'ajout de nouvelles capacités et de nouveaux services. Les fournisseurs d'infrastructure de réseaux et de téléphones pourraient notamment reporter les dates de livraison, accroître les prix ou limiter l'approvisionnement s'ils font face eux-mêmes à des pénuries ou s'ils éprouvent d'autres problèmes. Si ces fournisseurs ne pouvaient livrer leurs produits et services au moment opportun ou élaborer et fournir des téléphones qui répondent aux besoins des clients de la Société, cela pourrait nuire considérablement aux activités, à la situation financière ou aux résultats d'exploitation de

Sans-fil. De la même manière, des interruptions de l'approvisionnement en matériel pour les réseaux de la Société pourraient nuire à la qualité des services de Sans-fil ou entraver l'expansion et l'aménagement des réseaux.

L'égalité d'accès aux services interurbains pourrait donner lieu à une augmentation de la concurrence.

Selon son plan de travail triennal, le CRTC a encore l'intention de revoir la question de l'égalité d'accès pour les services interurbains en ce qui concerne les fournisseurs de services sans fil. Le cas échéant, la concurrence risquerait d'augmenter dans la prestation de services d'appels interurbains sans fil et les produits de Sans-fil tirés des appels interurbains pourraient être touchés.

Les restrictions sur l'utilisation de téléphones sans fil au volant peuvent en réduire l'utilisation.

La plupart des gouvernements provinciaux ont déposé des projets de loi ou adopté des lois restreignant ou interdisant l'utilisation de téléphones sans fil au volant tout en autorisant l'emploi des appareils à mains libres. En 2010, le Yukon, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta ont adopté des lois à cet égard. La date d'entrée en vigueur de ces lois dans les deux dernières provinces n'a pas été fixée, mais il est prévu que ce sera au milieu de 2011. Les seuls territoires canadiens n'ayant pas adopté des lois semblables sont le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest.

Des études ont montré que certains aspects de l'utilisation de téléphones sans fil au volant peuvent nuire à la concentration des conducteurs dans diverses circonstances et accroître le risque d'accident. Les lois imposant de telles restrictions ou interdictions pourraient réduire l'utilisation au volant, ce qui pourrait influencer défavorablement sur les activités de Sans-fil. De plus, les préoccupations liées à l'utilisation de téléphones sans fil au volant peuvent entraîner des litiges à la suite d'accidents, de décès ou de blessures corporelles, ce qui pourrait également influencer défavorablement sur les activités de Sans-fil.

Les questions soulevées à l'égard des radiofréquences émises pourraient influencer défavorablement sur les activités de la Société.

Des médias et d'autres parties ont, à l'occasion, fait mention de liens allégués entre les radiofréquences émises par les téléphones sans fil et divers problèmes de santé, y compris le cancer, ainsi que des interférences influant sur divers dispositifs médicaux, notamment les appareils de correction auditive et les stimulateurs cardiaques. Même s'il n'y a pas d'études ou de rapports concluants indiquant que les radiofréquences sont la cause directe de ces problèmes de santé, les inquiétudes soulevées à l'égard des radiofréquences pourraient décourager l'utilisation de téléphones sans fil ou exposer Sans-fil à des litiges éventuels. Il est également possible que de futures mesures réglementaires entraînent l'imposition de normes plus restrictives sur les émissions de radiofréquences provenant d'appareils à faible puissance comme les téléphones sans fil. Sans-fil ne peut prédire la nature ni l'étendue de telles restrictions éventuelles.

RISQUES ET INCERTITUDES PROPRES À CABLE

L'évolution de la technologie pourrait donner lieu à un accroissement de la concurrence.

L'amélioration de la qualité de la diffusion continue de contenu vidéo sur Internet, conjuguée à la disponibilité grandissante d'émissions télévisées et de films, contribue à intensifier la concurrence que les câblodistributeurs canadiens doivent livrer. Si d'autres EDR à canaux multiples canadiennes profitent de l'évolution de la technologie, la concurrence faite aux services de télévision par câble de la Société risque de s'intensifier. De plus, à mesure que la technologie des services d'accès Internet sans fil évolue, elle remplace progressivement les services d'Internet à haute vitesse classiques.

Le défaut d'obtenir l'accès à des structures de soutien et à des droits de passage municipaux pourrait accroître les coûts de Cable et compromettre ses activités.

Cable doit avoir accès à des structures de soutien et à des droits de passage municipaux afin de déployer ses installations. Là où l'accès aux droits de passage municipaux ne peut être obtenu, Cable s'adresse au CRTC afin d'obtenir un droit d'accès en vertu de la *Loi sur les télécommunications*. Toutefois, la Cour suprême du Canada a statué en 2003 que le CRTC n'a pas compétence pour établir les modalités d'accès aux poteaux des entreprises hydroélectriques. Par suite de cette décision, Cable doit obtenir l'accès aux poteaux des entreprises hydroélectriques en vertu d'ordonnances de la Commission de l'énergie

de l'Ontario et de la Commission des entreprises de service public du Nouveau-Brunswick.

Si Cable ne peut mettre au point ou acquérir une technologie de chiffrement avancée afin d'empêcher l'accès non autorisé à la programmation par câble, elle pourrait subir une baisse de ses produits d'exploitation.

Cable emploie une technologie de chiffrement pour protéger ses signaux de câblodistribution contre un accès non autorisé et pour contrôler l'accès à la programmation en fonction du forfait des abonnés. Rien ne garantit que Cable saura de fait empêcher ou éliminer le décodage non autorisé des signaux à l'avenir. Si Cable ne peut contrôler l'accès aux signaux avec sa technologie de chiffrement, ses niveaux d'abonnements à la programmation numérique, y compris la VSD et la VSDA, de même que les locations de vidéos de Magasins Rogers, pourraient baisser, ce qui pourrait entraîner une baisse des produits d'exploitation de Cable.

L'accroissement des coûts de programmation pourrait peser sur les résultats d'exploitation de Cable.

L'engagement le plus important de Cable en matière d'achats réside dans les coûts de programmation. Ces coûts se sont accrues considérablement pendant les dernières années, plus particulièrement en raison de l'augmentation récente des abonnements aux services spécialisés numériques. L'accroissement des coûts de programmation dans le secteur pourrait nuire aux résultats d'exploitation de Cable si elle ne pouvait transférer ces coûts à ses abonnés.

Les services de téléphonie de Cable dépendent fortement des installations et des services des ESLT.

Les services de téléphonie fournis à l'extérieur du territoire de Cable dépendent fortement de la disponibilité des installations et des services fournis par les ESLT, conformément aux règles du CRTC. La modification de ces règles pourrait avoir une incidence très importante sur les coûts d'exploitation de ces services.

Les renouvellements de licence de station de télévision par ondes hertziennes pourraient influencer défavorablement sur les résultats d'exploitation de Cable.

L'imposition d'un tarif de distribution accroîtrait les coûts de Rogers. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Réglementation gouvernementale et évolution de la réglementation – Révision des règlements relatifs à la radiodiffusion y compris le tarif de distribution et les frais pour les signaux éloignés ».

RISQUES ET INCERTITUDES PROPRES À MEDIA

Les pressions concernant l'alignement des canaux pourraient influencer défavorablement sur le volet dont font partie certains des canaux de Media.

Une modification de l'alignement pourrait influencer défavorablement sur les résultats de The Shopping Channel, Sportsnet, Sportsnet ONE, G4 Canada, The Biography Channel Canada et Outdoor Life Network.

La perte de sa position de chef de file dans les secteurs de la radiodiffusion, de la télédiffusion ou des magazines pourrait influencer défavorablement sur les volumes des ventes et les tarifs de publicité de Media.

Il est reconnu que les annonceurs privilégient les médias ayant une position dominante sur leurs marchés respectifs lorsqu'ils doivent resserrer leurs budgets de publicité. Même si la plupart des stations de radio et de télévision et des magazines de Media occupent des positions de tête sur leurs marchés respectifs, cette situation pourrait ne pas durer. Les annonceurs fondent une part importante de leurs décisions d'achat sur des statistiques, comme les cotes d'écoute et le lectorat, produites par les associations ou agences industrielles. Une diminution importante des cotes d'écoute des stations de radio et de télévision ou du lectorat des magazines de Media pourrait influencer défavorablement sur les volumes des ventes et les tarifs de publicité de Media.

L'évolution de la technologie pourrait donner lieu à un accroissement de la concurrence.

L'utilisation croissante des EVP pourrait influencer sur la capacité de Media à tirer des produits de la publicité télévisée puisque les téléspectateurs ont la possibilité de sauter la publicité diffusée à la télévision. L'émergence de services de radiodiffusion numérique et par satellite par abonnement pourrait modifier les habitudes d'écoute et influencer défavorablement sur les résultats des stations de radio de Media.

Certaines sections de l'auditoire passent également à Internet, où elles ont accès à un nombre croissant de vidéos. De plus, selon les indications du CRTC, les signaux télévisuels canadiens passeront à une plateforme strictement numérique d'ici le 31 août 2011, ce qui pourrait compromettre la capacité de Media d'atteindre certains auditoires.

Une hausse des frais de papier, d'impression et de poste pourrait influencer défavorablement sur les résultats d'exploitation de Media.

Une tranche importante des charges d'exploitation de l'Édition est constituée des frais de papier, d'impression et de poste. Le papier constitue le poste de dépenses en matières premières le plus important de l'Édition, représentant quelque 8 % des charges d'exploitation en 2010. L'Édition dépend de fournisseurs externes pour la totalité de ses approvisionnements en papier, possède des quantités limitées de papier en stock et n'a aucun pouvoir sur les prix du papier, qui peuvent varier de façon considérable. En outre, l'Édition ne peut généralement pas transférer l'augmentation des coûts du papier à ses clients. Les frais d'impression ont représenté environ 13 % des charges d'exploitation en 2010. L'Édition a recours à des tiers pour la totalité de ses services d'impression. En outre, elle confie à la Société canadienne des postes la distribution d'un large pourcentage de ses publications. Toute interruption des services d'impression ou de poste pourrait nuire considérablement aux résultats d'exploitation ou à la situation financière de Media. Une forte hausse des frais de papier, d'impression ou de poste de l'Édition pourrait influencer défavorablement sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de Media.

La conclusion ou la résiliation de contrats avec les joueurs des Blue Jays pourrait influencer défavorablement sur les résultats d'exploitation de Media.

La conclusion de contrats avec les joueurs des Blue Jays ou leur résiliation avant l'échéance contractuelle pourrait influencer défavorablement sur les résultats de Media.

5. CONVENTIONS COMPTABLES ET MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE ET MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

La Société mesure le succès de ses stratégies selon un certain nombre d'indicateurs clés de performance qui sont définis ci-dessous. Ces indicateurs ne sont pas des mesures conformes aux PCGR du Canada ou des États-Unis et ne doivent pas être considérés comme des substituts au bénéfice net ni à tout autre indicateur de performance conforme aux PCGR du Canada ou des États-Unis.

Nombres d'abonnés

Les nombres d'abonnés sont fondés sur les abonnés actifs. Un abonné aux services sans fil est représenté par un numéro de téléphone identifiable. Un abonné aux services de télévision par câble est représenté par une adresse. Si une adresse correspond à plusieurs logements, comme dans le cas d'un immeuble d'habitation, chaque locataire qui reçoit les services de télévision par câble, que les services lui soient facturés individuellement ou que le tarif des services soit inclus dans ses frais ou son loyer, représente un abonné. Pour les abonnés commerciaux ou institutionnels, comme les hôpitaux ou les hôtels, chacun d'entre eux représente un abonné. Lorsqu'un abonné est mis hors service, à sa demande ou pour défaut de paiement, il est réputé avoir été mis hors service pendant la période au cours de laquelle les services sont interrompus. Les abonnés aux services sans fil prépayés sont considérés actifs pendant une période de 180 jours suivant la date de leur dernière utilisation génératrice de produits.

La Société répartit ses abonnés en deux groupes, soit les abonnés aux services facturés et les abonnés aux services prépayés. Les abonnés aux services facturés comprennent les abonnés aux services de transmission uniquement de la voix ou des données, de même que les abonnés à des forfaits incluant la transmission de la voix et des données, tandis que les abonnés aux services prépayés comprennent les abonnés aux services de transmission de la voix seulement.

Les abonnés aux services d'accès Internet, de Téléphonie résidentielle de Rogers et de SAR ne comprennent que les abonnés dont les services sont installés, disponibles et facturés et ne comprennent pas les abonnés qui se sont abonnés à des services mais dont l'installation reste à faire.

Taux d'attrition des abonnés

Le taux d'attrition des abonnés est calculé mensuellement. Pour un mois donné, le taux d'attrition pour Sans-fil correspond au nombre d'abonnés mis hors service pendant le mois, divisé par le nombre total d'abonnés au début du mois. Lorsque la période considérée couvre plus d'un mois, le taux d'attrition de la période représente la moyenne mensuelle du taux d'attrition pendant la période.

Produits moyens par abonné

Les PMPA sont calculés mensuellement. Pour un mois donné, les PMPA correspondent aux produits mensuels, divisés par le nombre moyen d'abonnés pendant le mois. Dans le cas de Sans-fil, les PMPA correspondent aux produits mensuels tirés des réseaux, divisés par le nombre moyen d'abonnés pendant le mois. Pour un groupe particulier d'abonnés, les PMPA correspondent aux produits mensuels générés par ces abonnés, divisés par le nombre moyen d'abonnés pendant le mois. Lorsque la période considérée couvre plus d'un mois, les PMPA correspondent à la moyenne mensuelle des PMPA pendant la période. La Société estime que les PMPA aident à découvrir les tendances et indiquent si la Société a réussi à attirer et à fidéliser des abonnés offrant une valeur supérieure.

Charges d'exploitation

Pour évaluer la performance, les charges d'exploitation sont réparties en trois catégories :

- le coût des ventes, soit les coûts du matériel sans fil, les coûts des marchandises et l'amortissement des actifs de location de Magasins Rogers de même que le coût des produits vendus par The Shopping Channel;
- les frais de vente et de commercialisation, soit les coûts d'acquisition de nouveaux abonnés (autres que ceux liés au matériel), comme la publicité, les commissions versées à des tiers pour la mise en service, la rémunération et les avantages sociaux du personnel de vente et de commercialisation ainsi que les frais généraux directement liés à ces activités, de même que les charges d'exploitation des points de vente de Magasins Rogers;
- les charges d'exploitation et frais généraux et frais d'administration, ce qui inclut toutes les autres charges engagées pour exercer les activités sur une base quotidienne, administrer les abonnements existants, y compris les charges de fidélisation, les paiements intersociétés aux fournisseurs de services d'itinérance ainsi qu'aux télécommunicateurs interurbains, les frais d'entretien des réseaux, les coûts de programmation, la cotisation au CRTC, les coûts liés aux services de courriels et d'Internet ainsi que les coûts de production et frais d'impression.

Dans les secteurs canadiens des services sans fil et de télévision par câble, la demande de services continue à s'accroître; les coûts variables, comme les commissions versées pour la mise en service, et les coûts fixes d'acquisition de nouveaux abonnés sont importants. Les fluctuations des volumes de mise en service des abonnés d'une période à l'autre et le caractère saisonnier des ajouts d'abonnés aux services sans fil ainsi qu'aux services de télévision par câble font varier les frais de vente et de commercialisation et, par conséquent, le niveau général des charges d'exploitation. Pour Media, les frais de vente et de commercialisation engagés afin de promouvoir les propriétés d'édition, de radiodiffusion et de télédiffusion, dans le but d'attirer des annonceurs, téléspectateurs, auditeurs ou lecteurs, peuvent être considérables.

Résultat opérationnel et marge bénéficiaire d'exploitation

La Société définit le résultat opérationnel comme le bénéfice net avant l'amortissement, les intérêts débiteurs, les impôts sur le bénéfice et les éléments hors exploitation, qui comprennent les pertes de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs à long terme, les gains (pertes) de change, la perte liée aux remboursements sur la dette à long terme, les frais d'émission de titres d'emprunt, la variation de la juste valeur des instruments dérivés et les autres produits. Le résultat opérationnel est une mesure habituellement utilisée dans le secteur des communications pour faciliter la compréhension et la comparaison des résultats d'exploitation et que les concurrents et les pairs appellent souvent le BAIA (bénéfice avant les intérêts, les impôts et l'amortissement) ou le BEAA (bénéfice d'exploitation avant l'amortissement). La Société estime que cette mesure est importante, car elle lui permet d'évaluer ses activités

poursuivies sans tenir compte de l'amortissement ni des éléments hors exploitation. Cette mesure est censée refléter la capacité de la Société à contracter ou à rembourser des emprunts ou à investir dans des immobilisations corporelles et lui permettre de se comparer à des concurrents ou sociétés homologues ayant une structure du capital ou une structure organisationnelle différente. Cette mesure n'est pas conforme aux PCGR du Canada ni à ceux des États-Unis.

La Société calcule la marge bénéficiaire d'exploitation en divisant le résultat opérationnel par le total des produits, sauf dans le cas de Sans-fil. Dans le cas de Sans-fil, la marge bénéficiaire d'exploitation est calculée en divisant le résultat opérationnel par les produits tirés des réseaux. Les produits tirés des réseaux sont utilisés à la place du total des produits, car ils reflètent mieux les activités commerciales de base de Sans-fil, soit la prestation de services sans fil. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Information complémentaire – Calculs non conformes aux PCGR » pour en savoir davantage sur les calculs de Sans-fil, de Cable et de Media.

Résultat opérationnel ajusté, marge bénéficiaire d'exploitation ajustée, bénéfice net ajusté et bénéfice net ajusté par action de base et dilué

La Société présente certaines mesures financières non conformes aux PCGR parce qu'elle est d'avis que celles-ci fournissent de l'information utile à la direction ainsi qu'aux lecteurs du présent rapport de gestion aux fins de l'évaluation de sa performance financière. Ces mesures, qui comprennent le résultat opérationnel ajusté, la marge bénéficiaire d'exploitation ajustée, le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté par action de base et dilué, n'ont pas de sens normalisé selon les PCGR, de sorte qu'elles ne sont pas automatiquement comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés cotées et qu'elles ne doivent pas être considérées comme des substituts d'autres mesures financières conformes aux PCGR. Le résultat opérationnel ajusté s'entend du bénéfice d'exploitation moins les éléments suivants : i) l'incidence d'une charge hors caisse ponctuelle découlant de l'instauration d'un mode de règlement en espèces des options sur actions des salariés, ii) la charge (le recouvrement) au titre de la rémunération à base d'actions, iii) les frais d'intégration et de restructuration, iv) l'incidence d'une charge ponctuelle découlant de la renégociation d'un contrat de services Internet, v) un ajustement concernant les droits de licence de la Partie II du CRTC relativement à des périodes antérieures, vi) les frais de résiliation de contrats, vii) le règlement des obligations au titre des régimes de retraite et viii) les autres éléments (montant net). De plus, le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté par action ne reflètent pas les frais d'émission de titres d'emprunt, la perte liée aux remboursements sur la dette à long terme, les pertes de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs à long terme ni l'incidence fiscale des éléments susmentionnés.

La Société est d'avis que ces mesures financières non conformes aux PCGR peuvent faciliter une analyse plus efficace de son rendement d'exploitation. De plus, les éléments susmentionnés pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances parce qu'ils sont soit volatils, inhabituels ou ponctuels et qu'ils peuvent varier énormément d'une société à l'autre et fausser toute comparaison. L'exclusion de ces éléments ne signifie pas que ceux-ci sont inhabituels, rares ou ponctuels.

La Société a recours à ces mesures non conformes aux PCGR à l'interne pour prendre des décisions stratégiques, prévoir les résultats futurs et évaluer sa performance d'une période à l'autre et en regard de ses prévisions en appliquant la même méthode. La Société est d'avis que ces mesures fournissent des renseignements sur les tendances qui sont utiles aux dirigeants de la Société, aux investisseurs ainsi qu'aux analystes, car ils leur permettent d'évaluer l'évolution sous-jacente des activités de la Société dans le temps.

Le résultat opérationnel ajusté et la marge bénéficiaire d'exploitation ajustée, qui sont périodiquement revus par la direction et le conseil d'administration, sont utiles pour évaluer la performance de la Société et prendre des décisions au sujet de ses activités courantes et de sa capacité à générer des flux de trésorerie.

Ces mesures non conformes aux PCGR doivent être considérées comme un complément, et non un substitut, aux résultats d'exploitation présentés conformément aux PCGR du Canada et des États-Unis. Un

rapprochement de ces mesures financières non conformes aux PCGR avec le résultat d'exploitation, le résultat net et le résultat net par action est présenté à la rubrique « Information complémentaire – Calculs non conformes aux PCGR ».

Acquisitions d'immobilisations corporelles

Les acquisitions d'immobilisations corporelles incluent les coûts liés à l'acquisition et à la mise en service des immobilisations corporelles. Étant donné que les entreprises de communications nécessitent des investissements importants et soutenus en matériel, y compris des investissements dans de nouvelles technologies et l'expansion de la couverture géographique et de la capacité, les acquisitions d'immobilisations corporelles sont considérables, de sorte que la direction met continuellement l'accent sur la planification, le financement et la gestion des dépenses qui s'y rattachent. La Société accorde davantage d'importance à la gestion des acquisitions d'immobilisations corporelles qu'à l'amortissement parce que les acquisitions d'immobilisations corporelles influent directement sur les flux de trésorerie, alors que l'amortissement est une mesure comptable hors caisse requise selon les PCGR du Canada et des États-Unis.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles avant les variations connexes du fonds de roulement hors caisse représentent les immobilisations corporelles dont la Société a effectivement acquis le titre de propriété pendant la période. Par conséquent, pour la comparaison des sorties de fonds liées aux immobilisations corporelles, la Société estime que les acquisitions d'immobilisations corporelles avant les variations connexes du fonds de roulement hors caisse reflètent mieux le coût des immobilisations corporelles pendant la période et permettent de mieux comparer les données d'une période à l'autre.

CONVENTIONS COMPTABLES CRITIQUES

Le présent rapport de gestion a été préparé en fonction des états financiers consolidés audités de 2010 et des notes y afférentes, qui ont été dressés en conformité avec les PCGR du Canada. Le comité d'audit du conseil d'administration examine les conventions comptables de la Société, analyse tous les rapports trimestriels et annuels devant être déposés et recommande l'approbation des états financiers annuels au conseil d'administration. Une analyse détaillée des conventions comptables de la Société est présentée à la note 2 afférente aux états financiers consolidés audités de 2010. De plus, des renseignements sur les nouvelles normes comptables adoptées par la Société et sur les estimations comptables critiques sont fournis, respectivement, dans les rubriques « Nouvelles normes comptables » et « Estimations comptables critiques ».

Constatation des produits

Les catégories des produits, dont la plupart sont récurrents et mensuels en raison des relations continues, contractuelles ou autres avec les abonnés, sont les suivantes :

- les frais d'abonnement mensuels liés aux services sans fil ou filaires, de télévision par câble, de téléphonie, d'accès Internet, de location de matériel et de réseau ainsi que les abonnements aux médias sont comptabilisés à titre de produits au prorata à mesure que les services sont rendus;
- les produits tirés de l'utilisation du temps d'antenne, des services de transmission des données, d'itinérance, interurbains, optionnels et à la carte, de la location de vidéos et d'autres ventes de marchandises sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus ou que les marchandises sont livrées;
- les produits tirés de la vente de matériel sans fil ou de câblodistribution sont constatés lorsque le matériel est livré et accepté par le détaillant indépendant ou l'abonné, dans le cas de ventes directes. Les subventions de matériel octroyées aux abonnés, existants ou nouveaux, sont portées en réduction des produits tirés de la vente de matériel;
- les frais d'installation et de mise en service facturés aux clients ne remplissent pas les critères afférents à une unité de comptabilisation distincte. Par conséquent, ces frais sont constatés par Sans-fil comme des produits tirés de la vente de matériel et, dans le cas de Cable, ils sont reportés et amortis sur la durée des services connexes. La durée des services connexes pour Cable varie de 26 à 48 mois, selon qu'il

s'agit de la déconnexion d'un abonné, d'un transfert de service ou d'un déménagement. Les frais d'installation directs supplémentaires afférents à des reconnections sont reportés jusqu'à concurrence des frais d'installation reportés et amortis sur la même période que ces frais d'installation connexes. Les frais d'installation pour les nouveaux abonnements sont capitalisés dans les immobilisations corporelles et amortis sur la durée de vie utile des actifs connexes;

- les produits de publicité sont comptabilisés pendant la période de diffusion de la publicité par les stations de radio ou de télévision ou de parution de la publicité dans les publications de la Société;
- les produits mensuels reçus par les stations de télévision au titre des abonnements des câblodistributeurs et des fournisseurs par satellite sont constatés pendant le mois au cours duquel les produits sont générés;
- les produits tirés des Blue Jays, qui se composent des droits d'entrée aux matchs à domicile et des recettes des concessions, sont constatés au moment des matchs en question pendant la saison régulière de baseball. Les produits tirés des ententes conclues avec des stations de radio et de télévision sont inscrits au moment où les matchs sont diffusés. Les Blue Jays constatent également des produits aux termes de la convention de partage des recettes de la MLB, laquelle répartit des fonds entre les clubs membres en fonction des produits de chacun des clubs. Ces produits sont constatés pendant la saison au cours de laquelle ils sont générés, lorsque leur montant peut être estimé et que leur recouvrement est raisonnablement assuré;
- les rabais consentis aux clients relativement aux achats groupés de produits et de services de Sans-fil, de Cable et de Media sont imputés directement aux produits tirés des marchandises et services auxquels ils s'appliquent.

La Société fournit certains produits et services aux termes d'accords de prestations multiples. Elle répartit ces accords en unités de comptabilisation distinctes. Les composantes des accords de prestations multiples sont comptabilisées de manière distincte pour autant que les éléments fournis aient une valeur intrinsèque pour les clients et que la juste valeur de tout élément non fourni puisse être déterminée de manière objective et fiable. La contrepartie versée à l'égard de ces unités est mesurée et répartie entre les unités de comptabilisation en fonction de leur juste valeur et les conventions comptables pertinentes de la Société en matière de constatation des produits y sont appliquées. La Société comptabilise des produits lorsqu'il y a des preuves convaincantes qu'une entente existe, que la livraison a eu lieu ou que les services ont été rendus, que les honoraires sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits comptabilisés d'avance comprennent les dépôts des abonnés, les frais d'installation et les autres montants reçus des abonnés pour des services à fournir plus tard et des abonnements à venir.

Coûts d'acquisition et de fidélisation des abonnés

La Société exerce ses activités dans un secteur très concurrentiel et engage généralement des coûts élevés pour attirer de nouveaux abonnés et conserver ses abonnés existants. Tous les frais de vente et de commercialisation liés à l'acquisition et à la fidélisation des abonnés ainsi qu'au renouvellement des contrats, comme les commissions et le coût des ventes de matériel privé d'abonné, sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Un pourcentage important des coûts d'acquisition et charges de fidélisation des abonnés, comme les subventions de matériel et les commissions, est de nature variable et directement lié à l'acquisition d'un abonné ou au renouvellement de son abonnement. De plus, les coûts d'acquisition et charges de fidélisation par abonné varient selon le succès des promotions et les fluctuations saisonnières des activités. Par conséquent, si le nombre de mises en service ou de renouvellements s'accroît considérablement pendant une période donnée, les charges afférentes augmenteront.

Capitalisation des frais de main-d'œuvre directs et des frais généraux

Pendant la construction de nouveaux actifs, les coûts directs majorés d'une partie des frais généraux applicables sont capitalisés. Les frais de

réparation et d'entretien sont imputés aux charges d'exploitation au moment où ils sont engagés.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Le présent rapport de gestion a été préparé en fonction des états financiers consolidés audités de 2010 et des notes y afférentes, qui ont été dressés en conformité avec les PCGR du Canada. La préparation de ces états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des produits et des charges et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels qui s'y rapportent. Ces estimations sont fondées sur l'expérience de la direction et sur diverses autres hypothèses qui sont jugées raisonnables dans les circonstances et qui constituent le fondement des jugements exprimés au sujet des montants déclarés des actifs, des passifs, des produits et des charges qui peuvent être difficilement obtenus d'autres sources. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. La Société est d'avis que les estimations comptables décrites ci-dessous sont critiques pour l'évaluation de ses activités commerciales et la compréhension de ses résultats d'exploitation et font parfois appel à davantage de jugement de la part de la direction en raison de la sensibilité des méthodes et des hypothèses nécessaires pour déterminer les actifs, les passifs, les produits et les charges.

Détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge

La détermination de la juste valeur des actifs corporels ou incorporels acquis et des passifs pris en charge nécessite beaucoup de jugement. Pour déterminer la juste valeur, il faut, notamment, utiliser les analyses des flux de trésorerie actualisés, estimer les marges, les nombres d'abonnés et les redevances dans l'avenir et utiliser l'information disponible sur les marchés financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés audités de 2010 pour en savoir davantage sur les acquisitions réalisées en 2010. Si les taux, les flux de trésorerie, les coûts et d'autres éléments réels diffèrent des estimations, il pourrait s'avérer nécessaire de réviser la valeur comptable des actifs acquis et des passifs pris en charge, ce qui pourrait avoir une incidence sur le bénéfice net des périodes futures.

Durée de vie utile des immobilisations corporelles

La Société amortit le coût des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile estimative. De telles estimations nécessitent beaucoup de jugement. Pour faire ces estimations, la Société tient compte des tendances sectorielles et de facteurs particuliers à l'entreprise, notamment l'évolution des technologies et les délais prévus avant la mise en service de certaines immobilisations. Chaque année, la Société réévalue ses estimations pour s'assurer que celles-ci concordent avec la durée prévue des technologies en vue de générer des produits. Si l'évolution des technologies survient plus rapidement ou autrement que ce qui est prévu, la Société pourrait avoir à réduire la durée de vie estimative des immobilisations corporelles, ce qui pourrait entraîner une augmentation de l'amortissement pendant les périodes futures ou la comptabilisation d'une charge de dépréciation servant à réduire la valeur des immobilisations corporelles.

Capitalisation des frais de main-d'œuvre directs et des frais généraux

Certains frais de main-d'œuvre directs et indirects liés à l'acquisition, à la construction, à l'aménagement et à l'amélioration des réseaux de la Société sont capitalisés dans les immobilisations corporelles. Les montants capitalisés sont calculés en fonction des coûts estimatifs des projets d'immobilisations et sont généralement fondés sur un taux horaire. Selon les PCGR du Canada, il est possible de capitaliser les intérêts débiteurs pendant la construction, mais la Société a pour politique de ne pas le faire.

Charges à payer

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des charges à payer à la date des états financiers et sur les montants passés en charges pendant l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Amortissement des actifs incorporels

La Société amortit le coût des actifs incorporels à durée de vie limitée sur leur durée de vie utile estimative. De telles estimations nécessitent

beaucoup de jugement. Les acquisitions de Fido, de Call-Net, des participations minoritaires dans Sans-fil et Sportsnet ainsi que la consolidation des Blue Jays en 2004-2005, de même que les acquisitions de Futureway et de Citytv en 2007, de Aurora Cable et de channel m en 2008, de K-Rock et de Outdoor Life Network en 2009 et de Blink, de Cityfone, de Kincardine et de BV! Media en 2010 ont entraîné d'importantes augmentations des soldes d'actifs incorporels. Il faut également exercer un certain jugement pour déterminer si la durée de vie des licences d'utilisation du spectre ou de diffusion est indéfinie, ce qui ferait en sorte que ces licences ne seraient pas amorties.

La détermination de la durée de vie utile estimative des marques s'appuie sur l'expérience, des considérations liées à la commercialisation et la nature des secteurs dans lesquels la Société exerce ses activités. La

durée de vie utile de la clientèle est fondée sur le taux d'attrition historique des abonnés sous-jacents et sur des jugements relativement au taux d'attrition futur. La durée de vie utile des ententes d'itinérance est fondée sur la durée de vie utile estimative du matériel des réseaux qui s'y rapporte. La durée de vie utile des ententes de services de gros et des réseaux de détaillants est fondée sur la durée de vie contractuelle sous-jacente. La durée de vie utile de la convention de commercialisation est fondée sur la durée de vie utile historique des clients. La détermination de la durée de vie utile estimative des actifs incorporels influe sur l'amortissement de la période courante ainsi que des périodes futures. Le tableau qui suit présente l'incidence sur le bénéfice net, pendant un exercice complet, d'une modification de un an de la durée de vie utile des actifs incorporels à durée de vie limitée.

Incidence des modifications de la durée de vie utile estimative

(en millions de dollars)	Période d'amortissement	Augmentation du bénéfice net si la durée de vie augmente de un an	Diminution du bénéfice net si la durée de vie diminue de un an
Marques	De 5 à 20 ans	1 \$	(1) \$
Relations clients	De 2 à 5 ans	5 \$	(10) \$
Ententes d'itinérance	12 ans	3 \$	(4) \$
Convention de commercialisation	5 ans	2 \$	(3) \$

Pertes de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et des actifs à long terme

Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, y compris les écarts d'acquisition et les licences d'utilisation du spectre ou de diffusion, de même que les autres actifs à long terme, y compris les immobilisations corporelles et d'autres actifs incorporels, font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par année ou plus souvent si les circonstances le justifient. Ces tests de dépréciation reposent notamment sur des analyses des flux de trésorerie nets actualisés et non actualisés servant à déterminer la recouvrabilité de la valeur comptable de ces actifs, ainsi que la juste valeur des actifs à durée de vie indéfinie et des actifs à long terme, le cas échéant. Ces analyses comprennent des estimations des flux de trésorerie futurs estimatifs, des périodes d'utilisation estimative et des taux d'actualisation applicables. En 2010, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 6 millions de dollars relativement à une licence de station de radio, en raison de la faiblesse des produits de publicité sur le marché local. En 2009, elle avait inscrit une perte de valeur de 18 millions de dollars relativement à certains actifs de diffusion, en raison de la conjoncture économique difficile et de la diminution des attentes du secteur à l'égard de la télévision conventionnelle ainsi que de la baisse des produits de publicité.

Estimations relatives aux impôts sur le bénéfice

La Société doit faire preuve de jugement dans l'estimation des impôts sur le bénéfice et des actifs et passifs d'impôts futurs. Pour dresser ses états financiers consolidés, la Société est tenue d'estimer les impôts sur le bénéfice pour chacun des territoires dans lesquels elle exerce des activités. De telles estimations concernent l'évaluation des impôts exigibles réels et des écarts temporaires découlant des différences entre le traitement à des fins comptables et celui à des fins fiscales, ainsi que la recouvrabilité des économies attribuables aux reports prospectifs de pertes fiscales. La Société est tenue d'évaluer s'il est plus probable qu'improbable que ses actifs d'impôts futurs seront réalisés avant l'expiration des reports prospectifs de pertes fiscales. La Société doit faire preuve de jugement pour déterminer si une provision pour moins-value doit être constituée à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs d'impôts futurs. Diverses préoccupations sont prises en considération pour formuler un jugement, notamment la rentabilité future des entreprises concernées, les stratégies de planification fiscale qui sont mises en œuvre ou peuvent l'être afin de constater les économies attribuables à ces actifs d'impôts de même que l'expiration des reports prospectifs de pertes fiscales. Les jugements et estimations élaborés pour évaluer le traitement fiscal des éléments concernés et la nécessité de constituer une provision pour moins-value influent sur le solde des impôts futurs ainsi que sur le bénéfice net par le biais des impôts sur le bénéfice exigibles et futurs. Au 31 décembre 2010, comme il est détaillé à la note 7 afférente aux états financiers consolidés audités de 2010, les reports prospectifs de pertes fiscales autres qu'en

capital s'établissaient à environ 188 millions de dollars. Avant la provision pour moins-value, le montant net des passifs d'impôts futurs totalisait environ 470 millions de dollars au 31 décembre 2010 (passifs de 125 millions de dollars en 2009). La provision pour moins-value de 47 millions de dollars réduit les actifs d'impôts futurs à 323 millions de dollars, soit le montant dont la réalisation est jugée plus probable qu'improbable.

Écarts de taux et incidence sur la juste valeur des swaps

Les swaps de Rogers sont comptabilisés selon leur évaluation à la valeur de marché estimative ajustée en fonction de la qualité du crédit. Cette valeur a été déterminée en majorant les taux d'actualisation liés à la trésorerie utilisés dans l'évaluation à la valeur de marché estimative selon des taux sans risque d'un écart estimatif des obligations pour la durée et la contrepartie voulues dans le cas de chaque swap. Dans le cas des swaps en position débitrice (soit les swaps pour lesquels les contreparties doivent un montant à Rogers), l'écart des obligations pour la contrepartie bancaire a été ajouté au taux d'actualisation sans risque en vue de déterminer la valeur ajustée en fonction de la qualité du crédit estimative. Dans le cas des swaps en position créditrice (soit les swaps pour lesquels Rogers doit un montant aux contreparties), l'écart des obligations pour Rogers a été ajouté au taux d'actualisation sans risque. La valeur estimative ajustée en fonction de la qualité du crédit des swaps peut changer selon la variation des écarts pour Rogers et ses contreparties.

Régimes de retraite

Aux fins de la comptabilisation des régimes de retraite à prestations déterminées, la Société pose des hypothèses afin de déterminer la valeur des obligations au titre des prestations constituées et le rendement futur de l'actif des régimes. La constatation reportée des écarts entre les résultats réels et les résultats prévus ou estimatifs constitue un principe directeur de la comptabilité concernant les régimes de retraite. Ce principe entraîne la constatation des variations des obligations au titre des prestations constituées et du rendement des régimes sur la vie active des employés qui touchent des prestations au titre des régimes. Les principales hypothèses et estimations comprennent le taux d'actualisation, le rendement prévu de l'actif des régimes et le taux de croissance de la rémunération. Les modifications de ces principales hypothèses et estimations peuvent avoir une incidence sur les charges de retraite et l'actif des régimes reporté. La conjoncture courante risque aussi d'avoir une incidence sur les régimes de retraite de la Société, étant donné que rien ne garantit que ces régimes pourront obtenir les rendements prévus. Enfin, des modifications dictées par le marché pourraient se traduire par des variations des taux d'actualisation et d'autres variables qui pourraient obliger la Société à verser des cotisations sensiblement différentes des cotisations et des hypothèses qui sous-tendent actuellement le processus d'évaluation actuarielle.

En 2009, la Société avait versé une cotisation forfaitaire de 61 millions de dollars pour ses régimes de retraite, après quoi ceux-ci avaient acheté auprès de sociétés d'assurances des rentes de 172 millions de dollars pour tous les employés ayant pris leur retraite au 1^{er} janvier 2009. L'achat de ces rentes dégage la Société de sa responsabilité première à l'égard des obligations au titre des prestations constituées des employés à la retraite et élimine le risque important qui y est associé. La perte hors trésorerie découlant du règlement des obligations au titre des régimes de retraite a été de 30 millions de dollars et a été comptabilisée

pendant l'exercice clos le 31 décembre 2009. La Société n'a versé aucune cotisation forfaitaire supplémentaire pour ses régimes de retraite pendant l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le tableau qui suit indique l'augmentation (la diminution) des obligations au titre des prestations constituées et des charges de retraite découlant des modifications des principales hypothèses et estimations :

Incidence des modifications des hypothèses liées aux régimes de retraite

(en millions de dollars)	Obligations au titre des prestations constituées à la fin de 2010	Charge de retraite pour 2010
Taux d'actualisation	5,60 %	7,20 %
Incidence : augmentation de 1 %	(137) \$	(15) \$
diminution de 1 %	165	18
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %
Incidence : augmentation de 0,25 %	7 \$	1 \$
diminution de 0,25 %	(7)	(1)
Taux de rendement prévu de l'actif	s.o.	7,00 %
Incidence : augmentation de 1 %	s.o.	(5) \$
diminution de 1 %	s.o.	5

Provision pour créances douteuses

Une tranche importante des produits de la Société est tirée de la vente à crédit aux consommateurs ainsi qu'aux entreprises. La provision pour créances douteuses est calculée en fonction de facteurs comme les résultats historiques de la Société en matière de perception et de radiation, le nombre de jours de retard de l'abonné et l'état du compte de l'abonné, à savoir si des services lui sont encore fournis ou non. Par conséquent, les fluctuations du classement chronologique des comptes influenceront directement sur le montant déclaré au titre des créances douteuses. Par exemple, des événements ou des circonstances provoquant une détérioration du classement chronologique des comptes feront augmenter le montant des créances douteuses. Inversement, si la situation s'améliore et si les comptes des clients reviennent à l'état de comptes en règle, le montant des créances douteuses diminuera.

NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Regroupements d'entreprises

En octobre 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a publié le chapitre 1582 du *Manuel de l'ICCA*, « Regroupements d'entreprises » (le « chapitre 1582 »), en même temps que les chapitres 1601, « États financiers consolidés » (le « chapitre 1601 »), et 1602, « Participations ne donnant pas le contrôle » (le « chapitre 1602 »). Le chapitre 1582, qui remplace le chapitre 1581, « Regroupements d'entreprises », établit des normes d'évaluation d'un regroupement d'entreprises ainsi que d'évaluation et de comptabilisation des actifs acquis et des passifs pris en charge. Le chapitre 1601, qui remplace le chapitre 1600, établit des normes concernant la préparation d'états financiers consolidés. Le chapitre 1602 établit des directives sur le traitement des participations ne donnant pas le contrôle. Ces nouvelles normes s'appliquent aux états financiers consolidés intermédiaires ou annuels de la Société à compter du 1^{er} janvier 2011 et leur adoption anticipée est permise dès le début d'un exercice. La Société a choisi d'adopter ces trois chapitres à compter du 1^{er} janvier 2010. Les chapitres 1582 et 1601 ont été appliqués de manière prospective, tandis que les exigences de présentation en vertu du chapitre 1602 ont été appliquées rétrospectivement. L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence importante sur les montants déjà présentés.

RÉCENTES PRISES DE POSITION EN COMPTABILITÉ AU CANADA

Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

En février 2008, le Conseil des normes comptables (le « CNC ») a confirmé que les IFRS seront obligatoires au Canada pour les entités à but lucratif ayant une obligation publique de rendre des comptes pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Les premiers états financiers annuels de la Société établis conformément aux IFRS se rapporteront à l'exercice devant se clore le 31 décembre 2011 et ils comprendront les chiffres de la période correspondante de 2010. À compter du premier trimestre de 2011, la Société présentera des données financières trimestrielles consolidées non auditées conformes aux IFRS, y compris les chiffres correspondants de 2010.

Le tableau qui suit indique les éléments clés du plan de passage de la Société, ses principales étapes, ainsi que l'état d'avancement des travaux. Le plan de basculement de la Société se divise en phases réparties dans le temps et par domaine. La Société a quasiment terminé tous les travaux prévus dans son plan de projet de la manière suivante :

Élément	Étape	État
<p>Information financière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des différences relatives à la comptabilité et à l'information financière. • Choix de méthodes comptables conformes aux IFRS et choix à faire conformément à l'IFRS 1. • Élaboration du modèle d'états financiers conformes aux IFRS, y compris les obligations d'information. • Évaluation quantitative des incidences du passage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation de la haute direction et du comité d'audit en 2009 relativement aux recommandations sur les conventions comptables et sur les choix à faire conformément à IFRS 1. • Approbation de la haute direction et du comité d'audit en 2010 relativement au modèle d'états financiers. • Évaluation quantitative finale d'ici le premier trimestre de 2011 des incidences estimatives du passage sur la période correspondante de 2010. 	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation obtenue de la haute direction et du comité d'audit relativement aux conventions comptables conformes aux IFRS et aux choix à faire conformément à l'IFRS 1. • Surveillance en cours des incidences des IFRS nouvelles ou modifiées sur les conventions recommandées. • Élaboration en cours du modèle d'états financiers conformes aux IFRS, y compris les obligations d'information. • Détermination terminée des incidences prévues du basculement sur le bilan d'ouverture et la période correspondante de 2010.
<p>Systèmes et processus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de l'incidence des modifications des systèmes et processus. • Mise en œuvre de toute modification apportée à la conception des systèmes et processus, y compris la formation du personnel concerné. • Documentation et mise à l'essai des contrôles internes sur les nouveaux systèmes et processus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des modifications des systèmes, processus et contrôles internes et formation terminée aux fins de l'exécution en parallèle en 2010. • Mise à l'essai des contrôles internes afin que les chiffres correspondants de 2010 soient disponibles d'ici le premier trimestre de 2011. 	<ul style="list-style-type: none"> • Modifications des systèmes et processus terminées et exécution en parallèle prête à commencer. Modifications des contrôles internes terminées. • Contrôles internes pour les processus et le passage mis à jour et opérationnels pour l'exécution en parallèle. • Formation sur les nouveaux systèmes, processus et contrôles internes terminée.
<p>Entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des incidences sur tous les secteurs de l'entreprise, y compris les ententes contractuelles, et mise en œuvre des modifications au besoin. • Diffusion du plan de basculement et de l'avancement des travaux à l'interne et à l'externe. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour et renégociation des contrats avant la fin de 2010. • Communication à tous les échelons tout au long du processus de basculement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des incidences sur les autres secteurs de l'entreprise terminée. Aucune incidence majeure relevée. • Processus de communication en cours. • Formation des employés sur les incidences prévues du passage terminée.

La Société a alloué suffisamment de ressources à son projet de basculement, ce qui comprend certains employés à temps plein en plus de la contribution d'autres employés, à temps partiel ou selon les besoins. La Société a donné la formation nécessaire aux employés qui assument des responsabilités à l'égard du processus de basculement. De plus, la Société a achevé de former tous les autres employés concernés par le basculement. Les activités de formation ont visé les employés dont les rôles et responsabilités sont directement touchés par les modifications apportées et comprennent une formation générale à l'intention des employés au sujet des incidences du passage aux IFRS sur la Société.

Même si les conventions comptables de la Société conformes aux IFRS ont été approuvées par la haute direction et le comité d'audit, une telle approbation dépend de la concrétisation des attentes de la Société à l'égard des IFRS qui seront en vigueur à la date de basculement. La Société doit appliquer toutes les IFRS qui seront en vigueur à la première date de clôture annuelle aux termes des IFRS, soit le 31 décembre 2011. Même si l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») ne prévoit pas, selon son plus récent plan de projet, qu'il y aura d'autres modifications des IFRS entre la date du présent rapport et le 31 décembre 2011, il peut, à sa discrétion, apporter des modifications aux IFRS qui entreront en vigueur le 31 décembre 2011 ou avant. De telles modifications pourraient entraîner des ajustements transitoires différents de ceux détaillés ci-dessous.

Incidences du basculement

Le tableau qui suit résume les incidences estimatives à l'heure actuelle du basculement aux IFRS sur les principaux faits saillants financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Exercice clos le 31 décembre 2010 (en millions de dollars, sauf les montants par action)	IFRS	PCGR du Canada	Variation en %
Produits d'exploitation	12 142 \$	12 186 \$	–
Résultat opérationnel ¹⁾	4 531	4 552	–
Bénéfice net	1 502	1 528	(2)
Bénéfice net par action de base	2,61 \$	2,65 \$	(2)
Résultat étendu	1 647 \$	1 729 \$	(5)
Après ajustement ²⁾			
Résultat opérationnel ¹⁾	4 635 \$	4 653 \$	–
Bénéfice net	1 703	1 707	–
Bénéfice net par action de base	2,96 \$	2,96 \$	–
31 décembre 2010	IFRS	PCGR du Canada	Variation en %
Total de l'actif	17 028 \$	17 330 \$	(2)
Total du passif	13 268 \$	13 371 \$	(1)
Capitaux propres	3 760 \$	3 959 \$	(5)

1) Le résultat opérationnel ne doit pas être considéré comme une mesure susceptible de remplacer le bénéfice d'exploitation ni le bénéfice net établis conformément aux PCGR du Canada et aux IFRS.

2) Les montants « après ajustement » présentés ci-dessus sont revus périodiquement par la direction et par le conseil d'administration pour évaluer la performance de la Société et prendre des décisions au sujet des activités courantes de la Société et de sa capacité à générer des flux de trésorerie. Les montants « après ajustement » ne tiennent pas compte des éléments suivants : i) la charge (le recouvrement) au titre de la rémunération à base d'actions, ii) les frais d'intégration et de restructuration; iii) les autres éléments (montant net) et iv) l'incidence fiscale des éléments susmentionnés sur le bénéfice net, le bénéfice net par action, la perte liée aux remboursements sur la dette à long terme, les frais d'émission de titres d'emprunt et les pertes de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs à long terme et, selon les IFRS seulement, l'amortissement des coûts de transaction reportés.

MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Tel qu'il a été mentionné, l'IASB peut, à sa discrétion, émettre de nouvelles normes comptables pendant la période de basculement, de sorte que l'incidence finale des IFRS sur les états financiers consolidés de la Société ne pourra être évaluée que lorsque toutes les IFRS applicables à la date de basculement seront connues. Par conséquent, l'analyse et les estimations des modifications et les décisions relatives aux conventions ont été fondées sur les attentes actuelles de la Société concernant les normes comptables qui devraient être en vigueur au moment du basculement. Les incidences des IFRS dans l'avenir dépendront également des circonstances particulières au moment opportun. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs, les risques et les hypothèses ».

Les modifications de conventions comptables devraient influencer sur les états financiers consolidés de la Société, plus particulièrement en ce qui concerne les secteurs ci-dessous. Les montants particuliers, qui ne sont que des estimations fondées sur les attentes actuelles, sont présentés avant les impôts et les incidences fiscales des modifications dans leur ensemble. La liste et les commentaires ne reflètent pas l'ensemble des modifications estimatives qui découleront du passage aux IFRS et la Société vise plutôt à souligner les secteurs qu'elle juge les plus importants à l'heure actuelle.

Paiement fondé sur des actions

Différence avec les PCGR du Canada – L'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, exige que les paiements fondés sur des actions et réglés en trésorerie aux employés soient évalués (tant au départ qu'à chaque date de clôture) selon la juste valeur des attributions, qui est déterminée au moyen d'un modèle d'évaluation des options. En vertu des PCGR du Canada, ces paiements doivent être évalués selon la valeur intrinsèque des attributions, qui est déterminée en fonction du cours des actions sous-jacentes de la Société. Cette différence devrait influencer sur la détermination comptable des paiements fondés sur des actions, y compris les options sur actions, les unités d'actions de négociation restreinte et les unités d'actions différées de la Société.

Incidence prévue – Conformément à l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, cet ajustement sera imputé au solde d'ouverture des résultats non distribués lors de la transition IFRS. La Société prévoit que cette modification entraînera, au 1^{er} janvier 2010, une baisse de 15 millions de dollars des résultats non distribués ainsi qu'une hausse correspondante du passif, répartie entre

le passif à court terme (9 millions de dollars) et le passif à long terme (6 millions de dollars). Le bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 devrait diminuer de 3 millions de dollars.

Avantages du personnel

Différence avec les PCGR du Canada – L'IAS 19, *Avantages du personnel*, exige que le coût des prestations au titre des services passés des régimes à prestations définies soit passé en charges de manière accélérée, à savoir que le coût des prestations acquises doit être passé en charges immédiatement et que le coût des prestations non acquises doit être constaté selon la méthode linéaire jusqu'à ce que les prestations deviennent acquises. En vertu des PCGR du Canada, le coût des prestations au titre des services passés est généralement amorti selon la méthode linéaire sur la durée moyenne du reste de la carrière active des salariés couverts par le régime. Toutes les prestations au titre des services passés des régimes de retraite de la Société sont acquises, de sorte que celle-ci prévoit que le basculement entraînera une réduction du solde d'ouverture de l'actif des régimes de retraite égale au montant des prestations au titre des services passés qui n'a pas été comptabilisé auparavant.

De plus, l'IAS 19 exige que l'entité choisisse une convention comptable pour le traitement des gains et pertes actuariels postérieurs à la date de transition. La Société prévoit adopter l'imputation immédiate des gains et pertes actuariels aux capitaux propres, sans incidence sur les résultats.

En outre, l'IAS 19 stipule que l'obligation au titre de prestations définies et l'actif des régimes doivent être évalués à la date de clôture alors que, selon les PCGR du Canada, la date d'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies et de l'actif des régimes peut précéder la date des états financiers d'au plus trois mois. Selon sa convention comptable actuelle, la Société évalue l'obligation au titre des prestations constituées et l'actif des régimes au 30 septembre.

L'IAS 19 limite également le montant de l'actif comptabilisé à l'état de la situation financière à la valeur actualisée des réductions ou remboursements de cotisations disponibles, majorée des pertes actuarielles et du coût des services passés non comptabilisés. Cette restriction devrait s'appliquer à l'un des régimes de retraite de la Société à la date de basculement, ce qui réduirait davantage l'actif des régimes de retraite.

Incidence prévue – La Société prévoit que ces modifications entraîneront, au 1^{er} janvier 2010, une baisse de 174 millions de dollars

des résultats non distribués, contrebalancée par une baisse de 121 millions de dollars des autres actifs à long terme et une hausse de 53 millions de dollars des autres passifs à long terme. Le bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 devrait augmenter de 5 millions de dollars. Les autres éléments du résultat étendu (résultat global) pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 devraient diminuer de 80 millions de dollars en raison de la comptabilisation des pertes actuarielles.

Coûts d'emprunt

Différence avec les PCGR du Canada – L'IAS 23, *Coûts d'emprunt*, exige l'incorporation des coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif admissible dans le coût de cet actif. En vertu des PCGR du Canada, la Société applique une convention comptable selon laquelle ces coûts sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Incidence prévue – L'IFRS 1 offre le choix d'appliquer l'IAS 23 de manière prospective à compter de la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2010; par conséquent, il n'y a pas de modification du bilan d'ouverture conforme aux IFRS à cet égard. La Société prévoit que le bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 devrait augmenter de 3 millions de dollars.

Immobilisations : détermination des composantes

Différence avec les PCGR du Canada – L'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, stipule qu'une entité doit déterminer les composantes importantes de ses immobilisations corporelles et amortir ces composantes sur leur durée d'utilité respective. En vertu des PCGR du Canada, la détermination des composantes doit être raisonnablement possible. La Société a déterminé qu'un petit nombre d'actifs avait des composantes importantes qui n'étaient pas amorties séparément en vertu des PCGR du Canada.

Incidence prévue – Conformément à l'IFRS 1, cet ajustement sera imputé au solde d'ouverture des bénéfices non répartis lors de la transition aux IFRS. La Société prévoit que cette modification entraînera, au 1^{er} janvier 2010, une baisse de 11 millions de dollars des bénéfices non répartis (résultats non distribués), contrebalancée par une baisse correspondante des immobilisations corporelles. Le bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 devrait diminuer de 2 millions de dollars.

Coentreprises

Différence avec les PCGR du Canada – L'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, offre actuellement à la Société le choix de comptabiliser ses participations dans des coentreprises selon la méthode de la consolidation proportionnelle ou la méthode de la mise en équivalence. L'IASB a publié l'exposé-sondage 9, *Partenariats* (l'« ES 9 »), qui vise à modifier l'IAS 31. L'IASB a indiqué qu'il comptait émettre une nouvelle norme au début de 2011 pour remplacer l'IAS 31. À l'heure actuelle, selon les PCGR du Canada, la Société applique la méthode de la consolidation proportionnelle pour ses participations dans des coentreprises. L'ES 9 propose l'élimination de la consolidation proportionnelle de ces participations qui est permise aux termes de l'IAS 31 et exige que les entités comptabilisent leurs participations dans des coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Par conséquent, la Société prévoit appliquer la méthode de la mise en équivalence lors du basculement aux IFRS pour réduire au minimum l'incidence de la nouvelle norme après le basculement. L'application de la méthode de la mise en équivalence devrait entraîner une réduction des soldes d'ouverture de l'actif courant, des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et du passif courant ainsi qu'une augmentation correspondante des placements, de sorte qu'il n'y aura pas d'incidence sur le solde d'ouverture des bénéfices non répartis (résultats non distribués).

En vertu des PCGR du Canada, la Société a comptabilisé un gain reporté sur l'apport de certains actifs à l'une de ses coentreprises. La tranche de ce gain liée à la participation de l'autre coentrepreneur dans cette coentreprise est imputée aux résultats sur une période de sept ans. Selon les IFRS, la Société aurait imputé aux résultats la totalité de la tranche de ce gain liée à la participation de l'autre coentrepreneur dans cette coentreprise au moment de l'apport.

Incidence prévue – Même si le passage de la méthode de consolidation proportionnelle à la méthode de la mise en équivalence pour les coentreprises de la Société n'aura pas d'incidence sur le solde

d'ouverture des bénéfices non répartis (résultats non distribués) ni sur le bénéfice net, il devrait entraîner une baisse de 41 millions de dollars des produits d'exploitation pour l'exercice clos le 31 décembre 2010. La modification devrait aussi donner lieu à une baisse de 22 millions de dollars du résultat opérationnel et du résultat opérationnel ajusté pour l'exercice clos le 31 décembre 2010. De plus, le traitement du gain reporté lié à l'apport de certains actifs à l'une des coentreprises de la Société devrait se traduire par une hausse de 15 millions de dollars des bénéfices non répartis (résultats non distribués) au 1^{er} janvier 2010, contrebalancée par une baisse des autres passifs à long terme. Par conséquent, le bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 devrait diminuer d'environ 4 millions de dollars.

Instruments financiers : coûts d'opération

Différence avec les PCGR du Canada – L'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, exige que les coûts d'opération engagés lors de l'achat initial d'un instrument financier soient reportés et imputés aux résultats sur la durée de l'instrument. Selon les PCGR du Canada, ces coûts sont imputés immédiatement aux résultats.

Incidence prévue – Conformément à l'IFRS 1, cet ajustement sera imputé au solde d'ouverture des bénéfices non répartis (résultats non distribués) lors de la transition aux IFRS. La Société prévoit que cette modification entraînera, au 1^{er} janvier 2010, une hausse de 58 millions de dollars des bénéfices non répartis ainsi qu'une baisse correspondante de la dette à long terme. Le bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 devrait diminuer de 3 millions de dollars.

Instruments financiers : comptabilité de couverture

Différence avec les PCGR du Canada – Pour évaluer l'efficacité d'une couverture selon l'IAS 39, la Société devra tenir compte du risque que la contrepartie à l'instrument de couverture fasse défaut à ses obligations de faire un paiement prévu. En vertu des PCGR du Canada, la Société a choisi de ne pas prendre en considération le risque de crédit pour déterminer l'efficacité d'une couverture. Lors du passage aux IFRS, la Société entend continuer d'appliquer la comptabilité de couverture à l'ensemble de ses relations à l'égard desquelles s'applique la comptabilité de couverture selon les PCGR du Canada et qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture en vertu des IFRS, y compris l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture selon la méthode révisée.

Incidence prévue – Même si la modification n'influera pas sur les capitaux propres, elle devrait entraîner une hausse de 7 millions de dollars des bénéfices non répartis (résultats non distribués) ainsi qu'une baisse correspondante de 7 millions de dollars de la réserve figurant dans les capitaux propres au titre des opérations de couverture au 1^{er} janvier 2010. Le bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 devrait diminuer de 6 millions de dollars. La variation du bénéfice net est contrebalancée par une modification correspondante des autres éléments du résultat étendu (résultat global).

Programmes de fidélisation de la clientèle

Différence avec les PCGR du Canada – L'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, exige l'application d'une méthode axée sur les produits pour comptabiliser les programmes de fidélisation. Les PCGR du Canada ne prévoient aucune directive précise pour la comptabilisation des programmes de fidélisation de la clientèle. En vertu des PCGR du Canada, la Société a adopté une méthode axée sur le passif pour son programme de fidélisation offert aux abonnés de Fido. Selon la convention en vigueur, la Société classe le passif au titre des points de fidélisation dans les charges à payer au bilan et comptabilise le coût net du programme dans les ventes de matériel. Le passif est inscrit initialement à la valeur nominale des points de fidélisation octroyés et ajusté par la suite en fonction des taux d'utilisation. L'application de l'IFRIC 13 devrait donner lieu à un reclassement des produits entre les produits tirés des réseaux (diminution) et ceux tirés des ventes de matériel (augmentation) ainsi qu'à un reclassement du solde au bilan des produits reportés (produits différés) entre les charges à payer et les produits comptabilisés d'avance. De plus, la Société devra reporter une tranche du produit de chaque transaction de vente entraînant l'octroi de points cadeaux selon la juste valeur des points octroyés.

Incidence prévue – Conformément à l'IFRS 1, cet ajustement sera imputé au solde d'ouverture des bénéfices non répartis lors de la transition aux IFRS. La Société prévoit que cette modification entraînera, au

1^{er} janvier 2010, une hausse de 4 millions de dollars des bénéfices non répartis. De plus, le solde du passif sera reclassé dans les produits comptabilisés d'avance à partir des créditeurs et charges à payer. Le bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 devrait diminuer de 3 millions de dollars.

Dépréciation d'actifs

Différence avec les PCGR du Canada – L'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, stipule une méthode à une étape pour tester et évaluer la dépréciation : la valeur comptable de l'actif est directement comparée avec sa juste valeur, déduction faite des coûts de vente, ou sa valeur d'utilité (fondée sur ses flux de trésorerie futurs actualisés), selon la plus élevée des deux. En revanche, selon les PCGR du Canada, un test en deux étapes est effectué pour déterminer si un actif a subi une dépréciation : la valeur comptable de l'actif est d'abord comparée avec ses flux de trésorerie futurs non actualisés pour déterminer s'il a subi une dépréciation; toute dépréciation est ensuite évaluée en comparant la valeur comptable de l'actif avec sa juste valeur.

De plus, selon les PCGR du Canada, les actifs sont groupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie déterminables sont largement indépendants des flux de trésorerie d'autres actifs et passifs pour calculer la dépréciation. D'après les IFRS, les actifs doivent faire l'objet d'un test de dépréciation au niveau des unités génératrices de produits, soit le plus bas niveau d'actifs générant des rentrées de fonds largement indépendantes. Ce regroupement de plus bas niveau pourrait donner lieu à des dépréciations plus fréquentes aux termes des IFRS, mais les montants en seraient éventuellement plus petits.

En revanche, à l'exception des écarts d'acquisition, toute nouvelle perte de valeur pourrait éventuellement être contrebalancée par l'obligation, selon l'IAS 36, d'effectuer des reprises sur pertes de valeur antérieures si les circonstances ont changé. Selon les PCGR du Canada, aucune reprise sur perte de valeur ne peut être effectuée.

Incidence prévue – Les tests de dépréciation effectués par la Société pour établir le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2010 conformément aux IFRS n'ont pas donné lieu à la constatation d'autres pertes de valeur ou reprises sur pertes de valeur constatées auparavant. En fonction des tests de dépréciation effectués pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, la Société prévoit comptabiliser un montant additionnel de 5 millions de dollars au titre des pertes de valeur comparativement au montant total constaté selon les PCGR du Canada.

Provisions pour contrats déficitaires

Différence avec les PCGR du Canada – L'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, oblige une entité à comptabiliser une provision si un contrat devient déficitaire, c'est-à-dire que les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat. Les coûts inévitables d'un contrat reflètent le plus faible coût net de sortie du contrat, c.-à-d. le coût d'exécution du contrat ou toute indemnité ou pénalité découlant du défaut d'exécution. Si une entité est partie à un contrat déficitaire, l'obligation découlant de ce contrat doit être comptabilisée et évaluée comme une provision. Les PCGR du Canada prévoient la comptabilisation d'un passif seulement dans certaines circonstances (p. ex., les contrats de location-exploitation quand l'entité n'utilise plus les biens loués). La différence entre les normes pourrait donner lieu à la comptabilisation d'une obligation aux termes des IFRS qui ne l'aurait pas été auparavant selon les PCGR du Canada.

Incidence prévue – La Société a évalué les contrats importants au 1^{er} janvier 2010 et a déterminé qu'un seul contrat nécessitait une provision selon les IFRS. Conformément à l'IFRS 1, cet ajustement sera imputé au solde d'ouverture des bénéfices non répartis (résultats non distribués) lors de la transition aux IFRS. Cette modification devrait entraîner, au 1^{er} janvier 2010, une baisse de 29 millions de dollars des bénéfices non répartis. Pendant le quatrième trimestre de 2010, un deuxième contrat est devenu déficitaire. Pour ces deux contrats, la Société a inscrit au bilan une provision pour contrats déficitaires totalisant 35 millions de dollars au 31 décembre 2010. Le bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 devrait diminuer de 6 millions de dollars, compte tenu de l'utilisation d'une tranche de la provision d'ouverture ainsi que de la comptabilisation de provisions supplémentaires.

Autres incidences

Placements privés – Selon les IFRS, les placements de la Société dans des titres de capitaux propres pour lesquels il n'y a pas de cours du marché doivent être évalués à la juste valeur. En vertu des PCGR du Canada, ces titres sont évalués au coût historique. Le passage devrait entraîner une hausse de 1 million de dollars de la valeur comptable des placements ainsi qu'une augmentation correspondante de la réserve figurant dans les capitaux propres au titre des placements disponibles à la vente. Le résultat étendu pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 devrait diminuer de 2 millions de dollars.

Impôts différés – La Société n'a déterminé aucune différence concernant l'évaluation et la constatation des impôts différés selon les IFRS; en revanche, elle a évalué l'incidence fiscale différée de chacune des modifications de conventions comptables susmentionnées. Conformément à l'IFRS 1, l'ajustement fiscal différé sera imputé au solde d'ouverture des résultats non distribués lors de la transition aux IFRS. Cette modification devrait entraîner, au 1^{er} janvier 2010, une baisse de 34 millions de dollars du montant net des passifs d'impôts différés. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, la charge d'impôts sur le bénéfice devrait augmenter de 2 millions de dollars et celle liée aux autres éléments du résultat global devrait diminuer de 20 millions de dollars.

Première application des Normes internationales d'information financière

En adoptant les IFRS, la Société devra appliquer l'IFRS 1, qui fournit des directives sur l'application initiale des IFRS par une entité. L'IFRS 1 exige généralement qu'une entité applique de manière rétrospective toutes les IFRS en vigueur à la fin de sa première période de déclaration d'après les IFRS. En revanche, l'IFRS 1 inclut certaines exceptions obligatoires ainsi qu'un petit nombre d'exemptions facultatives par rapport aux exigences générales en ce qui concerne des aspects précis de certaines normes. Le tableau qui suit présente les exemptions facultatives qui sont possibles selon l'IFRS 1 et qui sont importantes pour la Société, qui compte s'en prévaloir au moment de dresser ses premiers états financiers selon les IFRS.

Regroupements d'entreprises	La Société prévoit ne pas retraiter les regroupements d'entreprises survenus avant le 1 ^{er} janvier 2010.
Coûts d'emprunt	La Société prévoit appliquer les recommandations de l'IAS 23, <i>Coûts d'emprunt</i> , de manière prospective à compter du 1 ^{er} janvier 2010.

L'information ci-dessus vise à permettre aux investisseurs et aux autres parties prenantes de mieux comprendre le plan de basculement aux IFRS de la Société et les incidences éventuelles en découlant, par exemple, sur ses états financiers et son rendement d'exploitation. Ces estimations sont fondées sur les connaissances actuelles de la Société et le lecteur doit tenir compte du fait qu'il pourrait être inapproprié d'utiliser cette information à toute autre fin. Cette information reflète les plus récentes hypothèses et attentes de la Société; certaines circonstances, comme des modifications des IFRS, de la réglementation ou de la conjoncture économique, pourraient influencer sur ces hypothèses et attentes.

Les états financiers consolidés non audités qui suivent reflètent les incidences prévues des différences susmentionnées entre les IFRS et les PCGR du Canada à la date de transition (1^{er} janvier 2010) ainsi qu'au 31 décembre 2010 et pour l'exercice clos à cette date.

Bilans consolidés condensés

(en millions de dollars)	1 ^{er} janvier 2010				31 décembre 2010			
	PCGR du Canada, montants présentés	Reclassement selon les IFRS ¹⁾	Ajustements des capitaux propres	IFRS	PCGR du Canada, montants présentés	Reclassement selon les IFRS ¹⁾	Ajustements des capitaux propres	IFRS
Actif								
Actif à court terme	2 255 \$	(230) \$	– \$	2 025 \$	2 005 \$	(147) \$	– \$	1 858 \$
Immobilisations corporelles ²⁾	8 197	(50)	(11)	8 136	8 493	(46)	(10)	8 437
Écarts d'acquisition et actifs incorporels ³⁾	5 661	(110)	–	5 551	5 784	(157)	(5)	5 622
Autres actifs à long terme ⁴⁾	905	228	(120)	1 013	1 048	201	(138)	1 111
	17 018 \$	(162) \$	(131) \$	16 725 \$	17 330 \$	(149) \$	(153) \$	17 028 \$
Passif et capitaux propres								
Passif à court terme ⁵⁾	2 748 \$	(59) \$	15 \$	2 704 \$	3 013 \$	(69) \$	22 \$	2 966 \$
Dettes à long terme ⁶⁾	8 463	(9)	(58)	8 396	8 718	(9)	(55)	8 654
Provisions ⁷⁾	–	39	19	58	–	36	26	62
Autres passifs à long terme ⁸⁾	1 534	(133)	10	1 411	1 640	(107)	53	1 586
	12 745	(162)	(14)	12 569	13 371	(149)	46	13 268
Capitaux propres	4 273	–	(117)	4 156	3 959	–	(199)	3 760
	17 018 \$	(162) \$	(131) \$	16 725 \$	17 330 \$	(149) \$	(153) \$	17 028 \$

- 1) Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Coentreprises » et « Programmes de fidélisation de la clientèle ».
- 2) Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Coentreprises », « Avantages du personnel » et « Provisions pour contrats déficitaires ».
- 3) Le résultat opérationnel ne doit pas être considéré comme une mesure susceptible de remplacer le bénéfice d'exploitation ni le bénéfice net établis conformément aux PCGR du Canada et aux IFRS.
- 4) Les montants « après ajustement » présentés ci-dessus sont revus périodiquement par la direction et par le conseil d'administration pour évaluer la performance de la Société et prendre des décisions au sujet des activités courantes de la Société et de sa capacité à générer des flux de trésorerie. Les montants « après ajustement » ne tiennent pas compte des éléments suivants : i) la charge (le recouvrement) au titre de la rémunération à base d'actions, ii) les frais d'intégration et de restructuration; iii) les autres éléments (montant net) et iv) l'incidence fiscale des éléments susmentionnés sur le bénéfice net, le bénéfice net par action, les frais d'émission de titres d'emprunt, la perte liée aux remboursements sur la dette à long terme, les pertes de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs à long terme et, selon les IFRS seulement, l'amortissement des coûts de transaction reportés.
- 5) Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Paiement fondé sur des actions ».
- 6) Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Immobilisations : détermination des composantes » et « Coentreprises ».
- 7) Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Dépréciation d'actifs ».
- 8) Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Coentreprises » et « Instruments financiers : coûts d'opération ». Les ajustements incluent aussi le reclassement concernant les produits d'entreprises associées.

État consolidé des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2010 (en millions de dollars, sauf les montants par action)	PCGR du Canada, montants présentés	Ajustements	IFRS
Produits d'exploitation ¹⁾	12 186 \$	(44) \$	12 142 \$
Charges d'exploitation avant les éléments suivants ²⁾ :	7 533	(26)	7 507
Résultat opérationnel ajusté ^{3), 4)}	4 653	(18)	4 635
Charge au titre de la rémunération à base d'actions ⁵⁾	47	3	50
Frais d'intégration et de restructuration	40	–	40
Autres éléments, montant net	14	–	14
Résultat opérationnel ³⁾	4 552	(21)	4 531
Amortissement ⁶⁾	1 645	(6)	1 639
Pertes de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs à long terme ⁷⁾	6	5	11
Bénéfice d'exploitation	2 901	(20)	2 881
Intérêts sur la dette à long terme	(669)	–	(669)
Perte liée aux remboursements sur la dette à long terme	(87)	–	(87)
Autres produits (charges), montant net ⁸⁾	(7)	(4)	(11)
Charge d'impôts	(610)	(2)	(612)
Bénéfice net de l'exercice	1 528 \$	(26) \$	1 502 \$
Bénéfice net par action de base	2,65 \$		2,61 \$
Après ajustement ⁴⁾			
Bénéfice net	1 707 \$		1 703 \$
Bénéfice net par action de base	2,96 \$		2,96 \$

- 1) Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Coentreprises » et « Programmes de fidélisation de la clientèle ».
- 2) Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Coentreprises », « Avantages du personnel » et « Provisions pour contrats déficitaires ».
- 3) Le résultat opérationnel ne doit pas être considéré comme une mesure susceptible de remplacer le bénéfice d'exploitation ni le bénéfice net établis conformément aux PCGR du Canada et aux IFRS.
- 4) Les montants « après ajustement » présentés ci-dessus sont revus périodiquement par la direction et par le conseil d'administration pour évaluer la performance de la Société et prendre des décisions au sujet des activités courantes de la Société et de sa capacité à générer des flux de trésorerie. Les montants « après ajustement » ne tiennent pas compte des éléments suivants : i) la charge (le recouvrement) au titre de la rémunération à base d'actions, ii) les frais d'intégration et de restructuration; iii) les autres éléments (montant net) et iv) l'incidence fiscale des éléments susmentionnés sur le bénéfice net, le bénéfice net par action, les frais d'émission de titres d'emprunt, la perte liée aux remboursements sur la dette à long terme, les pertes de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs à long terme et, selon les IFRS seulement, l'amortissement des coûts de transaction reportés.
- 5) Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Paiement fondé sur des actions ».
- 6) Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Immobilisations : détermination des composantes » et « Coentreprises ».
- 7) Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Dépréciation d'actifs ».
- 8) Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Coentreprises » et « Instruments financiers : coûts d'opération ». Les ajustements incluent aussi le reclassement concernant les produits d'entreprises associées.

État consolidé du résultat étendu

Exercice clos le 31 décembre 2010 (en millions de dollars, sauf les montants par action)	PCGR du Canada, montants présentés	Ajustements	IFRS
Bénéfice net de l'exercice	1 528 \$	(26) \$	1 502 \$
Autres éléments du résultat étendu			
Pertes actuarielles au titre des régimes de retraite ¹⁾	–	(80)	(80)
Augmentation de la juste valeur des placements disponibles à la vente ²⁾	104	(2)	102
Instruments dérivés à titre de couvertures de flux de trésorerie ³⁾	134	6	140
Autres éléments du résultat étendu avant les impôts	238	(76)	162
Impôts connexes	(37)	20	(17)
	201	(56)	145
Total du résultat étendu	1 729 \$	(82) \$	1 647 \$

1) Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Avantages du personnel ».

2) Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Autres incidences – Placements privés ».

3) Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Instruments financiers : comptabilité de couverture ».

DIFFÉRENCES AVEC LES PCGR DES ÉTATS-UNIS

La Société dresse ses états financiers selon les PCGR du Canada, qui diffèrent à certains égards des PCGR des États-Unis. Les principales différences et leurs incidences sur les états financiers consolidés audités de 2010 de la Société sont décrites à la note 25 afférente aux états financiers consolidés audités de 2010. Les principales différences en comptabilité concernent les éléments suivants :

- différences relatives aux regroupements d'entreprises et à la consolidation;
- gain sur la vente de réseaux de Cable;
- intérêts capitalisés;

- instruments financiers;
- rémunération à base d'actions;
- régimes de retraite;
- impôts sur le bénéfice;
- produits et charges liés aux installations.

Les récentes prises de position en comptabilité aux États-Unis sont également exposées à la note 25 afférente aux états financiers consolidés audités de 2010.

6. INFORMATION FINANCIÈRE ADDITIONNELLE

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société a conclu les opérations suivantes dans le cours normal des activités avec certains diffuseurs dans lesquels elle possède

une participation. Le tableau qui suit présente les montants versés à ces diffuseurs :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2010	2009	Variation en %
Droits d'accès versés aux diffuseurs comptabilisés à la valeur de consolidation	16 \$	16 \$	–

La Société a conclu certaines opérations avec des sociétés dont les associés ou les cadres supérieurs sont des administrateurs de la Société

ou de ses filiales. Le tableau qui suit présente le total des montants payés, directement ou indirectement, par la Société à ces apparentés :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2010	2009	Variation en %
Services juridiques, services d'impression et commissions versées sur les primes d'assurance	39 \$	39 \$	–

La Société a conclu certaines opérations avec l'actionnaire détenant le contrôle et avec des sociétés contrôlées par cet actionnaire. Ces opérations sont assujetties à des ententes formelles approuvées par le

comité d'audit. Le tableau qui suit présente le total des montants payés par la Société à ces apparentés ou reçus de ceux-ci :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2010	2009	Variation en %
Charges imputées à Rogers liées à l'utilisation commerciale d'un aéronef, déduction faite d'autres services administratifs	– \$	(1) \$	(100)

Ces opérations sont inscrites à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie convenue par les apparentés; elles sont examinées par le comité d'audit et effectuées aux conditions du marché.

produit en espèces de 19 millions de dollars (18 millions de dollars US). Les modalités de la vente ont été négociées par un comité spécial du conseil d'administration composé entièrement d'administrateurs indépendants. Le comité spécial a été conseillé par plusieurs parties indépendantes, bien informées en matière d'évaluation d'aéronefs, afin de s'assurer que le prix de vente se situait dans une fourchette reflétant la valeur de marché.

En janvier 2010, avec l'approbation du conseil d'administration, Rogers a conclu une entente visant la vente de l'aéronef de la Société à une société de portefeuille fermée appartenant à la famille Rogers pour un

SOMMAIRE QUINQUENNAL DES RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars, sauf les montants par action)

	2010	2009	2008	2007	2006
États des résultats et des flux de trésorerie					
Produits					
Sans-fil	6 968 \$	6 654 \$	6 335 \$	5 503 \$	4 580 \$
Cable	4 052	3 948	3 809	3 558	3 201
Media	1 501	1 407	1 496	1 317	1 210
Siège social et éliminations	(335)	(278)	(305)	(255)	(153)
	12 186 \$	11 731 \$	11 335 \$	10 123 \$	8 838 \$
Résultat opérationnel ¹⁾					
Sans-fil	3 146 \$	3 006 \$	2 797 \$	2 532 \$	1 969 \$
Cable	1 402	1 325	1 220	802	890
Media	122	73	142	82	151
Siège social et éliminations	(118)	(88)	(81)	(317)	(135)
	4 552 \$	4 316 \$	4 078 \$	3 099 \$	2 875 \$
Résultat opérationnel ajusté ¹⁾					
Sans-fil	3 167 \$	3 042 \$	2 806 \$	2 589 \$	1 987 \$
Cable	1 437	1 324	1 233	1 016	916
Media	147	119	142	176	156
Siège social et éliminations	(98)	(97)	(121)	(78)	(117)
	4 653 \$	4 388 \$	4 060 \$	3 703 \$	2 942 \$
Bénéfice net	1 528 \$	1 478 \$	1 002 \$	637 \$	622 \$
Bénéfice net ajusté ¹⁾	1 707 \$	1 556 \$	1 260 \$	1 066 \$	684 \$
Flux de trésorerie liés à l'exploitation ²⁾	3 800 \$	3 526 \$	3 500 \$	3 135 \$	2 386 \$
Dépenses en immobilisations corporelles	1 839 \$	1 855 \$	2 021 \$	1 796 \$	1 712 \$
Nombre moyen d'actions de catégories A et B en circulation (en millions) ⁴⁾	576	621	638	642	642
Bénéfice net par action ⁴⁾					
De base	2,65 \$	2,38 \$	1,57 \$	1,00 \$	0,99 \$
Dilué	2,65	2,38	1,57	0,99	0,97
Bénéfice net ajusté par action ⁴⁾					
De base	2,96 \$	2,51 \$	1,98 \$	1,67 \$	1,08 \$
Dilué	2,96	2,51	1,98	1,66	1,07
Bilans					
Actif					
Immobilisations corporelles, montant net	8 493 \$	8 197 \$	7 898 \$	7 289 \$	6 732 \$
Écarts d'acquisition	3 115	3 018	3 024	3 027	2 779
Actifs incorporels	2 669	2 643	2 761	2 086	2 152
Placements	721	547	343	485	139
Autres actifs	2 332	2 613	3 056	2 438	2 303
	17 330 \$	17 018 \$	17 082 \$	15 325 \$	14 105 \$
Passif et capitaux propres					
Dettes à long terme	8 718 \$	8 463 \$	8 506 \$	6 033 \$	6 988 \$
Créditeurs et autres passifs	4 653	4 282	3 860	4 668	2 917
Total du passif	13 371	12 745	12 366	10 701	9 905
Capitaux propres	3 959	4 273	4 716	4 624	4 200
	17 330 \$	17 018 \$	17 082 \$	15 325 \$	14 105 \$
Ratios :					
Croissance des produits	4 %	3 %	12 %	15 %	21 %
Croissance du résultat opérationnel ajusté	6 %	8 %	10 %	26 %	31 %
Dettes/résultat opérationnel ajusté ³⁾	2,1	2,1	2,1	2,1	2,8
Dividendes déclarés par action ⁴⁾	1,28 \$	1,16 \$	1,00 \$	0,42 \$	0,08 \$

1) Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR ».

2) Flux de trésorerie liés à l'exploitation avant les variations du fonds de roulement.

3) La dette comprend le montant net des passifs dérivés évalués à la valeur de marché sans risque et est présentée déduction faite de la trésorerie, le cas échéant.

4) Les nombres d'actions et les montants par action des exercices précédents ont été ajustés de manière rétrospective pour tenir compte du fractionnement, le 29 décembre 2006, à raison de deux pour une, des actions avec droit de vote de catégorie A et des actions sans droit de vote de catégorie B de la Société.

SOMMAIRE DES FLUCTUATIONS SAISONNIÈRES ET DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Les résultats trimestriels et les statistiques pour les huit trimestres précédents sont présentés après la présente rubrique.

Les résultats d'exploitation de la Société sont assujettis à des fluctuations saisonnières qui ont une incidence importante sur les résultats d'exploitation d'un trimestre à l'autre. Par conséquent, les résultats d'exploitation d'un trimestre ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats d'un trimestre ultérieur. Les activités de Sans-fil, de Cable et de Media comportent des aspects saisonniers particuliers à chacune d'elles.

Les résultats d'exploitation de Sans-fil subissent les incidences de fluctuations saisonnières, qui influent considérablement sur les résultats d'exploitation d'un trimestre à l'autre. Les résultats d'exploitation peuvent notamment fluctuer selon le moment auquel la Société engage des dépenses de commercialisation et de promotion et par suite d'une augmentation des ajouts d'abonnés et des subventions, qui donnent lieu, pendant certaines périodes, à une augmentation des coûts d'acquisition d'abonnés et des frais de mise en service connexes.

Les résultats d'exploitation d'Activités de Cable sont assujettis à de légères fluctuations saisonnières sur le plan des mises en service ou hors service, qui découlent essentiellement des étudiants quittant les collèges et les universités, des clients qui se désabonnent temporairement pendant des vacances prolongées ou pendant des déplacements saisonniers, ou encore de ses activités de commercialisation qui sont généralement concentrées pendant le quatrième trimestre. Les activités de Magasins Rogers peuvent également être assujetties à de légères fluctuations d'un trimestre à l'autre en raison de la disponibilité et du lancement de titres populaires pendant l'exercice. SAR ne comporte pas d'aspects saisonniers particuliers à ses activités.

Dans le cas de Media, les fluctuations saisonnières découlent de l'évolution des cycles de la publicité et des ventes au détail connexes pendant les périodes au cours desquelles la demande des consommateurs s'accroît, par exemple pendant la saison de la Major League Baseball, les produits et les charges étant enregistrés essentiellement au printemps, à l'été et à l'automne.

Les produits et les résultats d'exploitation de la Société peuvent fluctuer par suite non seulement des tendances saisonnières, mais aussi de la conjoncture économique en général. L'économie canadienne, plus particulièrement en Ontario, a connu un ralentissement en 2009.

La croissance des produits et du résultat opérationnel de Sans-fil tient à l'augmentation des nombres d'abonnés aux services sans fil de transmission de la voix et des données ainsi qu'à la hausse des subventions relatives aux téléphones par suite de l'engouement des clients pour les téléphones intelligents, facteurs contrebalancés par une baisse des PMPA mixtes. Sans-fil a maintenu sa stratégie consistant à cibler les abonnés aux services facturés générant des produits plus élevés ainsi qu'à vendre des téléphones à des prix plus élevés pour les services prépayés, ce qui a fortement contribué à favoriser les acquisitions d'abonnés aux services facturés plutôt qu'aux services prépayés. Par ailleurs, la croissance favorable des nombres d'abonnés et la pénétration accrue des marchés ont été contrebalancées par les augmentations des charges de fidélisation et de service à la clientèle

ainsi que par une hausse des frais de crédit et de recouvrement. En revanche, ces charges ont été compensées par la réalisation de gains d'efficacité opérationnelle et l'augmentation des produits tirés des services d'itinérance sur les réseaux GSM fournis aux abonnés voyageant à l'extérieur du Canada, de même que par la solide croissance des produits tirés des services d'itinérance fournis aux visiteurs qui utilisent le réseau GSM de la Société au Canada.

Les produits et le résultat opérationnel d'Activités de Cable se sont accrues principalement en raison de l'augmentation des tarifs, de la pénétration plus forte des services numériques, de l'élargissement des forfaits de programmation ainsi que de la restructuration et de la croissance rapide des services de téléphonie par câble. De la même manière, la croissance soutenue des produits tirés des services d'accès Internet a été attribuable à la pénétration plus forte des abonnés aux services d'accès Internet en pourcentage des foyers branchés. La marge bénéficiaire d'exploitation de SAR témoigne des pressions exercées sur les prix des services interurbains ainsi que de l'augmentation des coûts des fournisseurs, compte tenu d'une augmentation des produits tirés des services interurbains à faible marge. Les produits tirés de Magasins Rogers ont baissé en raison de la diminution continue des produits tirés de la location et de la vente de vidéos.

Les résultats de Media reflètent principalement l'amélioration soutenue du classement des émissions télévisées aux heures de grande écoute, la hausse des produits d'abonnement ainsi que le rétablissement du marché de la publicité. Le lancement de Rogers Sportsnet ONE à la fin de 2010 a fait grimper les coûts, mais les produits réalisés en 2010 ont été limités.

D'autres fluctuations du bénéfice net d'un trimestre à l'autre peuvent également être attribuées à la perte liée aux remboursements sur la dette, aux gains et pertes de change, à la variation de la juste valeur des instruments dérivés, aux autres produits et charges, aux pertes de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs à long terme ainsi qu'aux variations de la charge d'impôts sur le bénéfice.

Sommaire des résultats du quatrième trimestre de 2010

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2010, les produits d'exploitation consolidés se sont accrues de 3 % pour s'établir à 3 152 millions de dollars en 2010, contre 3 057 millions de dollars durant la période correspondante de 2009, en raison des augmentations de 3 % des produits tirés des réseaux de Sans-fil, de 2 % des produits d'Activités de Cable et de 9 % des produits de Media. Au quatrième trimestre, le résultat opérationnel ajusté consolidé a diminué de 2 % d'un exercice à l'autre pour atteindre 1 074 millions de dollars, compte tenu d'une croissance de 14 % pour Cable, contrebalancée par des baisses de 6 % pour Sans-fil et de 33 % pour Media.

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2010, le bénéfice d'exploitation consolidé a totalisé 648 millions de dollars, contre 607 millions de dollars pour la période correspondante de 2009.

La Société a constaté un bénéfice net de 327 millions de dollars pour le trimestre clos le 31 décembre 2010, soit un bénéfice par action de base et dilué de 0,58 \$, par rapport à un bénéfice net de 310 millions de dollars, soit un bénéfice par action de base et dilué de 0,51 \$ pour la période correspondante de 2009.

Sommaire des résultats financiers consolidés trimestriels

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	2010				2009			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Produits d'exploitation								
Sans-fil	1 662 \$	1 700 \$	1 822 \$	1 784 \$	1 544 \$	1 616 \$	1 760 \$	1 734 \$
Cable	997	1 004	1 020	1 031	968	972	989	1,019
Media	301	396	376	428	284	366	364	393
Siège social et éliminations	(73)	(71)	(100)	(91)	(49)	(63)	(77)	(89)
	2 887	3 029	3 118	3 152	2 747	2 891	3 036	3 057
Résultat opérationnel avant les éléments suivants :								
Sans-fil	832	815	823	697	710	742	846	744
Cable	344	344	379	370	324	332	329	325
Media	8	66	38	35	(10)	37	36	52
Siège social et éliminations	(21)	(25)	(24)	(28)	(19)	(28)	(30)	(20)
	1 163	1 200	1 216	1 074	1 005	1 083	1 181	1 101
(Charge) recouvrement au titre de la rémunération à base d'actions ¹⁾	(24)	(10)	(40)	27	81	(13)	(6)	(29)
Règlement des obligations au titre des régimes de retraite ²⁾	-	-	-	-	-	-	-	(30)
Frais d'intégration et de restructuration ³⁾	(2)	(8)	(8)	(22)	(4)	(37)	(11)	(65)
Frais de résiliation de contrats ⁴⁾	-	-	-	-	-	-	(12)	(7)
Autres éléments, montant net ⁵⁾	(15)	-	(4)	5	-	-	-	-
Ajustement au titre de la décision sur les droits de licence de la Partie II perçus par le CRTC ⁶⁾	-	-	-	-	-	-	-	79
Résultat opérationnel ⁷⁾	1 122	1 182	1 164	1 084	1 082	1 033	1 152	1 049
Amortissement	408	406	401	430	444	446	416	424
Pertes de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs à long terme ⁸⁾	-	-	-	6	-	-	-	18
Bénéfice d'exploitation	714	776	763	648	638	587	736	607
Intérêts sur la dette à long terme	(168)	(170)	(167)	(164)	(152)	(156)	(166)	(173)
Perte liée aux remboursements sur la dette à long terme	-	-	(87)	-	-	-	-	-
Frais d'émission de titres d'emprunt	-	-	(10)	-	-	(5)	-	(6)
Autres produits (charges)	(2)	18	3	(16)	(17)	73	44	(30)
Impôts sur le bénéfice	(164)	(173)	(132)	(141)	(160)	(125)	(129)	(88)
Bénéfice net de la période	380 \$	451 \$	370 \$	327 \$	309 \$	374 \$	485 \$	310 \$
Bénéfice net par action								
De base et dilué	0,64 \$	0,78 \$	0,64 \$	0,58 \$	0,49 \$	0,59 \$	0,79 \$	0,51 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles ⁷⁾	366 \$	439 \$	442 \$	592 \$	359 \$	434 \$	491 \$	571 \$

- 1) Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Rémunération à base d'actions ».
- 2) Ce montant découle du règlement des obligations au titre des régimes de retraite concernant tous les salariés participant aux régimes de retraite qui ont pris leur retraite en date du 1^{er} janvier 2009 et pour lesquels les régimes de retraite ont acheté des rentes.
- 3) Les coûts engagés sont liés aux indemnités de départ découlant de la restructuration ciblée de l'effectif, aux indemnités de départ ainsi qu'aux frais de restructuration découlant de l'impartition de certaines fonctions de technologie de l'information, aux coûts de transaction engagés pour les acquisitions ainsi qu'aux frais d'intégration des entreprises acquises et aux frais de fermeture de certains magasins de Magasins Rogers.
- 4) Ces montants découlent de la résiliation de contrats avec certains joueurs des Blue Jays avant l'échéance contractuelle.
- 5) Ces montants découlent du règlement d'obligations et de charges constatées relativement à des périodes antérieures.
- 6) Il s'agit d'un ajustement concernant les droits de licence de la Partie II du CRTC relativement à des périodes antérieures. Cet ajustement s'applique seulement aux trimestres où les droits ont été payés et n'a qu'une incidence partielle sur l'ensemble de l'exercice. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Réglementation gouvernementale et évolution de la réglementation ».
- 7) Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR ».
- 8) Pendant les quatre trimestres de 2010 et de 2009, la Société a déterminé que la juste valeur de certains actifs de diffusion était inférieure à leur valeur comptable. Ce résultat découle essentiellement de la révision à la baisse des attentes du secteur et de la baisse des produits de publicité. Par conséquent, la Société a comptabilisé une perte de valeur hors trésorerie totale de 6 millions de dollars en 2010, relativement à une licence de station de radio, et de 18 millions de dollars en 2009, soit 5 millions de dollars au titre des licences de diffusion et 13 millions de dollars au titre d'autres actifs à long terme.

Sommaire des résultats financiers consolidés trimestriels ajustés ¹⁾

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	2010				2009			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Produits d'exploitation								
Sans-fil	1 662 \$	1 700 \$	1 822 \$	1 784 \$	1 544 \$	1 616 \$	1 760 \$	1 734 \$
Cable	997	1 004	1 020	1 031	968	972	989	1 019
Media	301	396	376	428	284	366	364	393
Siège social et éliminations	(73)	(71)	(100)	(91)	(49)	(63)	(77)	(89)
	2 887	3 029	3 118	3 152	2 747	2 891	3 036	3 057
Résultat opérationnel ajusté ²⁾								
Sans-fil	832	815	823	697	710	742	846	744
Cable	344	344	379	370	324	332	329	325
Media	8	66	38	35	(10)	37	36	52
Siège social et éliminations	(21)	(25)	(24)	(28)	(19)	(28)	(30)	(20)
	1 163	1 200	1 216	1 074	1 005	1 083	1 181	1 101
Amortissement	408	406	401	430	444	446	416	424
Bénéfice d'exploitation ajusté	755	794	815	644	561	637	765	677
Intérêts sur la dette à long terme	(168)	(170)	(167)	(164)	(152)	(156)	(166)	(173)
Autres (charges) produits	(2)	18	3	(16)	(17)	73	44	(23)
Impôts sur le bénéfice	(177)	(178)	(175)	(105)	(136)	(142)	(138)	(111)
Bénéfice net ajusté de la période	408 \$	464 \$	476 \$	359 \$	256 \$	412 \$	505 \$	370 \$
Bénéfice net ajusté par action								
De base et dilué	0,69 \$	0,80 \$	0,83 \$	0,64 \$	0,40 \$	0,65 \$	0,82 \$	0,61 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles ²⁾	366 \$	439 \$	442 \$	592 \$	359 \$	434 \$	491 \$	571 \$

1) Ce sommaire trimestriel a été ajusté pour exclure la charge (le recouvrement) au titre de la rémunération à base d'actions, les frais d'intégration et de restructuration, les frais de résiliation de contrats, un ajustement concernant les droits de licence de la Partie II du CRTC relativement à des périodes antérieures, le règlement des obligations au titre des régimes de retraite, les autres éléments (montant net), les frais d'émission de titres d'emprunt, la perte liée aux remboursements sur la dette à long terme, les pertes de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs à long terme et l'incidence fiscale des éléments susmentionnés. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR ».

2) Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR ».

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS DES GARANTS DE LA DETTE À LONG TERME

Les titres d'emprunt publics en circulation, la facilité de crédit bancaire de 2,4 milliards de dollars et les swaps de la Société sont des obligations non garanties de RCI, en qualité de débiteur, et de RCP, en qualité de codébiteur ou de garant, selon le cas.

Le tableau qui suit fournit une sélection de renseignements financiers consolidés non audités de RCI pour les périodes indiquées et inclut des

colonnes distinctes pour : i) RCI, ii) RCP, iii) les filiales non garantes (les « autres filiales »), sur une base combinée, iv) les ajustements de consolidation et v) les totaux consolidés. Les renseignements concernant les périodes antérieures au 1^{er} juillet 2010 sont présentés comme si la réorganisation de la Société (qui a eu lieu le 1^{er} juillet 2010) était survenue le 1^{er} janvier 2009. Pour en savoir davantage sur la réorganisation de la Société, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement ».

Exercices clos les 31 décembre (non audité) ³⁾

(en millions de dollars)	RCI ^{1), 2)}		RCP ^{1), 2)}		Autres filiales ^{1), 2)}		Ajustements de consolidation ^{1), 2)}		Totaux consolidés	
	31 déc. 2010	31 déc. 2009	31 déc. 2010	31 déc. 2009	31 déc. 2010	31 déc. 2009	31 déc. 2010	31 déc. 2009	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Données tirées des états des résultats										
Produits	97 \$	97 \$	10 894 \$	10 626 \$	1 560 \$	1 409 \$	(365) \$	(401) \$	12 186 \$	11 731 \$
Bénéfice (perte) d'exploitation	(143)	(111)	3 077	2 843	28	(13)	(61)	(151)	2 901	2 568
Bénéfice net (perte)	1 528	1 478	728	1 450	555	25	(1 283)	(1 475)	1 528	1 478

Aux 31 décembre (non audité) ³⁾

(en millions de dollars)	RCI ^{1), 2)}		RCP ^{1), 2)}		Autres filiales ^{1), 2)}		Ajustements de consolidation ^{1), 2)}		Totaux consolidés	
	31 déc. 2010	31 déc. 2009	31 déc. 2010	31 déc. 2009	31 déc. 2010	31 déc. 2009	31 déc. 2010	31 déc. 2009	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Données tirées des bilans										
Actif à court terme	738 \$	3 740 \$	2 838 \$	10 731 \$	1 692 \$	1 383 \$	(3 263) \$	(13 599) \$	2 005 \$	2 255 \$
Actif à long terme	19 688	21 411	9 178	12 688	5 323	1 790	(18 864)	(21 126)	15 325	14 763
Passif à court terme	3 156	7 860	2 094	8 059	964	427	(3 201)	(13 598)	3 013	2 748
Passif à long terme	9 905	9 484	106	211	167	85	180	217	10 358	9 997

1) Aux fins du tableau ci-dessus, les placements dans des filiales sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

2) Les montants présentés au titre du passif à court ou à long terme des garants n'incluent pas les obligations découlant du fait d'agir en qualité de codébiteur ou de garant, selon le cas, de la dette à long terme de RCI.

3) Les renseignements concernant les périodes antérieures au 1^{er} juillet 2010 sont présentés comme si la réorganisation de la Société (qui a eu lieu le 1^{er} juillet 2010) était survenue le 1^{er} janvier 2009.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Contrôles et procédures de communication de l'information

À la fin de la période visée par le présent rapport de gestion (la « date d'évaluation »), la Société a effectué (sous la supervision de la direction et avec sa participation, y compris le chef de la direction et le chef des finances), conformément à la Règle 13a-15 promulguée en vertu de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, dans sa version modifiée (la « Loi de 1934 »), une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement de ses contrôles et procédures de communication de l'information. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances de la Société ont conclu qu'à la date d'évaluation, ces contrôles et procédures étaient efficaces.

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la Société a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le système de contrôle interne de la Société a été conçu pour fournir à la direction et au conseil d'administration de la Société une assurance raisonnable au sujet de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers publiés, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Tous les systèmes de contrôle interne, aussi bien conçus et appliqués soient-ils, comportent des limites intrinsèques. Par conséquent, même les systèmes dont l'efficacité a été établie ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers.

La direction maintient un système élaboré de contrôles pour s'assurer que les opérations sont exécutées avec l'autorisation de la direction,

que les actifs sont protégés et que les documents d'information financière sont fiables. La direction prend également des mesures pour s'assurer de l'efficacité de la circulation des informations et de la communication et pour surveiller la performance, notamment celle des procédures de contrôle interne.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2010 en fonction des critères énoncés dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework » publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, la direction a conclu que, au 31 décembre 2010, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société était efficace. Les auditeurs indépendants, KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L., ont émis un rapport d'audit déclarant que la Société exerçait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2010, selon les critères établis dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework » publié par le COSO.

Modifications apportées au contrôle interne à l'égard de l'information financière ainsi qu'aux contrôles et procédures de communication de l'information

Aucune modification n'a été apportée aux contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière en 2010 qui ait eu une incidence importante ou soit vraisemblablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE – CALCULS NON CONFORMES AUX PCGR

Calcul de la marge bénéficiaire d'exploitation

Exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2010	2009
RCI		
Résultat opérationnel ajusté	4 653 \$	4 388 \$
Diviser par le total des produits	12 186	11 731
Marge bénéficiaire d'exploitation ajustée de RCI	38,2 %	37,4 %
SANS-FIL		
Résultat opérationnel ajusté	3 167 \$	3 042 \$
Diviser par les produits des réseaux	6 569	6 245
Marge bénéficiaire d'exploitation ajustée de Sans-fil	48,2 %	48,7 %
CABLE		
Activités de Cable		
Résultat opérationnel ajusté	1 424 \$	1 298 \$
Diviser par les produits	3 185	3 074
Marge bénéficiaire d'exploitation ajustée d'Activités de Cable	44,7 %	42,2 %
Solutions d'affaires de Rogers		
Résultat opérationnel ajusté	40 \$	35 \$
Diviser par les produits	560	503
Marge bénéficiaire d'exploitation ajustée de Solutions d'affaires de Rogers	7,1 %	7,0 %
Magasins Rogers		
Perte opérationnelle ajustée	(27) \$	(9) \$
Diviser par les produits	355	399
Marge bénéficiaire d'exploitation ajustée de Magasins Rogers	(7,6 %)	(2,3 %)
MEDIA		
Résultat opérationnel ajusté	147 \$	119 \$
Diviser par les produits	1 501	1 407
Marge bénéficiaire d'exploitation ajustée de Media	9,8 %	8,5 %

Calcul du résultat opérationnel ajusté, du bénéfice net ajusté et du bénéfice par action ajusté

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars et en millions pour le nombre d'actions en circulation)

	2010	2009
Résultat opérationnel	4 552 \$	4 316 \$
Ajouter (déduire)		
Charge (recouvrement) au titre de la rémunération à base d'actions	47	(33)
Règlement des obligations au titre des régimes de retraite	-	30
Frais d'intégration et de restructuration	40	117
Autres éléments, montant net	14	-
Frais de résiliation de contrats	-	19
Ajustement au titre de la décision sur les droits de licence de la Partie II perçus par le CRTC	-	(61)
Résultat opérationnel ajusté	4 653 \$	4 388 \$
Bénéfice net	1 528 \$	1 478 \$
Ajouter (déduire)		
Charge (recouvrement) au titre de la rémunération à base d'actions	47	(33)
Règlement des obligations au titre des régimes de retraite	-	30
Frais d'intégration et de restructuration	40	117
Autres éléments, montant net	14	-
Frais de résiliation de contrats	-	19
Ajustement au titre de la décision sur les droits de licence de la Partie II perçus par le CRTC	-	(61)
Frais d'émission de titres d'emprunt	10	11
Perte liée aux remboursements sur la dette à long terme	87	7
Pertes de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs à long terme	6	18
Incidence fiscale des éléments susmentionnés	(60)	(30)
Charge d'impôts sur le bénéfice, options sur actions réglées en espèces	35	-
Bénéfice net ajusté	1 707 \$	1 556 \$
Bénéfice par action ajusté de base et dilué		
Bénéfice net ajusté	1 707 \$	1 556 \$
Diviser par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation	576	621
Bénéfice par action ajusté de base et dilué	2,96 \$	2,51 \$

Calculs non conformes aux PCGR – Sans-fil ¹⁾

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars et en milliers pour les données sur les abonnés, sauf les PMPA et les marges bénéficiaires d'exploitation ajustées)

	2010	2009
PMPA aux services facturés (par mois)		
Produits tirés des services facturés (transmission de la voix et des données)	6 272 \$	5 948 \$
Diviser par : le nombre moyen d'abonnés aux services de transmission de la voix et des données sans fil facturés	7 148	6 705
Diviser par : 12 mois	12	12
	73,12 \$	73,93 \$
PMPA aux services prépayés (par mois)		
Produits tirés des services prépayés (transmission de la voix et des données)	297 \$	297 \$
Diviser par : le nombre moyen d'abonnés aux services prépayés	1 537	1 479
Diviser par : 12 mois	12	12
	16,10 \$	16,73 \$
PMPA mixtes (par mois)		
Produits tirés des services de transmission de la voix et des données	6 569 \$	6 245 \$
Diviser par : le nombre moyen d'abonnés aux services de transmission de la voix et des données sans fil	8 685	8 184
Diviser par : 12 mois	12	12
	63,03 \$	63,59 \$

1) Pour une définition des indicateurs clés de performance et des mesures non conformes aux PCGR, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR ».

La direction de Rogers Communications Inc. est responsable de la préparation des présents états financiers consolidés et de ceux de ses filiales et de tous les renseignements paraissant dans le rapport de gestion, lesquels états et rapport ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers consolidés comportent certains montants qui sont fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la part des membres de la direction et, de l'avis de ceux-ci, ces montants donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de Rogers Communications Inc. La direction a aussi rédigé l'information financière présentée ailleurs dans le rapport de gestion et elle s'est assurée qu'elle était cohérente par rapport aux états financiers consolidés.

La direction de Rogers Communications Inc., dans sa recherche de l'intégrité des états financiers consolidés, a mis au point et maintient un système de contrôles internes qui est soutenu par le groupe d'audit interne. La direction croit que les contrôles internes fournissent un degré raisonnable d'assurance que les opérations sont dûment autorisées et inscrites, que les documents d'information financière sont fiables et constituent une base adéquate pour dresser les états financiers consolidés et que les actifs de Rogers Communications Inc. sont adéquatement comptabilisés et protégés. Les processus de contrôle interne comprennent la communication au personnel par la direction des politiques qui régissent une conduite commerciale responsable.

Le conseil d'administration s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait à la présentation de l'information financière et, ultimement, il passe en revue et approuve les états financiers consolidés. Le conseil s'acquitte de cette responsabilité par l'intermédiaire de son comité d'audit.

Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction de même que les auditeurs internes et externes afin de discuter des contrôles internes liés au processus de communication de l'information financière et des questions d'audit et de présentation de l'information financière de même que pour s'assurer que chaque partie s'acquitte adéquatement de ses responsabilités et pour examiner le rapport de gestion, les états financiers consolidés et le rapport des auditeurs externes. Le comité d'audit fait part de ses constatations au conseil d'administration pour que celui-ci en tienne compte au moment d'approuver la publication des états financiers consolidés à l'intention des actionnaires. Le comité d'audit se penche également sur la nomination ou la reconduction des auditeurs externes, question qu'il soumet au conseil d'administration avant de demander l'approbation des actionnaires.

Les états financiers consolidés ont été audités par les auditeurs externes, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), pour le compte des actionnaires. KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. a librement accès au comité d'audit.

Le 28 février 2011

Le Président et
chef de la direction

Nadir H. Mohamed, FCA

Le Vice-président,
Finances et chef des finances,

William W. Linton, CA

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS



AUX ACTIONNAIRES DE ROGERS COMMUNICATIONS INC.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Rogers Communications Inc. et de ses filiales, qui comprennent les bilans consolidés au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009, les états consolidés du résultat, les états consolidés des capitaux propres, les états consolidés du résultat étendu et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et effectuions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans

l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Rogers Communications Inc. et de ses filiales au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats de leur exploitation et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Le 28 février 2011

Toronto, Canada

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION)

Exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009	2010	2009
Produits d'exploitation (note 3 b))	12 186 \$	11 731 \$
Charges d'exploitation		
Coût des ventes	1 520	1 380
Frais de vente et de commercialisation	1 227	1 207
Charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration	4 847	4 681
Règlement des obligations au titre des régimes de retraite (note 17 d))	–	30
Frais d'intégration et de restructuration (note 6)	40	117
Amortissement	1 645	1 730
Pertes de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs à long terme (notes 11 a) et 13)	6	18
Bénéfice d'exploitation	2 901	2 568
Intérêts sur la dette à long terme	(669)	(647)
Frais d'émission de titres d'emprunt (note 14 c))	(10)	(11)
Perte liée aux remboursements sur la dette à long terme (note 14 d))	(87)	(7)
Gain de change	20	136
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	(16)	(65)
Autres produits (charges)	(1)	6
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice	2 138	1 980
Impôts sur le bénéfice (note 7)		
Exigibles	322	215
Futurs	288	287
	610	502
Bénéfice net de l'exercice	1 528 \$	1 478 \$
Bénéfice net par action (note 8)		
De base et dilué	2,65 \$	2,38 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

BILANS CONSOLIDÉS
(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)

Aux 31 décembre 2010 et 2009

2010 2009

ACTIF

Actif à court terme

Trésorerie et équivalents de trésorerie	– \$	383 \$
Débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses de 138 \$ (157 \$ en 2009)	1 480	1 310
Autres actifs à court terme (note 9)	365	338
Tranche à moins de un an des instruments dérivés (note 15 d))	1	4
Actifs d'impôts futurs (note 7)	159	220

2 005 2 255

Immobilisations corporelles (note 10)

8 493 8 197

Écarts d'acquisition (note 11 b))

3 115 3 018

Actifs incorporels (note 11 c))

2 669 2 643

Placements (note 12)

721 547

Instruments dérivés (note 15 d))

6 78

Autres actifs à long terme (note 13)

321 280

17 330 \$ 17 018 \$

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

Passif à court terme

Avances bancaires	40 \$	– \$
Créditeurs et charges à payer	2 256	2 175
Impôts exigibles	376	208
Tranche à moins de un an de la dette à long terme (note 14)	–	1
Tranche à moins de un an des instruments dérivés (note 15 d))	67	80
Produits comptabilisés d'avance	274	284

3 013 2 748

Dette à long terme (note 14)

8 718 8 463

Instruments dérivés (note 15 d))

840 1 004

Autres passifs à long terme (note 16)

124 133

Passifs d'impôts futurs (note 7)

676 397

13 371 12 745

Capitaux propres (note 18)

3 959 4 273

17 330 \$ 17 018 \$

Garanties (note 15 e) ii))

Engagements (note 23)

Passifs éventuels (note 24)

Différences entre les conventions comptables canadiennes et américaines (note 25)

Événements postérieurs à la date du bilan (notes 4, 18 et 26)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil,



Alan D. Horn, CA
administrateur



Ronald D. Besse
administrateur

ÉTATS CONSOLIDÉS DES CAPITAUX PROPRES

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)

Exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009	Actions de catégorie A avec droit de vote		Actions de catégorie B sans droit de vote		Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total des capitaux propres
	Montant	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Nombre d'actions (en milliers)				
Solde au 31 décembre 2008	72 \$	112 462	488 \$	523 430	3 560 \$	691 \$	(95) \$	4 716 \$
Bénéfice net de l'exercice	–	–	–	–	–	1 478	–	1 478
Actions émises à l'exercice d'options sur actions	–	–	9	294	–	–	–	9
Dividendes déclarés	–	–	–	–	–	(721)	–	(721)
Rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote (note 18 c))	–	–	(41)	(43 776)	(1 256)	(50)	–	(1 347)
Autres éléments du résultat étendu	–	–	–	–	–	–	138	138
Solde au 31 décembre 2009	72	112 462	456	479 948	2 304	1 398	43	4 273
Bénéfice net de l'exercice	–	–	–	–	–	1 528	–	1 528
Actions émises à l'exercice d'options sur actions	–	–	7	205	–	–	–	7
Dividendes déclarés	–	–	–	–	–	(738)	–	(738)
Rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote (note 18 c))	–	–	(37)	(37 081)	(1 191)	(84)	–	(1 312)
Autres éléments du résultat étendu	–	–	–	–	–	–	201	201
Solde au 31 décembre 2010	72 \$	112 462	426 \$	443 072	1 113 \$	2 104 \$	244 \$	3 959 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)

Exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009	2010	2009
Bénéfice net de l'exercice	1 528 \$	1 478 \$
Autres éléments du résultat étendu		
Augmentation de la juste valeur des placements disponibles à la vente	104	14
Instruments dérivés utilisés comme couverture de flux de trésorerie		
Variation de la juste valeur des instruments dérivés utilisés comme couverture de flux de trésorerie	(227)	(844)
Reclassement du gain de change dans le bénéfice net sur la tranche couverte de la dette à long terme	264	901
Reclassement des intérêts courus dans le bénéfice net	97	64
	134	121
Autres éléments du résultat étendu avant les impôts	238	135
(Charge) recouvrement d'impôts sur le bénéfice connexes	(37)	3
	201	138
Résultat étendu de l'exercice	1 729 \$	1 616 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)

Exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009

2010 2009

Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :

Exploitation

Bénéfice net de l'exercice	1 528 \$	1 478 \$
Ajustements visant à rapprocher le bénéfice net de la période et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Amortissement	1 645	1 730
Pertes de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs à long terme (notes 11 a) et 13)	6	18
Amortissement des droits de diffusion et du stock de vidéos pour location de Magasins Rogers	221	174
Impôts futurs	288	287
Gain de change non réalisé (note 14 i))	(20)	(126)
Perte liée aux remboursements sur la dette à long terme	87	7
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	16	65
Règlement des obligations au titre des régimes de retraite	–	30
Cotisations au régime de retraite, déduction faite des charges	(30)	(102)
Charge (recouvrement) au titre de la rémunération à base d'actions	47	(33)
Amortissement de l'augmentation de la dette à long terme liée à la juste valeur	(2)	(5)
Autres	14	3
	3 800	3 526
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 20 a))	(180)	264
	3 620	3 790

Investissement

Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 839)	(1 855)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement liés aux immobilisations corporelles	126	(55)
Acquisition de licences d'utilisation du spectre	(47)	(40)
Investissement dans Cogeco Inc. et Cogeco Cable Inc. (note 12)	(75)	(163)
Acquisitions, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	(201)	(11)
Acquisition de droits de diffusion	(170)	(185)
Autres	6	(15)
	(2 200)	(2 324)

Financement

Émission de titres de créance à long terme	2 935	2 875
Remboursements sur la dette à long terme	(2 387)	(1 885)
Primes liées au remboursement sur la dette à long terme	(79)	(8)
Paiement versé au règlement de swaps de devises et de contrats à terme	(816)	(431)
Produit tiré du règlement de swaps de devises et de contrats à terme	547	433
Rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote	(1 312)	(1 347)
Émission de capital-actions à l'exercice d'options sur actions	3	3
Dividendes versés	(734)	(704)
	(1 843)	(1 064)

Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(423)	402
Trésorerie et équivalents de trésorerie (avances bancaires) au début de l'exercice	383	(19)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (avances bancaires) à la fin de l'exercice	(40) \$	383 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie (avances bancaires) s'entendent de l'encaisse et des dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de 90 jours, moins les avances bancaires. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, il y a lieu de se reporter à la note 20 b).
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(LES MONTANTS DES TABLEAUX SONT EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION.)
EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2010 ET 2009

1. NATURE DE L'ENTREPRISE

Rogers Communications Inc. (« RCI ») est une société canadienne diversifiée de communications et de média dont la quasi-totalité des activités et des ventes sont effectuées au Canada. Par l'intermédiaire de l'unité Sans-fil, RCI offre des services sans fil de transmission de la voix et de données. L'unité Cable de la Société comprend Activités de Cable, Trachements d'affaires Rogers (« SAR ») et Magasins Rogers. Par le truchement d'Activités de Cable, la Société offre, principalement à ses clients résidentiels, des produits et services de télévision, d'Internet haute vitesse et de téléphonie. L'unité SAR de Cable fournit des services de téléphonie locaux et interurbains, des services améliorés de transmission de la voix et de réseaux de données et des solutions d'accès IP aux moyennes et grandes entreprises du Canada ainsi qu'aux administrations gouvernementales canadiennes. L'unité Magasins

Rogers pour sa part exploite une chaîne de distribution au détail et offre aux clients la possibilité d'acheter tous les services de base de Rogers (services de télévision par câble, d'accès Internet, de téléphonie par câble et sans fil), de régler leurs factures de Rogers et de se procurer ou de retourner du matériel numérique et Internet. L'unité offre également la possibilité d'acheter ou de louer des disques numériques (DVD), et des jeux vidéo. Par l'intermédiaire de son unité Rogers Media, la Société exerce des activités de radiodiffusion, de télédiffusion et de téléachat, elle publie des magazines et des revues spécialisées et elle est présente dans le secteur du divertissement sportif et dans les médias numériques. Aux fins des présentes, RCI et ses filiales sont appelées collectivement la « Société ».

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

A) RÈGLES DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada, qui diffèrent à certains égards importants des principes comptables généralement reconnus des États-Unis d'Amérique (« PCGR des États-Unis »), tel qu'il est décrit à la note 25.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de RCI et ceux de ses filiales. Les opérations et soldes intersociétés ont été éliminés au moment de la consolidation.

Les placements dans les entreprises sur lesquelles la Société peut exercer une influence notable sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Les placements dans les entreprises sur lesquelles la Société exerce un contrôle conjoint sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Les placements dans des sociétés ouvertes sur lesquelles la Société n'exerce aucun contrôle ni aucune influence notable sont classés comme étant disponibles à la vente et inscrits à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur sont inscrites dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'au moment où les placements en question sont cédés ou dépréciés. Les autres placements dont la juste valeur n'est pas facilement disponible sont inscrits au coût. Les placements sont dépréciés lorsqu'il existe une indication qu'une perte de valeur durable est survenue.

Certains chiffres correspondants ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

B) CONSTATATION DES PRODUITS

Les principales sources des produits de la Société et la constatation de ces produits aux fins des états financiers s'établissent comme suit :

- i) Les frais d'abonnement mensuels liés aux services sans fil ou à fil, de câblodistribution, de téléphonie, d'accès Internet, de location de matériel et de réseau ainsi que les abonnements aux médias sont comptabilisés à titre de produits au prorata à mesure que les services sont rendus.
- ii) Les produits tirés du temps d'antenne, des services de données, des services d'itinérance, des services interurbains, des services optionnels et des services à la carte, de la location de vidéos et d'autres ventes de produits sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus ou que les produits sont livrés.
- iii) Les produits tirés de la vente de matériel sans fil et de câble sont constatés lorsque le matériel est livré et accepté par le détaillant indépendant ou l'abonné, dans le cas de ventes directes. Les subventions de matériel accordées aux abonnés nouveaux ou existants sont portées en réduction des produits tirés du matériel.
- iv) Les frais d'installation et de mise en service facturés aux clients ne remplissent pas les critères afférents à une unité de

comptabilisation distincte. Par conséquent, ces frais sont constatés par Sans-fil comme des produits tirés de la vente de matériel et, dans le cas de Cable, ils sont reportés et amortis sur la durée des services auxquels ils se rattachent. La durée de ces services pour Cable varie de 26 à 48 mois, selon qu'il s'agisse de la déconnexion d'un abonné, d'un transfert de service ou d'un déménagement. Les frais d'installation directs additionnels afférents aux reconnexion sont reportés jusqu'à concurrence des frais d'installation reportés et amortis sur la même période que ces frais d'installation connexes. Les frais d'installation pour les nouveaux abonnements sont capitalisés dans les immobilisations corporelles et amortis sur la durée de vie utile des actifs connexes.

- v) Les produits de publicité sont comptabilisés au cours des périodes de diffusion de la publicité par les stations de radio ou de télévision et au cours de la période de parution de la publicité dans les publications de la Société ou dans ses propriétés numériques.
- vi) Les produits mensuels reçus par les stations de télévision au titre des abonnements des câblodistributeurs et des fournisseurs par satellite sont constatés pendant le mois au cours duquel les produits sont générés.
- vii) Les produits tirés du club de baseball des Blue Jays de Toronto (« Blue Jays »), qui se composent des droits d'entrée aux matchs à domicile et des recettes des concessions, sont constatés au moment des matchs en question pendant la saison de baseball. Les produits des ententes conclues avec des stations de radio et de télévision sont inscrits au moment où les matchs correspondants sont diffusés. Les Blue Jays touchent également des produits aux termes de la convention de partage des recettes de la Major League Baseball, selon laquelle des fonds sont répartis entre les clubs membres en fonction des produits de chaque club. Ces produits sont constatés pendant la saison au cours de laquelle ils sont générés, lorsque leur montant peut être estimé et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.
- viii) Les rabais consentis aux clients relativement aux achats regroupés de produits et de services de Sans-fil, Cable et Media sont imputés directement aux produits tirés des produits et services auxquels ils s'appliquent.

La Société offre certains produits et services dans le cadre d'accords de prestations multiples. La Société divise ces accords en unités de comptabilisation distinctes. Les composantes des accords de prestations multiples sont comptabilisées de manière distincte pour autant que les éléments fournis aient une valeur intrinsèque pour les clients et que la juste valeur de tout élément non fourni puisse être déterminée de manière objective et fiable. La contrepartie versée à l'égard de ces unités est calculée et répartie entre les unités de comptabilisation en fonction de leur juste valeur et la Société applique les méthodes pertinentes de constatation des produits à leur égard. La Société

constate les produits lorsqu'il y a une preuve convaincante qu'un accord existe, que la livraison a eu lieu ou que les services ont été rendus, que les honoraires sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits comptabilisés d'avance comprennent les dépôts des abonnés, les frais d'installation pour les services de câblodistribution et les autres montants reçus des abonnés pour des services à fournir plus tard et des abonnements à venir.

C) COÛTS D'ACQUISITION ET DE FIDÉLISATION DES ABONNÉS

À l'exception de ce qui est décrit à la note 2 b) iv) relativement aux frais d'installation pour les services de câblodistribution, la Société passe en charges les coûts liés à l'acquisition et à la fidélisation des abonnés.

D) RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS ET AUTRES PAIEMENTS À BASE D' ACTIONS

Les régimes d'options sur actions des salariés de la Société décrits à la note 19 a) incluent un mode de règlement en espèces des droits à la plus-value d'actions (« DPVA ») pour toutes les options attribuées. Le mode de règlement en espèces des DPVA permet au détenteur de l'option de choisir de recevoir un montant en espèces égal à la valeur intrinsèque, qui représente l'excédent du cours des actions de catégorie B sans droit de vote sur le prix d'exercice de l'option, plutôt que d'exercer l'option pour acquérir des actions de catégorie B sans droit de vote. Toutes les options sur actions en cours sont comptabilisées au passif à leur valeur intrinsèque, après ajustement au titre de l'acquisition des droits, qui équivaut à la différence entre le cours de l'action et le prix d'exercice de l'option. La valeur intrinsèque du passif est évaluée à la valeur du marché à chaque période et elle est imputée aux résultats au cours de la période pendant laquelle les services connexes sont rendus, laquelle correspond généralement à la période d'acquisition progressive des droits ou, le cas échéant, au cours de la période allant jusqu'à la date d'admissibilité du salarié à la retraite, selon la plus courte des deux.

E) AMORTISSEMENT

Les immobilisations corporelles sont amorties selon leur durée de vie utile estimative comme suit :

Actif	Méthode	Taux
Bâtiments	Essentiellement dégressive à taux constant	De 5 % à 6-2/3 %
Pylônes, têtes et émetteurs	Linéaire	De 6-2/3 % à 25 %
Câbles de distribution et chutes d'abonnés	Linéaire	De 5 % à 20 %
Matériel de réseau	Linéaire	De 6-2/3 % à 33-1/3 %
Matériel du réseau de stations radio fixes sans fil	Linéaire	De 12-1/2 % à 14-1/3 %
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	De 14-1/3 % à 33-1/3 %
Matériel des clients	Linéaire	De 20 % à 33-1/3 %
Améliorations locatives	Linéaire	Sur la durée de vie utile estimative ou la durée du bail, selon la plus courte des deux
Matériel et véhicules	Essentiellement dégressive à taux constant	De 5 % à 33-1/3 %

F) IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

Les actifs et passifs d'impôts futurs sont constatés de manière à tenir compte des incidences fiscales futures découlant des écarts temporaires entre la valeur comptable inscrite aux états financiers des actifs et passifs existants et leur valeur fiscale respective. Les actifs et passifs d'impôts futurs sont calculés aux taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber ou être réglés. Une provision pour moins-value est constituée pour tout actif d'impôts futurs s'il n'est pas plus probable qu'improbable que l'actif sera réalisé.

G) CONVERSION DES DEVICES

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars CA au taux de change en vigueur à la date du bilan et les actifs

et passifs non monétaires ainsi que la dotation aux amortissements connexe sont convertis au taux de change historique. Les produits et charges, à l'exclusion de la dotation aux amortissements, sont convertis au taux de change moyen du mois au cours duquel l'opération a été inscrite. Les gains ou pertes de change découlant de la conversion de la dette à long terme sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats. Les gains ou pertes de change sont principalement attribuables à la conversion de la dette à long terme.

La Société a établi un régime d'unités d'actions de négociation restreinte, qui est décrit à la note 19 b). Les unités d'actions de négociation restreinte réglées en espèces sont inscrites à titre de passif. L'évaluation du passif et de la charge de rémunération pour ces attributions est fondée sur leur valeur intrinsèque et celles-ci sont imputées aux résultats pendant la période d'acquisition des droits. Les variations du passif de la Société après l'attribution des unités, mais avant la date de règlement, selon l'évolution de la valeur marchande des actions sous-jacentes de catégorie B sans droit de vote, sont imputées aux résultats au cours de la période pendant laquelle elles surviennent. Le montant du paiement est établi à la date d'acquisition des droits.

La Société a établi un régime d'unités d'actions différées, qui est décrit à la note 19 c). Les unités d'actions différées réglées en espèces sont inscrites à titre de passif. L'évaluation du passif et de la charge de rémunération pour ces attributions est fondée sur leur valeur intrinsèque à la date d'octroi. Les variations du passif de la Société après l'attribution des unités, mais avant la date de règlement, selon l'évolution de la valeur marchande des actions sous-jacentes de catégorie B sans droit de vote, sont imputées aux résultats au cours de la période pendant laquelle elles surviennent. Le montant du paiement est établi à la date d'exercice des droits.

Le régime d'accumulation d'actions des salariés permet aux salariés de participer, à leur gré, à un régime d'achat d'actions. Aux termes du régime, les salariés de la Société peuvent verser un pourcentage précis de leurs gains habituels au moyen de retenues sur la paie régulière et la Société verse certaines cotisations déterminées équivalentes qui sont comptabilisées à titre de charge de rémunération de la période pendant laquelle elles sont versées.

H) INSTRUMENTS FINANCIERS ET DÉRIVÉS

i) Instruments financiers

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés comme étant détenus à des fins de transaction. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur aux bilans consolidés et les variations de la juste valeur sont constatées dans l'état consolidé des résultats.

Les autres actifs financiers détenus à des fins autres que de couverture de la Société sont classés comme étant disponibles à la vente ou comme des prêts et créances. Les placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur au bilan et les variations de la juste valeur sont constatées dans les autres éléments du résultat étendu, jusqu'au moment où les placements sont cédés ou subissent une baisse de valeur durable, auquel cas la perte de valeur est inscrite dans les états consolidés des résultats. Les prêts et créances et tous les passifs financiers détenus à des fins autres que de couverture sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La Société a déterminé qu'aucun de ses actifs financiers non dérivés n'était classé comme étant détenu jusqu'à son échéance, exception faite des avances bancaires, et qu'aucun de ses passifs financiers non dérivés n'était classé comme étant détenu à des fins de transaction.

La Société impute les coûts d'opération des actifs et passifs financiers à l'état consolidé des résultats à mesure qu'ils sont engagés, à l'exception des coûts d'opération payés à une institution de crédit relativement à une facilité de crédit bancaire qui sont reportés et amortis sur la durée de la facilité.

ii) Instruments dérivés

Les instruments dérivés, y compris les instruments dérivés intégrés qui doivent être comptabilisés de manière distincte, sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées à l'état consolidé des résultats sauf s'il s'agit d'instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces.

Lorsqu'elle applique la comptabilité de couverture, la Société documente en bonne et due forme la relation entre les instruments dérivés et les éléments couverts ainsi que son objectif et sa stratégie de gestion des risques liés aux diverses opérations de couverture. Au moment de la mise en place d'un instrument, la Société évalue également en bonne et due forme si les instruments dérivés sont hautement efficaces pour réduire ou modifier le risque de taux d'intérêt ou de change afférent aux sorties de fonds futures prévues au titre du capital et des intérêts pour l'élément couvert. Pour qu'une opération de couverture soit efficace, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie entre l'élément couvert et l'élément de couverture doivent être étroitement liées. Chaque trimestre, la Société confirme que les instruments dérivés continuent d'être hautement efficaces pour réduire ou modifier le risque de taux d'intérêt ou de change lié aux éléments couverts. Une couverture inefficace est immédiatement imputée à l'état consolidé des résultats.

La juste valeur des swaps de devises (« swaps ») de la Société est déterminée au moyen d'une évaluation à la valeur de marché estimative ajustée en fonction de la qualité du crédit, qui consiste à majorer les taux d'actualisation liés à la trésorerie utilisés dans l'évaluation à la valeur de marché estimative sans risque d'un écart de crédit estimatif pour la durée et la contrepartie de chacun des swaps. Pour des swaps en position débitrice (lorsque la contrepartie est une débitrice nette de la Société), l'écart de crédit de la contrepartie est ajouté au taux d'actualisation sans risque pour déterminer la valeur estimative ajustée en fonction de la qualité du crédit. Dans le cas de swaps en position créditrice (lorsque la Société est une débitrice nette de la contrepartie), l'écart de crédit de la Société est ajouté au taux d'actualisation sans risque. Les variations de la juste valeur des swaps désignés comme étant des couvertures à des fins comptables sont imputées aux autres éléments du résultat étendu, dans la mesure où ces couvertures sont efficaces, jusqu'à ce que les variations des flux de trésorerie liés à l'actif ou au passif couvert soient comptabilisées dans l'état consolidé des résultats.

iii) Évaluations à la juste valeur

La Société présente une hiérarchisation sur trois niveaux qui tient compte de l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations à la juste valeur. La juste valeur des actifs et passifs financiers classés dans le niveau 1 est établie en fonction des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques. Les actifs et passifs financiers classés dans le niveau 2 comprennent

les évaluations établies à l'aide de données du marché directement ou indirectement observables autres que les prix cotés. Les évaluations classées dans le niveau 3 sont établies à partir d'informations disponibles qui ne sont pas établies en fonction des données du marché observables.

I) BÉNÉFICE NET PAR ACTION

Le calcul du bénéfice net dilué par action tient compte de l'incidence des options sur actions des salariés, selon la méthode du rachat d'actions. La modification apportée le 28 mai 2007 au régime d'options sur actions des salariés, de manière à inclure un mode de règlement en espèces des DPVA pour toutes les options antérieurement ou nouvellement attribuées, n'a pas d'effet dilutif.

J) STOCKS ET STOCK DE VIDÉOS POUR LOCATION DE MAGASINS ROGERS

Les stocks, y compris le matériel et la marchandise destinés à la revente sont principalement comptabilisés au coût, selon la méthode du premier entré, premier sorti, ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le stock de vidéos pour location de Magasins Rogers, qui inclut les DVD et les jeux vidéo, est amorti afin d'être ramené à sa valeur résiduelle estimative. La valeur résiduelle du stock de vidéos pour location de Magasins Rogers est imputée aux charges d'exploitation au moment de la vente du stock. L'amortissement du stock de vidéos pour location de Magasins Rogers est imputé au coût des ventes selon la méthode dégressive à taux constant sur une période de six mois.

K) FRAIS DE FINANCEMENT REPORTÉS

Les coûts directs payés aux prêteurs pour obtenir des facilités de crédit renouvelables sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée des facilités auxquelles elles se rapportent.

L) PRESTATIONS DE RETRAITE

La Société comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite à mesure que les salariés fournissent les services leur donnant droit aux prestations. Elle utilise un taux d'actualisation déterminé en fonction des rendements sur le marché aux dates d'évaluation pour mesurer l'obligation au titre des prestations constituées et la méthode du corridor pour amortir les gains ou pertes actuariels (comme les modifications des hypothèses actuarielles et les gains ou pertes actuariels) sur la durée moyenne du reste de la carrière active des salariés. Aux termes de la méthode du corridor, l'amortissement est imputé seulement si le montant accumulé des gains ou pertes actuariels nets dépasse 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice, selon la plus élevée des deux.

La Société utilise les méthodes et hypothèses suivantes aux fins de la comptabilisation des régimes de retraite :

- i)** Le coût des prestations est déterminé par technique actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et l'hypothèse la plus probable selon la direction quant au rendement prévu des placements des régimes, au taux de croissance des salaires, aux niveaux de rémunération au moment du départ à la retraite et à l'âge du départ à la retraite des salariés. Des modifications de ces hypothèses auraient une incidence sur la charge de retraite future.
- ii)** Les actifs du régime sont évalués à la juste valeur pour calculer leur rendement prévu.
- iii)** Le coût des services passés découlant de modifications des régimes est amorti selon la méthode linéaire sur la durée moyenne du reste de la carrière active des salariés.

M) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Pendant la construction de nouveaux actifs, les coûts directs majorés d'une partie des frais généraux applicables sont capitalisés. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux charges d'exploitation au moment où ils sont engagés.

Le coût de l'installation initiale d'un abonné aux services de câblodistribution est capitalisé. Le coût des autres connexions et déconnexions aux services de câblodistribution est passé en charges,

sauf en ce qui a trait aux coûts d'installation directs additionnels afférents à des reconnexion aux services de câblodistribution, lesquels sont reportés jusqu'à concurrence des produits tirés de la reconnexion. Les produits et charges reportés au titre des reconnexion sont amortis sur la durée estimative des services connexes.

N) DROITS DE DIFFUSION ACQUIS

Les droits de diffusion correspondent aux droits contractuels de diffusion d'émissions de télévision acquis auprès des tiers. Les droits de diffusion acquis sont constatés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé, ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Les droits de diffusion acquis et les passifs connexes sont inscrits au bilan consolidé lorsque la période visée par la licence commence et que la programmation est disponible pour diffusion. Le coût des droits de diffusion acquis est amorti sur la durée de diffusion prévue de la programmation. Les droits de diffusion liés aux accords pluriannuels de programmation sportive sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. La perte de valeur des droits de diffusion acquis est déterminée selon une méthode normalisée du secteur.

O) ÉCARTS D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS

i) Écarts d'acquisition

Un écart d'acquisition équivaut au montant résiduel constaté lorsque le prix d'acquisition d'une entreprise est supérieur à la somme des montants attribués aux actifs corporels et incorporels acquis moins les passifs pris en charge, selon leur juste valeur. La Société applique la méthode de l'acquisition pour constater un regroupement d'entreprises. L'écart d'acquisition est réparti, à la date du regroupement d'entreprises, entre les unités d'exploitation susceptibles de profiter du regroupement.

L'écart d'acquisition n'est pas amorti. Il doit plutôt être soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. Ce test est effectué en deux étapes. À la première étape, la valeur comptable d'une unité d'exploitation, y compris l'écart d'acquisition, est comparée à sa juste valeur. Lorsque la juste valeur d'une unité d'exploitation excède sa valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'unité d'exploitation est considéré comme n'ayant pas subi de dépréciation; il n'est alors pas nécessaire de passer à la deuxième étape du test de dépréciation. La deuxième étape du test de dépréciation n'est effectuée que lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur. Dans ce cas, la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition de l'unité d'exploitation, déterminée de la même manière que la valeur de l'écart d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, est comparée à sa valeur comptable pour mesurer le montant de la perte de valeur, le cas échéant.

ii) Actifs incorporels

Les actifs incorporels acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont inscrits à la juste valeur. Les actifs incorporels à durée de vie utile limitée sont amortis sur leur durée de vie utile estimative et sont soumis à un test de dépréciation tel qu'il est décrit à la note 2 p). Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, comme les licences d'utilisation du spectre et de diffusion, ne sont pas amortis mais ils sont plutôt soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment, en comparant leur juste valeur à leur valeur comptable. Aux fins du test de dépréciation, la Société établit la juste valeur des licences d'utilisation du spectre selon une méthode fondée sur le marché, laquelle s'appuie sur les cours récents du marché obtenus à partir des enchères du spectre d'Industrie Canada et des nouvelles transactions sur le marché pour déterminer la juste valeur. La Société établit la juste valeur des licences de diffusion en utilisant l'approche sur les produits de Greenfield. Selon l'approche sur les produits de Greenfield, la valeur est déterminée en fonction de la valeur actualisée des ressources requises et des rendements éventuels des licences de diffusion. Une perte de valeur des actifs incorporels à durée de vie indéfinie est comptabilisée lorsque la valeur comptable de ces derniers est supérieure à leur juste valeur.

Les actifs incorporels à durée de vie utile limitée sont amortis selon la méthode linéaire sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

Marques	De 5 à 20 ans
Relations clients	De 2 à 5 ans
Ententes d'itinérance	12 ans
Convention de commercialisation	5 ans

La Société a effectué des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie en 2010 et elle a constaté des pertes de valeur de 6 millions de dollars des actifs incorporels relativement aux licences de diffusion d'une station de radio (note 11 a)). En outre, la Société avait réalisé des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie en 2009 et elle avait constaté des pertes de valeur de 5 millions de dollars des actifs incorporels relativement aux licences de diffusion d'une station de radio et à une licence de diffusion de télévision conventionnelle (note 11 a)).

P) PERTE DE VALEUR DES ACTIFS À LONG TERME

La Société soumet ses actifs à long terme, qui comprennent les immobilisations corporelles et les actifs incorporels à durée de vie utile limitée, à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si le total des flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient résulter de l'utilisation et de la sortie éventuelle d'un groupe d'actifs est inférieur à la valeur comptable de ce groupe d'actifs, il est présumé qu'une dépréciation est survenue. La perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable de ce groupe d'actifs sur sa juste valeur.

La Société a effectué des tests de dépréciation des actifs à long terme à durée de vie utile limitée en 2010 et aucune réduction de valeur n'a été nécessaire. La Société a effectué des tests de dépréciation des actifs à long terme à durée de vie utile limitée en 2009 et a constaté une perte de valeur de 13 millions de dollars, à l'égard d'engagements relatifs à la télévision conventionnelle envers le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») (note 13).

Q) OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont des obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles qui découlent de leur acquisition, de leur location, de leur construction, de leur aménagement ou de leur exploitation normale. La Société comptabilise la juste valeur estimative d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pendant l'exercice au cours duquel ces obligations surviennent, si une estimation raisonnable de cette juste valeur peut en être effectuée. La juste valeur d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations correspond au montant qui permettrait de régler ce passif dans le cadre d'une opération normale entre des parties consentantes, c'est-à-dire une opération autre qu'une vente forcée ou une liquidation. Si aucune opération ne peut être observée sur le marché, ce montant correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus. Par la suite, la Société passe en charges les coûts de mise hors service d'immobilisations, selon une méthode systématique et rationnelle, sur la durée de vie utile des immobilisations et elle impute l'augmentation du passif due à la désactualisation aux charges d'exploitation.

R) RECOURS À DES ESTIMATIONS

L'établissement d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et passifs et sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur la valeur comptable des produits et charges des exercices. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les éléments significatifs visés par ces estimations, à l'égard desquels la direction a exercé un jugement délicat, complexe ou subjectif, en raison souvent de la nature incertaine des sujets en cause, comprennent la provision pour créances douteuses et certaines charges à payer, la capacité d'utiliser des reports prospectifs de pertes fiscales et d'autres actifs et passifs d'impôts futurs, la capitalisation des frais de main-d'œuvre interne et des frais généraux, la durée de vie utile des actifs et actifs incorporels amortissables à durée de vie utile limitée, les taux d'actualisation et les rendements prévus de l'actif des régimes ayant une incidence sur la charge de retraite et l'actif des régimes reporté, l'estimation des écarts de crédit pour la détermination de la juste valeur des instruments dérivés ainsi que l'évaluation de la recouvrabilité ou de la dépréciation des actifs à long terme, des écarts d'acquisition et des actifs incorporels, lesquels requièrent des estimations des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation. Dans le cas de regroupements d'entreprises, les éléments significatifs visés par ces estimations et jugements comprennent la détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge.

Des modifications importantes des hypothèses, notamment celles se rapportant aux plans d'affaires et aux flux de trésorerie futurs, pourraient faire varier considérablement la valeur comptable.

S) NORMES COMPTABLES CANADIENNES ADOPTÉES

En octobre 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a publié le chapitre 1582 du *Manuel de l'ICCA*, « Regroupements d'entreprises » (« chapitre 1582 »), en même temps que les chapitres 1601, « États financiers consolidés » (« chapitre 1601 »), et 1602, « Participations ne donnant pas le contrôle » (« chapitre 1602 »). Le chapitre 1582, qui remplace le chapitre 1581, « Regroupements d'entreprises », établit des normes d'évaluation d'un regroupement d'entreprises ainsi que des normes d'évaluation et de comptabilisation des actifs acquis et des passifs pris en charge. Le chapitre 1601, qui remplace le chapitre 1600, établit des normes concernant la préparation d'états financiers consolidés. Le chapitre 1602 établit des directives sur le traitement des participations ne donnant pas le contrôle. Ces nouvelles normes s'appliquent aux états financiers consolidés intermédiaires ou annuels de la Société à compter du 1^{er} janvier 2011 et leur adoption anticipée est permise dès le début d'un exercice. La Société a choisi d'adopter ces trois chapitres à compter du 1^{er} janvier 2010. Les chapitres 1582 et 1601 ont été appliqués de manière prospective, tandis que les exigences de présentation requises au chapitre 1602 ont été appliquées rétrospectivement. L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence importante sur les montants déjà déclarés.

T) RÉCENTES PRISES DE POSITION EN COMPTABILITÉ AU CANADA
Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

En février 2008, le Conseil des normes comptables a confirmé que les IFRS seront obligatoires au Canada pour les entités à but lucratif ayant une obligation publique de rendre des comptes pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Les premiers états financiers annuels de la Société dressés selon les IFRS se rapporteront à l'exercice devant se clore le 31 décembre 2011 et ils comprendront les chiffres de la période correspondante de 2010. À compter du premier trimestre de 2011, la Société présentera des données financières consolidées non auditées conformes aux IFRS, y compris les chiffres correspondants de 2010.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

A) UNITÉS D'EXPLOITATION

Les conventions comptables applicables aux unités sont les mêmes que celles décrites dans la section traitant des principales conventions comptables (note 2). La Société présente les résultats d'exploitation sectoriels selon le bénéfice avant le règlement des obligations au titre des régimes de retraite, les frais d'intégration et de restructuration, la charge (le recouvrement) au titre de la rémunération à base d'actions, l'ajustement au titre de la décision sur les droits de licence de la Partie II perçus par le CRTC, les frais de résiliation d'un contrat, les autres éléments (montant net), l'amortissement, les pertes de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs à long

terme, les intérêts sur la dette à long terme, les frais d'émission de titres d'emprunt, la perte liée aux remboursements sur la dette à long terme, les gains (pertes) de change, les variations de la juste valeur des instruments dérivés, les autres produits (charges) et les impôts sur le bénéfice, conformément aux rapports de gestion interne. Les résultats d'exploitation sectoriels ainsi mesurés diffèrent du bénéfice d'exploitation dans les états financiers consolidés. Toutes les activités des secteurs isolables de la Société sont menées essentiellement au Canada.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

L'information par secteur isolable se présente comme suit :

	2010					2009				
	Sans-fil	Cable	Media	Éléments du siège social et éliminations	Total consolidé	Sans-fil	Cable	Media	Éléments du siège social et éliminations	Total consolidé
Produits d'exploitation	6 968 \$	4 052 \$	1 501 \$	(335) \$	12 186 \$	6 654 \$	3 948 \$	1 407 \$	(278) \$	11 731 \$
Coût des ventes	1 225	181	171	(57)	1 520	1 059	201	167	(47)	1 380
Frais de vente et de commercialisation	628	441	235	(77)	1 227	630	446	209	(78)	1 207
Charges d'exploitation frais généraux et frais d'administration*	1 948	1 993	948	(103)	4 786	1 923	1 977	912	(56)	4 756
	3 167	1 437	147	(98)	4 653	3 042	1 324	119	(97)	4 388
Règlement des obligations au titre des régimes de retraite	–	–	–	–	–	3	11	15	1	30
Frais d'intégration et de restructuration	5	23	12	–	40	33	46	35	3	117
Charge (recouvrement) au titre de la rémunération à base d'actions*	11	7	9	20	47	–	(12)	(8)	(13)	(33)
Ajustement au titre de la décision sur les droits de licence de la Partie II perçus par le CRTC*	–	–	–	–	–	–	(46)	(15)	–	(61)
Frais de résiliation de contrat*	–	–	–	–	–	–	–	19	–	19
Autres éléments, (montant net)*	5	5	4	–	14	–	–	–	–	–
	3 146	1 402	122	(118)	4 552	3 006	1 325	73	(88)	4 316
Amortissement	650	807	64	124	1 645	660	808	63	199	1 730
Perte de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs à long terme	–	–	6	–	6	–	–	18	–	18
Bénéfice (perte) d'exploitation	2 496 \$	595 \$	52 \$	(242) \$	2 901 \$	2 346 \$	517 \$	(8) \$	(287) \$	2 568 \$
Intérêts sur la dette à long terme					(669)					(647)
Frais d'émission de titres d'emprunt					(10)					(11)
Perte liée aux remboursements sur la dette à long terme					(87)					(7)
Gain de change					20					136
Variation de la juste valeur des instruments dérivés					(16)					(65)
Autres produits (charges)					(1)					6
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice					2 138 \$					1 980 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	937 \$	662 \$	46 \$	194 \$	1 839 \$	865 \$	693 \$	62 \$	235 \$	1 855 \$
Écart d'acquisition	1 146 \$	1 058 \$	911 \$	– \$	3 115 \$	1 140 \$	982 \$	896 \$	– \$	3 018 \$
Total de l'actif	8 506 \$	5 320 \$	1 918 \$	1 586 \$	17 330 \$	7 988 \$	5 055 \$	1 884 \$	2 091 \$	17 018 \$

*Inclus dans les charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration dans les états consolidés des résultats.

En outre, Cable comprend les secteurs isolables ci-après :

	2010					2009				
	Activités de Cable	SAR	Magasins Rogers	Éléments du siège social et éliminations	Total pour Cable	Activités de Cable	SAR	Magasins Rogers	Éléments du siège social et éliminations	Total pour Cable
Produits d'exploitation	3 185 \$	560 \$	355 \$	(48) \$	4 052 \$	3 074 \$	503 \$	399 \$	(28) \$	3 948 \$
Coût des ventes	–	–	181	–	181	–	–	201	–	201
Frais de vente et de commercialisation	222	40	179	–	441	243	26	182	(5)	446
Charges d'exploitation frais généraux et frais d'administration*	1 539	480	22	(48)	1 993	1 533	442	25	(23)	1 977
	1 424	40	(27)	–	1 437	1 298	35	(9)	–	1 324
Règlement des obligations au titre des régimes de retraite	–	–	–	–	–	10	–	1	–	11
Frais d'intégration et de restructuration	3	13	7	–	23	31	3	12	–	46
Charge (recouvrement) au titre de la rémunération à base d'actions*	7	–	–	–	7	(12)	1	(1)	–	(12)
Ajustement au titre de la décision sur les droits de licence de la Partie II perçus par le CRTC*	–	–	–	–	–	(46)	–	–	–	(46)
Autres éléments, (montant net)*	7	–	(2)	–	5	–	–	–	–	–
	1 407 \$	27 \$	(32) \$	– \$	1 402 \$	1 315 \$	31 \$	(21) \$	– \$	1 325 \$
Amortissement					807					808
Bénéfice d'exploitation					595 \$					517 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	611 \$	38 \$	13 \$	– \$	662 \$	642 \$	37 \$	14 \$	– \$	693 \$
Écart d'acquisition	992 \$	66 \$	– \$	– \$	1 058 \$	982 \$	– \$	– \$	– \$	982 \$
Total de l'actif	4 102 \$	951 \$	175 \$	92 \$	5 320 \$	4 714 \$	482 \$	181 \$	(322) \$	5 055 \$

*Inclus dans les charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration des états consolidés des résultats.

B) PRODUITS D'EXPLOITATION TIRÉS DES PRODUITS ET SERVICES

Les produits sont composés comme suit :

	2010	2009
Sans-fil		
Services facturés	6 272 \$	5 948 \$
Services prépayés	297	297
Produits tirés des réseaux	6 569	6 245
Ventes de matériel	399	409
	6 968	6 654
Cable		
Activités de Cable		
Télévision	1 830	1 780
Internet	848	781
Téléphonie	507	513
	3 185	3 074
Solution d'affaires Rogers	560	503
Magasins Rogers	355	399
Éliminations intersociétés	(48)	(28)
	4 052	3 948
Media		
Publicité	772	674
Tirage et abonnements	234	219
Commerce de détail	265	258
Sports Entertainment	155	181
Autres	75	75
	1 501	1 407
Éléments relevant du siège social et éliminations	(335)	(278)
	12 186 \$	11 731 \$

4. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

A) ACQUISITIONS DE 2010

i) **Blink Communications Inc.**

Le 29 janvier 2010, la Société a conclu une entente visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires en circulation de Blink Communications Inc. (« Blink »), filiale en propriété exclusive de Oakville Hydro Corporation, en contrepartie de 131 millions de dollars en espèces. Blink est un fournisseur de services de réseaux de données exploitant ses propres installations qui assure la prestation de services de prochaine génération et de pointe aux petites et moyennes entreprises, y compris les municipalités, les universités, les écoles et les hôpitaux, dans les régions d'Oakville, de Milton et de Mississauga en Ontario. L'opération a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition conformément au chapitre 1582 du *Manuel de l'ICCA*. Les résultats d'exploitation sont consolidés avec ceux de la Société depuis le 29 janvier 2010 et l'opération s'est traduite par des produits supplémentaires de 20 millions de dollars et un bénéfice d'exploitation de 11 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Le coût de transaction liés à l'acquisition était estimé à environ 1 million de dollars et a été imputé aux frais d'intégration et de restructuration.

La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge, lesquels ont été finalisés au cours de 2010, s'établit comme suit :

Prix d'achat	131 \$
Actif à court terme	3 \$
Immobilisations corporelles	35
Relations clients	40
Passif à court terme	(2)
Passifs d'impôts futurs	(11)
Juste valeur de l'actif net identifiable acquis	65 \$
Écart d'acquisition	66 \$

L'écart d'acquisition a été affecté au secteur isolable SAR et il n'est pas déductible sur le plan fiscal.

Les relations clients sont amorties sur une période de 5 ans.

ii) **Cityfone Telecommunications Inc.**

Le 9 juillet 2010, la Société a conclu une entente visant l'acquisition des actifs de Cityfone Telecommunications Inc. (« Cityfone ») pour une contrepartie en espèces de 26 millions de dollars. Cityfone est un exploitant de réseau mobile virtuel canadien qui offre, par l'intermédiaire de marques maison de grandes entreprises canadiennes, des services de transmission de la voix et de données sans fil facturés aux abonnés. L'opération a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition conformément au chapitre 1582 du *Manuel de l'ICCA*. Les résultats d'exploitation sont consolidés avec ceux de la Société depuis le 9 juillet 2010 et l'opération s'est traduite par des produits supplémentaires de 3 millions de dollars et une perte d'exploitation de 1 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge, lesquels ont été finalisés au cours de 2010, s'établit comme suit :

Prix d'achat	26 \$
Actif à court terme	3 \$
Immobilisations corporelles	1
Relations clients	17
Passif à court terme	(1)
Juste valeur de l'actif net identifiable acquis	20 \$
Écart d'acquisition	6 \$

L'écart d'acquisition a été affecté à l'unité d'exploitation Sans-fil et est déductible sur le plan fiscal.

Les relations clients sont amorties sur une période de 5 ans.

iii) **Kincardine Cable T.V. Ltd.**

Le 30 juillet 2010, la Société a conclu une entente visant l'acquisition des actifs de Kincardine Cable T.V. Ltd. (« Kincardine ») pour une contrepartie en espèces de 20 millions de dollars. Kincardine fournit des services d'accès Internet et de télévision par câble à Kincardine et dans les régions avoisinantes, en Ontario. L'opération a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition conformément au chapitre 1582 du *Manuel de l'ICCA*. Les résultats d'exploitation sont consolidés avec ceux de la Société depuis le 30 juillet 2010 et l'opération s'est traduite par des produits supplémentaires de 2 millions de dollars et un bénéfice d'exploitation de 1 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge, lesquels ont été finalisés au cours de 2010, s'établit comme suit :

Prix d'achat	20 \$
Immobilisations corporelles	2 \$
Relations clients	9
Passif à court terme	(1)
Juste valeur de l'actif net identifiable acquis	10 \$
Écart d'acquisition	10 \$

L'écart d'acquisition a été affecté à l'unité d'exploitation Cable et est déductible sur le plan fiscal.

Les relations clients sont amorties sur une période de 3 ans.

iv) **BV! Media Inc.**

Le 1^{er} octobre 2010, la Société a conclu une entente visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires en circulation de BV! Media Inc. en contrepartie de 24 millions de dollars en espèces. BV! Media Inc. exerce ses activités au Canada dans la publicité sur Internet et la diffusion de portails de nouvelles et d'information. L'opération a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition conformément au chapitre 1582 du *Manuel de l'ICCA*. Les résultats d'exploitation sont consolidés avec ceux de la Société depuis le 1^{er} octobre 2010 et l'opération s'est traduite par des produits supplémentaires de 5 millions de dollars et un bénéfice d'exploitation de 1 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2010. Les coûts de transaction liés à l'acquisition étaient estimés à environ 1 million de dollars et a été imputé aux frais d'intégration et de restructuration. Les justes valeurs attribuées sont préliminaires, dans l'attente de l'évaluation définitive de certains actifs nets identifiables acquis. La Société s'attend à terminer l'évaluation des immobilisations corporelles et des actifs incorporels identifiables acquis au cours de l'exercice 2011.

La juste valeur estimative préliminaire des actifs acquis et des passifs pris en charge dans le cadre de l'acquisition s'établit comme suit :

Prix d'achat	24 \$
Actif à court terme	5 \$
Immobilisations corporelles	4
Relations clients	6
Passif à court terme	(3)
Passifs d'impôts futurs	(3)
Juste valeur préliminaire de l'actif net identifiable acquis	9 \$
Écart d'acquisition	15 \$

L'écart d'acquisition a été affecté à l'unité d'exploitation Media et n'est pas déductible sur le plan fiscal.

Les relations clients sont amorties sur une période de 2 ans.

v) **Information à fournir pro forma**

Depuis les dates d'acquisition, la Société a comptabilisé des produits de 30 millions de dollars relativement aux acquisitions susmentionnées ainsi qu'un bénéfice d'exploitation de 12 millions de dollars à l'égard de ces mêmes acquisitions. Si les acquisitions avaient eu lieu le 1^{er} janvier 2010, les produits de la Société se seraient élevés à 12 207 millions de dollars et le bénéfice d'exploitation se serait chiffré à 2 905 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

B) **ACQUISITIONS POSTÉRIEURES À 2010**

i) **Atria Networks LP**

Le 4 janvier 2011, la Société a conclu une entente visant l'acquisition d'une participation de 100 % dans Atria Networks LP (« Atria ») pour une contrepartie en espèces de 425 millions de dollars. Atria, établie à Kitchener, en Ontario, détient et exploite l'un des plus grands réseaux de fibre optique en Ontario lui permettant de fournir des services de transmission de données et d'accès Internet de premier plan aux entreprises. L'acquisition fera accroître les services proposés aux petites et moyennes entreprises par SAR en augmentant sa capacité d'offrir des services réseau axés sur les données dans les régions couvertes par Cable et adjacentes à celles-ci. L'opération sera comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et les résultats d'exploitation seront consolidés avec ceux de la Société à compter du 4 janvier 2011. Le coût de transaction lié à l'acquisition était estimé à environ 2 millions de dollars et a été imputé aux frais d'intégration et de restructuration pendant l'exercice 2010. Les justes valeurs attribuées sont préliminaires, dans l'attente de l'évaluation définitive de certains actifs nets identifiables acquis. La Société s'attend à terminer l'évaluation des immobilisations corporelles et des actifs incorporels identifiables acquis au cours de l'exercice 2011.

La juste valeur estimative préliminaire des actifs acquis et des passifs pris en charge dans le cadre de l'acquisition s'établit comme suit :

Prix d'achat	425 \$
Actif à court terme	10 \$
Immobilisations corporelles	121
Relations clients	195
Passif à court terme	(17)
Passifs d'impôts futurs	(45)
Juste valeur préliminaire de l'actif net identifiable acquis	264 \$
Écart d'acquisition	161 \$

L'écart d'acquisition sera affecté au secteur isolable SAR et il n'est pas déductible sur le plan fiscal.

ii) **Autres**

Le 31 janvier 2011, Media a conclu des ententes visant l'acquisition des stations de radio FM BOB-FM (CHST-FM), à London, en Ontario, et BOUNCE (CHBN-FM), à Edmonton, en Alberta.

C) **ACQUISITIONS DE 2009**

i) **K-Rock 1057 Inc.**

Le 31 mai 2009, la Société a acquis les actifs de K-Rock 1057 Inc. pour une contrepartie en espèces de 11 millions de dollars. K-Rock 1057 Inc. détenait les actifs des stations de radio K-Rock et KIX Country de Kingston, en Ontario. L'opération a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et les résultats d'exploitation sont consolidés avec ceux de la Société depuis le 31 mai 2009. La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge, qui a été établie en 2009, s'établit comme suit :

Prix d'achat	11 \$
Immobilisations corporelles	1 \$
Licence de diffusion	4
Juste valeur de l'actif net identifiable acquis	5 \$
Écart d'acquisition	6 \$

L'écart d'acquisition a été affecté à l'unité d'exploitation Media et est déductible sur le plan fiscal.

ii) **Outdoor Life Network**

Le 31 juillet 2008, la Société a acquis les deux tiers des actions de Outdoor Life Network qu'elle ne possédait pas, en contrepartie de 39 millions de dollars en espèces. L'opération a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et les résultats d'exploitation sont consolidés avec ceux de la Société depuis le 31 juillet 2008.

En 2009, la Société a établi la répartition finale du prix d'acquisition de Outdoor Life Network, ce qui a entraîné une augmentation de 15 millions de dollars de la licence de diffusion, une hausse de 3 millions de dollars des passifs d'impôts futurs ainsi qu'une diminution correspondante de 12 millions de dollars de l'écart d'acquisition. Les incidences des ajustements sur la répartition du prix d'achat, comparativement à ceux comptabilisés et présentés dans les états financiers consolidés de 2008, sont les suivantes :

	Au 31 décembre 2008	Ajustements	Répartition finale du prix d'acquisition
Prix d'achat	39 \$	– \$	39 \$
Actif à court terme	11 \$	– \$	11 \$
Licence de diffusion	–	15	15
Passifs d'impôts futurs	–	(3)	(3)
Passif à court terme	(3)	–	(3)
Juste valeur de l'actif net identifiable acquis	8 \$	12 \$	20 \$
Écart d'acquisition	31 \$	(12) \$	19 \$

L'écart d'acquisition a été affecté à l'unité d'exploitation Media et n'est pas déductible sur le plan fiscal.

5. PLACEMENTS DANS DES COENTREPRISES

La Société a contribué certains actifs à des coentreprises fournissant des services d'accès Internet sans fil à large bande et exerçant des activités de commerce mobile. Aux 31 décembre 2010 et 2009 et pour les exercices clos à ces dates, la consolidation proportionnelle de ces coentreprises a donné lieu aux augmentations (diminutions) suivantes des comptes de la Société :

	2010	2009
Actifs à long terme	143 \$	103 \$
Passif à court terme	50	16
Produits	1	–
Charges	31	32
Perte de l'exercice	(30)	(32)

En 2010, la Société a mené à terme l'achat de licences d'utilisation du spectre et de licences de diffusion auprès de Craig Wireless (« Craig ») et de YourLink Inc. (« YourLink ») (par l'intermédiaire de Inukshuk Wireless Partnership [« Inukshuk »], la coentreprise détenue à parts égales par la Société et Bell Canada). Aux termes de l'entente, Inukshuk a payé 80 millions de dollars à Craig en contrepartie de son spectre de 61 MHz en Colombie-Britannique et au Manitoba et 14 millions de dollars à YourLink en contrepartie de son spectre de 61 MHz en Saskatchewan. La Société a comptabilisé une augmentation de 47 millions de dollars des licences d'utilisation du spectre relativement à sa quote-part dans les acquisitions.

En 2009, Inukshuk a mené à terme l'acquisition des licences d'utilisation du spectre et de diffusion de Look Communications Inc. (« Look »). Aux termes de l'entente, Inukshuk a payé 80 millions de dollars à Look en contrepartie de son spectre de 92 MHz en Ontario et au Québec. La Société a comptabilisé une augmentation de 40 millions de dollars des licences d'utilisation du spectre relativement à sa quote-part dans l'acquisition.

En 2007, la Société a effectué un apport sous forme de licences d'utilisation du spectre de 2,3 GHz et de 3,5 GHz d'une valeur comptable de 11 millions de dollars à Inukshuk pour une contrepartie hors caisse de 58 millions de dollars. Un gain reporté de 24 millions de dollars, représentant la tranche de l'excédent de la juste valeur sur la valeur comptable liée à la participation de l'autre coentrepreneur non apparenté dans les licences d'utilisation du spectre contribuées par la Société, a été constaté au moment de l'apport de ces licences. Ce gain reporté est comptabilisé dans les autres passifs à long terme et est imputé aux résultats selon la méthode linéaire sur une période de sept ans, une tranche de 4 millions de dollars de l'amortissement ayant été comptabilisée en 2010 (4 millions de dollars en 2009). Outre un apport en espèces de 8 millions de dollars, l'autre coentrepreneur a aussi effectué un apport à la coentreprise sous forme de licences d'utilisation du spectre de 2,3 GHz et de 3,5 GHz d'une valeur de 50 millions de dollars. La Société a inscrit des montants de 25 millions de dollars et de 4 millions de dollars au titre respectivement de l'augmentation des licences d'utilisation du spectre et de la trésorerie, relativement à sa quote-part de l'apport de l'autre coentrepreneur.

6. FRAIS D'INTÉGRATION ET DE RESTRUCTURATION

En 2010, la Société a engagé des frais d'intégration et de restructuration de 21 millions de dollars (88 millions de dollars en 2009) liés aux indemnités de départ relatives à la restructuration ciblée de son effectif et dans l'optique d'améliorer sa structure de coûts.

En 2010, la Société a engagé des frais d'intégration et de restructuration de 9 millions de dollars (23 millions de dollars en 2009) en raison de l'impartition de certaines fonctions en matière de technologie de l'information.

En 2010, la Société a engagé 5 millions de dollars (4 millions de dollars en 2009) aux termes de la fermeture de 50 magasins sous-productifs (20 magasins en 2009) principalement situés en Ontario.

En 2010, la Société a engagé 5 millions de dollars (2 millions de dollars en 2009) au titre des coûts d'acquisition relatifs aux regroupements d'entreprises ainsi que des frais liés aux entreprises acquises précédemment et à la restructuration en découlant.

L'augmentation des passifs liés aux activités d'intégration et de restructuration et les paiements faits à l'égard de ces passifs en 2010 sont les suivants :

	Au 31 décembre 2009	Ajouts	Paiements	Au 31 décembre 2010
Indemnités de départ relatives à la restructuration ciblée de l'effectif de la Société	83 \$	21 \$	(57) \$	47 \$
Impartition de certaines fonctions en matière de technologie de l'information	9	9	(18)	–
Fermeture de magasins	2	5	(3)	4
Frais d'acquisition et d'intégration des entreprises acquises auparavant	2	5	(4)	3
	96 \$	40 \$	(82) \$	54 \$

Le passif résiduel, qui est inclus dans les créditeurs et charges à payer au 31 décembre 2010, sera payé pendant 2011 et 2012.

7. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

Les incidences fiscales des écarts temporaires qui donnent lieu à une part importante des actifs et passifs d'impôts futurs sont les suivantes :

	2010	2009
Actifs d'impôts futurs		
Reports prospectifs de pertes fiscales autres qu'en capital	74 \$	148 \$
Reports prospectifs de pertes en capital	31	31
Déductions relatives à la dette à long terme et à d'autres opérations libellées en devises	32	42
Placements	–	8
Passif au titre de la rémunération à base d'actions	24	47
Crédit d'harmonisation de l'Ontario	58	64
Autres écarts déductibles	151	144
Total des actifs d'impôts futurs	370	484
Moins la provision pour moins-value	47	52
	323	432
Passifs d'impôts futurs		
Immobilisations corporelles et stocks	(428)	(246)
Écarts d'acquisition et actifs incorporels	(359)	(325)
Placements	(5)	–
Autres écarts imposables	(48)	(38)
Total des passifs d'impôts futurs	(840)	(609)
Passifs d'impôts futurs, montant net	(517)	(177)
Moins la tranche à moins de un an – actifs d'impôts futurs	159	220
Passifs d'impôts futurs	(676) \$	(397) \$

Pour évaluer les actifs d'impôts futurs, la direction détermine s'il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs soit réalisée. La réalisation ultime des actifs d'impôts futurs dépend de la production d'un bénéfice imposable futur pendant les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont déductibles. Pour effectuer cette évaluation, la direction tient compte du calendrier de résorption des passifs d'impôts futurs, de la nature des actifs d'impôts futurs et des stratégies de planification fiscale disponibles.

Si la direction considère que la réalisation des actifs d'impôts futurs n'est pas plus probable qu'improbable, une provision pour moins-value est établie à leur égard.

Au 31 décembre 2010, la provision pour moins-value comprenait des actifs d'impôts futurs provenant de filiales étrangères de 39 millions de dollars et des reports prospectifs de pertes en capital de 8 millions de dollars.

La charge d'impôts diffère des montants qui auraient été obtenus en appliquant le taux d'imposition prévu par la loi au bénéfice avant les impôts sur le bénéfice pour les raisons suivantes :

	2010	2009
Taux d'imposition prévu par la loi	30,5 %	32,3 %
Charge d'impôts sur le bénéfice calculée	652 \$	640 \$
Augmentation (diminution) des impôts sur le bénéfice en raison de ce qui suit :		
Variation de la provision pour moins-value	(5)	(64)
Incidences des modifications des taux d'imposition	(69)	(58)
Rémunération à base d'actions	35	–
Autres éléments	(3)	(16)
Charge d'impôts	610 \$	502 \$

En 2010, la Société a effectué une reprise de sa provision pour moins-value d'un montant de 5 millions de dollars qui a essentiellement trait à une diminution des actifs d'impôts futurs provenant de filiales étrangères découlant de fluctuations des taux de change.

Le budget fédéral présenté en mars 2010 incluait des modifications qui ont eu une incidence sur le traitement fiscal des options sur actions versées en espèces. Les modifications législatives proposées ont été adoptées en décembre 2010. Par conséquent, la Société a inscrit une charge fiscale de 35 millions de dollars visant à réduire les actifs d'impôts futurs déjà comptabilisés à l'égard de ses passifs liés aux options sur actions.

En 2009, la Société a libéré une tranche de 64 millions de dollars de sa provision pour moins-value au titre d'un recouvrement d'impôts sur le bénéfice dans l'état consolidé des résultats. De ce montant, une tranche

de 14 millions de dollars provient d'une diminution des actifs d'impôts futurs dans les territoires étrangers découlant des fluctuations des taux de change et le solde de 50 millions de dollars se rapporte aux gains non réalisés sur les placements et les instruments financiers.

Au 31 décembre 2010, la Société disposait de pertes fiscales au Canada d'un montant approximatif de 188 millions de dollars pour réduire son bénéfice imposable des exercices à venir. La quasi-totalité des pertes au Canada expirent après 2025. Par ailleurs, la Société disposait de pertes fiscales provenant de filiales étrangères d'environ 62 millions de dollars et expirant entre 2023 et 2029.

Au 31 décembre 2010, la Société disposait de pertes en capital d'environ 238 millions de dollars pour contrebalancer les gains en capital futurs.

8. BÉNÉFICE NET PAR ACTION

Le tableau qui suit présente le calcul du bénéfice net de base et dilué par action :

	2010	2009
Numérateur		
Bénéfice net de l'exercice, de base et dilué	1 528 \$	1 478 \$
Dénominateur (en millions)		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base et dilué	576	621
Bénéfice net de base et dilué par action	2,65 \$	2,38 \$

9. AUTRES ACTIFS À COURT TERME

	2010	2009
Stocks	185 \$	129 \$
Charges payées d'avance	114	110
Droits de diffusion acquis	49	61
Stock de vidéos pour location de Magasins Rogers	14	27
Autres	3	11
	365 \$	338 \$

L'amortissement du stock de vidéos pour location de Magasins Rogers est imputé au coût des ventes et s'est établi à 54 millions de dollars en 2010 (43 millions de dollars en 2009). Les coûts des droits de diffusion acquis sont amortis et imputés aux charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration sur les rendements prévus des

émissions connexes et se sont établis à 167 millions de dollars en 2010 (131 millions de dollars en 2009). Le coût des ventes comprend un montant de 1 466 millions de dollars (1 337 millions de dollars en 2009) au titre du coût des stocks.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se résument comme suit :

	2010			2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains et bâtiments	821 \$	196 \$	625 \$	828 \$	181 \$	647 \$
Pylônes, têtes et émetteurs	1 583	996	587	1 361	833	528
Câbles de distribution et chutes d'abonnés	5 206	3 315	1 891	5 058	3 055	2 003
Matériel de réseau	6 082	3 276	2 806	5 530	2 847	2 683
Matériel du réseau de stations radio fixes sans fil	1 408	774	634	1 219	654	565
Matériel informatique et logiciels	3 292	2 232	1 060	2 853	1 974	879
Matériel des clients	1 469	1 086	383	1 358	949	409
Améliorations locatives	384	224	160	369	212	157
Matériel et véhicules	974	627	347	891	565	326
	21 219 \$	12 726 \$	8 493 \$	19 467 \$	11 270 \$	8 197 \$

L'amortissement de 2010 s'est élevé à 1 560 millions de dollars (1 543 millions de dollars en 2009).

Les immobilisations corporelles non encore mises en service et donc non amorties au 31 décembre 2010 s'établissent à 1 610 millions de dollars (1 013 millions de dollars en 2009).

11. ÉCARTS D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS

A) PERTE DE VALEUR

i) Écart d'acquisition

La Société a effectué des tests de dépréciation des écarts d'acquisition en 2010 et 2009 et n'a constaté aucune perte de valeur à leur égard.

Pour déterminer si une perte de valeur est survenue ou non, la Société applique diverses approches pour déterminer la juste valeur d'une unité d'exploitation, notamment l'approche de l'actualisation des flux de trésorerie et l'approche fondée sur le marché. S'il y a des signes indiquant une perte de valeur, la Société utilise l'approche de l'actualisation des flux de trésorerie pour estimer la perte de valeur. Selon l'approche de l'actualisation des flux de trésorerie, la Société estime les flux de trésorerie actualisés pour une période de trois à sept ans, en fonction de l'unité d'exploitation, et une valeur finale. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur les estimations de la Société, compte tenu des résultats d'exploitation futurs attendus, de la conjoncture économique et des perspectives générales du secteur d'activité de l'unité d'exploitation. Pour déterminer les taux d'actualisation utilisés, la Société prend en considération les ratios capitaux d'emprunts/capitaux propres et certaines primes de risque. La valeur finale est celle attribuée aux activités de l'unité d'exploitation au-delà de la période projetée de trois à sept ans selon un taux à perpétuité fondé sur la conjoncture économique prévue et les perspectives générales du secteur d'activité. Aux termes de l'approche fondée sur le marché, la Société estime la juste valeur de l'unité d'exploitation en multipliant les produits normalisés avant les intérêts, les impôts et l'amortissement par des taux fondés sur les données d'entrée du marché.

La Société a fait certaines hypothèses au sujet des taux d'actualisation et de croissance finale pour refléter les variations des flux de trésorerie futurs attendus. Ces hypothèses peuvent être modifiées selon la conjoncture économique ou d'autres événements. Par conséquent, il est possible que les modifications futures des hypothèses influent défavorablement sur les évaluations des unités d'exploitation et des écarts d'acquisition, ce qui pourrait entraîner des pertes de valeur de ces écarts.

ii) Actifs incorporels

Au quatrième trimestre de 2010, la Société a constaté une perte de valeur de 6 millions de dollars à l'égard de la licence de diffusion d'une station de radio de l'unité d'exploitation Media. En utilisant l'approche sur les produits de Greenfield, la Société a déterminé que la juste valeur de la licence de diffusion était inférieure à sa valeur comptable.

Par ailleurs, au quatrième trimestre de 2009, la Société a constaté une perte de valeur de 4 millions de dollars à l'égard de la licence de diffusion d'une station de radio de l'unité d'exploitation Media. En utilisant l'approche sur les produits de Greenfield, la Société a déterminé que la juste valeur de la licence de diffusion était inférieure à sa valeur comptable.

Toujours au quatrième trimestre de 2009, la Société a inscrit une perte de valeur de 1 million de dollars à l'égard d'une licence de diffusion de télévision conventionnelle de l'unité d'exploitation Media en utilisant l'approche sur les produits et les coûts de remplacement de Greenfield. La Société a déterminé que la juste valeur de la licence de diffusion était inférieure à sa valeur comptable.

La Société a fait certaines hypothèses aux termes de l'approche sur les produits de Greenfield qui peuvent être modifiées selon la conjoncture économique ou d'autres événements. Par conséquent, il est possible que les modifications futures des hypothèses influent défavorablement sur les évaluations des actifs incorporels, ce qui pourrait entraîner d'autres pertes de valeur de ces actifs.

B) ÉCART D'ACQUISITION

Le tableau qui suit présente un résumé des variations des écarts d'acquisition :

	2010	2009
Solde d'ouverture	3 018 \$	3 024 \$
Acquisition de Blink (note 4 a) i))	66	-
Acquisition de Cityfone (note 4 a) ii))	6	-
Acquisition de Kincardine (note 4 a) iii))	10	-
Acquisition de BV! Media (note 4 a) iv))	15	-
Acquisition de K-Rock et de KIX Country (note 4 c) i))	-	6
Ajustements de la répartition du prix d'achat de Outdoor Life Network (note 4 c) ii))	-	(12)
	3 115 \$	3 018 \$

C) ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels s'établissent comme suit :

	2010				2009			
	Coût avant la perte de valeur	Amortissement cumulé	Perte de valeur (note 11 a) ii))	Valeur comptable nette	Coût avant la perte de valeur	Amortissement cumulé	Perte de valeur (note 11 a) ii))	Valeur comptable nette
Durée de vie indéfinie								
Licences d'utilisation du spectre	2 016 \$	-	-	2 016 \$	1 969 \$	-	-	1 969 \$
Licences de diffusion	110	-	6	104	115	-	5	110
Durée de vie limitée								
Marques	420	205	-	215	420	188	-	232
Relations clients	1 073	1 007	-	66	1 001	992	-	9
Ententes de services d'itinérance	523	269	-	254	523	225	-	298
Convention de commercialisation	52	38	-	14	52	27	-	25
	4 194 \$	1 519 \$	6 \$	2 669 \$	4 080 \$	1 432 \$	5 \$	2 643 \$

L'amortissement des marques, des relations clients, des ententes de services d'itinérance et des conventions de commercialisation s'est établi à 87 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 (181 millions de dollars en 2009).

En 2010, les licences d'utilisation du spectre, qui sont comptabilisées dans l'unité d'exploitation Sans-fil, ont augmenté de 47 millions de dollars relativement à la quote-part de la Société dans les acquisitions de spectre réalisées par Inukshuk (note 5).

En 2010, les licences de diffusion ont diminué de 6 millions de dollars pour refléter la baisse de la valeur comptable des licences de diffusion d'une station de radio (note 11 a) ii)).

En 2010, les relations clients ont augmenté de 72 millions de dollars, en raison des acquisitions dans l'ensemble des divisions.

En 2009, les licences d'utilisation du spectre, qui sont comptabilisées dans l'unité d'exploitation Sans-fil, ont augmenté de 40 millions de dollars relativement à la quote-part de la Société dans les acquisitions de spectre réalisées par Inukshuk (note 5).

En 2009, les licences de diffusion ont augmenté de 26 millions de dollars, en raison des acquisitions et des ajustements de la répartition des prix d'achat auparavant comptabilisés, et ont diminué de 5 millions de dollars, pour refléter la baisse de la valeur comptable d'une licence de diffusion de radio et d'une licence de diffusion de télévision conventionnelle (note 11 a) ii)). Le 29 juillet 2009, la Société a acquis la licence de radiodiffusion de CFDR-AM Halifax auprès de Newcap Inc., en contrepartie de 5 millions de dollars en espèces et de sa licence de radiodiffusion de CIGM-AM Sudbury, évaluée à 2 millions de dollars.

En 2009, les marques ont diminué de 3 millions de dollars, en raison de l'amortissement intégral et l'abandon d'une marque.

En 2009, les relations clients ont augmenté de 2 millions de dollars à la suite des acquisitions de Media.

12. PLACEMENTS

			2010	2009
	Nombre	Description	Valeur comptable	Valeur comptable
Sociétés cotées, au cours du marché :				
Cogeco Cable Inc.	10 687 925 (2009 – 9 795 675)	Actions ordinaires à droit de vote subalterne	438 \$	343 \$
Cogeco Inc.	5 969 390 (2009 – 5 023 300)	Actions ordinaires à droit de vote subalterne	224	144
Autres sociétés cotées			13	9
			675	496
Sociétés fermées, au coût			27	18
Placements comptabilisés à la valeur de consolidation			19	33
			721 \$	547 \$

En 2010, la Société a acquis 892 250 actions ordinaires à droit de vote subalterne de Cogeco Cable Inc., en contrepartie de 39 millions de dollars, et 946 090 actions ordinaires à droit de vote subalterne de Cogeco Inc., en contrepartie de 36 millions de dollars. En 2009, la

Société a acquis 3 200 000 actions ordinaires à droit de vote subalterne de Cogeco Cable Inc., en contrepartie de 117 millions de dollars, et 1 623 500 actions ordinaires à droit de vote subalterne de Cogeco Inc., en contrepartie de 46 millions de dollars.

13. AUTRES ACTIFS À LONG TERME

	2010	2009
Actif des régimes reporté (note 17)	163 \$	134 \$
Débiteurs à long terme	47	23
Droits de diffusion	28	39
Ententes concernant un droit d'utilisation indéfectible	27	29
Frais d'installation reportés	14	16
Valeur de rachat d'un contrat d'assurance-vie	13	11
Rémunération reportée	10	12
Autres	19	16
	321 \$	280 \$

L'amortissement de certains actifs à long terme s'est élevé à 2 millions de dollars en 2010 (6 millions de dollars en 2009). L'amortissement cumulé s'élevait à 8 millions de dollars au 31 décembre 2010 (6 millions de dollars en 2009). En 2009, la Société a constaté une perte de valeur

de 13 millions de dollars relativement aux engagements envers le CRTC, puisque les tests de dépréciation effectués ont révélé que la valeur comptable du groupe d'actifs de OMNI était supérieure à sa juste valeur.

14. DETTE À LONG TERME

	Date d'échéance	Montant en capital	Taux d'intérêt	2010	2009
Facilité de crédit bancaire			Flottant	– \$	– \$
Billets de premier rang*	2011	490 \$US	9,625 %	–	515
Billets de premier rang*	2011	460	7,625 %	–	460
Billets de premier rang**	2011	175	7,25 %	–	175
Billets de premier rang**	2012	350 US	7,875 %	348	368
Billets de premier rang*	2012	470 US	7,25 %	468	494
Billets de premier rang**	2013	350 US	6,25 %	348	368
Billets de premier rang*	2014	750 US	6,375 %	746	788
Billets de premier rang**	2014	350 US	5,50 %	348	368
Billets de premier rang*	2015	550 US	7,50 %	547	578
Billets de premier rang**	2015	280 US	6,75 %	279	294
Billets de premier rang	2016	1 000	5,80 %	1 000	1 000
Billets de premier rang	2018	1 400 US	6,80 %	1 392	1 471
Billets de premier rang	2019	500	5,38 %	500	500
Billets de premier rang	2020	900	4,70 %	900	–
Débiteures de premier rang**	2032	200 US	8,75 %	199	210
Billets de premier rang	2038	350 US	7,50 %	348	368
Billets de premier rang	2039	500	6,68 %	500	500
Billets de premier rang	2040	800	6,11 %	800	–
Augmentation (diminution) liée à la juste valeur et découlant de la méthode de l'acquisition l'acquisition				(5)	6
Contrats de location-acquisition et autres			Divers	–	1
				8 718	8 464
Moins la tranche à moins de un an				–	1
				8 718 \$	8 463 \$

* Représente les billets de premier rang émis à l'origine par Rogers Wireless Inc., qui constituent désormais des obligations non garanties de RCI et pour lesquels Rogers Communications Partnership (« RCP ») est un codébiteur non garanti (note 14 e)).

** Représente les billets et les débiteures de premier rang émis à l'origine par Rogers Cable Inc., qui constituent désormais des obligations non garanties de RCI et pour lesquels RCP est un garant ordinaire (note 14 e)).

A) FACILITÉ DE CRÉDIT BANCAIRE

Aux termes de sa facilité de crédit bancaire, la Société dispose d'au plus 2,4 milliards de dollars auprès d'un consortium d'institutions financières canadiennes. La facilité est entièrement renouvelable jusqu'à son échéance du 2 juillet 2013, et aucune réduction du montant disponible n'est prévue avant l'échéance. Les sommes empruntées aux termes de la facilité portent intérêt au taux préférentiel bancaire ou au taux de base majoré de 0 % à 0,5 % par année ou au taux des acceptations bancaires ou du taux interbancaire offert à Londres (« TIOL ») majoré de 0,475 % à 1,75 %. La facilité de crédit bancaire de la Société n'est pas garantie et elle a un rang égal avec les titres d'emprunt de premier rang émis dans le public et les swaps de la Société. Elle oblige la Société à respecter certaines clauses restrictives d'ordre financier, notamment le maintien de certains ratios financiers.

B) BILLETS DE PREMIER RANG ET DÉBENTURES DE PREMIER RANG

Les intérêts sur la totalité des billets et débiteures de la Société sont payés deux fois par année.

Les billets de premier rang et les débiteures de premier rang de la Société sont remboursables en tout temps, en totalité ou en partie, au gré de la Société, sous réserve d'une prime de remboursement anticipé.

C) ÉMISSION DE BILLETS DE PREMIER RANG

Le 25 août 2010, la Société a émis des billets de premier rang à 6,11 % de 800 millions de dollars, échéant le 25 août 2040. Les billets sont remboursables en tout temps, en totalité ou en partie, au gré de la

Société, sous réserve d'une prime de remboursement anticipé. Le produit net du placement s'est établi à environ 794 millions de dollars, déduction faite de l'escompte d'émission et des frais d'émission.

Le 29 septembre 2010, la Société a émis des billets de premier rang à 4,70 % de 900 millions de dollars, échéant le 29 septembre 2020. Les billets sont remboursables en tout temps, en totalité ou en partie, au gré de la Société, sous réserve d'une prime de remboursement anticipé. Le produit net du placement s'est établi à environ 895 millions de dollars, déduction faite de l'escompte d'émission et des frais d'émission.

Des frais d'émission de titres d'emprunt de 10 millions de dollars ont été engagés et passés en charges à ce titre au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le 4 novembre 2009, la Société a émis des billets de premier rang à 5,38 % de 500 millions de dollars échéant le 4 novembre 2019 et des billets de premier rang à 6,68 % de 500 millions de dollars échéant le 4 novembre 2039. Les billets sont remboursables en tout temps, en totalité ou en partie, au gré de la Société, sous réserve d'une prime de remboursement anticipé. Le produit net du placement s'est établi à environ 993 millions de dollars, déduction faite de l'escompte d'émission initial et des frais d'émission de titres d'emprunt.

Le 26 mai 2009, la Société a émis des billets de premier rang à 5,80 % de 1,0 milliard de dollars échéant le 26 mai 2016. Les billets sont remboursables en tout temps, en totalité ou en partie, au gré de la Société, sous réserve d'une prime de remboursement anticipé. Le produit net du placement s'est établi à environ 993 millions de dollars, déduction faite de l'escompte d'émission initial et des frais d'émission de titres d'emprunt.

Des frais d'émission de titres d'emprunt de 11 millions de dollars ont été engagés et passés en charges à ce titre au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

D) REMBOURSEMENT DE BILLETS DE PREMIER RANG

Le 27 août 2010, la Société a remboursé la totalité du capital impayé sur ses billets de premier rang à 9,625 % de 490 millions de dollars US (516 millions de dollars) échéant en 2011 au prix de remboursement prescrit de 105,999 % du montant en capital impayé à cette date. La Société a subi une perte sur le remboursement des billets de premier rang qui a totalisé 39 millions de dollars, y compris des primes de remboursement globales de 31 millions de dollars, une perte nette liée à la résiliation des swaps connexes de 16 millions de dollars, contrebalancés par une dépréciation de 8 millions de dollars d'une augmentation liée à l'évaluation à la juste valeur constatée auparavant. En même temps que le remboursement, la Société a, le 27 août 2010, résilié les swaps connexes d'un montant nominal de référence total de 500 millions de dollars US, y compris un montant nominal de référence de 10 millions de dollars US non comptabilisé comme couvertures. La Société a fait un paiement net d'environ 269 millions de dollars pour résilier ces swaps.

Le 31 août 2010, la Société a remboursé la totalité du capital impayé sur ses billets de premier rang à 7,625 % de 460 millions de dollars, échéant en 2011, au prix de remboursement prescrit de 107,696 % du montant en capital impayé à cette date. La Société a subi une perte de 35 millions de dollars sur le remboursement des billets de premier rang.

Le 31 août 2010, la Société a remboursé la totalité du capital impayé sur ses billets de premier rang à 7,25 % de 175 millions de dollars, échéant en 2011, au prix de remboursement prescrit de 107,219 % du montant en capital impayé à cette date. La Société a subi une perte de 13 millions de dollars sur le remboursement des billets de premier rang.

La perte totale liée aux remboursements sur les billets de premier rang s'est élevée à 87 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Par suite de ces remboursements, la Société a versé un montant total d'environ 1 230 millions de dollars, y compris un montant en capital totalisant près de 1 151 millions de dollars et un montant de 79 millions de dollars au titre des primes à verser relativement à ces remboursements.

Le 15 décembre 2009, la Société a remboursé la totalité du capital impayé sur ses billets subordonnés de premier rang à 8,00 % échéant en 2012 de 400 millions de dollars US (424 millions de dollars) au prix de remboursement prescrit de 102 % du montant en capital impayé. La Société a subi une perte sur le remboursement des billets subordonnés de premier rang qui a totalisé 7 millions de dollars, y compris une prime de remboursement globale de 8 millions de dollars, contrebalancée par la réduction de 1 million de dollars au titre de l'augmentation liée à la juste valeur déjà inscrite.

E) OBLIGATIONS NON GARANTIES

Avant la restructuration de la Société menée à terme le 1^{er} juillet 2010, Rogers Cable Communications Inc. (« RCCI »), filiale en propriété exclusive, agissait comme codébiteur, et Rogers Wireless Partnership (« RWP »), filiale en propriété exclusive, comme garant ordinaire, à l'égard des titres d'emprunt publics de RCI initialement émis par Rogers Cable Inc., tandis que RWP agissait comme codébiteur et RCCI, comme garant ordinaire, à l'égard des titres d'emprunt publics de RCI initialement émis par Rogers Sans-fil Inc. Par ailleurs, RCCI et RWP ont fourni des sûretés non garanties à l'égard des titres d'emprunt publics émis directement par RCI, de la facilité de crédit bancaire et des swaps. Ainsi, la facilité de crédit bancaire, les titres d'emprunt publics de premier rang et les swaps de RCI ont égalité de rang et ne sont pas garantis. Avant leur remboursement en décembre 2009, les billets subordonnés de premier rang à 8,00 % de 400 millions de dollars US de RCI étaient subordonnés à ses titres d'emprunt de premier rang.

Restructuration de l'entreprise au 1^{er} juillet 2010

Le 30 juin 2010, RWP a modifié son nom pour devenir Rogers Communications Partnership (« RCP »). Le 1^{er} juillet 2010, la Société a mené à terme une restructuration incluant le regroupement de RCI et de RCCI et d'une autre filiale en propriété exclusive de RCI, pour ainsi former une société unique, Rogers Communications Inc. Après ce regroupement, certains actifs et passifs d'exploitation de la société issue du regroupement et l'ensemble de son effectif ont été transférés à RCP, sous réserve de certaines exceptions. La société issue du regroupement n'a pas transféré ses intérêts ou obligations en regard de participations dans des filiales, de la dette à long terme, d'instruments dérivés, d'actifs immobiliers et de billets intersociétés.

En raison de cette réorganisation, depuis le 1^{er} juillet 2010, RCP fournit la quasi-totalité des services partagés de la Société et exerce la quasi-totalité des activités de Cable et de Sans-fil. Cable et Sans-fil demeurent des unités d'exploitation distinctes en matière de présentation de l'information.

De plus, RCCI a cessé d'exister en tant que personne morale distincte le 1^{er} juillet 2010 en raison du regroupement et, depuis le 1^{er} juillet 2010, RCCI n'agit plus en qualité de garant ni de débiteur, le cas échéant, de la facilité de crédit bancaire, des titres d'emprunt publics ou des swaps de la Société. Par suite du regroupement, RCI demeure le débiteur des éléments susmentionnés, tandis que RCP reste un codébiteur ou un garant, selon le cas, des titres d'emprunt publics et un garant de la facilité de crédit bancaire et des swaps. Les obligations respectives de RCI et de RCP en regard de la facilité de crédit bancaire, des titres d'emprunt publics et des swaps continuent d'avoir égalité de rang et de ne pas être garanties.

F) AUGMENTATION (DIMINUTION) LIÉE À LA JUSTE VALEUR ET DÉCOULANT DE LA MÉTHODE DE L'ACQUISITION

L'augmentation (la diminution) de la dette à long terme liée à la juste valeur correspond à un ajustement lié à l'application de la méthode de l'acquisition et conforme aux PCGR en raison de l'acquisition de la participation minoritaire dans Sans-fil en 2004. Aux termes des PCGR, la méthode de l'acquisition exige que les actifs et passifs d'une entreprise acquise soient réévalués à la juste valeur au moment de la répartition du prix d'achat. L'augmentation (la diminution) liée à la juste valeur est amortie sur la durée résiduelle de la dette connexe et elle est imputée aux intérêts débiteurs. L'augmentation (la diminution) liée à la juste valeur, imputée aux titres d'emprunt précis auxquels elle se rapporte, a donné lieu, aux 31 décembre 2010 et 2009, aux valeurs comptables suivantes de la dette dans les comptes consolidés de la Société.

		2010	2009
Billets de premier rang échéant en 2011	9,625 %	– \$	533 \$
Billets de premier rang échéant en 2011	7,625 %	–	460
Billets de premier rang échéant en 2012	7,250 %	469	495
Billets de premier rang échéant en 2014	6,375 %	738	774
Billets de premier rang échéant en 2015	7,500 %	549	579
Total		1 756 \$	2 841 \$

En août 2010, la Société a remboursé la totalité du capital impayé sur ses billets de premier rang à 9,625 % de 490 millions de dollars US (516 millions de dollars) échéant en 2011 et sur ses billets de premier rang à 7,625 % de 460 millions de dollars échéant en 2011, ce qui s'est traduit par une dépréciation de l'augmentation liée à l'évaluation à la juste valeur constatée auparavant de 8 millions de dollars.

G) TAUX D'INTÉRÊT MOYEN PONDÉRÉ

Au 31 décembre 2010, le taux d'intérêt moyen pondéré réel sur la totalité de la dette à long terme de la Société, y compris l'incidence de tous les swaps, était de 6,68 % par année (7,27 % par année en 2009).

H) REMBOURSEMENTS DE CAPITAL

Au 31 décembre 2010, les remboursements de capital sur la totalité de la dette à long terme, exigibles au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite, étaient les suivants :

2011	– \$
2012	816
2013	348
2014	1 094
2015	826
Par la suite	5 639
	8 723 \$

Certains swaps de la Société viennent à échéance en même temps que les titres d'emprunt à long terme libellés en dollars US de la Société (note 15 d) iii).

I) INCIDENCE DU CHANGE

Les gains de change liés à la conversion de la dette à long terme et inscrits à l'état consolidé des résultats ont totalisé 20 millions de dollars (gain de 126 millions de dollars en 2009).

J) MODALITÉS

Les modalités de la facilité de crédit bancaire susmentionnée de 2,4 milliards de dollars de la Société imposent certaines restrictions sur les opérations et les activités de la Société, dont les plus importantes portent sur le maintien de la dette.

En outre, certains des billets et débetures de premier rang de la Société décrits précédemment comportent des restrictions portant sur l'engagement de la dette et sur les placements supplémentaires, la vente d'actifs et le versement de dividendes, restrictions qui seront toutes levées du moment que les titres d'emprunt publics se verront attribuer une cote de crédit de première qualité par au moins deux des trois agences de notation désignées. Au 31 décembre 2010, ces titres d'emprunt publics s'étaient vu attribuer une cote de crédit de première qualité par chacune des trois agences de notation désignées et, par conséquent, ces restrictions ont été levées aussi longtemps que ces cotes de crédit seront maintenues. Les autres billets de premier rang de la Société ne comportent pas de telles restrictions, peu importe la cote de crédit qui leur est attribuée.

En outre, les dates de remboursement prévues dans certaines conventions d'emprunt pourraient être devancées si la Société devait subir un changement de contrôle.

Aux 31 décembre 2010 et 2009, la Société respectait toutes les modalités des conventions d'emprunt à long terme.

15. GESTION DU RISQUE FINANCIER ET INSTRUMENTS FINANCIERS

A) SURVOL

La Société est exposée à des risques de crédit, d'illiquidité et de marché. Le principal objectif de la Société en matière de gestion des risques est de protéger son bénéfice et ses flux de trésorerie et, en fin de compte, la valeur offerte aux actionnaires. Les stratégies de gestion des risques, qui sont présentées ci-dessous, sont conçues et mises en œuvre de manière à assurer que les risques de la Société et les incidences qui en découlent sont conformes aux objectifs commerciaux et à la tolérance aux risques de la Société.

B) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente la perte financière que la Société pourrait subir si une contrepartie à un instrument financier, qui est redevable à la Société en raison de cet instrument, ne s'acquitte pas de son obligation conformément aux modalités du contrat qui la lie à la Société.

Le risque de crédit de la Société découle essentiellement de ses débiteurs. Les montants figurant aux bilans consolidés sont présentés déduction faite de la provision pour créances douteuses, qui est estimée par la direction de la Société en fonction des résultats passés et de l'évaluation de la conjoncture économique. La Société établit une provision pour créances douteuses qui correspond à son estimation des pertes subies à l'égard des débiteurs. Les principaux éléments de cette provision sont une composante de perte particulière pour les risques individuels importants et une composante de perte globale fondée sur les tendances historiques. Au 31 décembre 2010, les débiteurs de la Société s'élevaient à 1 480 millions de dollars (1 310 millions de dollars en 2009), déduction faite d'une provision pour créances douteuses de 138 millions de dollars (157 millions de dollars en 2009). Au 31 décembre 2010, une tranche de 715 millions de dollars (563 millions de dollars en 2009) des débiteurs était en souffrance, ce qui correspond aux montants impayés au-delà des modalités habituelles de crédit pour les clients concernés. La Société est d'avis que sa provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de crédit connexe.

La Société est d'avis que la concentration du risque de crédit lié aux débiteurs est limitée en raison de son grand nombre de clients, qui sont répartis dans divers secteurs d'activité et diverses régions géographiques au Canada.

La Société applique divers contrôles internes qui ont été conçus pour atténuer le risque de crédit, comme la vérification de la solvabilité, la perception de dépôts auprès des clients et la facturation anticipée, et elle a établi des procédures pour suspendre la prestation des services quand les clients ont atteint les limites de crédit approuvées ou dérogé aux modalités de paiement prévues. Même si les contrôles et processus de crédit de la Société ont été efficaces pour atténuer le risque de crédit, ces contrôles ne peuvent pas l'éliminer et il n'y a pas de certitude qu'ils continueront d'être efficaces ni que le niveau actuel des créances irrécouvrables se maintiendra.

Le risque de crédit lié aux swaps découle de la possibilité que les contreparties aux contrats manquent à leurs obligations respectives lorsque ces contrats affichent une juste valeur positive pour la Société. La Société évalue la solvabilité de ses contreparties afin d'atténuer le risque de défaut de l'une ou l'autre d'entre elles. Le portefeuille est établi en totalité auprès d'institutions financières ayant une cote de solvabilité allant de A à AA- selon Standard & Poor's (ou l'équivalent). La Société n'exige pas de garantie ni d'autres types de sûreté à l'égard du risque de crédit lié aux swaps en raison de son évaluation de la solvabilité des contreparties. Les obligations aux termes des swaps d'un montant en capital nominal total de 5,1 milliards de dollars US ne sont pas garanties et prennent habituellement le même rang que les autres titres d'emprunt de premier rang de la Société. Le risque de crédit lié à la Société et aux contreparties, s'il y a lieu, est pris en considération pour déterminer la juste valeur des swaps à des fins comptables (note 15 d)).

C) RISQUE D'ILLIQUIDITÉ

Le risque d'illiquidité découle de la possibilité que la Société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. La Société gère son risque d'illiquidité au moyen de sa structure du capital et de l'effet de levier financier, ainsi qu'il en est question à la note 21. Elle gère également son risque d'illiquidité en surveillant de manière continue ses flux de trésorerie réels et projetés pour s'assurer de disposer de liquidités suffisantes lorsque ses obligations arrivent à échéance, que la conjoncture soit normale ou difficile, sans subir de pertes inacceptables ou entacher sa réputation. Au 31 décembre 2010,

la tranche non prélevée de la facilité de crédit bancaire de la Société était approximativement de 2,4 milliards de dollars (2,4 milliards de dollars en 2009), compte non tenu des lettres de crédit de 94 millions de dollars (47 millions de dollars en 2009).

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles, à l'exception des paiements d'intérêts, relativement aux décaissements non actualisés découlant des obligations financières de la Société au 31 décembre 2010 :

(en millions de dollars)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avances bancaires	40 \$	40 \$	40 \$	– \$	– \$	– \$
Créditeurs et charges à payer	2 256	2 256	2 256	–	–	–
Impôts exigibles	376	376	376	–	–	–
Dettes à long terme	8 718	8 723	–	1 164	1 920	5 639
Autres passifs à long terme	64	64	–	33	19	12
Swaps :						
Sorties de fonds (en dollars CA)	–	5 907	–	1 570	2 338	1 999
Rentrées de fonds (en dollars CA équivalents à des dollars US)*	–	(5 023)*	–	(1 164)*	(1 920)*	(1 939)*
Valeur comptable nette des swaps	900					
	12 354 \$	12 343 \$	2 672 \$	1 603 \$	2 357 \$	5 711 \$

* Correspond au montant équivalent en dollars CA des rentrées de fonds en dollars US selon un rapprochement avec des titres d'emprunt à long terme en dollars US assortis des mêmes échéances.

Au 31 décembre 2010, en plus des montants susmentionnés, le tableau qui suit présente les paiements d'intérêts nets sur la durée de la dette à long terme, y compris les swaps :

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements d'intérêts	645 \$	1 158 \$	864 \$	3 548 \$

D) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché découle de la possibilité que les variations des prix du marché, comme les fluctuations des cours des placements cotés de la Société, des cours des actions de la Société, des taux de change et des taux d'intérêt, influent sur le bénéfice de la Société ou sur la valeur de ses instruments financiers.

i) Placements dans des sociétés ouvertes

La Société gère son risque lié aux fluctuations des cours de ses placements dans des sociétés ouvertes en effectuant régulièrement un examen financier de l'information disponible au public à l'égard de ses placements dans des sociétés ouvertes pour s'assurer que le risque est conforme à sa tolérance. La Société ne réalise pas de manière habituelle des opérations de couverture, sur swaps ou instruments de vente à découvert pour gérer le risque lié à ses placements dans des sociétés ouvertes.

Au 31 décembre 2010, une variation de 1 \$ de la valeur marchande par action des placements cotés de la Société aurait donné lieu à une variation de 14 millions de dollars des autres éléments du résultat étendu de la Société, déduction faite des impôts sur le bénéfice de 2 millions de dollars.

ii) Cours des actions de la Société

De plus, le risque de marché découle de la comptabilisation de la rémunération à base d'actions de la Société. Toutes les options sur actions de la Société en cours, les unités d'actions de négociation restreinte et les unités d'actions différées sont maintenant comptabilisées au passif à leur valeur intrinsèque, après ajustement au titre de l'acquisition des droits, qui équivaut à la différence entre le cours de l'action et le prix d'exercice de l'option, des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions différées, s'il y a lieu. La valeur intrinsèque du passif est évaluée à la valeur de marché chaque période et la charge de rémunération à base d'actions dépend de la variation du cours des actions de catégorie B sans droit de vote de la Société pendant la durée de l'option, des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions différées. Au 31 décembre 2010, une variation de 1 \$ du cours des actions de catégorie B sans droit de vote de la Société aurait donné lieu à une variation de 6 millions de dollars du bénéfice net.

iii) Taux de change et d'intérêt

La Société a recours à des instruments financiers dérivés afin de gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change et d'intérêt relativement à ses titres d'emprunt libellés en dollars US. De temps à autre, ces instruments financiers dérivés comprennent des swaps de devises, des swaps d'intérêts, des contrats de change à terme et des options sur devises. Ces instruments ne sont utilisés que pour la gestion des risques.

Les conséquences de l'estimation de la juste valeur au moyen de taux d'intérêts ajustés en fonction de la qualité du crédit sur les swaps de la Société au 31 décembre 2010 sont indiquées dans le tableau qui suit. Au 31 décembre 2010, la position nette créditrice ajustée en fonction de

la qualité du crédit du portefeuille de swaps de la Société s'établissait à 900 millions de dollars, soit 17 millions de dollars de moins que la position nette créditrice à la valeur de marché selon des taux sans risque et non ajustée.

Au 31 décembre 2010	Position débitrice des swaps (A)	Position débitrice des swaps (B)	Position créditrice nette (A) + (B)
Évaluation à la valeur de marché – analyse sans risque	7 \$	(924) \$	(917) \$
Évaluation à la valeur de marché – estimation ajustée en fonction de la qualité du crédit (valeur comptable)	7	(907)	(900)
Écart	– \$	17 \$	17 \$

La totalité des 17 millions de dollars liés aux swaps comptabilisés comme des couvertures a été inscrite dans les autres éléments du résultat étendu.

couvertures. Société a effectué un paiement net d'environ 269 millions de dollars pour résilier ces swaps.

Le 27 août 2010, la Société a remboursé la totalité du capital sur ses billets de premier rang à 9,625 % de 490 millions de dollars US échéant en 2011 et, en même temps que le remboursement, le 27 août 2010, la Société a résilié les swaps connexes d'un montant nominal de référence total de 500 millions de dollars US, y compris le montant nominal de référence de 10 millions de dollars US non comptabilisé comme

Le tableau qui suit présente l'incidence de l'estimation de la juste valeur des swaps de la Société ajustée en fonction de la qualité du crédit au 31 décembre 2009. À cette date, la position nette créditrice ajustée en fonction de la qualité du crédit du portefeuille de swaps de la Société s'établissait à 1 002 millions de dollars, soit 25 millions de dollars de moins que la position nette créditrice à la valeur de marché selon des taux sans risque et non ajustée.

Au 31 décembre 2009	Position débitrice des swaps (A)	Position créditrice des swaps (B)	Position créditrice nette (A) + (B)
Évaluation à la valeur de marché – analyse sans risque	94 \$	(1 121) \$	(1 027) \$
Évaluation à la valeur de marché – estimation ajustée en fonction de la qualité du crédit (valeur comptable)	82	(1 084)	(1 002)
Écart	(12) \$	37 \$	25 \$

Sur l'incidence de 25 millions de dollars, une tranche de (1) million de dollars liée aux swaps non comptabilisés comme des couvertures a été imputée à l'état consolidé des résultats et une tranche de 26 millions de dollars liée aux swaps comptabilisés comme des couvertures a été inscrite dans les autres éléments du résultat étendu.

Au 31 décembre 2010, 93,1 % des titres d'emprunt à long terme libellés en dollars US de la Société étaient couverts contre les fluctuations des taux de change à des fins comptables. Au 31 décembre 2010, la position nette créditrice des swaps s'établissait comme suit :

2010	Montant en capital nominal en \$ US	Taux de change	Montant en capital nominal en \$ CA	Évaluation à la valeur de marché selon des taux sans risque et non ajustée	Juste valeur estimative, soit la valeur comptable ajustée en fonction de la qualité du crédit
Swaps comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie					
À l'actif	575 \$	1,0250	589 \$	7 \$	7 \$
Au passif	4 125	1,2021	4 959	(918)	(901)
Passif net évalué à la valeur de marché				(911)	(894)
Swaps non comptabilisés comme des couvertures					
Au passif	350	1,0258	359	(6)	(6)
Passif net évalué à la valeur de marché				(6)	(6)
Passif net évalué à la valeur de marché				(917) \$	(900) \$
Moins la tranche à court terme du passif net					(66)
Tranche à long terme du passif net					(834) \$

En 2010, un montant nul à l'égard de couvertures inefficaces a été inscrit au bénéfice net (augmentation de 1 million de dollars en 2009).

comptables et, par conséquent, toute variation de 0,01 \$ du dollar CA par rapport au dollar US donnerait lieu à une fluctuation de 4 millions de dollars de la valeur comptable de la dette à long terme au 31 décembre 2010. De plus, cela aurait donné lieu à une fluctuation de 3 millions de dollars du bénéfice net, déduction faite des impôts sur le bénéfice de 1 million de dollars.

La tranche à long terme ci-dessus se compose d'un passif au titre des instruments dérivés de 840 millions de dollars et d'un actif au titre des instruments dérivés de 6 millions de dollars au 31 décembre 2010.

Une tranche des débiteurs et des créditeurs et charges à payer de la Société est libellée en dollars US; cependant, en raison de l'échéance à court terme, il n'y a aucun risque de marché important découlant des fluctuations des taux de change.

Au 31 décembre 2010, tous les titres d'emprunt à long terme de la Société étaient assortis de taux d'intérêt fixes.

Une tranche de 350 millions de dollars US de la dette à long terme libellée en dollars US de la Société n'est pas couverte à des fins

ii) **Garanties**

Dans le cours normal de ses activités, la Société a conclu des ententes assorties de caractéristiques qui correspondent à la définition d'une garantie aux termes des PCGR. Une description des principaux types d'entente est fournie ci-après.

a) Ententes de vente et de regroupement d'entreprises

Dans le cadre d'opérations concernant des cessions d'entreprises, des ventes d'actifs ou d'autres regroupements d'entreprises, la Société peut être tenue d'indemniser les contreparties au titre de coûts et de pertes découlant de violations de déclarations et de garanties, d'atteintes à la propriété intellectuelle, de pertes ou de dommages causés à la propriété, du passif environnemental, de modifications des lois et des règlements (y compris la législation fiscale), du règlement de poursuites contre les contreparties, du passif éventuel d'une entreprise cédée ou de la production de nouvelles cotisations à l'égard des déclarations fiscales antérieures de la société exerçant les activités.

b) Ventes de services

Dans le cadre d'opérations concernant des ventes de services, la Société peut être tenue d'indemniser les contreparties au titre de coûts et de pertes découlant de violations de déclarations et de garanties, de modifications des lois et des règlements (y compris la législation fiscale) et du règlement de poursuites contre les contreparties.

c) Achats et mise en valeur d'actifs

Dans le cadre d'opérations concernant des acquisitions et des mises en valeur d'actifs, la Société peut être tenue d'indemniser les contreparties au titre de coûts et de pertes découlant de violations de déclarations et de garanties, de pertes ou de dommages causés à la propriété, de modifications des lois et des règlements (y compris la législation fiscale) et du règlement de poursuites contre les contreparties.

d) Indemnités

La Société indemnise ses administrateurs, ses dirigeants et ses salariés à l'égard de recours auxquels ils pourraient être exposés, dans un contexte raisonnable et qui résultent de leur prestation de services à la Société, et elle souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants de même que pour ceux de ses filiales.

La Société est incapable de faire une estimation raisonnable du montant éventuel maximal qu'elle peut être tenue de verser aux contreparties. Ce montant est également tributaire de l'issue d'événements et de situations futurs qui ne sont pas prévisibles. Aucun montant n'a été comptabilisé dans les bilans consolidés à l'égard de ces types d'indemnité ou de garantie aux 31 décembre 2010 et 2009. Dans le passé, la Société n'a jamais fait de paiement important aux termes de ces indemnités ou garanties.

iii) **Juste valeur**

La Société a établi la juste valeur de ses instruments financiers de la manière qui suit :

- a) La valeur comptable figurant aux bilans consolidés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des avances bancaires, des créditeurs et charges à payer ainsi que des impôts exigibles se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments.
- b) La juste valeur des placements cotés est déterminée selon les cours du marché de chacun des placements.
- c) La juste valeur de chacun des titres d'emprunt publics de la Société est fondée sur la valeur de marché à la fin de l'exercice.
- d) La juste valeur des swaps et des autres instruments dérivés de la Société est fondée sur des modèles d'évaluation à la valeur de marché estimative à la fin de l'exercice et à la valeur de marché ajustée en fonction de la qualité du crédit.
- e) La juste valeur des autres actifs et passifs financiers à long terme de la Société n'est pas très différente de leur valeur comptable.

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, à partir des renseignements pertinents sur les marchés et les instruments financiers. De par leur nature, elles sont subjectives et comportent des incertitudes et des éléments pour lesquels le jugement joue un rôle important et, par conséquent, ne peuvent être établies avec précision. La modification des hypothèses pourrait avoir des répercussions importantes sur ces estimations.

Le tableau qui suit présente les niveaux, selon la hiérarchie de la juste valeur, des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés :

	2010		2009	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 2
	Prix cotés	Évaluations fondées sur des données du marché observables	Prix cotés	Évaluations fondées sur des données du marché observables
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	– \$	– \$	383 \$	– \$
Placements dans des sociétés ouvertes	675	–	496	–
Swaps comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie	–	7	–	73
Swaps non comptabilisés comme des couvertures	–	–	–	9
Total des actifs financiers	675 \$	7 \$	879 \$	82 \$
Passifs financiers				
Avances bancaires	40 \$	– \$	– \$	– \$
Swaps comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie	–	901	–	1 080
Swaps non comptabilisés comme des couvertures	–	6	–	4
Total des passifs financiers	40 \$	907 \$	– \$	1 084 \$

Aux 31 décembre 2010 et 2009, il n'y avait aucun instrument financier de niveau 3 (évaluations fondées sur des données du marché non observables).

16. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

	2010	2009
Engagements envers le CRTC	31 \$	45 \$
Régime de retraite complémentaire des dirigeants (note 17)	30	29
Unités d'actions de négociation restreinte	17	12
Rémunération reportée	16	18
Droits de diffusion	10	11
Gain reporté sur l'apport des licences d'utilisation du spectre, déduction faite de l'amortissement cumulé de 14 millions de dollars (10 millions de dollars en 2009) (note 5)	10	14
Passifs liés aux options sur actions	3	2
Autres	7	2
	124 \$	133 \$

Le passif correspondant aux engagements envers le CRTC est comptabilisé au moment de l'octroi d'une licence. Le passif diminue à mesure que les dépenses admissibles sont effectuées. Le montant de

ces engagements inclus dans les créiteurs et charges à payer ainsi que dans les autres passifs à long terme s'élevait à 45 millions de dollars au 31 décembre 2010 (62 millions de dollars en 2009).

17. RÉGIMES DE RETRAITE

La Société offre des régimes de retraite à prestations déterminées, tant contributifs que non contributifs, couvrant la majorité de ses salariés. Ces régimes prévoient des prestations fondées sur les années de service, les années de cotisation et la rémunération. La Société n'offre pas d'avantages complémentaires de retraite.

Les estimations actuarielles sont formulées en fonction des projections des niveaux de rémunération des salariés au moment de leur départ à la retraite. Les prestations maximales sont essentiellement fondées sur les gains moyens pendant la carrière, sous réserve de certains ajustements.

Les évaluations actuarielles les plus récentes datent du 1^{er} janvier 2010 pour deux des régimes et du 1^{er} janvier 2009 pour un des autres régimes. La prochaine évaluation actuarielle, aux fins de la capitalisation, doit être au plus tard en date du 1^{er} janvier 2011 pour certains régimes et du 1^{er} janvier 2012 pour l'un des autres régimes.

La valeur actualisée estimative des prestations constituées et la valeur de marché estimative de l'actif net disponible pour le paiement de ces prestations évaluées aux 30 septembre pour les exercices clos les 31 décembre sont les suivantes :

	2010	2009
Actif des régimes, à la juste valeur	614 \$	518 \$
Obligations au titre des prestations constituées	766	526
Insuffisance de l'actif des régimes par rapport aux obligations au titre des prestations constituées	(152)	(8)
Cotisations de l'employeur après la date d'évaluation	14	14
Actif transitoire non comptabilisé	-	(1)
Coût non amorti des services passés	6	9
Perte actuarielle nette non amortie	295	120
Actif des régimes reporté	163 \$	134 \$

L'actif de la caisse de retraite comprend essentiellement des titres à revenu fixe et des actions, évalués à la juste valeur. Le tableau qui suit

fournit de l'information sur l'actif de la caisse de retraite évalué aux 30 septembre pour les exercices clos les 31 décembre :

	2010	2009
Actif des régimes au début de l'exercice	518 \$	556 \$
Rendement réel sur l'actif des régimes	48	25
Cotisations des salariés	21	21
Cotisations de l'employeur	61	120
Prestations versées	(34)	(32)
Transfert net lors d'un règlement d)	-	(172)
Actif des régimes à la fin de l'exercice	614 \$	518 \$

Le tableau qui suit fournit de l'information sur les obligations au titre des prestations constituées évaluées aux 30 septembre pour les exercices clos les 31 décembre :

	2010	2009
Obligations au titre des prestations constituées au début de l'exercice	526 \$	622 \$
Coût des services rendus	22	21
Intérêts débiteurs	39	43
Prestations versées	(34)	(32)
Cotisations des salariés	21	21
Perte actuarielle	192	23
Obligations réglées d)	-	(172)
Obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	766 \$	526 \$

La charge nette afférente aux régimes s'établit comme suit :

	2010	2009
Coûts des régimes		
Coût des services rendus	22 \$	21 \$
Intérêts débiteurs	39	43
Rendement réel sur l'actif des régimes	(48)	(25)
Perte actuarielle sur les obligations au titre des prestations constituées	192	23
Règlement des obligations au titre des régimes de retraite d)	-	30
Coût	205 \$	92 \$
Écarts entre les coûts de l'exercice et les coûts constatés pendant l'exercice à l'égard des éléments suivants :		
Rendement (perte) sur l'actif des régimes	10	(17)
Gain actuariel	(186)	(18)
Modifications des régimes/coût des services passés	2	2
Amortissement de l'actif transitoire	-	(8)
Charge nette afférente aux régimes	31 \$	51 \$

La Société prévoit également des prestations de retraite non capitalisées complémentaires à l'intention de certains dirigeants. Les obligations au titre des prestations constituées ayant trait à ces régimes complémentaires s'élevaient à environ 37 millions de dollars au

31 décembre 2010 (31 millions de dollars en 2009) et les frais connexes, à 4 millions de dollars en 2010 (3 millions de dollars en 2009). Le passif au titre des prestations constituées au 31 décembre 2010 était de 30 millions de dollars (29 millions de dollars en 2009) (note 16).

A) HYPOTHÈSES ACTUARIELLES:

	2010	2009
Taux d'actualisation moyen pondéré utilisé pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées	5,60 %	7,20 %
Taux d'actualisation moyen pondéré utilisé pour déterminer la charge de retraite	7,20 %	6,75 %
Taux de croissance de la rémunération moyen pondéré utilisé pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées	3,00 %	3,00 %
Taux de croissance de la rémunération moyen pondéré utilisé pour déterminer la charge de retraite	3,00 %	3,00 %
Taux de rendement à long terme moyen pondéré prévu de l'actif des régimes	7,00 %	7,25 %

Le rendement prévu de l'actif correspond à la meilleure estimation de la direction au sujet du taux de rendement à long terme de l'actif des régimes appliqué à la juste valeur de cet actif. La Société a établi son estimation du taux de rendement prévu de l'actif des régimes en fonction de la répartition visée de l'actif et du taux de rendement estimatif de chaque classe d'actif. Les taux de rendement estimatifs sont fondés sur les rendements prévus des titres à revenu fixe, compte

tenu des rendements des obligations. Une prime de risque pour les titres de participation est ensuite appliquée aux rendements prévus de ces titres. Les écarts entre le rendement prévu et le rendement réel sont imputés aux gains et pertes actuariels.

Les estimations de la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs participant aux régimes s'échelonnent de 8 à 11 ans (8 à 11 ans en 2009).

B) RÉPARTITION DE L'ACTIF DES RÉGIMES

Classe d'actif	Pourcentage de l'actif des régimes à la date d'évaluation		Pourcentage de répartition visé de l'actif
	2010	2009	
Titres de participation	58,2 %	59,4 %	De 50 % à 70 %
Titres d'emprunt	41,5 %	39,9 %	De 35 % à 45 %
Autres (trésorerie)	0,3 %	0,7 %	De 0 % à 5 %
	100,0 %	100,0 %	

L'actif des régimes comprend principalement les fonds de placement composés d'actions ordinaires et d'obligations. Le fonds de placement en actions canadiennes inclut des placements dans les titres de participation de la Société représentant environ 1 % du fonds. Ainsi, une tranche d'environ 1 million de dollars (1 million de dollars en 2009) de l'actif des régimes est indirectement investie dans les titres de participation de la Société.

La Société cotise aux régimes afin de garantir les prestations des participants aux régimes et elle investit dans des placements admissibles selon les fourchettes cibles établies par le comité des régimes de retraite de la Société. Le comité des régimes de retraite revoit annuellement les hypothèses actuarielles.

C) COTISATIONS RÉELLES AUX RÉGIMES POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2010 ET 2009

	Employeur	Salariés	Total
2010	61 \$	21 \$	82 \$
2009	120	21	141

En 2011, les cotisations prévues de la Société devraient s'élever à environ 70 millions de dollars.

Les cotisations des salariés pour 2011 devraient être similaires à celles de 2010, en supposant que le nombre de salariés de la Société soit le même d'un exercice à l'autre.

D) RÈGLEMENT DES OBLIGATIONS AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE

En 2009, la Société a versé une cotisation forfaitaire de 61 millions de dollars à ses régimes de retraite, après quoi ceux-ci ont acheté, auprès

de sociétés d'assurances, des rentes de 172 millions de dollars pour tous les employés retraités au 1^{er} janvier 2009. L'achat de ces rentes dégage la Société de sa responsabilité première à l'égard de l'obligation au titre des prestations constituées des employés à la retraite et élimine le risque important qui y est associé. La perte hors trésorerie découlant du règlement des obligations au titre des régimes de retraite a été de 30 millions de dollars.

La Société n'a pas enregistré de gain ni de perte sur compression en 2010 et en 2009.

E) FLUX DE TRÉSORERIE PRÉVUS

Le tableau qui suit présente les prestations prévues des régimes par capitalisation et des régimes sans capitalisation pour les dix prochains exercices :

2011	26 \$
2012	27
2013	29
2014	30
2015	32
	144
Cinq exercices suivants	195
	339 \$

Certaines filiales ont établi des régimes de retraite à cotisations déterminées dont la charge de retraite totale s'est établie à 2 millions de dollars en 2010 (2 millions de dollars en 2009).

18. CAPITAUX PROPRES

A) CAPITAL-ACTIONS

i) Actions privilégiées

Droits et modalités

On dénombre 400 millions d'actions privilégiées autorisées sans valeur nominale, pouvant être émises en séries; les droits et modalités rattachés à chaque série doivent être établis par le conseil d'administration avant l'émission des actions. Les actions privilégiées ne confèrent aucun droit de vote aux assemblées générales de la Société. Aucune action privilégiée n'a été émise.

ii) Actions ordinaires

Droits et modalités

On dénombre 112 474 388 actions de catégorie A avec droit de vote autorisées sans valeur nominale. Chaque action de catégorie A avec droit de vote donne droit à 50 voix. Les actions de catégorie A avec droit de vote sont convertibles en actions de catégorie B sans droit de vote, à raison de une pour une.

On dénombre 1,4 milliard d'actions de catégorie B sans droit de vote autorisées sans valeur nominale.

Les statuts de regroupement de la Société en vertu de la *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique) imposent des restrictions sur le transfert, le vote et l'émission d'actions de catégorie A avec droit de vote et d'actions de catégorie B sans droit de vote afin que la Société puisse conserver ou obtenir les licences requises pour exercer certaines de ses activités commerciales au Canada.

La Société est autorisée à refuser d'enregistrer les transferts de ses actions à toute personne qui n'est pas canadienne afin de faire en sorte que la Société puisse conserver les licences susmentionnées.

B) DIVIDENDES

En 2009 et en 2010, la Société a déclaré et payé les dividendes suivants sur ses actions de catégorie A avec droit de vote et ses actions de catégorie B sans droit de vote :

Date de déclaration	Date de versement	Dividende par action
17 février 2009	1 ^{er} avril 2009	0,29 \$
29 avril 2009	2 juillet 2009	0,29
20 août 2009	1 ^{er} octobre 2009	0,29
27 octobre 2009	2 janvier 2010	0,29
		1,16 \$
16 février 2010	1 ^{er} avril 2010	0,32 \$
29 avril 2010	2 juillet 2010	0,32
18 août 2010	1 ^{er} octobre 2010	0,32
26 octobre 2010	4 janvier 2011	0,32
		1,28 \$

En février 2010, le conseil d'administration a adopté une politique en matière de dividendes, avec prise d'effet immédiate, aux termes de laquelle le taux de dividende annualisé est passé de 1,16 \$ à 1,28 \$ par action de catégorie A avec droit de vote et action de catégorie B sans droit de vote, moyennant des versements trimestriels de 0,32 \$ par action à l'égard de chaque action de catégorie A avec droit de vote et action de catégorie B sans droit de vote en circulation. Il s'ensuit que les actions de catégorie A avec droit de vote donnent droit à un dividende à un taux trimestriel d'au plus 0,32 \$ par action seulement après qu'un dividende à un taux trimestriel de 0,32 \$ par action ait été versé sur les actions de catégorie B sans droit de vote. Les actions de catégorie A avec droit de vote et les actions de catégorie B sans droit de vote donnent droit aux mêmes dividendes après le paiement d'un dividende de 0,32 \$ par action pour chaque catégorie. Ces dividendes trimestriels ne seront versés que lorsque le conseil d'administration les aura déclarés et il n'existe aucun droit à quelque dividende que ce soit avant qu'il ne soit déclaré.

C) OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

En février 2010, la Bourse de Toronto (la « TSX ») a accepté un avis déposé par la Société l'informant de son intention de renouveler pour une période de un an son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique »). L'avis de la TSX prévoit que la Société peut, au cours de la période de douze mois commençant le 22 février 2010 et devant se clore le 21 février 2011, acheter, par l'intermédiaire de la TSX, jusqu'à 43,6 millions d'actions de catégorie B sans droit de vote ou le nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote pouvant être rachetées dans le cadre de l'offre publique pour un prix de rachat total de 1 500 millions de dollars, selon le moins élevé de ces nombres. La Société déterminera le nombre réel d'actions de catégorie B sans droit de vote rachetées aux termes de l'offre publique, le cas échéant, ainsi que le moment de ces rachats en tenant compte des conditions du marché, du cours des actions, de sa situation de trésorerie et d'autres facteurs.

En 2010, la Société a racheté aux fins d'annulation 37 080 906 actions de catégorie B sans droit de vote à un prix de rachat total de 1 312 millions de dollars, ce qui a entraîné des réductions du capital déclaré, du surplus d'apport et des bénéfices non répartis, respectivement de 37 millions de dollars, de 1 191 millions de dollars et de 84 millions de dollars. La Société a racheté à des fins d'annulation 22 600 906 de ces actions directement aux termes de l'offre publique, au prix de rachat total de 830 millions de dollars. Les 14 480 000 actions restantes ont été rachetées pour annulation aux termes de conventions privées conclues entre la Société et des vendeurs indépendants pour un prix de rachat total de 482 millions de dollars. Ces rachats ont été effectués aux termes des dispenses accordées par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario relativement à l'offre publique de rachat et sont pris en compte dans le calcul du nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote que la Société peut racheter aux termes de l'offre publique. L'échéance de l'offre publique est le 21 février 2011 (note 26 a)).

En février 2009, la Société a déposé une offre publique auprès de la TSX qui l'autorise à racheter au plus 15 millions de ses actions de catégorie B sans droit de vote ou le nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote pouvant être rachetées dans le cadre de l'offre publique pour un prix de rachat total de 300 millions de dollars, selon le moins élevé de ces nombres, pendant une période de douze mois commençant le 20 février 2009 et s'étant terminée le 19 février 2010. L'offre publique remplace une offre publique antérieure qui est arrivée à échéance en janvier 2009.

En mai 2009, la Société a déposé une modification de son offre publique afin de pouvoir, pendant la période de douze mois commençant le 20 février 2009 et s'étant terminée le 19 février 2010, acheter, par l'intermédiaire de la TSX, 48 millions d'actions de catégorie B sans droit de vote, soit environ 10 % des actions émises et en circulation, ou le nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote pouvant être rachetées dans le cadre de l'offre publique pour un prix de rachat total de 1 500 millions de dollars, selon le moins élevé de ces nombres.

En 2009, la Société a racheté pour annulation 43 776 200 actions de catégorie B sans droit de vote pour un prix de rachat total de 1 347 millions de dollars, ce qui a entraîné des réductions du capital déclaré, du surplus d'apport et des bénéfices non répartis, respectivement, de 41 millions de dollars, de 1 256 millions de dollars et de 50 millions de dollars. Une tranche de 1 051 000 de ces actions représentant 34 millions de dollars du prix de rachat total a été rachetée et comptabilisée en décembre 2009, mais a été réglée au début de janvier 2010. De plus, 33 496 200 de ces actions ont été rachetées pour annulation directement aux termes de l'offre publique en contrepartie d'un prix de rachat total de 1 062 millions de dollars. Les 10 280 000 actions restantes ont été rachetées pour annulation aux termes de conventions privées conclues entre la Société et des vendeurs indépendants pour un prix de rachat total de 285 millions de dollars. Chacun de ces rachats a été effectué aux termes d'une dispense accordée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario relativement à l'offre publique et a été pris en compte dans le calcul du nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote que la Société a été en mesure de racheter aux termes de cette offre publique.

D) CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2010	2009
Gain non réalisé sur les placements disponibles à la vente	323 \$	219 \$
Perte non réalisée sur les instruments dérivés utilisés comme couverture de flux de trésorerie	(122)	(256)
Impôts sur le bénéfice connexes	43	80
	244 \$	43 \$

19. RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

Le tableau qui suit présente un résumé de la charge (du recouvrement) au titre de la rémunération à base d'actions qui est incluse (inclus) dans les charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration :

	2010	2009
Rémunération à base d'actions		
Options sur actions a)	24 \$	(38) \$
Unités d'actions de négociation restreinte b)	19	7
Unités d'actions différées c)	4	(2)
	47 \$	(33) \$

Au 31 décembre 2010, la Société avait inscrit un passif de 162 millions de dollars (178 millions de dollars en 2009), dont une tranche de 142 millions de dollars (164 millions de dollars en 2009) correspond à un passif à court terme au titre de la rémunération à base d'actions comptabilisée à la valeur intrinsèque, y compris des options sur actions, des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions différées. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, 58 millions de dollars (63 millions de dollars en 2009) ont été versés aux porteurs à l'exercice d'unités d'actions de négociation restreinte et d'options sur actions, selon le mécanisme de règlement en espèces.

A) OPTIONS SUR ACTIONS

i) Régimes d'options sur actions

Des options sur actions de catégorie B sans droit de vote de la Société peuvent être attribuées à raison de une pour une aux salariés, aux administrateurs et aux dirigeants de la Société et de ses sociétés affiliées par le conseil d'administration ou par le comité de rémunération de la direction de la Société. Un total de 30 millions d'options ont été autorisées aux termes du régime de 2000, de 25 millions d'options aux termes du régime de 1996 et de 9,5 millions d'options aux termes du régime de 1994. La durée de chaque option varie de sept à dix ans et, en général, le délai d'acquisition des droits est de quatre ans, mais il peut être modifié par le comité de rémunération de la direction à la date d'attribution. Le prix d'exercice des options correspond à la juste valeur marchande des actions de catégorie B sans droit de vote,

Le tableau qui suit présente un résumé des régimes d'options sur actions au 31 décembre 2010 :

	2010		2009	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
En cours au début de l'exercice	13 467 096	23,73 \$	13 841 620	20,80 \$
Attribuées	1 350 225	34,69	2 636 600	29,50
Exercées	(2 528 585)	14,78	(2 604 787)	12,88
Frappées d'extinction	(447 056)	34,89	(406 337)	32,20
En cours à la fin de l'exercice	11 841 680	26,42 \$	13 467 096	23,73 \$
Pouvant être exercées à la fin de l'exercice	6 415 933	19,24 \$	8 149 361	17,56 \$

déterminée comme étant le cours moyen affiché à la TSX pour la période de cinq jours précédant la date d'attribution.

Pour les options sur actions dans le cours évaluées au cours des actions de catégorie B sans droit de vote de la Société le 31 décembre, la charge au titre de la rémunération à base d'actions afférente à ces régimes d'options sur actions non comptabilisée s'est établie à 3 millions de dollars (5 millions de dollars en 2009) et sera inscrite dans les états consolidés des résultats sur les quatre prochains exercices.

ii) Options liées à la performance

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, la Société a attribué 759 200 options liées à la performance à certains hauts dirigeants (1 156 200 options en 2009). Ces options sont régies par les modalités du régime de 2000. Les droits à ces options deviennent acquis selon la méthode linéaire sur quatre ans, à condition que l'action atteigne certains cours cibles à la date d'anniversaire ou après celle-ci. Au 31 décembre 2010, 4 894 980 options liées à la performance étaient en cours.

Toutes les options sur actions en cours, y compris les options liées à la performance, sont classées à titre de passif et comptabilisées à leur valeur intrinsèque, après ajustement au titre de l'acquisition des droits.

Le tableau qui suit présente la fourchette des prix d'exercice, le prix d'exercice moyen pondéré et la durée contractuelle moyenne pondérée qui reste à courir au 31 décembre 2010 :

Fourchette des prix d'exercice	Options en cours			Options pouvant être exercées	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré
4,83 \$ – 9,99 \$	837 383	2,23	7,53 \$	837 383	7,53 \$
10,00 \$ – 11,99 \$	1 765 688	2,61	10,44	1 765 688	10,44
12,00 \$ – 18,99 \$	984 765	1,75	13,78	984 765	13,78
19,00 \$ – 24,99 \$	1 248 748	2,15	22,62	1 248 748	22,62
25,00 \$ – 29,99 \$	2 011 666	5,19	29,42	437 181	29,42
30,00 \$ – 37,99 \$	1 574 527	6,02	34,12	77 605	32,11
38,00 \$ – 46,94 \$	3 418 903	3,72	39,03	1 064 563	38,99
	11 841 680	3,68	26,42 \$	6 415 933	19,24 \$

B) UNITÉS D' ACTIONS DE NÉGOCIATION RESTREINTE

i) Régime d'unités d'actions de négociation restreinte

Le régime d'unités d'actions de négociation restreinte permet aux salariés, aux dirigeants et aux administrateurs de la Société de participer à la croissance et à l'évolution de la Société. Aux termes du régime, des unités d'actions de négociation restreinte sont émises à l'intention du participant et les droits aux unités émises deviennent acquis sur une période ne pouvant pas être supérieure à trois ans à partir de la date d'attribution.

À la date d'acquisition des droits, la Société peut racheter en espèces la totalité des unités d'actions de négociation restreinte des participants ou leur émettre une action de catégorie B sans droit de vote pour chaque unité d'action de négociation restreinte. La Société a réservé 4 000 000 d'actions de catégorie B sans droit de vote en vue de leur émission aux termes de ce régime. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, la Société a attribué 631 655 unités d'actions de négociation restreinte (431 185 en 2009).

ii) Unités d'actions de négociation restreinte liées à la performance

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, la Société a attribué 187 508 unités d'actions de négociation restreinte liées à la performance à certains hauts dirigeants (néant en 2009). Le nombre d'unités dont les droits deviendront acquis et qui seront payées s'inscriront dans une fourchette allant de 50 % à 150 % du nombre initial d'unités d'actions accordées sous réserve de l'atteinte de certains objectifs annuels et trisannuels non liés aux marchés.

Au 31 décembre 2010, 1 616 370 unités d'actions de négociation restreinte et unités d'actions de négociation restreinte liées à la performance (1 060 223 en 2009) étaient en cours. Les droits à ces unités d'actions de négociation restreinte deviennent acquis à la fin de la troisième année suivant la date d'attribution. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, la charge au titre de la rémunération à base d'actions afférente à ces unités d'actions de négociation restreinte s'est élevée à 19 millions de dollars (7 millions de dollars en 2009).

Pour les unités d'actions de négociation restreinte évaluées au cours des actions de catégorie B sans droit de vote de la Société le 31 décembre, la charge au titre de la rémunération à base d'actions afférente à ces unités d'actions de négociation restreinte non comptabilisée au 31 décembre 2010 s'est établie à 26 millions de dollars (17 millions de dollars en 2009) et sera inscrite dans les états consolidés des résultats sur les trois prochains exercices.

C) UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES

Le régime d'unités d'actions différées permet aux administrateurs et à certains hauts dirigeants de la Société de recevoir un certain type de rémunération sous forme d'unités d'actions différées classées dans le passif aux bilans consolidés d'un montant de 23 millions de dollars (20 millions de dollars en 2009). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, la Société a attribué 89 136 unités d'actions différées (110 516 en 2009). Au 31 décembre 2010, 664 169 unités d'actions différées (613 777 en 2009) étaient en cours. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, la charge au titre de la rémunération à base d'actions afférente à ces unités d'actions différées s'est élevée à 4 millions de dollars (recouvrement de 2 millions de dollars en 2009). Aucune charge au titre de la rémunération non comptabilisée n'est liée à ces unités d'actions différées étant donné que les droits sont acquis dès l'attribution.

D) RÉGIME D'ACCUMULATION D' ACTIONS DES SALARIÉS

Le régime d'accumulation d'actions des salariés permet aux salariés de participer, à leur gré, à un régime d'achat d'actions. Aux termes du régime, les salariés de la Société peuvent verser un pourcentage précis de leurs gains habituels au moyen de retenues sur la paie. L'administrateur désigné du régime achète au nom des salariés, sur une base mensuelle, des actions de catégorie B sans droit de vote de la Société sur le marché libre. À la fin de chaque mois, la Société verse une cotisation allant de 25 % à 50 % des cotisations des salariés pour le mois et qui est inscrite comme charge au titre de la rémunération. Par la suite, l'administrateur affecte ce montant à l'achat d'actions supplémentaires de la Société au nom des salariés, tel qu'il est susmentionné.

La charge au titre de la rémunération relative à ce régime d'accumulation d'actions des salariés a été de 20 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 (17 millions de dollars en 2009).

20. ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

A) VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

	2010	2009
Diminution (augmentation) des débiteurs	(163) \$	93 \$
Diminution (augmentation) des autres actifs	(90)	76
Diminution des créiteurs et charges à payer	(83)	(155)
Augmentation des impôts exigibles	168	205
Augmentation (diminution) des produits comptabilisés d'avance	(12)	45
	(180) \$	264 \$

B) INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2010	2009
Impôts payés	152 \$	8 \$
Intérêts versés	651	632

21. GESTION DU RISQUE DE CAPITAL

En matière de gestion du capital, la Société vise à avoir assez de liquidités pour réaliser sa stratégie de croissance interne, tout en procédant à des acquisitions stratégiques, et générer un rendement pour ses actionnaires. La Société définit le capital qu'elle gère comme étant le total des capitaux propres, qui est composé du capital-actions émis, du surplus d'apport, du cumul des autres éléments du résultat étendu et des bénéfices non répartis.

La Société gère sa structure du capital et y apporte des ajustements en fonction de la conjoncture économique générale, des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents et de ses besoins de fonds de roulement. Pour maintenir ou ajuster sa structure du capital, la Société, avec l'approbation de son conseil d'administration, peut émettre ou rembourser des titres d'emprunt à long terme, émettre ou racheter des actions, payer des dividendes ou entreprendre d'autres activités jugées appropriées dans certaines circonstances. Le conseil d'administration examine et approuve les opérations importantes qui sortent du cours normal des activités, y compris les propositions d'acquisition ou d'autres investissements ou désinvestissements importants, ainsi que les budgets annuels des dépenses en capital et d'exploitation.

En février 2010, la TSX a accepté l'avis déposé par la Société visant le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique ») pour une période d'un an. L'avis de la TSX prévoit que la Société peut, au cours de la période de douze mois commençant le 22 février 2010 et se terminant le 21 février 2011, acheter, par l'intermédiaire de la TSX, 43,6 millions d'actions de catégorie B sans droit de vote ou le nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote pouvant être rachetées dans le cadre de l'offre publique pour un prix de rachat total de 1 500 millions de dollars, selon le moins élevé de ces nombres.

En 2010, la Société a procédé au rachat d'un nombre total de 37 080 906 actions de catégorie B sans droit de vote, dont une tranche de 22 600 906 actions a été rachetée directement aux termes de l'offre publique. Le rachat des 14 480 000 actions restantes a été effectué aux termes des dispenses accordées par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario relativement à l'offre publique de rachat et est pris en compte dans le calcul du nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote que la Société peut racheter aux termes de l'offre publique (note 18 c)). L'échéance de l'offre publique est le 21 février 2011 (note 26 a)).

En 2010, la Société a émis des billets de premier rang à 6,11 % de 800 millions de dollars exigibles en 2040 et des billets de premier rang à 4,70 % de 900 millions de dollars exigibles en 2020 (note 14 c)).

En 2010, la Société a remboursé la totalité du capital impayé sur ses billets de premier rang à 9,625 % de 490 millions de dollars US (516 millions de dollars), sur ses billets de premier rang à 7,625 % de 460 millions de dollars et sur ses billets de premier rang à 7,25 % de 175 millions de dollars (note 14 d)).

En 2010, la Société a réglé des swaps couvrant les billets de premier rang à 9,625 % de 490 millions de dollars US. Au même moment, la Société a aussi réglé d'autres swaps, à même un montant nominal de 10 millions de dollars, qui n'étaient pas comptabilisés à titre de couvertures. Le règlement de ces swaps s'est traduit par un paiement net par la Société de 269 millions de dollars (note 14 d)).

La Société surveille son ratio d'endettement dans le cadre de la gestion de ses liquidités et du rendement offert à ses actionnaires et pour soutenir l'expansion future de ses activités.

En mai 2009, la Société a annoncé qu'elle avait fixé une fourchette cible de l'endettement, pour sa structure du capital selon la dette nette sur le résultat opérationnel ajusté, de 2,0 à 2,5 fois. Cette fourchette cible de l'endettement est restée la même en 2010.

La Société n'est pas tenue de respecter des exigences en matière de capital imposées par des organismes externes, sauf tel qu'il a été mentionné, et sa stratégie générale en matière de gestion du risque de capital est demeurée inchangée depuis la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société a conclu les opérations suivantes avec des apparentés :

A) La Société a conclu certaines opérations dans le cours normal des activités avec certains diffuseurs dans lesquels elle possède une participation. Le tableau qui suit présente les montants versés à ces diffuseurs :

	2010	2009
Droits d'accès versés aux diffuseurs comptabilisés à la valeur de consolidation	16 \$	16 \$

B) La Société a conclu certaines opérations avec des sociétés dont les associés ou les hauts dirigeants siègent à son conseil d'administration. Le tableau qui suit présente le total des montants payés, directement ou indirectement, par la Société à ces apparentés :

	2010	2009
Services juridiques, services d'impression et commissions versées sur les primes d'assurance	39 \$	39 \$

C) La Société a conclu certaines opérations avec son actionnaire détenant le contrôle et avec des sociétés contrôlées par celui-ci. Ces opérations sont assujetties à des ententes formelles approuvées par le comité d'audit. Le tableau qui suit présente le total des montants reçus par la Société de ces apparentés :

	2010	2009
Recouvrements liés à l'utilisation d'un aéronef et à d'autres services administratifs	– \$	(1) \$

Ces opérations sont inscrites à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie convenue par les apparentés et elles sont examinées par le comité d'audit.

En janvier 2010, avec l'approbation du conseil d'administration, la Société a conclu une entente visant la vente de son aéronef à une société de portefeuille fermée appartenant à la famille Rogers pour un produit en espèces de 19 millions de dollars (18 millions de dollars US).

Les modalités de la vente ont été négociées par un comité spécial du conseil d'administration composé entièrement d'administrateurs indépendants. Le comité spécial a été conseillé par plusieurs parties indépendantes, bien informées en matière d'évaluation d'aéronefs, afin de s'assurer que le prix de vente se situait dans une fourchette reflétant la valeur de marché.

23. ENGAGEMENTS

A) La Société s'est engagée, aux termes des licences délivrées par Industrie Canada, à consacrer 2 % de certains produits tirés des services sans fil de chaque exercice à des activités de recherche et de développement pendant la durée des licences.

B) La Société conclut des ententes avec des fournisseurs afin qu'ils lui fournissent des services et des produits qui comprennent des engagements de charges minimaux. La Société a conclu des ententes avec certaines sociétés de télécommunications qui garantissent la fourniture à long terme d'installations de réseaux et des ententes liées à l'exploitation et à la maintenance des réseaux.

C) Dans le cours normal des activités et outre les montants inscrits aux bilans consolidés et présentés ailleurs dans les notes, la Société a conclu des ententes d'achat de droits de diffusion d'émissions et de films pour les dix prochains exercices à un coût total d'environ 839 millions de dollars. En outre, la Société a des engagements visant le versement de frais d'accès au cours du prochain exercice totalisant environ 15 millions de dollars.

D) Conformément aux règlements du CRTC, la Société est tenue de verser une contribution au Fonds canadien de télévision (« FCT »), un fonds du secteur de la câblodistribution dont le mandat est de favoriser la production d'émissions de télévision canadiennes. Les contributions au FCT se font selon une formule fondée notamment sur les produits d'exploitation bruts de diffusion et le nombre d'abonnés. La Société peut choisir de consacrer une partie du montant susmentionné aux émissions de télévision locale et elle peut aussi choisir de verser une partie de ce montant à tout autre fonds de production indépendant approuvé par le CRTC. Elle prévoit que sa contribution pour 2011 totalisera environ 74 millions de dollars.

Le CRTC perçoit deux types de droits auprès des titulaires de licence de diffusion, soit les droits de licence de la Partie I et ceux de la Partie II. Chaque titulaire de licence de diffusion paie une quote-part proportionnelle des droits en fonction de son pourcentage des produits de l'ensemble des titulaires de licence de diffusion. La Société estime que les droits relatifs aux licences totaliseront près de 28 millions de dollars en 2011.

E) Conformément aux règlements du CRTC, la Société est tenue de verser certains droits de télécommunication. Ces droits sont calculés selon une formule fondée sur certains revenus, y compris la majeure partie des produits tirés des services sans fil. La Société estime que ces droits totaliseront environ 31 millions de dollars en 2011.

F) Conformément aux règlements d'Industrie Canada, la Société est tenue de verser certains droits pour l'utilisation de ses licences d'utilisation du spectre. Ces droits sont principalement fondés sur la largeur de bande et la densité de population couverte par la licence d'utilisation du spectre. La Société estime que ces droits totaliseront 85 millions de dollars en 2011.

G) Outre les éléments susmentionnés, le tableau qui suit présente les paiements minimaux futurs aux termes des contrats de location-exploitation de locaux, d'installations de distribution, de matériel et de pylônes hertziens et les engagements aux termes des contrats des

joueurs, des obligations d'achat et d'autres contrats, notamment des ententes d'impartition, au 31 décembre 2010 :

Exercices devant se clore les 31 décembre	
2011	755 \$
2012	409
2013	315
2014	246
2015	184
2016 et par la suite	292
	2 201 \$

Les charges locatives de 2010 se sont élevées à 180 millions de dollars (181 millions de dollars en 2009).

24. PASSIFS ÉVENTUELS

A) En août 2008, une poursuite a été intentée en Ontario, en vertu de la *Loi de 1992 sur les recours collectifs* de cette province, contre Cable et d'autres fournisseurs de services de communications au Canada. La poursuite concerne des allégations, notamment, de publicité mensongère, trompeuse ou fallacieuse relativement aux frais des services interurbains. Les demandeurs veulent obtenir 20 millions de dollars en dommages de droit et 5 millions de dollars en dommages punitifs. Les demandeurs tentent d'obtenir une ordonnance attestant que la poursuite constitue un recours collectif. Tout passif éventuel ne peut encore être déterminé.

B) En juin 2008, une poursuite a été intentée en Saskatchewan, en vertu de la *Class Actions Act* de cette province, contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada. La poursuite concerne des allégations, notamment, de rupture de contrat, de fausse déclaration et de publicité mensongère relativement aux frais du service 911 facturés par la Société et d'autres fournisseurs de services de communication sans fil au Canada. Les demandeurs exigent des dommages indéterminés et la restitution. Les demandeurs tentent d'obtenir une ordonnance attestant que la poursuite constitue un recours collectif en Saskatchewan. Tout passif éventuel ne peut encore être déterminé.

C) En août 2004, une poursuite en vertu de la *Class Actions Act* de la Saskatchewan a été entreprise contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada relativement aux frais d'accès au système perçus par les fournisseurs de services sans fil auprès de certains de leurs clients. En septembre 2007, la Cour de la Saskatchewan a accueilli la proposition des demandeurs afin que la poursuite soit autorisée à titre de recours collectif avec option d'adhésion à l'échelle nationale. L'option d'adhésion du recours a été confirmée ultérieurement par la Cour d'appel de la Saskatchewan. Selon un tel recours, les clients concernés à l'extérieur de la Saskatchewan doivent suivre des étapes précises pour participer à la poursuite. En février 2008, la requête de la Société de suspendre la poursuite en vertu de la clause d'arbitrage incluse dans les contrats de services sans fil a été acceptée et la Cour de la Saskatchewan a déclaré que son ordonnance visant l'autorisation de la poursuite excluait du recours collectif les clients liés par une clause d'arbitrage.

En août 2009, les avocats des demandeurs ont entrepris une deuxième poursuite en vertu de la *Class Actions Act* de la Saskatchewan au motif des mêmes allégations que la poursuite initiale. La Cour a ordonné la suspension conditionnelle de cette deuxième poursuite en décembre 2009, sous le motif d'abus de procédures.

La Société a porté en appel la décision de certification prise en 2007. Cette cause a été entendue en décembre 2010 et la Société attend la décision de la Cour. La Société n'a pas comptabilisé de passif éventuel puisque la probabilité et le montant de toute perte éventuelle ne peuvent être établis de manière raisonnable. Si la résolution ultime de cette poursuite s'écarte de l'évaluation et des hypothèses de la Société, cela pourrait entraîner un ajustement important de sa situation financière et de ses résultats d'exploitation.

D) La Société est d'avis qu'elle a constitué des provisions d'impôts suffisantes, selon les renseignements dont elle dispose actuellement. Le calcul des impôts sur le bénéfice repose dans bien des cas sur l'interprétation judicieuse des lois et règlements fiscaux. Les déclarations de revenus de la Société sont susceptibles de faire l'objet de vérifications qui pourraient modifier considérablement les montants des actifs et passifs d'impôts exigibles et futurs et qui pourraient, dans certains cas, entraîner l'imputation d'intérêts et de pénalités.

E) En octobre 2009, le gouvernement du Canada a annoncé qu'un règlement avait été conclu entre lui-même et les membres du secteur de la diffusion eu égard aux droits de licence de la Partie II. Aux termes de cette entente, le gouvernement a convenu de renoncer aux sommes qui lui auraient autrement été dues jusqu'au 31 août 2009, et dorénavant les droits seront environ un tiers inférieur à ce qu'ils étaient par le passé. Par conséquent, au quatrième trimestre de 2009, Cable et Media ont comptabilisé des recouvrements des charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration d'environ, respectivement, 60 millions de dollars et 19 millions de dollars relativement aux droits de licence de la Partie II du CRTC pour la période allant du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2009.

F) Il existe certaines autres actions en justice, actuelles ou éventuelles, qui ne devraient pas avoir une incidence défavorable considérable sur la situation financière consolidée de la Société.

25. DIFFÉRENCES ENTRE LES CONVENTIONS COMPTABLES CANADIENNES ET AMÉRICAINES

Les états financiers consolidés de la Société ont été dressés selon les PCGR, tels qu'ils sont appliqués au Canada. Les PCGR, tels qu'ils sont appliqués aux États-Unis, diffèrent à certains égards de ceux du Canada.

Le tableau qui suit présente les ajustements du bénéfice net des exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009 si les PCGR des États-Unis avaient été appliqués :

	2010	2009
Bénéfice net de l'exercice aux termes des PCGR du Canada	1 528 \$	1 478 \$
Gain sur la vente de réseaux de câble b)	–	(4)
Intérêts capitalisés, déduction faite de l'amortissement connexe c)	11	6
Instruments financiers d)	124	145
Rémunération à base d'actions e)	(29)	13
Charge de retraite nette f)	(5)	3
Impôts sur le bénéfice g)	(24)	(28)
Produits et charges liés aux installations, montant net h)	(3)	4
Bénéfice net de l'exercice aux termes des PCGR des États-Unis	1 602 \$	1 617 \$
Bénéfice net par action de l'exercice aux termes des PCGR des États-Unis		
De base	2,78 \$	2,60 \$
Dilué	2,78	2,60

Le tableau qui suit présente les ajustements du résultat étendu des exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009 si les PCGR des États-Unis avaient été appliqués :

	2010	2009
Résultat étendu de l'exercice selon les PCGR du Canada	1 729 \$	1 616 \$
Incidence sur le bénéfice net des différences avec les PCGR des États-Unis	74	139
Reclassement au bénéfice net de la variation de la juste valeur des instruments dérivés non comptabilisés comme des couvertures selon les PCGR des États Unis, déduction faite des impôts sur le bénéfice de 27 \$ (26 \$ en 2009) d)	(97)	(113)
Évolution de la situation de capitalisation des régimes de retraite en ce qui a trait aux montants non comptabilisés, déduction faite des impôts sur le bénéfice de 19 \$ (16 \$ en 2009) f)	(55)	(45)
Résultat étendu de l'exercice selon les PCGR des États-Unis	1 651 \$	1 597 \$

Le tableau qui suit présente l'incidence cumulative de ces ajustements sur les capitaux propres consolidés de la Société :

	2010	2009
Capitaux propres selon les PCGR du Canada	3 959 \$	4 273 \$
Incidence cumulative des différences sur les regroupements d'entreprises et la consolidation comptable a)	(8)	(8)
Gain sur la vente de réseaux de câble b)	101	101
Intérêts capitalisés c)	96	85
Instruments financiers d)	49	49
Rémunération à base d'actions e)	(14)	13
Passif au titre des régimes de retraite f), k)	(244)	(165)
Impôts sur le bénéfice g)	9	(14)
Produits et charges liés aux installations, montant net h)	13	16
Autres	(7)	(7)
Capitaux propres aux termes des PCGR des États-Unis	3 954 \$	4 343 \$

Les différences importantes entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis ainsi que leur incidence sur les états financiers consolidés de la Société sont exposées ci-après.

A) INCIDENCE CUMULATIVE DES DIFFÉRENCES SUR LES REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET LA CONSOLIDATION COMPTABLE

Certaines différences entre les PCGR des États-Unis et ceux du Canada se sont manifestées pendant les exercices antérieurs en raison du gain de dilution sur la vente des actions de Sans-fil et de la comptabilisation de la part des actionnaires sans contrôle au cours de la période pendant laquelle RCI ne possédait pas 100 % de Sans-fil, de l'acquisition d'actions en circulation de Sans-fil et de l'acquisition d'une société de câblodistribution du Canada atlantique.

B) GAIN SUR LA VENTE DE RÉSEAUX DE CABLE

Selon les PCGR du Canada, le produit en espèces tiré de l'échange non monétaire des actifs de câblodistribution pendant les exercices antérieurs a été porté en réduction de la valeur comptable des immobilisations corporelles. Aux termes des PCGR des États-Unis, une tranche du produit en espèces reçu a été constatée comme un gain de 40 millions de dollars dans les états consolidés des résultats, déduction faite des impôts sur le bénéfice. Cet écart a été amorti sur une période de 10 ans s'étant terminée en 2009.

Ainsi, la valeur comptable des actifs susmentionnés était plus élevée et une charge d'amortissement supplémentaire a été inscrite aux termes des PCGR des États-Unis.

Selon les PCGR du Canada, le gain après impôts découlant de la vente de certains des réseaux de câblodistribution de la Société au cours d'exercices antérieurs a été inscrit à titre de réduction de la valeur comptable des écarts d'acquisition lors de l'acquisition simultanée de certains réseaux de câblodistribution. Aux termes des PCGR des États-Unis, la Société a inclus le gain de 101 millions de dollars réalisé sur la vente des réseaux de câblodistribution dans le bénéfice de l'exercice, déduction faite des impôts connexes.

C) INTÉRÊTS CAPITALISÉS

Aux termes des PCGR des États-Unis, les intérêts débiteurs doivent être capitalisés comme un élément du coût d'origine lié à l'acquisition de certains actifs admissibles, dont la mise au point requiert un certain temps avant leur mise en service. La capitalisation des intérêts n'est pas requise selon les PCGR du Canada.

L'incidence de ces changements sur le bénéfice net avant les impôts des exercices clos les 31 décembre se présente comme suit :

	2010	2009
Reclassement, à partir des autres éléments du résultat étendu, de la variation de la juste valeur des instruments dérivés non comptabilisés comme des couvertures aux termes des PCGR des États-Unis	124 \$	139 \$
Baisse de la juste valeur de l'option de remboursement anticipé non comptabilisée aux termes des PCGR des États-Unis	-	4
Report des coûts d'opération aux termes des PCGR des États-Unis	10	11
Amortissement des coûts d'opération reportés aux termes des PCGR des États-Unis	(10)	(9)
Différence avec les PCGR des États-Unis sur le plan du bénéfice net (avant les impôts)	124 \$	145 \$

L'incidence de ces changements sur les capitaux propres se présente comme suit :

	2010	2009
Report des coûts d'opération	49 \$	49 \$
Différence avec les PCGR des États-Unis sur le plan des capitaux propres de fin d'exercice (avant les impôts)	49 \$	49 \$

E) RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

La totalité des options sur actions en cours de la Société peuvent être réglées en espèces, au gré du salarié ou de l'administrateur (note 19 a i)). Aux termes des PCGR des États-Unis, le coût des attributions à base d'actions qui sont réglées en espèces ou qui peuvent l'être au gré du salarié ou de l'administrateur doit être évalué à la juste valeur à chaque date de clôture. Selon les PCGR du Canada, ce passif et les coûts de

D) INSTRUMENTS FINANCIERS

Selon les PCGR du Canada, la Société impute les variations de la juste valeur des instruments dérivés utilisés aux fins de couverture de flux de trésorerie aux autres éléments du résultat étendu, dans la mesure où ces couvertures sont efficaces, jusqu'à ce que les variations des flux de trésorerie liés à l'actif ou au passif couvert soient comptabilisées dans les états consolidés des résultats. Aux termes des PCGR des États-Unis, certains instruments ne sont pas constatés comme des couvertures, mais les variations de la juste valeur des instruments dérivés, reflétant principalement les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt ainsi que la proportion des taux d'intérêt variables à court terme par rapport aux taux d'intérêt fixes à long terme, sont imputées immédiatement aux états consolidés des résultats. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, un gain de 97 millions de dollars (124 millions de dollars déduction faite des impôts sur le bénéfice de 27 millions de dollars) (gain de 113 millions de dollars en 2009 [soit 139 millions de dollars, déduction faite des impôts sur le bénéfice de 26 millions de dollars]) a été sorti des autres éléments du résultat étendu, selon les PCGR du Canada, et reclassé dans les états consolidés des résultats, aux termes des PCGR des États-Unis.

Selon les PCGR du Canada, la Société sépare l'option de remboursement anticipé de l'un de ses titres d'emprunt. En 2009, la baisse de la juste valeur de cette option de remboursement anticipé, qui se chiffre à 4 millions de dollars, a été inscrite dans les états consolidés des résultats selon les PCGR du Canada étant donné que l'instrument d'emprunt a été remboursé. Aux termes des PCGR des États-Unis, la Société ne peut pas traiter de façon distincte l'option de remboursement anticipé. Comme l'instrument d'emprunt a été remboursé en 2009, aucun ajustement n'a dû être apporté aux PCGR du Canada en 2010.

Selon les PCGR du Canada, la Société impute aux résultats tous les coûts d'opération afférents aux actifs et aux passifs financiers à mesure qu'ils sont engagés. Aux termes des PCGR des États-Unis, la Société reporte ces coûts et les amortit sur la durée de l'actif ou du passif connexe. En 2010, la Société a capitalisé des frais d'émission de titres d'emprunt de 10 millions de dollars (11 millions de dollars en 2009) aux termes des PCGR des États-Unis, ce qui a été contrebalancé par l'amortissement de coûts d'opération auparavant reportés de 10 millions de dollars en 2010 (9 millions de dollars en 2009).

rémunération liés à ces attributions sont évalués à la valeur intrinsèque des attributions à chaque date de clôture. En outre, aux termes des PCGR des États-Unis, la juste valeur est amortie par imputation aux résultats selon la méthode linéaire sur le délai d'acquisition des droits ou, le cas échéant, au cours de la période pendant laquelle le salarié est admissible à la retraite, selon la plus courte des deux périodes. Selon les PCGR du Canada, la valeur intrinsèque est amortie par imputation aux

résultats sur le délai d'acquisition progressive des droits ou, le cas échéant, au cours de la période pendant laquelle le salarié est admissible à la retraite, selon la plus courte des deux périodes. Pour certaines attributions modifiées en vigueur à la date de clôture, les PCGR des États-Unis exigent également que le coût de rémunération cumulatif des attributions soit égal à la juste valeur de l'attribution initiale sous forme de capitaux propres à la date d'octroi ou, si elle est supérieure, à la juste valeur de l'attribution modifiée sous forme de passif jusqu'à la date de son règlement. Compte tenu des différences susmentionnées, la charge au titre de la rémunération à base d'actions de l'exercice clos le 31 décembre 2010 aurait augmenté de 29 millions de dollars (diminution de 13 millions de dollars en 2009) aux termes des PCGR des États-Unis.

Au 31 décembre 2010, le passif inscrit au titre de ces attributions est de 14 millions de dollars supérieur, aux termes des PCGR des États-Unis, à ce qu'il est selon les PCGR du Canada (inférieur de 13 millions de dollars en 2009).

F) CHARGE DE RETRAITE

Pour se conformer aux exigences de l'ASC 715-20, la Société a adopté le 31 décembre comme date d'évaluation, à compter du 31 décembre 2008, sans réévaluer l'actif et les obligations des régimes au 1^{er} janvier 2008. Cela a donné lieu à une diminution de 4 millions de dollars (6 millions de dollars, moins les impôts sur le bénéfice de 2 millions de dollars) des bénéfices non répartis ainsi qu'à une hausse correspondante de 6 millions de dollars du passif au titre des régimes de retraite de la Société. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, la charge de retraite nette aux termes des PCGR des États-Unis s'est accrue de 5 millions de dollars (diminution de 3 millions de dollars en 2009) en raison de l'écart entre les dates d'évaluation. L'écart cumulatif lié à la charge de retraite au 31 décembre 2010 consiste en une augmentation du passif de 2 millions de dollars comptabilisé aux termes des PCGR des États-Unis.

Aux termes des PCGR des États-Unis, la Société est tenue de comptabiliser la situation de capitalisation des régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées au bilan et de constater les variations dans les autres éléments du résultat étendu. Aux termes des PCGR des États-Unis, la Société a imputé une diminution de 55 millions de dollars aux autres éléments du résultat étendu pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 (diminution de 45 millions de dollars en 2009), déduction faite des impôts sur le bénéfice de 19 millions de dollars (16 millions de dollars en 2009), pour tenir compte de la hausse de l'écart entre les situations de capitalisation de la période à l'étude.

G) IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

Les impôts sur le bénéfice comprennent l'incidence fiscale de divers ajustements, le cas échéant.

Aux termes des PCGR des États-Unis, la provision pour moins-value doit être répartie de façon proportionnelle entre les actifs d'impôts futurs à court terme et à long terme selon le pays de domiciliation fiscale, ce qui aurait donné lieu à une diminution de 2 millions de dollars des actifs d'impôts futurs à court terme selon les PCGR des États-Unis ainsi qu'à une baisse correspondante des passifs d'impôts futurs à long terme.

H) PRODUITS ET CHARGES LIÉS AUX INSTALLATIONS, MONTANT NET

Selon les PCGR du Canada, les produits d'installation des services de câblodistribution pour les nouvelles connexions et les reconnexion sont reportés et amortis sur la durée de la prestation de services au client. Aux termes des PCGR des États-Unis, les produits tirés des installations sont portés immédiatement aux résultats jusqu'à concurrence des frais de vente directs, tout excédent étant reporté et amorti sur la durée de la prestation de services au client.

I) ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

i) Selon les PCGR du Canada, il est possible de présenter aux états consolidés des flux de trésorerie un total partiel des flux de trésorerie provenant de l'exploitation avant les variations des éléments hors caisse du fonds de roulement. Les PCGR des États-Unis ne permettent pas de présenter ce total partiel.

ii) Selon les PCGR du Canada, il est possible d'inclure les avances bancaires dans le calcul de la trésorerie et des équivalents de trésorerie figurant aux états consolidés des flux de trésorerie. Aux termes des PCGR des États-Unis, les avances bancaires doivent être inscrites comme des flux de trésorerie provenant des activités de financement. Par conséquent, aux termes des PCGR des États-Unis, la diminution totale de 423 millions de dollars de la trésorerie et des équivalents de trésorerie imputée aux états consolidés des flux de trésorerie en 2010 aurait été de 383 millions de dollars et les flux de trésorerie affectés aux activités de financement auraient diminué de 40 millions de dollars. L'augmentation totale de 402 millions de dollars de la trésorerie et des équivalents de trésorerie imputée aux états consolidés des flux de trésorerie en 2009 aurait été de 383 millions de dollars et les flux de trésorerie affectés aux activités de financement auraient augmenté de 19 millions de dollars.

J) AUTRES INFORMATIONS À FOURNIR

Les PCGR des États-Unis exigent la présentation des charges à payer, contrairement aux PCGR du Canada. Les charges à payer comprises dans les crédettes et charges à payer au 31 décembre 2010 s'élevaient à 2 178 millions de dollars (1 843 millions de dollars en 2009). Au 31 décembre 2010, les charges à payer à l'égard des immobilisations corporelles s'élevaient à 196 millions de dollars (108 millions de dollars en 2009), les intérêts courus exigibles, à 155 millions de dollars (144 millions de dollars en 2009), les charges à payer liées à la paie, à 294 millions de dollars (337 millions de dollars en 2009), et les engagements envers le CRTC, à 14 millions de dollars (10 millions de dollars en 2009).

K) RÉGIMES DE RETRAITE

Le tableau qui suit se veut un résumé de l'information supplémentaire à fournir et des différents montants liés aux prestations de retraite constatés ou présentés dans les comptes de la Société aux termes des PCGR des États-Unis :

	2010	2009
Coût des services rendus au cours de l'exercice (tranche de l'employeur)	28 \$	16 \$
Intérêts débiteurs	37	41
Rendement prévu de l'actif des régimes	(40)	(39)
Règlement des obligations au titre des régimes de retraite	-	30
Amortissement		
Actif transitoire	-	(6)
Gains réalisés inclus dans le bénéfice	2	2
Perte actuarielle nette	9	4
Charge de retraite nette aux termes des PCGR des États-Unis	36 \$	48 \$
Actif au titre des prestations constituées selon les PCGR du Canada	163 \$	134 \$
Ajustement ponctuel au titre de la modification de la période d'évaluation	(6)	(6)
Écart cumulatif lié à la charge de retraite	(2)	3
Cumul des autres éléments du résultat étendu aux termes des PCGR des États-Unis, avant les impôts	(231)	(159)
Montant net inscrit aux bilans consolidés aux termes des PCGR des États-Unis	(76) \$	(28) \$

Outre les montants présentés ci-dessus, aux termes des PCGR des États-Unis, le montant net inscrit aux bilans consolidés lié aux prestations de retraite supplémentaires non capitalisées de certains dirigeants de la Société s'est établi à 36 millions de dollars (32 millions de dollars en 2009). Le total du cumul des autres éléments du résultat étendu associé au régime supplémentaire a été de 5 millions de dollars (3 millions de dollars en 2009), avant les impôts.

L) RÉCENTES PRISES DE POSITION COMPTABLES AUX ÉTATS-UNIS
En septembre 2009, le Financial Accounting Standards Board (« FASB ») a publié l'Accounting Standards Update 2009-13, « Revenue Arrangements with Multiple Deliverables (Topic 605) », qui traite de certains aspects de la comptabilisation, par un fournisseur, des accords en vertu desquels celui-ci exécutera de multiples activités génératrices de produits. Cette mise à jour s'applique aux états financiers consolidés intermédiaires ou annuels de la Société à compter du 1^{er} janvier 2011 et leur adoption anticipée est permise dès le début d'un exercice. La Société évalue actuellement l'incidence de la nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

En février 2010, le FASB a publié l'Update No. 2010-09, « Subsequent Events (Topic 855) », lequel supprime l'obligation des émetteurs inscrits auprès de la Securities Exchange Commission d'indiquer la date à laquelle les états financiers sont disponibles pour publication. Il exige que la date jusqu'à laquelle une entité évalue les événements postérieurs à la date du bilan soit la date à laquelle les états financiers sont publiés. La Société a constaté les incidences des événements ou des opérations qui surviennent après la date du bilan, mais avant la publication des états financiers (« événements postérieurs à la date du bilan ») si des éléments probants indiquent que l'événement postérieur existait à la date du bilan, y compris l'incidence de cet événement sur les estimations et hypothèses utilisées par la direction pour préparer les états financiers. D'autres événements postérieurs importants qui ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés sont présentés dans les notes y afférentes.

26. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

A) En février 2011, la Bourse de Toronto (la « TSX ») a accepté un avis déposé par la Société l'informant de son intention de renouveler pour une période de un an son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. L'avis de la TSX prévoit que la Société peut, au cours de la période de douze mois commençant le 22 février 2011 et se terminant le 21 février 2012, acheter, par l'intermédiaire de la TSX, 39,8 millions d'actions de catégorie B sans droit de vote, soit environ 9 % des actions de catégorie B sans droit de vote émises et en circulation, ou le nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote pouvant être rachetées dans le cadre de l'offre publique pour un prix de rachat total de 1 500 millions de dollars, selon le moins élevé de ces nombres. La Société déterminera le nombre réel d'actions de catégorie B sans droit de vote rachetées, le cas échéant, ainsi que le moment de ces rachats en tenant compte des conditions du marché, du cours des actions, de sa situation de trésorerie et d'autres facteurs.

Le 22 février 2011, la Société a racheté aux fins d'annulation, dans le cadre d'une convention de gré à gré conclue entre la Société et un tiers indépendant, 1,4 million d'actions de catégorie B sans droit de vote pour un prix d'achat total de 45 millions de dollars. La transaction a été effectuée aux termes d'une dispense relative à une offre publique d'achat délivrée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et est comprise dans le calcul du nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote que la Société peut acheter dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

B) En février 2011, le conseil d'administration de la Société a adopté une politique en matière de dividendes, avec prise d'effet immédiate, aux termes de laquelle le taux de dividende annualisé passe de 1,28 \$ à 1,42 \$ par action de catégorie A avec droit de vote et action de catégorie B sans droit de vote, moyennant des versements trimestriels de 0,355 \$ par action. Ces dividendes trimestriels ne seront versés que lorsque le conseil d'administration les aura déclarés et il n'existe aucun droit à quelque dividende que ce soit avant qu'il ne soit déclaré.

Par ailleurs, le 15 février 2011, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,355 \$ par action de catégorie A avec droit de vote et de catégorie B sans droit de vote en circulation. Ce dividende sera versé le 1^{er} avril 2011 aux actionnaires inscrits le 18 mars 2011 et il s'agissait du premier dividende trimestriel reflétant le dividende annuel bonifié de 1,42 \$ par action.

C) Le 4 janvier 2011, la Société a conclu une entente visant l'achat d'une participation à 100 % dans Atria pour une contrepartie en espèces de 425 millions de dollars (note 4 b i)). Par ailleurs, le 31 janvier 2011, la Société a conclu des ententes visant l'acquisition des actifs de BOB-FM et de BOUNCE (note 4 b ii)).

D) Le 18 février 2011, la Société a annoncé qu'elle avait publié des avis en vue du remboursement, le 21 mars 2011, de la totalité des billets de premier rang à 7,875 % d'un montant en capital de 350 millions de dollars US échéant en 2012 et de la totalité des billets de premier rang à 7,25 % d'un montant en capital de 470 millions de dollars US échéant en 2012, dans les deux cas, au prix de remboursement applicable, majoré des intérêts courus à la date du remboursement. Le prix de remboursement respectif comprendra une prime d'indemnisation établie en fonction de la valeur actualisée des paiements prévus restants, tel qu'il est prévu dans les actes de fiducie pertinents.

Gouvernance

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SES COMITÉS

Au 16 février 2011

	VÉRIFICATION	GOVERNANCE	CANDIDATURES	RÉMUNÉRATION	DIRECTION	FINANCES	RETRAITE
Alan D. Horn, C.A.					●	●	●
Peter C. Godsoe, O.C.		●	●	●	●	●	
Ronald D. Besse	●			●			●
C. William D. Birchall	●		●			●	
Stephen A. Burch	●						
John H. Clappison, FCA	●						●
Thomas I. Hull		●		●	●	●	
Philip B. Lind, C.M.							
Isabelle Marcoux		●		●			
Nadir H. Mohamed, FCA							
L'hon. David R. Peterson, C.P., c.r.							●
Edward S. Rogers			●		●	●	
Loretta A. Rogers							
Martha L. Rogers							●
Melinda M. Rogers			●			●	●
William T. Schleyer				●			
John H. Tory		●	●				
Colin D. Watson	●						

● PRÉSIDENT ● MEMBRE

Le conseil d'administration de Rogers Communications s'emploie fermement à une saine gouvernance d'entreprise; il examine continuellement ses pratiques de gouvernance et les mesure par rapport aux pratiques de meneurs reconnus et à l'évolution de la législation. Notre société a été fondée par une famille et son contrôle est toujours familial. Nous sommes fiers de notre approche proactive et disciplinée, qui nous assure que les structures et pratiques de gouvernance de Rogers méritent la confiance des marchés d'actions.

Avec le décès en décembre 2008 du fondateur et chef de la direction de la Société, Ted Rogers, son contrôle des voix de RCI est passé à une fiducie dont les membres de la famille Rogers sont les bénéficiaires. Cette fiducie détient le contrôle des voix de RCI au bénéfice des générations successives de la famille Rogers.

En tant que partie prenante importante, la famille Rogers est représentée au sein de notre conseil et témoigne d'un attachement de longue date à la surveillance et à la création de valeur. Parallèlement, nous profitons de l'apport d'administrateurs de l'externe parmi lesquels nous comptons des chefs d'entreprise parmi les plus expérimentés en Amérique du Nord.

Le conseil de Rogers Communications croit que le système de gouvernance de la Société est efficace et que des structures et des procédures appropriées sont en place pour assurer son indépendance.

La composition de notre conseil et la structure de ses divers comités sont énoncées ci-dessus et à la page suivante. Également, nous avons rendu facilement accessibles, dans la section sur la gouvernance d'entreprise de la rubrique Relations avec les investisseurs de notre site Web rogers.com, des renseignements sur nos structures et nos pratiques de gouvernance, dont notre énoncé complet relatif aux pratiques de gouvernance, notre code de déontologie, le mandat complet des comités et les notices biographiques des administrateurs. De même, dans la partie sur la gouvernance d'entreprise de notre site Web, vous trouverez un résumé des différences entre les règles de gouvernance d'entreprise de la NYSE qui s'appliquent aux sociétés établies aux États-Unis et nos pratiques de gouvernance en tant qu'émetteur non établi aux États-Unis qui est coté à la NYSE.



« Rogers peut compter depuis longtemps sur des représentants indépendants et des administrateurs solides autour de la table du conseil et de saines structures de gouvernance qui leur donnent une influence concrète. La structure de notre conseil d'administration vise essentiellement à nous assurer que les administrateurs et la direction agissent au mieux des intérêts de l'ensemble des actionnaires de Rogers – une approche qui a contribué à assurer la continuation, l'autonomie et la vigueur de sociétés canadiennes créées par des familles. »

PETER C. GODSOE
ADMINISTRATEUR PRINCIPAL
ROGERS COMMUNICATIONS INC.

Le **comité de vérification** examine les conventions et pratiques comptables de la Société, l'intégrité des processus de communication de l'information financière de la Société, de même que les états financiers et autres documents pertinents à transmettre au public. Le comité vient épauler le conseil dans sa surveillance de la conformité de la Société aux obligations prescrites par la loi et les règlements ayant trait à la communication de l'information financière, et il évalue les systèmes de contrôles internes comptables et financiers, ainsi que les compétences, l'indépendance et le travail des vérificateurs externes et internes.

Le **comité de gouvernance** aide le conseil et lui soumet des recommandations afin de s'assurer qu'il a élaboré des systèmes et procédures appropriés pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités. À cette fin, le comité aide le conseil à élaborer, à recommander et à établir des politiques et des pratiques de gouvernance d'entreprise et il dirige le conseil dans son examen périodique du rendement du conseil et de ses comités.

Le **comité des candidatures** épaulé le conseil et lui soumet des recommandations qui visent à s'assurer que le conseil est dûment constitué afin de satisfaire à ses obligations fiduciaires envers les actionnaires et la Société. À cette fin, le comité recense les candidats éventuels à un poste d'administrateur aux fins d'élection par les actionnaires et aux fins de nomination par le conseil, et il recommande également les candidats pour chaque comité du conseil, y compris le président de chaque comité.

Le **comité de la rémunération** aide le conseil à contrôler, à examiner et à approuver les politiques et pratiques de rémunération et d'avantages sociaux. Le comité est chargé de recommander la rémunération des membres de la haute direction et de planifier la relève des hauts dirigeants.

Le **comité de direction** aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités dans l'intervalle entre les réunions du conseil, y compris agir dans des domaines expressément désignés et autorisés lors d'une réunion précédente du conseil et étudier les questions éventuelles relatives à la Société.

Le **comité des finances** examine les questions relatives aux stratégies d'investissement de la Société et à la structure générale de ses capitaux propres et d'emprunt, et il en fait rapport au conseil.

Le **comité de retraite** supervise l'administration des régimes de retraite de la Société et examine les provisions de même que le rendement des placements de ceux-ci.

Consultez rogers.com pour obtenir une description complète de la structure de gouvernance et des pratiques de Rogers ainsi que des renseignements biographiques sur les administrateurs de la Société.

« Au cours des années, l'économie canadienne a grandement profité de sociétés créées et contrôlées par des familles qui peuvent envisager des horizons en matière d'investissement et une gestion générale des affaires à plus long terme. Chez Rogers, nous avons réussi à superposer les uns aux autres des procédés de gouvernance rigoureux qui forment ensemble un bon équilibre grâce au fait qu'ils soutiennent le succès continu de l'entreprise, qu'ils sont empreints d'un bon sens des affaires et qu'ils profitent à l'ensemble des actionnaires. »

ALAN D. HORN
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ROGERS COMMUNICATIONS INC.



Administrateurs et dirigeants de Rogers Communications Inc.

Au 16 février 2011



Administrateurs

Alan D. Horn, C.A.
Président du conseil,
président et chef de la direction
Rogers Telecommunications Limited

Peter C. Godsoe, O.C.
Administrateur principal,
administrateur de sociétés

Nadir H. Mohamed, FCA*
Président et chef de la direction
Rogers Communications

Ronald D. Besse
Président, Besseco Holdings Inc.

Charles William David Birchall
Vice-président du conseil
Société aurifère Barrick

Stephen A. Burch
Président du conseil
University of Maryland
Medical Systems

John H. Clappison, FCA
Administrateur de sociétés

Thomas I. Hull
Président du conseil et
chef de la direction
The Hull Group of Companies

Philip B. Lind, C.M.*
Vice-président principal,
Affaires réglementaires,
et vice-président du conseil
Rogers Communications

Isabelle Marcoux
Vice-présidente du conseil et
vice-présidente au développement
de la Société Transcontinental Inc.

L'hon. David R. Peterson, C.P., c.r.
Associé principal et président
du conseil
Cassels Brock & Blackwell LLP

Edward S. Rogers*
Vice-président principal,
Développement de l'entreprise
et marchés émergents, et
vice-président du conseil
d'administration
Rogers Communications

Loretta A. Rogers
Administratrice de sociétés

Martha L. Rogers
Docteure en médecine
naturopathique

Melinda M. Rogers*
Première vice-présidente,
Stratégie et développement
Rogers Communications

William T. Schleyer
Administrateur de sociétés

John H. Tory
Administrateur de sociétés

Colin D. Watson
Administrateur de sociétés

De gauche à droite, assis : Isabelle Marcoux, Ronald D. Besse, Colin D. Watson, John H. Clappison

De gauche à droite, debout : William T. Schleyer, Thomas I. Hull, Stephen A. Burch, Charles William David Birchall, Alan D. Horn, Peter C. Godsoe, David R. Peterson, Martha L. Rogers, John H. Tory, Loretta A. Rogers

* La photographie des dirigeants se trouve à la page suivante



Dirigeants

Nadir H. Mohamed, FCA
Président et chef de la direction

Robert W. Bruce
Président,
Division des communications

Keith Pelley
Président, Rogers Media

William W. Linton, C.A.
Vice-président principal, Finances,
et chef de la direction des finances

Edward S. Rogers
Vice-président principal,
Développement de l'entreprise
et marchés émergents,
et vice-président du conseil
d'administration

Robert F. Berner
Vice-président principal,
Réseau, et chef de la direction
de la technologie

Jerry D. Brace
Vice-président principal,
Technologies de l'information,
et chef de la direction de
l'information

Philip B. Lind, C.M.
Vice-président principal, Affaires
réglementaires, et vice-président
du conseil

David P. Miller
Premier vice-président,
Affaires juridiques, et chef
du contentieux

Kevin P. Pennington
Premier vice-président,
Ressources humaines,
et chef de la direction des
ressources humaines

Melinda M. Rogers
Première vice-présidente,
Stratégie et développement

Terrie L. Tweddle
Vice-présidente,
Communications d'entreprise
et affaires d'entreprise

Consultez rogers.com pour obtenir
une liste plus complète et des
renseignements biographiques
supplémentaires sur les équipes de
direction de Rogers.

De gauche à droite, assis : Kevin P. Pennington, Robert F. Berner, Terrie L. Tweddle

De gauche à droite, debout : David P. Miller, Melinda M. Rogers, Philip B. Lind, Keith Pelley, Edward S. Rogers, Robert W. Bruce, Nadir H. Mohamed, William W. Linton, Jerry D. Brace

Renseignements concernant la Société et les actionnaires

BUREAU DE LA DIRECTION

Rogers Communications Inc.
333 Bloor Street East, 10th Floor
Toronto (Ontario) M4W 1G9
416-935-7777 ou rogers.com

SERVICE À LA CLIENTÈLE ET

RENSEIGNEMENTS SUR LES PRODUITS

888-764-3771 ou rogers.com

SERVICES AUX ACTIONNAIRES

Si vous êtes actionnaire et avez des questions sur votre compte, souhaitez modifier votre nom ou adresse, ou avez des questions à propos de certificats d'actions perdus, de transferts d'actions ou de dividendes, veuillez communiquer avec notre agent des transferts et agent comptable des registres :

Services aux investisseurs Computershare Inc.
100 University Ave., 9th Floor, North Tower
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
800-564-6253 ou service@computershare.com

Envois multiples

Si vous recevez en double exemplaire des envois aux actionnaires de la part de Rogers Communications, veuillez communiquer avec Computershare aux coordonnées ci-dessus afin de regrouper vos avoirs.

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Les investisseurs institutionnels, les analystes financiers et autres personnes désirant obtenir d'autres renseignements de nature financière sont priés de visiter la section Relations avec les investisseurs du site Web rogers.com ou de communiquer avec les personnes suivantes :

Bruce M. Mann, CPA
Vice-président, Relations avec les investisseurs
416-935-3532 ou
investor.relations@rci.rogers.com

Dan R. Coombes
Directeur, Relations avec les investisseurs
416-935-3550 ou
investor.relations@rci.rogers.com

Pour toute demande de renseignements des médias : 416-935-7777

SOUTIEN AUX ŒUVRES DE CHARITÉ

Pour plus de détails sur les diverses activités caritatives de Rogers, veuillez consulter la section À propos de Rogers à rogers.com.

INSCRIPTIONS EN BOURSE

Cotées à la Bourse de Toronto (TSX) :

RCI.a – Actions à droit de vote de catégorie A
(n° CUSIP 775109101)

RCI.b – Actions sans droit de vote de catégorie B
(n° CUSIP 775109200)

Cotées à la New York Stock Exchange (NYSE) :

RCI – Actions sans droit de vote de catégorie B
(n° CUSIP 775109200)

Insertion des actions dans des indices :

Indice Dow Jones Telecom Titans 30

Indice FTSE Global Telecoms

Indice composé S&P/TSX

Indice S&P/TSX 60

Indice des télécommunications S&P/TSX



TITRES D'EMPRUNT

Pour plus de précisions sur les titres d'emprunt des sociétés Rogers, prière de vous reporter à la page « Titres d'emprunt » de la section Relations avec les investisseurs à rogers.com.

VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

FORMULAIRE 40-F

Rogers dépose son rapport annuel sur le formulaire 40-F auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Un exemplaire du rapport est accessible sur le site EDGAR, à sec.gov, et dans la section Relations avec les investisseurs sur le site Web rogers.com.

RENSEIGNEMENTS EN LIGNE

Rogers s'emploie à assurer une communication financière ouverte et complète et adhère aux meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise. Nous vous invitons à consulter la section Relations avec les investisseurs à rogers.com afin d'en découvrir davantage à propos de notre entreprise et de ses perspectives de croissance, notamment dans nos événements et présentations, nos communiqués de presse, nos dépôts auprès des organismes de réglementation, nos pratiques de gouvernance et nos documents d'information continue, y compris les états financiers trimestriels, les notices annuelles et les circulaires de sollicitation de procurations par la direction. Vous pouvez aussi vous abonner à nos nouvelles par courriel ou à nos fils RSS afin de recevoir automatiquement les communiqués de Rogers par voie électronique.

COURS DES ACTIONS ORDINAIRES ET INFORMATION SUR LES DIVIDENDES

2010	Cours de clôture RCL.b au TSX		Dividendes déclarés par action
	Haut	Bas	
1 ^{er} trimestre	35,70 \$	30,95 \$	0,32 \$
2 ^e trimestre	37,65 \$	33,81 \$	0,32 \$
3 ^e trimestre	39,12 \$	34,20 \$	0,32 \$
4 ^e trimestre	41,31 \$	34,25 \$	0,32 \$

2009	Cours de clôture RCL.b au TSX		Dividendes déclarés par action
	Haut	Bas	
1 ^{er} trimestre	37,45 \$	25,84 \$	0,29 \$
2 ^e trimestre	32,71 \$	26,74 \$	0,29 \$
3 ^e trimestre	31,37 \$	28,49 \$	0,29 \$
4 ^e trimestre	33,80 \$	27,57 \$	0,29 \$

Dates prévues en 2011 concernant les dividendes

Date de clôture des registres* :	Date de versement* :
17 mars 2011	1 ^{er} avril 2011
15 juin 2011	4 juillet 2011
15 septembre 2011	3 octobre 2011
15 décembre 2011	4 janvier 2012

* Sous réserve de l'approbation du conseil

Sauf indication contraire, tous les dividendes que verse Rogers Communications constituent des dividendes admissibles au sens de la *Loi sur l'impôt* (Canada) et des lois provinciales similaires.

PLAN DE RÉINVESTISSEMENT DE DIVIDENDES (« DRIP »)

Services aux investisseurs Computershare Inc. administre un programme de réinvestissement de dividendes à l'intention des actionnaires admissibles de Rogers. Pour obtenir de la documentation ou pour en savoir davantage sur ce programme de Rogers, veuillez communiquer avec Computershare aux coordonnées figurant plus haut.

LIVRAISON ÉLECTRONIQUE DE DOCUMENTS AUX ACTIONNAIRES

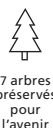
Les actionnaires inscrits peuvent recevoir électroniquement les états financiers et les documents de procuration et utiliser Internet pour soumettre des procurations en ligne à rogers.com/electronicdelivery. Cette approche permet de transmettre aux actionnaires des renseignements de façon plus rapide que la poste classique et elle aide Rogers à protéger l'environnement et à réduire les frais d'impression et de poste.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES INFORMATIONS PROSPECTIVES ET AUTRES RISQUES

Le présent rapport annuel renferme des énoncés prospectifs qui concernent la situation financière et les perspectives de Rogers Communications et qui sous-tendent des risques et des incertitudes importants qui sont décrits en détail aux rubriques « Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société » et « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs, les risques et les hypothèses » du rapport de gestion inclus aux présentes. Ces énoncés devraient être lus conjointement avec toutes les sections du présent rapport annuel.



Le présent rapport est imprimé sur du papier certifié FSC (Forest Stewardship Council). La fibre utilisée dans la fabrication du papier provient de forêts bien gérées, de sources contrôlées et de bois ou de fibre recyclés. Le présent rapport annuel est recyclable.



7 arbres préservés pour l'avenir



11 729 litres d'eaux usées épargnés



155 kg de déchets solides non produits



306 kg en volume net de gaz à effet de serre non émis



5 166 558 BTU d'énergie non consommée



© 2011 Rogers Communications Inc. Les autres marques de commerce déposées qui apparaissent dans le texte appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Conception : Interbrand

Imprimé au Canada

« LE MEILLEUR
RESTE À VENIR. »

Ted Rogers 1933-2008



